

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

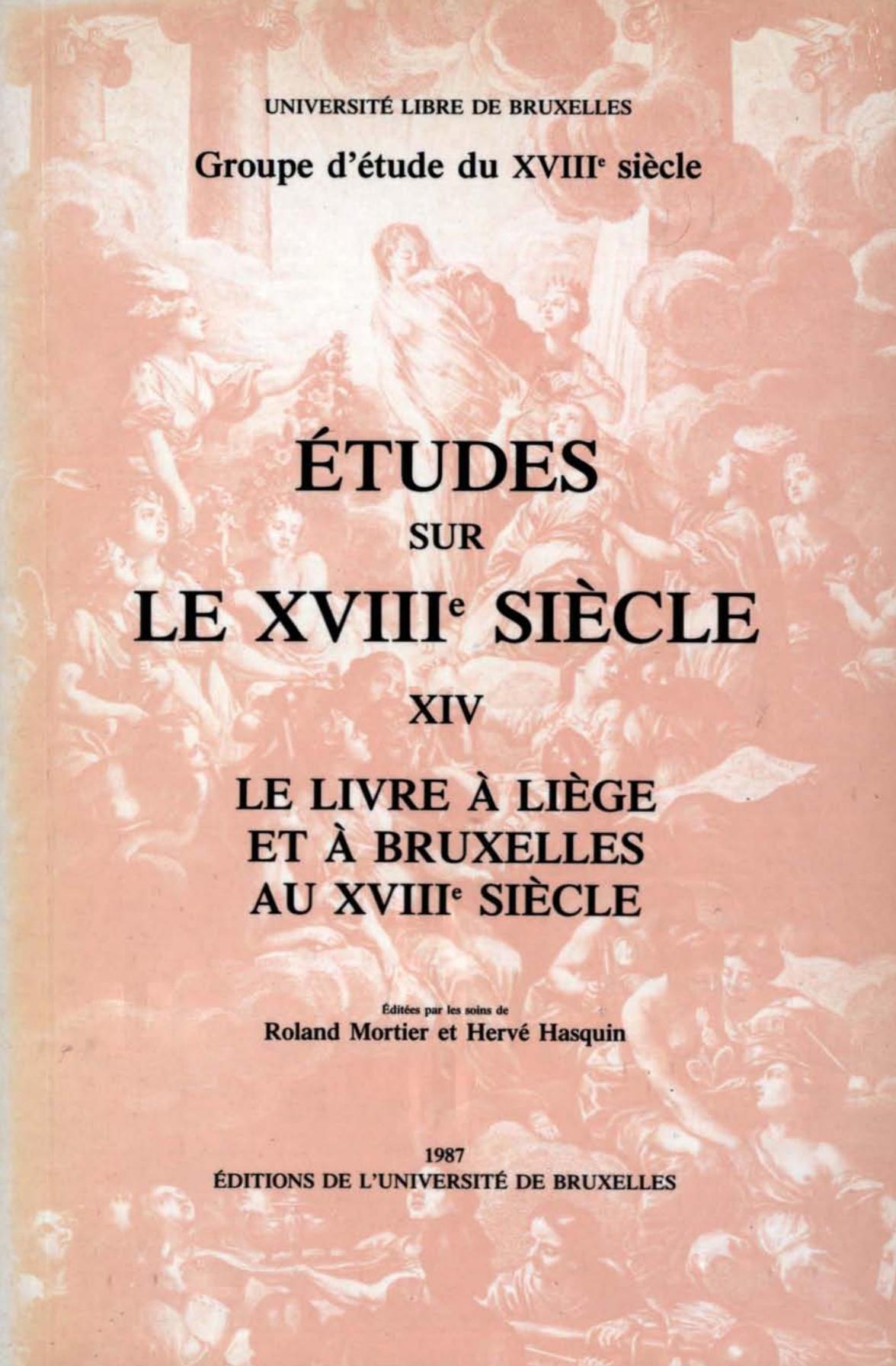
MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, eds., "Le livre à Liège et à Bruxelles au XVIII^e siècle" in *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Volume XIV, Editions de l'Université de Bruxelles, 1987.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

XIV

**LE LIVRE À LIÈGE
ET À BRUXELLES
AU XVIII^e SIÈCLE**

Éditées par les soins de

Roland Mortier et Hervé Hasquin

1987

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII^e SIÈCLE

Directeur: R. Mortier

Secrétaire: H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à M. Hasquin

Faculté de Philosophie et Lettres

Université Libre de Bruxelles

50, av. F.D. Roosevelt — 1050 Bruxelles

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Avenue Paul Héger, 26 — 1050 Bruxelles — Belgique

**ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE**

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de l'Education Nationale

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

XIV

LE LIVRE À LIÈGE
ET À BRUXELLES
AU XVIII^e SIÈCLE

Éditées par les soins de

Roland Mortier et Hervé Hasquin

1987

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

I.S.B.N. 2-8004-0930-4
D/1987/0171/9

© by Editions de l'Université de Bruxelles, 1987
26, avenue Paul Héger — 1050 Bruxelles, Belgique

Imprimé en Belgique

AVANT-PROPOS

L'histoire du livre et les inventaires de bibliothèques ont habitué à l'impression d'une évolution assez lente de la lecture au XVIII^e siècle, laquelle reste fortement marquée par le passé. Le sentiment peut s'accroître dans le cas d'études sur la vie provinciale. Fruit d'un certain hasard, l'association de Liège et de Bruxelles dans ce volume fait apparaître des convergences qui dépassent ce qu'on qualifierait par pudeur de «classicisme». Faute de participer souvent à l'expression des idées nouvelles, nos régions montrent un éveil honorable à celles-ci, et parfois une intervention précoce dans leur diffusion. Aussi convenait-il de souligner d'abord l'action de ces imprimeurs qui, entre la Hollande de Bayle et la France avide d'éditions bon marché, ont souvent contribué de façon décisive, par contamination, au rajeunissement, voire à une relative unification des mentalités en Belgique aujourd'hui francophone.

R. Birn évoque l'un d'eux, Jean-François Broncart, à partir des archives de la Bastille, qui s'avèrent décidément une des sources les plus instructives pour la connaissance des dessous de la librairie liégeoise. A vrai dire, on soupçonnait l'imprimeur d'avoir développé un commerce plus varié que celui dont témoigne la bibliographie traditionnelle. Ce que propose son catalogue, à la lumière des rapports avec le Parisien Huchet, c'est une grande partie du bagage culturel qui va communément servir de référence à nos lettrés du XVIII^e siècle: c'est le *Don Quichotte* qu'illustre Léonard Defrance pour le château de Warfusée, qu'habite le prince-évêque d'Oultremont, dont D. Jozic décrit ici la bibliothèque. Ce sont aussi ces œuvres de Nicole, de Mézeray ou de l'abbé Boileau (incomparablement plus présent que l'autre...) qui ne cesseront d'occuper les places d'honneur au palmarès des ventes publiques de livres — à moins qu'il ne s'agisse du palmarès des invendus, inlassablement remis au catalogue: les spécialistes pourront en débattre. Le poids du passé est banal; l'imprimeur Bassompierre ne trouve rien de plus typique que Molière à offrir en compensation à son visiteur

Marmontel, qu'il pirate, et Broncart aurait pu faire de même deux générations auparavant, puisqu'aussi bien il apparaît maintenant comme le prototype de ce contrefacteur des bords de Meuse que dénoncera Diderot.

Heureusement, le parallèle ne s'arrête pas à l'aspect commercial. La crise de conscience de la fin du XVII^e siècle et les premiers philosophes semblaient en gros avoir épargné les provinces belges. Les idées nouvelles entrèrent surtout avec les armées de Louis XV victorieuses à Fontenoy et à Rocour. Mais l'interrogatoire de Huchet montre comment, dès le début du siècle, transitèrent par la principauté liégeoise les écrits de Bayle, Fontenelle, Saint-Evremond, entre les mains de marchands qui n'étaient pas les moins prompts à saisir l'occasion d'une contrefaçon vite faite et à mettre en jeu le réseau, déjà élaboré, contrairement à ce qui est parfois dit, des confrères et partenaires, y compris ceux de pays. A cet égard, l'association de Jean-François Broncart avec le Bruxellois Claudinot, «rue Cantersteen, à l'image de saint Paul», annonce celle de Bassompierre et de Van den Berghen, ou encore un des axes que dessine l'implantation d'une famille typique d'imprimeurs peu orthodoxes, les Boubers. L'identification de certaines éditions clandestines, suggérées dans les déclarations de la Bastille, sera-t-elle facilitée par le caractère très réduit du matériel typographique de l'atelier Broncart, tel que l'a répertorié le Centre de philologie et d'histoire littéraire wallonnes de l'Université de Bruxelles? Il reste à espérer que l'imprimeur n'a pas déjà, comme le feront ses successeurs, écarté régulièrement les ornements gravés trop identifiables, en cas d'éditions à risque.

La tendance est de chercher ou de remarquer plutôt celles-ci dans les inventaires. On ne sera pas déçu, si on considère qu'elles avoisinent les dix pour cent dans les bibliothèques des Bruxellois Sireiacob ou Ories, et qu'Augustin de Steenhault, président du Conseil privé des Pays-Bas autrichiens, a chez lui 246 livres prohibés. La catégorie des lectures concernant l'économie, étudiées spécialement, ne manque pas de traduire de son côté une fermentation d'idées qui ébranle à plusieurs niveaux la société traditionnelle. On y retrouvera les thèmes classiques: *Inconvénients des droits féodaux* (pour reprendre le titre d'un ouvrage de Boncerf), critique du corporatisme et des monopoles, dérogance, etc. Mais aussi toutes les passerelles qui mènent vers la philosophie (Locke, Bolingbroke, Hume, Goudar, Rousseau et le *Discours sur l'économie politique*), vers la réforme du droit (Beccaria), les métamorphoses de l'«ordre naturel» cher aux physiocrates ou tout simplement la défense pathétique, comme chez l'obscur avocat Darigrand, de ceux qui vivent en bas cet ordre naturel.

La philosophie, en effet, n'entre pas dans les bibliothèques que par la grande porte. Ses voies d'infiltration sont diverses. C'est une vertu des catalogues de nous le rappeler. Quand on n'y trouve pas Voltaire, on a

parfois son *Esprit* ou sa vie par le falsificateur La Beaumelle. A défaut de Pufendorf ou de l'adaptation de Barbeyrac («le seul commentateur», comme dit le même Voltaire, «dont on fasse plus de cas que de son auteur»), on aura le *Droit des gens* de Dumont. La modernité pénètre les *Dictionnaires portatifs du cultivateur* (lequel n'a rien, cependant, du paysan) et cette littérature médicale de vulgarisation que couronne l'*Avis au peuple sur sa santé* de Tissot, un des succès de l'époque. Esprit moderne, espace nouveau: le prince d'Oultremont, en bon évêque, ne lirait ni roman, ni théâtre, mais son horizon, si fermement défini par des ouvrages utilitaires ou religieux produits sur place, s'élargit déjà par les *Voyages* de Prévost — et plus encore avec l'anti-philosophisme de l'abbé de Feller et la *Réfutation de l'Évangile du jour* selon Voltaire, qui ne cachent pas grand-chose des pensées de l'ennemi. Il y a une propagande de réfraction dont l'effet ne doit pas être négligeable.

Critique et raison se combinent du reste avec un fort courant de sensibilité qui peut prendre leur place sur le terrain des bibliothèques, comme il peut s'opposer à la sécheresse du bel esprit: la manière dont se partageraient les lectures entre Anvers et Bruxelles est très suggestive, pour ce qui est du premier cas. Et la réécriture par Jean Castilhon de quelques classiques de la Bibliothèque bleue éclaire de façon extrêmement crue les tensions d'une pensée bourgeoise qui veut bien mettre dans la bouche du preux Renaud, actualisé, d'émouvantes paroles d'égalité, à condition que Pierre de Diable prenne la figure du libertin.

D. DROIXHE

DE LIÈGE À PARIS: LA ROUTE DU LIVRE À L'AUBE DU XVIII^e SIÈCLE

par
Raymond BIRN
University of Oregon

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, malgré leur taille et leur passé historique relativement peu importants, des villes telles que Genève, Neuchâtel, Avignon, Bouillon et Liège, situées aux frontières du territoire français, jouèrent un rôle primordial dans la diffusion de la culture. Les principaux agents de cette diffusion furent les imprimeurs, qui puisèrent dans la source traditionnelle de livres français édités en dehors de la France, les Pays-Bas néerlandais, et par là, favorisèrent le phénomène des Lumières. De 1750 jusqu'à la Révolution de 1789, il apparaît qu'au moins un livre français sur deux était publié en dehors du royaume. Dans les territoires limitrophes, la censure n'était pratiquement pas exercée. Jaloux du monopole officiellement reconnu que les libraires parisiens exerçaient sur la production littéraire, les libraires des provinces françaises collaboraient avec les «pirates» de l'étranger; et malgré les frais de transport et de distribution, le prix de vente de ces livres s'avérait souvent moins cher que celui qui était imposé par les libraires et les imprimeurs reconnus par l'Etat, dans la capitale française¹.

C'est un fait que l'apparition du «livre philosophique» contribua grandement au développement du commerce clandestin des livres après 1750, ainsi qu'au développement des techniques capitalistes de production, de vente et de distribution. Il semble cependant qu'un commerce de livres entre Liège et Paris, entrepris un demi-siècle avant la guerre de Succession d'Autriche stimula l'éveil culturel de la principauté. Il se peut même que les pirates et leurs commanditaires aient été surtout intéressés par le colportage d'anciens ouvrages religieux et érudits. Mais il n'y avait pas que cela. De nouvelles études de marché furent développées, et l'on entreprit également d'étudier les goûts du public; les livres importés en France, qui devaient plus tard envahir tout le pays, représentaient un défi pour l'Ancien Régime. Le présent essai propose une étude de cas isolé: le trafic de livres entre le libraire-imprimeur liégeois J.-F. Broncart et son agent à Paris, Joseph Huchet,

depuis la fin de l'année 1702 jusqu'au printemps 1705. Il s'agit donc d'une tranche de micro-histoire. Vu sous cet angle d'histoire événementielle, le récit invite cependant à d'autres études sur le commerce international de livres durant la période qui précède le courant des Lumières².

Le 23 mai 1705, le chancelier de France, Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, adressa le mémorandum suivant au lieutenant général de police de Paris, Marc-René de Voyer, marquis d'Argenson :

«Puisque l'avis donné contre Huchet paraît fondé, S.M. veut que vous le fassiez arrêter et qu'il soit mis à la B., où vous l'interrogerez aussitôt, afin de savoir de lui ses intrigues et les lieux où sont ses magasins, et tâcher de saisir ce qui s'y trouvera, avant qu'on puisse rien détourner, et si ses magasins sont en lieux où vous ne puissiez envoyer, vous me le ferez savoir, s'il vous plait, afin que S.M. y donne ordre»³.

Qui était le suspect ? Né à Alençon, issu d'un milieu bourgeois normand, Huchet approchait de la cinquantaine lorsqu'il fut arrêté. Vingt-cinq ans auparavant, il était venu à Paris pour étudier la philosophie avec le savant jésuite Isaac Martineau du Collège de Clermont. Il s'insinua de cette façon dans les bonnes grâces des aristocrates de robe ; il les aidait à se constituer des bibliothèques, servait d'intermédiaire dans leurs transactions financières et donnait cours à leurs enfants. Il avait une passion pour les livres, et le poste le plus important de sa carrière fut celui qu'il occupa «en qualité de lecteur et homme de lettres» pour Honoré Courtin, qui fut pendant un temps intendant de Picardie, de Flandre, de Soissons et d'Orléans ; c'était un ancien ambassadeur en poste en Hollande et un ex-doyen du Conseil d'Etat de Louis XIV. Avec l'âge, Courtin était devenu aveugle ; pendant huit ans, de 1695 jusqu'à la mort de celui-ci en décembre 1703, Huchet fit la lecture à l'ancien diplomate — droit, histoire, romans, livres galants — et acheta des livres pour Courtin et ses amis. Au début de l'année 1704, Huchet devint le secrétaire privé de J.-Fr.-J. de Gourges, marquis de Vayres et d'Aulnay, maître des requêtes au Conseil d'Etat. De son appartement privé situé dans la résidence privée d'Aulnay, Huchet s'occupait des affaires courantes de son employeur — rendez-vous, achats ménagers, cessions de terrains — et assumait ainsi un important poste de confiance. En même temps, faisant montre d'une énergie peu commune, il s'occupait également de ses propres intérêts⁴.

Le dossier dressé contre Huchet par la police était impressionnant : onze carnets remplis par 883 chefs d'accusation différents. L'importance du personnage résidait dans l'emploi de ses relations d'une part, et d'autre part dans l'organisation de nouvelles techniques de commerce. En échange de renseignements fournis sur la façon d'acquérir à bon marché des propriétés confisquées par les tribunaux royaux de Paris, Huchet recevait du coton, de la mousseline, des pipes de qualité de la part de ses associés d'affaires. En

retour, pour des éditions illégales ou pirates importées frauduleusement de Hollande, il envoyait des bijoux à ses fournisseurs. Il utilisait ses relations à Paris et à Versailles pour obtenir des réductions d'impôts pour ses connaissances et ses proches; parmi ceux-ci, il y en avait un dont il espérait pouvoir séduire la fille, en compensation. Il décrocha des permis de déboisement au bénéfice d'un de ses frères qui désirait exploiter une propriété nouvellement acquise. On lui demandait d'intervenir pour des exemptions de service militaire. Il obtint des «protections» spéciales pour des commerçants de livres de Paris qui souhaitaient introduire en fraude des éditions néerlandaises et liégeoises dans la capitale. Mais le fait le plus important de tous est que, pendant une période de six ans, Huchet développa un vaste commerce de livres interdits et d'éditions pirates, recevant la plupart de ses commandes de fournisseurs établis à Tournai, à Luxembourg et surtout à Liège. Des correspondants français s'adressaient à lui depuis Paris, Versailles, Alençon, Angers, Valenciennes, Rouen, Reims, Metz, Verdun, Sainte-Menehould et Châlons-sur-Marne. Il entreposait sa marchandise de contrebande dans les hôtels de Sully et de Condé à Paris, dans le château de Saint-Maur et dans d'élégantes villas à Plaisance et près de Saint-Germain-en-Laye⁵.

La clientèle de Huchet allait des modestes libraires de province jusqu'à l'élite de l'aristocratie de robe et de la Cour. Il vendait ses livres à des membres soigneusement choisis, en bons rapports avec la Communauté des Librairies et Imprimeurs de Paris, qui étaient au courant de ses affaires avec J.-Fr. Broncart à Liège. Parmi les Parisiens, citons Barthélémi Girin, qui s'était installé en 1695, et J.-B. Musier, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de libraires, qui était le fournisseur personnel de livres néerlandais pour l'abbé J.-B. Bignon, directeur de la Librairie⁶. Ces commerçants aidèrent Huchet à réaliser son principal achat, la traduction française de la Bible par Lemaistre de Sacy, que Broncart avait éditée à Liège. Les libraires parisiens Louis Poirion et André Pepingué achetèrent l'*Histoire de France* de Mézeray à Huchet⁷. Pierre Witte, à qui un commerce frauduleux valut un séjour à la Bastille de 1710 à 1711, traitait régulièrement avec Huchet, achetant et vendant des bibles de Liège, les *Nouvelles de la République des Lettres* de Bayle, l'*Histoire des Flagellants* ainsi que les lettres de Richard Simon⁸. Huchet entretenait des relations étroites avec les imprimeurs et les libraires de sa ville natale d'Alençon. L'imprimeur Weith lui promit le testament politique de Richelieu⁹. La Veuve de La Motte demanda des copies du *Théâtre italien*, des almanachs, des blocs d'agenda comme cadeaux pour les dignitaires de la Généralité¹⁰. D'Angers, le marchand Foureau demanda les *Nouvelles de la République des Lettres*, les *Mercures historiques*, Mézeray, deux douzaines d'*Imitations* par de Beuil (Lemaistre de Sacy), outre des: «...marquise de Fresnes, cent Nouvelles nouvelles & cabinets de curiosités en vers»¹¹. Huchet ne voyait pas d'inconvénient à envoyer des livres en

échange d'élégantes parures¹², ainsi qu'en contrepartie de bijoux à la mode — broches, colliers et boucles d'oreille en argent¹³.

En plus de son commerce avec les libraires professionnels, Huchet traitait également avec des acheteurs occasionnels. Et en premier lieu avec la famille Courtin. Un inventaire non daté dans la bibliothèque du doyen et très probablement établi par Huchet révéla une collection de 360 titres montrant une prédominance massive de la littérature profane et contemporaine, mêlant l'histoire populaire et l'histoire scandaleuse, les histoires galantes et les classiques courants, certains souvenirs de son ancien service à l'Etat (le Code Louis) et très peu de titres reflétant des sentiments religieux. Racine, Quevedo, Molière, Rabelais et Clément Marot côtoyaient les *Amours* d'Abélard et d'Héloïse, *Don Quichotte* et la *Princesse de Clèves*. Les goûts de Courtin pour l'histoire vont dans le sens des *Amours d'Henri IV*, de l'*Histoire de Siam*, des testaments de Richelieu et de Mazarin, de l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre*, des *Mémoires de la Reine Marguerite* et des *Mémoires de Mahomet*. Courtin se passionnait pour la géographie — il possédait des descriptions de l'Amérique du Nord, de l'Ethiopie, des *Délices de Hollande* et de l'*Etat de la Russie*. Constituée par Huchet, la bibliothèque de Courtin comprenait une Bible, le *Traité de la Divinité de Jésus-Christ* du calviniste Jacques Abbadie, le *Nouveau Testament de Mons* d'Arnaud et sa défense, et un Nouveau Testament en latin. A l'exception de ces trois livres ainsi que d'une relation des luttes de Boniface VIII avec Philippe IV et des histoires du calvinisme par Maimbourg et Soulier, les œuvres religieuses occupaient peu de place dans la bibliothèque de Courtin. Par contre, on y trouvait les *Épîtres d'Ovide en vers françois*, les *Galanteries grenadines*, les *Histoires des Aventuriers* et les lettres de Bussy-Rabutin. Parmi les commandes faites par Huchet, il y avait l'achat du *Dictionnaire* de Bayle, l'*Histoire de France* de Mézeray, les poèmes de Scarron, la Bible de Lemaistre de Sacy, les *Contes* et *Fables* de La Fontaine, les œuvres de Boileau, les *Annales de la Cour et de Paris*, les *Intrigues galantes*, les *Secrets pour la Beauté des Dames* et une édition illustrée des *Contes de Rire*¹⁴. Le fils de Courtin acheta des exemplaires de Bayle, de Mézeray, de Scarron, de La Fontaine et la Bible de Lemaistre de Sacy — parmi d'autres titres: *Secrets pour toutes sortes de Maladies*, *Invasion d'Espagne par les Maures*, *Histoire de Madame de Fresne*, *Amours de Psyché* et *Caractères* de Théophraste¹⁵. Parmi d'autres acheteurs dans l'aristocratie, on trouvait le marquis de Varains et le duc d'Estrées¹⁶. La marquise de Villars se procura « une paire d'heures »¹⁷; Madame de Saumery, épouse du sous-gouverneur des ducs de Bourgogne, Anjou et Berry, obtint les *Cent Nouvelles nouvelles* et le *Tableau de l'Amour dans l'Etat de Mariage*¹⁸. Des abbés de Cour achetèrent le *Dictionnaire* de Moréri, l'*Autorité des Roys* de Brantôme et l'*Instruction du Clergé*¹⁹. Des parlementaires se procurèrent Flavius Josèphe, Furetière, la Bible de Le-

maître de Sacy et le *Nouveau Testament de Mons*²⁰. Huchet avait de nombreux contacts avec l'élite à Alençon. Du Hamel, secrétaire de l'intendant de la Généralité, était son client le plus fidèle²¹.

La clientèle de Huchet contribuait souvent de façon active à l'organisation du réseau de diffusion des livres provenant de Liège et de Tournai. Citons parmi les plus illustres la maison de Claude de Longueil, marquis de Maison, président en exercice du Parlement de Paris, dont le père avait été chancelier d'Anne d'Autriche et gouverneur des châteaux de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye²². Des envois faits par Broncart arrivaient régulièrement chez de Maison, d'où les livres étaient facilement acheminés vers Paris grâce à la connivence de son greffier et du surintendant du château. Dans cette activité de contrebande, Huchet trouvait un auxiliaire précieux en la personne de la seconde épouse de Maison, Marie-Charlotte Roque de Varangueville, elle-même une Courtin et belle-mère du duc de Villars, commandant de l'armée du Rhin. Madame de Varangueville était passionnée de littérature janséniste : elle acheta entre autres à Huchet les œuvres de Nicole et l'*Histoire de France* de Mézeray²³.

Il était essentiel pour le commerçant d'entretenir des contacts avec les greffiers, les surintendants, les jardiniers et les secrétaires. Tandis que la duchesse de Verneuil lui offrait un entrepôt pour les bibles de Broncart, ses dames faisaient le guet, le premier valet de chambre et le comptable surveillaient les allées et venues de paquets par Huchet et ses convoyeurs²⁴. A l'hôtel de Condé, Lombard et Chambord, qui étaient secrétaires de Mgr le Prince, et de Senne, surintendant des constructions, dirigeaient les transports²⁵. A Alençon, Peusch, secrétaire de l'intendant, fournit une couverture pour les envois de Huchet. Celui-ci mit au point un système élaboré de pseudonymes pour lui-même, et d'abréviations et de codes pour ses cachettes ; ce défi aux déchiffreurs donnait un caractère de roman de cape et d'épée à son commerce²⁶. Ainsi, des brouillons et des aide-mémoire trouvés sur lui («...aller à Versailles dans les *** du conseil. prendre colb. & B. & Cromwell. quand vendre argent. prendre memoire...») ²⁷ prennent un air de mystère, de même que des quittances non détaillées ne totalisant pas moins de 650 livres en une fois. Il y avait un schéma des transports. Broncart et les autres fournisseurs de Huchet utilisaient les ressources des contrebandiers provinciaux, le long de la route qui traverse la Champagne vers l'Ile-de-France, pour acheminer la marchandise vers les châteaux de province, où propriétaires et laquais se chargeaient de la suite du transport. A partir de ces châteaux, les colis de livres étaient envoyés par divers itinéraires de distribution vers Paris, dans des maisons où Huchet cachait ces ouvrages ; tantôt il les adressait directement à ses clients, tantôt il les entreposait dans son appartement — d'abord chez Courtin ; ensuite, après 1704, chez de Gorges d'Aulnay.

Huchet était un commerçant audacieux. On a conservé le brouillon d'une lettre écrite par lui, probablement vers 1704 et sans doute adressée au lieutenant de police d'Argenson lui-même. Huchet y demande à être exempté des taxes de douane et de l'inspection de ses colis de livres dans la ville champenoise de Sainte-Menehould. Il met en cause la hardiesse de la Communauté des Libraires et Imprimeurs de Paris et va même jusqu'à accuser les maîtres d'introduire clandestinement dans la ville tout ce qu'ils ne peuvent imprimer légalement. Non sans impudence, il propose quant à lui d'énormes réductions aux gens haut placés, grâce à la possibilité qu'il a de maintenir les prix relativement bas :

«Je suis toujours rempli monsieur des temoignages de votre amitié & de la Reconnoissance que j'en confirme... Vous sçavez que j'ay toujours eu une passion extreme pour la lecture & pour les livres. mais comme mon fonds n'est pas assez pour me satisfaire ladessus pleinement veu que nos libraires de Paris nous vont couter à outrance, j'ay occasion de tirer de Liege qui couteront moins de moitié. Le passage de S.M. est la seul obstacle qui me tient en echec. Vous estes absolument le maistre de le lever. J'ose monsieur vous en supplier tres instamment et l'esperer avec dautant plus de confiance que cette marchandise nest point de contrabande, & ne doit ny aux aydes ny aux domaines. Elle est pour neant sur vos registres. Les seuls libraires de Paris y sont interessez. On ne leur feroit point ce passe droit s'ils ne nous surviendroient pas excessivement a l'abri de votre autorité. Personne n'en courrira aucunes risques attendu que ces balles ne viendront pas a Paris. Elles resteront au chateau de C... d'où elles me seront seurement apportées piece a piece dans les C. de S.M.A. le Pr. Les frais de port & de voitures ne couteroient absolument rien tant pour vous que pour vos amis... »².

En dépit du ton confiant de cette lettre, Huchet, à l'époque où il l'écrivait, allait constater que la chance tournait pour lui. A la fin de 1703, son principal protecteur, le doyen Courtin, mourait. Avant les poursuites de Pontchartrain, d'autres protecteurs l'abandonnent. Et le 3 juin 1705, Huchet faisait, sans autre cérémonie, son entrée à la Bastille. Il y resta jusqu'au 21 avril 1706. Pendant ce temps, l'enquête se poursuivait. En juillet et en août 1705, il subit cinq interrogatoires qui aboutirent à sa condamnation. Les preuves parlaient d'elles-mêmes : des lettres l'impliquaient directement dans des activités de contrebande, des commandes pour des livres interdits et des éditions pirates en provenance de Hollande et de la ville de Liège, qui était alors occupée par les Hollandais, et ce, à une époque où tout commerce avec l'ennemi était interdit; s'y ajoutaient de ventes de livres pour profit par un particulier qui n'avait aucun lien avec la corporation des libraires et des imprimeurs. L'histoire de Huchet forme un chapitre-clé dans l'histoire du livre à l'aube du XVIII^e siècle. Disposant d'un réseau de complices qui s'étendait de Liège à Luxembourg et à travers la plaine de Champagne, cachant sa marchandise dans des entrepôts douteux mis à sa disposition par des libraires provinciaux ou dans d'élégantes maisons de campagne d'aristocrates, Huchet fut un des principaux fournisseurs de littérature de contrebande pour la capitale à la veille des Lumières.

Les pièces les plus compromettantes pour lui étaient constituées d'une série de lettres échangées avec Jean-François Broncart, libraire-imprimeur de Liège, entre octobre 1702 et février 1705. La correspondance comprend 52 communications de Broncart à Huchet et les brouillons de 27 lettres du second au premier. Elle était émaillée de factures, de comptes et d'aide-mémoire où étaient consignées les commandes reçues, dues ou en cours d'expédition. Une vingtaine de documents supplémentaires confirment la diversité des dettes de Broncart qui furent prises en charge par Huchet, en compensation de livres reçus ou promis. Bien que Broncart eût envoyé en France des produits de ses propres presses, pendant quelque temps, et qu'il eût aussi servi d'intermédiaire pour des imprimeurs hollandais, il éprouvait des difficultés à trouver des distributeurs fiables dans Paris et aux alentours. Ceux-ci négligeaient sa marchandise, la volaient ou bien oubliaient de la payer. De plus, aucun d'entre eux ne lui donnait de garantie contre les risques de saisie ou de perte. Un tel trafic comportait donc beaucoup de risques.

Huchet répondait cependant aux vœux de Broncart. Leurs tractations illustrent concrètement la vie de la contrebande de livres au début des Lumières : la nature artisanale de ce commerce ; les problèmes d'approvisionnement et de distribution ; les interrogations sur l'évolution des goûts du public, échangées entre un intermédiaire avisé évoluant discrètement parmi les clients et les protecteurs, et un fournisseur toujours sur le fil du rasoir, dépendant des affaires de Hollande. Broncart n'avait pas d'ennuis avec les autorités liégeoises. Le transport à travers les Pays-Bas espagnols et le Grand-Duché de Luxembourg se faisait généralement sans accroc. C'était le chemin classique à travers la Champagne, avec d'éventuels arrêts et contrôles à Reims, à Sainte-Menehould et à Châlons-sur-Marne, qui s'avérait assez dangereux. Mais Broncart était un éternel optimiste. Il devait l'être, car il se trouvait dans les dettes jusqu'au cou. Dans sa correspondance avec Huchet alternent des propositions de projets mirobolants de contrebande et des supplications afin d'obtenir des avances ou des paiements pour ses créanciers. Les réponses de Huchet étaient calculées et formelles. Il pouvait se permettre de discuter les prix et payait presque toujours le prix qu'il s'était fixé ; il pouvait compter en général sur un écoulement rapide de la marchandise. De plus, il se montrait sûr de ses protecteurs — trop même, comme il s'avéra par la suite. Même avant de connaître Broncart, Huchet était déjà la source la plus active d'éditions pirates et interdites à Paris. Avec Broncart, il avouait un chiffre d'affaires annuel de 1.000 écus, bien que d'Argenson estimât que 10.000 écus constituait un chiffre bien plus proche de la réalité³⁹. L'opération dont il était le plus question entre Broncart et Huchet concernait la publication la plus ambitieuse du Liégeois, l'édition pirate in-folio en trois volumes de la traduction de l'Ancien et du Nouveau

Testament par Isaac Lemaistre de Sacy³⁰, qui était le privilège du libraire-imprimeur parisien Guillaume Desprez³¹. Entre septembre 1703 et février 1704, Broncart expédia des colis à Huchet depuis Liège, en passant par Luxembourg, Reims, Châlons-sur-Marne et Sainte-Menehould, jusque dans des entrepôts situés aux alentours et à l'intérieur de Paris. Durant cette période de six mois, seuls 218 colis arrivèrent à destination. C'était quand même un début. Des milliers de bibles auraient dû suivre. Les autres commandes de Huchet comprenaient des demandes de dictionnaires in-folio de Furetière, de Moréri et de Bayle, objets de luxe non surprenants quand on pense à la clientèle aristocratique de Huchet. Par ailleurs, l'autre fournisseur d'éditions pirates néerlandaises pour Broncart et Huchet — une certaine Mme Savarin, épouse d'un chirurgien de l'armée française en poste à Tournai — envoyait à Huchet des œuvres plus modestes : gazettes et périodiques hollandais, y compris la contrefaçon d'Amsterdam du *Journal des Savants*, des livres jansénistes et protestants, des commentaires politiques contre la France, des best-sellers, des histoires galantes, des ouvrages politiques et religieux outrageants. Lors de ses aveux, Huchet dit qu'il paya la moitié du prix courant (prix de détail ou clandestin) à Paris³².

En fin de compte, les relations de Huchet lui servirent. En fait, on peut même dire qu'elles le sauvèrent. Après dix mois d'incarcération, Pontchartrain ordonna sa libération. L'intervention de Gournes d'Aulnay et sans doute celle du conseiller au Parlement Mallet de Drussy firent leur effet. Là s'arrêta l'affaire. Le commerce rémunérateur de Huchet prit fin avec son exil dans sa ville natale d'Alençon, et les livres non interdits trouvés dans ses entrepôts furent vendus aux enchères à des membres de la corporation des libraires de Paris. Les bibles furent épargnées. Un collègue de Broncart à Liège, un certain Pierre Duclos, les avait achetées à Huchet avant l'arrestation de celui-ci³³. Pontchartrain réserva un tiers des bénéfices de la vente des livres autorisés à Huchet, le reste allant à l'informateur qui l'avait dénoncé³⁴. C'est ainsi qu'un grand projet fut mis en échec.

L'édition pirate in-folio de la Bible de Lemaistre de Sacy

Une bonne moitié de la correspondance entre Huchet et Broncart découverte par les policiers concernait une des réalisations principales de la littérature biblique janséniste, la traduction française des deux testaments, commencée par Lemaistre de Sacy et achevée par Pierre-Thomas du Fossé et Charles Huré. Bien que l'imprimeur parisien G. Desprez eût acquis le privilège de cette œuvre de la part des exécuteurs testamentaires de Lemaistre de Sacy, pour un prix record au XVIII^e siècle de 33.000 livres, et qu'il eût réalisé des éditions abrégées avec de « courtes notes » par du Fossé et par

l'abbé de Beaubrun en 1696, il avait commis une erreur en renonçant à une version définitive, in-folio, avec de «grandes explications». Néanmoins, le désir d'une édition sinon plus compréhensible, du moins mieux présentée que celle de Desprez ouvrait la voie aux éditions pirates. Desprez réussit à publier en livrets séparés des versions in-octavo de la traduction de Sacy, «avec des notes tirées des SS. Pères, tant pour le sens moral que pour le sens spirituel»³⁵. Vendus à part, ces volumes avaient cependant une moins belle présentation qu'une édition in-folio. De plus, leur prix global de 111 livres 10 sols était le double du prix d'une édition in-folio³⁶.

En 1701 se produisit ce que Desprez redoutait : l'apparition de sa Bible in-folio basée sur les versions de plus petit format, destinée à un public de courtiers, d'officiers, de bourgeois citadins, pour qui une élégante bible luxueusement reliée constituerait la pièce principale de leur bibliothèque³⁷. Comme cette bible restait assez éloignée de la version érudite et plus compréhensible qu'il espérait un jour imprimer, Desprez considérait que cette édition représentait non seulement une piraterie, mais aussi une fraude à l'égard du lecteur³⁸. Par ailleurs, Desprez était brûlé sur d'autres fronts. Même avant l'épuisement de ses livrets in-octavo de 1700, des éditions pirates in-douze étaient apparues avec les adresses de Lyon et d'Amsterdam³⁹. En 1700, l'imprimeur bruxellois J.-F. Foppens, utilisant celle de son beau-frère Broncart de Liège, publia une édition pirate in-quarto de la Bible de 1696 de Desprez avec de «courtes notes». La version bruxelloise ne se présentait même pas comme la Bible de Sacy, mais admettait simplement qu'elle était «traduite en François sur la Vulgate avec des notes courtes, tirées des SS. Pères & des meilleurs interprètes... de la traduction du Pseauteur selon l'Hébreu, à côté de la Vulgate & et la concorde des 4 Evangélistes ...»⁴⁰. Le pire était l'édition in-folio de 1701 : 4 volumes se prétendant une édition définitive, co-publiée à Liège et à Luxembourg respectivement par J.-Fr. Broncart et André Chevillier, deux pirates vétérans. Les ennemis de Desprez en France — Fr. Godard de Reims, J. Villery et J. Anisson de Paris — fournissent des fonds pour la Bible de Broncart-Chevillier. Le privilège de Desprez s'effritait visiblement. Même si l'édition savante dont il se vantait paraissait un jour, une avalanche d'éditions in-folio, rassemblant les «courtes notes» de 1696 et des notes incomplètes de l'édition in-octavo de 1700, pourraient submerger le marché, sabotant de ce fait, du moins à son époque, le projet formé par Desprez d'une œuvre de grande érudition et d'une profonde inspiration. De plus les archevêques de Reims et de Paris semblaient être de mèche avec les pirates, en accordant des privilèges épiscopaux à ceux qui étaient désireux de faire concurrence au privilège royal de Desprez⁴¹.

Desprez alla au tribunal, en attaquant l'édition qui le menaçait le plus : celle de Broncart et Chevillier. Ne mâchant pas ses mots, il investiva les

imprimeurs parisiens en coalition — Villery et Anisson, Charles Osmont, et même Christophe Ballard, ancien syndic de la corporation. Il maintint que ces personnes l'avaient empêché de s'assurer une exclusivité et d'être respecté dans la Communauté de Paris⁴². En octobre 1701, Desprez s'arrangea pour faire saisir 23 lots de la bible de Broncart et Chevillier. Cependant, son procès tirait en longueur. Entretemps, en 1702, Broncart publia audacieusement une édition in-folio en trois volumes avec un tirage de 2.500 exemplaires⁴³ et en 1703, il annonça la publication imminente d'une nouvelle version corrigée⁴⁴.

Le 27 avril 1705, Desprez gagna, mais un peu tard, son procès⁴⁵. Comme les privilèges royaux avaient la priorité sur les privilèges épiscopaux et locaux, toutes les éditions et les variantes de la traduction de Sacy furent déclarées illégales. Mais même alors, Desprez n'était pas encore maître chez lui. En août 1705, il reçut un choc lorsque ses ennemis à Paris — ceux qui avaient contribué à l'édition de Broncart — convinquirent le Conseil Royal que, tandis qu'il détenait des droits sur la Bible de Sacy pour plus de deux décennies, Desprez avait manqué à ses obligations d'imprimeur. La France avait toujours besoin d'une grande édition définitive de cette Bible. C'est pourquoi le 3 août, le privilège de Desprez pouvait expirer⁴⁶. A nouveau, il se battit. En 1706, il acquit un nouveau privilège valable pour 20 ans⁴⁷. Les autorisations épiscopales sans sanction royale furent invalidées⁴⁸.

De plus, il savoura sa vengeance d'une autre façon. Son ennemi mortel, François Godard, avait accompli un séjour de deux ans et demi de prison pour vente de livres illégaux⁴⁹; J.-Fr. Broncart, J. Huchet et leurs partenaires de l'ombre avaient échoué dans leur projet de développer un réseau de diffusion en France pour une Bible qui, ils l'espéraient, représenterait non seulement un trésor culturel mais également une aubaine économique.

L'histoire de la contrebande organisée par Broncart et Huchet est très instructive à plusieurs égards. Le projet promettait beaucoup — à savoir : la vente et la diffusion de milliers de bibles in-folio placées chez des librairies collaborant à Paris et en province, touchant un public d'aristocrates et de professionnels; les éditions de format plus modeste devaient atteindre un public de nobles provinciaux, de commerçants, de marchands et de notables. Cependant, la réalité démentit les espérances. Les problèmes d'expédition en temps de guerre, les délais de transport, les réflexions après coup de Huchet sur la nature des goûts du public à l'aube du siècle nouveau ainsi que sa méfiance accrue envers Broncart, firent avorter le projet. Durant leur association de deux ans, seuls 218 lots de bibles in-folio parvinrent dans les entrepôts de Huchet à Paris et en banlieue.

Les affaires commencèrent dans le milieu de l'année 1702; s'y mêlèrent les problèmes d'endettement d'un imprimeur qui se dit aux abois, confronté à l'homme de lettres finaud et sûr de lui. Conscient des relations de Huchet avec les courtiers, les aristocrates et les personnalités officielles, Broncart demanda à celui-ci de l'aider à écouler des livres d'une valeur de 800 à 900 livres, qu'un ancien agent avait cachés à Paris. Huchet accepta d'acheter la plus grande partie de ces livres pour la bibliothèque privée de son employeur et acquit le reste pour son compte personnel⁵⁰. Après quoi, Broncart lui demanda d'examiner une autre série d'ouvrages d'une valeur de 600 à 700 livres, que Broncart avait entreposés en ville. Le lot comprenait le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, le *Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset* de Pasquier Quesnel, l'*Histoire des Juifs* de Flavius Josèphe, les *Contes* et *Fables* de La Fontaine, les bibles de Sacy et plusieurs récits de voyages. Huchet avoua à la police que, pour faire plaisir à Broncart, il avait vendu les livres à «plusieurs personnes de lettres... sans chercher dans ce commerce aucun gain sordide»⁵¹. Il mit les exemplaires qu'il ne pouvait écouler dans un entrepôt chez Courtin; et après la mort du doyen, il les garda dans un appartement qu'il avait reçu de son nouvel employeur, de Gourges d'Aulnay. A ce moment, les affaires des deux hommes prirent de l'extension: ils mirent sur pied un réseau de distribution de vente. Pour des dettes que Huchet honorait auprès de ses créanciers, le Liégeois lui envoyait de la marchandise. Huchet y gagnait toujours. Les affaires commencèrent doucement en septembre 1702 avec l'annonce de Broncart de «50 Avant Clovis, 100 Comptes faits, 50 Annales, 50 Racines, 50 Brantomes, 50 Molières, 25 Recueils d'Actions, 101 Clement Marotte.» Huchet vendit en gros les 476 livres au négociant parisien J.-B. Musier, qui était le principal contact de l'abbé Bignon avec les imprimeurs d'Amsterdam⁵². Pour Huchet, les occasions semblaient illimitées. Il pouvait obtenir de la marchandise à des prix très favorables. Depuis qu'il surveillait les ventes avant d'accepter un chargement, les risques d'amonceler un stock non désiré étaient réduits au minimum. Broncart, quant à lui, se chargeait de remettre les livres dans les mains de Huchet. C'est ainsi qu'à Paris, à Versailles et dans les villes voisines, il existait un commerce d'ouvrages interdits en France, ou épuisés, ou vendus à des prix exorbitants par les détenteurs de monopoles.

La base de leurs relations d'affaires était l'édition in-folio publiée par Broncart de la Bible de Sacy — en particulier l'impression en trois volumes de 1702. D'après Desprez, celle-ci, l'édition pirate en quatre volumes de 1701 ainsi que l'édition in-quarto de 1700 de Foppens-Broncart étaient cachées dans des entrepôts et dans les coins discrets des librairies à travers toute la France⁵³. Pour commencer, Huchet accepta une centaine de jeux de l'édition in-folio de 1702 qui se trouvaient toujours à Liège et obtint la

promesse d'une édition revue et corrigée de 1.250 pièces⁵⁴. Au moment où Broncart annonçait la fin de son travail de réédition, en juin 1703, le schéma des transactions était clair : d'une part, il y avait les promesses de Broncart selon qui de grandes choses pouvaient se réaliser, promesses ponctuées de plaintes désespérées pour que Huchet honore ses dettes; d'autre part, il y avait les refus secs de Huchet de satisfaire les créanciers de son fournisseur sur la base de rêves illusoire plutôt que de marchandises et d'acheteurs réels⁵⁵. La situation se dégrada avec le désaccord à propos du prix unitaire par lot de bibles. Broncart insistait sur le fait que tous deux avaient convenu d'un prix de 50 livres. Cependant, lorsqu'il reçut les ouvrages et qu'il se prépara à honorer les dettes de Broncart, Huchet refusa de payer plus de 40 livres⁵⁶.

Néanmoins, avec l'annonce faite par Broncart en juin 1703 — « ma Bible est terminée... Je ne doute pas qu'on débiteroit un gros nombre » — tous les espoirs étaient permis⁵⁷. L'imprimeur n'avait pas pu compter sur ses anciens distributeurs à Paris. Tantôt ils avaient vendu ses livres et avaient filé avec l'argent; tantôt, comme un certain abbé de Vienne, chanoine à Saint-Germain-l'Auxerrois, ils prétendaient que Broncart avait encore à leur égard des dettes, pourtant payées, disait-il ou qu'il leur devait des services, qui auraient été rendus⁵⁸. D'autre part, Huchet n'était pas né de la dernière pluie, et semblait honnête. Mais le principal problème consistait à lui faire parvenir les bibles. Le 15 mai 1702, l'Angleterre, la République hollandaise et l'Empire des Habsbourg déclarèrent la guerre à la France. Liège tomba aux mains des coalisés. Il s'avéra de plus en plus difficile d'expédier de la marchandise en France et en août 1703, Louis XIV décréta l'embargo commercial sur les produits en provenance de Hollande et des territoires occupés par les Hollandais⁵⁹. Les Français mirent sur pied un système de contrôle, particulièrement aux endroits stratégiques comme Sainte-Menehould. Néanmoins, Broncart recommanda l'optimisme, « pourvu que ce soient des livres qui ne soient pas contre l'état ou la religion... »⁶⁰. Submergé d'effets tombant à échéance, dont le dernier s'élevait à 3.500 livres, il se devait de montrer son meilleur visage. Comme les semaines passaient, il devenait clair qu'il fallait trouver un moyen pour introduire clandestinement en France la marchandise. Le 26 juillet 1703, Broncart annonçait : « Aujourd'hui je feray partir 2 balles de mes bibles »⁶¹.

Malheureusement, il ne tint pas parole. Trois semaines plus tard, la marchandise attendait toujours à Liège. Préoccupé par des retards dans l'exportation d'autres commandes — *Théâtres italiens*, *Nouvelles de la République des Lettres*, des éditions pirates hollandaises du *Journal des Sçavans*, une édition hollandaise de la Bible de Sacy in-octavo —, l'impossible partenaire attendit jusqu'au 17 août avant d'envoyer une nouvelle communication à

Huchet à propos des bibles in-folio. Il fut finalement convenu qu'une centaine de bibles seraient expédiées. Pour assurer le transport des livres, Broncart lui-même les accompagnerait jusqu'à Paris et, sauf-conduit en main, veillerait à ce que les bibles soient remises à Huchet. Il était sûr que l'ouvrage connaîtrait «un prompt débit, vu que c'est un ouvrage autorisé...» De toute évidence, il comptait encore sur la protection épiscopale des archevêques de Reims et de Paris. Il oublia fort à propos de parler du procès intenté par Desprez, mais rappela à Huchet son pressant besoin d'argent «...pour me récompenser de mes grosses avances que j'ai fait...»⁶².

Par conséquent, il devint clair que les cent bibles auxquelles Broncart faisait allusion constituaient l'ancienne édition de 1702, dont plusieurs lots avaient déjà été envoyés en France. Mis aux abois par ses créanciers, et furieux sur Huchet qui semblait les oublier, le 22 août, Broncart se trouvait encore à Liège⁶³. Enfin les bibles partirent. Le 3 septembre, Broncart donna de ses nouvelles depuis Luxembourg, où il était arrivé à la suite de deux cents pièces de la nouvelle édition, que «j'ay fait partir... pour vous»⁶⁴. Entretemps la première expédition de cent bibles traversait la Champagne. Malgré sa conviction première selon laquelle les livres pouvaient passer sans problèmes, Broncart jugea plus prudent de les rejoindre. Le 8 septembre, il constata que tout était en ordre à Sainte-Menehould⁶⁵. Le jour suivant, il devait se diriger vers Châlons-sur-Marne, précédé des bibles.

Cependant, Huchet s'impatientait de plus en plus. Trois mois s'étaient écoulés depuis l'annonce faite par Broncart que la nouvelle édition était prête et une centaine de pièces de l'ancienne impression n'étaient toujours pas arrivées. Il était impatient de voir Broncart, espérant que l'imprimeur liégeois amenait avec lui, en plus des bibles, d'autres livres que Huchet avait commandés auparavant, ainsi qu'«un habit du plus beau drap de Hollande gris brun» et un colis spécial, une édition illustrée d'*Aloysia*, que «vous pourriez bien mettre dans votre poche»⁶⁶. Cinq jours plus tard, n'ayant pas encore reçu la lettre rassurante de Broncart du 8 du mois, Huchet perdit patience. Dans son carnet de notes, il accusa Broncart d'avoir voulu gagner du temps avec les bibles, de s'être vanté de posséder de «prodigieux magasins» remplis de marchandise à Metz. A moins que les plus petites commandes attendues depuis des mois arrivent sous peu, Huchet cesserait d'honorer les dettes de Broncart. Une menace suffit : «Je renonce a tout commerce avec vous... J'envoie, j'enverrai, j'ay envoyé & rien ne vient»⁶⁷. A ce moment-là, Huchet était enclin à croire que le marché des élégantes bibles in-folio avait été surestimé. Il était moins intéressé par elles que par les périodiques hollandais, le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, les œuvres de Molière, les *Théâtres italiens* et l'édition pirate du *Journal des Sçavans*. N'ayant pas reçu de réponse satisfaisante à sa demande pour ces œuvres — textes qui, dans l'esprit de Huchet, représentaient une évolution

des goûts de la clientèle — le distributeur frustré ajoutait : « je ne vous écriray plus... Je ne recevray aucune de vos Bibles à moins que préalablement vous ne fassiez précéder tous les assortimens que je vous ay demandé par mes précédentes et mes mémoires. Il n'y a ny plaisir ny honneur d'avoir relations avec des gens qui dansent sur la corde et qui ne tiennent rien de ce qu'il promettent »⁶⁸.

Broncart accusa le coup. Il rebroussa chemin vers Liège. A Namur, il écrivit à Huchet qu'il pouvait compter sur le départ imminent d'ouvrages de Moréri, d'une douzaine d'œuvres de Bayle « et autres livres que m'avez demandé avec quelques nouveautés »⁶⁹. De retour chez lui, Broncart apprit avec horreur que Huchet n'avait pas honoré une dette d'un millier de livres due à un de ses créanciers, Hardanne : « Au nom de Dieu, faites honneur à mes traites... »⁷⁰. Deux jours plus tard, Broncart annonça qu'il organisait une expédition de 75 lots de la nouvelle édition de sa bible via Chevillier à Luxembourg, ainsi que par l'intermédiaire de marchands coopérant en Champagne. Il se plaignait cependant que les frais d'envoi et de contrebande étaient écrasants : 8 livres par quintal de Liège à Metz, 6 livres par quintal pour le service de Gabriel de Liège à Sainte-Menehould, et même plus parfois⁷¹. Il ne pouvait rien lui arriver de pire.

Et pourtant ! Quand Broncart eut déposé la centaine de bibles originales près de Châlons-sur-Marne, il se produisit ce qui fut appelé par après un « fâcheux accident », qui coûta à Huchet 247 livres pour les « chevaux de louages et présents faits à différentes personnes » pour sauver les lots⁷². En fin de compte, le 28 octobre 1703, Broncart pouvait exprimer sa satisfaction : les bibles étaient parvenues à Huchet. Cependant, une difficulté jusque-là latente surgit. Broncart se mit à discuter le prix de 40 livres par lot proposé par Huchet. Il voulait 50 livres. « Ma bible vaut plus qu'un Bayle et je n'en ay imprimé que 1.250 qui m'est une bagatelle. » Il insistait qu'il pouvait sur le champ vendre les bibles à des libraires parisiens pour 50 livres au moins par lot. Mais l'enchère dégénéra rapidement en apitoiement sur son propre sort. Broncart prétendit être malade. Il avait besoin d'argent pour payer les docteurs. Et les créanciers s'acharnaient sur lui⁷³.

Huchet cependant tenait bon. Il écrivit à Broncart sans ménagement : « Ce n'est pas icy la première fois que vous avés surpris ma bonne foi, mais je peux bien jurer que ce sera la dernière, puisque je renonce à tout commerce avec vous »⁷⁴. Sa clientèle judicieuse ne voudrait jamais acheter les bibles endommagées lors du transport. Trois semaines plus tard, Broncart était dans tous ses états. Des effets d'une valeur de 5.000 livres, pour lesquels il comptait sur les bibles, venaient à échéance : « Je vous prie au nom de Dieu de faire votre possible pour y faire honneur. » Une fois encore, mais plus modérément, il réclama 50 livres par lot, affirmant que les frais de transport

et les pourboires à eux seuls lui coûtaient 1.000 livres. Il ajoutait par ailleurs que d'autres chargements de la nouvelle édition étaient en route, pour compléter les 200 copies que Huchet avait demandées à l'origine. Broncart suggéra à celui-ci de proposer quelques bibles à Barthélémi Girin, de la Communauté des Libraires et Imprimeurs de Paris. (Afin de ne pas impliquer Girin dans l'affaire, la police avait raturé son nom sur la lettre, mais on peut encore le deviner). Le 15 décembre, en insistant sur le fait qu'il ne pouvait vendre les bibles de Broncart plus de 50 livres par lot, Huchet fit remarquer que Girin, Musier et Jean Robiche, un autre agent de Broncart à Paris, faisaient tout leur possible pour écouler les lots de l'édition de 1702: «J'en ay fait relier trois que je fais promener par toutes les Communautés et bibliothèques. Elles me reviennent de partout...» La malchance de Huchet pouvait s'expliquer par la chasse aux bibles illégales menée par Desprez. Huchet ne voulait plus payer aucune dette de Broncart, s'il n'obtenait pas des livres dont la demande était réelle — *Théâtres italiens*, «des Théophrastes, Corneille, Mezeray, Boileau, Rablais, Horace par Dacier, Annales de la Cour... »⁷⁶. Il était clair que Huchet pensait vraiment qu'il avait mal jugé son public. Paris voulait des œuvres de Bayle et non des bibles. Avec la perspective de l'arrivée de plusieurs centaines de lots in-folio, il proposa à son autre fournisseur principal, Madame Savarin de Tournai, un échange standard: la Bible de Broncart contre le *Dictionnaire historique et critique*⁷⁷. Mais le marché ne fut pas conclu.

A la fin de l'année 1703, l'entreprise hasardeuse périlclitait. La fermeture de tout commerce entre la France et les pays occupés par les Hollandais avait comme conséquence que, bien que cela fût aussi coûteux que risqué, la contrebande devenait le seul moyen de faire parvenir la marchandise à Huchet. Le 27 décembre mourait Honoré Courtin, l'employeur et le protecteur de celui-ci: le commerçant était susceptible d'arrestation à tout instant et ce n'était pas le moment de se commettre à nouveau avec les insatiables créanciers de Broncart. Il se justifiait dans sa colère: «Je n'ignore aucune de vos ruses de guerre, [que] vous avés disposé des livres que vous me destinés, que les frontières sont moins reserrées que vous me dittes par la traite de nos blés qui vont chez vous... Rompons un commerce que vous trouverez impossible. Je ne prendray de vos Bibles que pour me rembourser... Il est inutile que vous tirez sur moy»⁷⁸.

Broncart hésita encore entre son besoin désespéré de fonds et la défense de son honneur. Etant donné l'urgence de ses dettes en suspens, il accepta 40 livres par lot. Il soupirait que, la guerre rendant difficile toute expédition entre Liège et la France, il n'avait même pas tiré 1.000 livres «des grosses avances que j'ay fait sur la Bible rempli de marchandise.» En désespoir de cause, son humeur changea. Subitement, il retrouva son optimisme: «Il n'y at pas d'homme qui soit plus sincère que moy»; et il proposa d'envoyer des

livres à Huchet par la route de Sedan, qui était le chemin de la contrebande du vin et du blé. Par conséquent, il devait emprunter les routes vers Metz, où les pourboires s'élevaient à 20 livres par quintal. L'étape suivante était Sainte-Menehould, où le libraire Gabriel de Liège demandait 6 livres par quintal pour faire passer la marchandise. Sans tenir compte de l'embargo général décrété par Louis XIV sur le commerce hollandais, Broncart rassurait Huchet sur la sécurité des expéditions de livres de Hollande : « Je peu par là vous envoyer tous les bons livres de Hollande qui pourroient souffrir visite à Ste-Menoud... » De là à Paris, les frais d'expédition étaient négligeables : 2 livres par quintal, et la route était relativement sûre. Comme appât, Broncart avait des livres qui intéressaient Huchet — 30 *Théâtres italiens*, des livres de Bayle et de Moréri au prix coûtant. Il ajouta que deux cents bibles de la nouvelle édition se trouvaient soit déjà à Paris, soit en route vers la France. Il conseilla à Huchet d'accepter « tant qu'il vous plaira » ; ou bien de trouver un endroit sûr pour les entreposer, c'est-à-dire hors de portée des agents de Desprez. Pierre Duclos, le collègue de travail de Broncart à Liège, arriverait bientôt à Paris pour prendre en charge les bibles que Huchet refuserait. Broncart réclamait également une comptabilité des affaires traitées avec Huchet⁷⁰.

Le 7 février, un chargement depuis longtemps attendu de 75 bibles de l'édition de 1703 arriva dans l'entrepôt de Huchet au château de Saint-Maur. Huchet rapporte que ce fut un heureux hasard qu'il fût sur place à ce moment-là. Ce fut encore plus fortuit qu'il se trouvât dans la place quatre jours plus tard quand 9 colis supplémentaires arrivèrent, qui contenaient encore 43 bibles. De façon tout à fait inattendue, ces derniers étaient parvenus par l'intermédiaire de l'agent de Broncart à Luxembourg, Chevillier. Le receveur au château se préparait à les renvoyer, mais grâce à Huchet, les bibles ne furent pas perdues à tout jamais. Huchet était d'accord d'accepter 93 bibles de l'arrivage, à 40 livres la pièce — ce qui faisait 3.720 livres à ajouter directement aux fonds que Huchet avait déjà envoyés aux créanciers de Broncart. Il déduisit également diverses dépenses : 247 livres 4 sous pour sauver l'expédition des bibles endommagées, 500 livres en « frais et risque » en rapport avec ces lots infortunés. Prétendant avoir reçu 218 bibles en tout, Huchet dit qu'il donnerait 125 exemplaires à Duclos, à condition que celui-ci ait une autorisation écrite de la main de Broncart. Ceci comprenait tout ce qu'il avait reçu au cours de l'expédition initiale⁷¹.

Pour Huchet, les choses, enfin, se présentaient mieux. Il espérait vendre les bibles à 60 livres l'exemplaire, ce qui ne représentait pas un bénéfice extraordinaire, mais lui assurait néanmoins 1860 livres — en laissant à Broncart la charge des pots-de-vin et des embarras accumulés dans l'expédition des ouvrages. C'est ainsi que Huchet eut accès à l'édition la plus récente,

en abandonnant à son fournisseur désemparé une centaine de pièces de l'édition ancienne, qui était abîmée. « En vérité, vous me traités bien mal », lui écrivit Broncart, vexé⁸¹. Huchet réussit à transférer toutes les bibles de Saint-Maur à l'hôtel de Sully à Paris. De là, il recevait la correspondance de Broncart sous le nom de « de la Forest », officier en charge pour le duc de Sully. Ensuite, il devait attendre Duclos qui lui reprendrait les 125 bibles refusées.

Au cours des mois d'avril et de mai 1704, Huchet et Broncart échangèrent une correspondance amère et désagréable concernant les expéditions. L'optimisme du Liégeois, qui affirmait que les livres de Hollande pouvaient encore être acheminés facilement, fondit quand la police française saisit un envoi à Châlons-sur-Marne; Huchet dut employer toute l'influence dont il disposait pour obtenir que les livres lui soient rendus⁸². Comme le reste ramassait la poussière à l'hôtel de Sully, Huchet essaya de vendre ses 93 bibles. En mai 1704 arriva l'agent de Broncart, Pierre Duclos. Selon Huchet, il n'avait cependant pas d'autorisation en bonne et due forme. Comme plusieurs distributeurs de livres de Broncart à Paris tâchaient de mettre la main sur les bibles pour se rembourser de ce qu'ils prétendaient être des commissions en suspens, et depuis longtemps, Huchet se méfiait de tout le monde⁸³. Broncart lui-même avait une idée derrière la tête en abandonnant les bibles à Duclos vis-à-vis de qui il était fort endetté. Le 13 juillet, Duclos prit finalement possession de ces bibles, bien que d'une curieuse façon. Comme les dettes de Broncart qu'il avait honorées dépassaient en valeur celle des livres qu'il avait reçus, Huchet accepta les 125 bibles supplémentaires de Broncart à 40 livres la pièce. De cette manière, il réduisit ses charges envers les créanciers de Broncart de 5.000 livres. Duclos acheta à Huchet les bibles au prix de 40 livres 2 sols. Pour montrer sa bonne foi, Huchet offrit son bénéfice à Broncart. Ensemble ou à part, Huchet et Duclos possédaient les bibles de Broncart qu'ils essayèrent de vendre du mieux qu'ils purent, en évitant toujours les poursuites de G. Desprez⁸⁴.

Le trafic de livres entre Huchet et Broncart (1702-1705)

L'achat réalisé par Huchet de l'édition in-folio de la Bible de Sacy est l'événement le plus significatif dans son alliance avec le libraire liégeois, y compris le paiement de 8.720 livres de dettes de Broncart, moins les charges enregistrées par Huchet pour l'expédition des livres. Durant les deux années qui séparent l'accord d'origine et le partage des bibles avec Duclos, Huchet honora les dettes de Broncart en achetant des douzaines d'autres ouvrages

que les deux hommes considéraient comme les best-sellers du nouveau siècle — des livres provenant soit de la presse de Broncart, soit d'imprimeurs hollandais. Huchet vendit ceux-ci illégalement à des commerçants de livres à Paris ou dans la banlieue, ainsi qu'à des officiers et des courtiers qu'il fréquentait. L'affaire commença avec une note de Huchet à Broncart, écrite vers la fin septembre ou le début d'octobre 1702: «J'ay fourny à monsieur Broncart billet du 25 7bre 1702. Valeur 4321. Pour lequel Billet mond. Sr Broncart sera obligé de me fournir sçavoir:

- 16 Furetières à 361.
- 12 Mézeray à 6.
- 24 Théophrastes à 36.
- 2 Joseph grand papier à 17.
- 12 Pascal à 22.
- 7 Dom Quixotte à 4»⁸⁵.

Peu de temps après, Huchet et Broncart mirent au point un programme. L'imprimeur liégeois enverrait un catalogue de ce qu'il possédait dans son entrepôt ou de ce qu'il pourrait obtenir de Hollande. Huchet choisirait ce qu'il désirait et renverrait la liste. Tout le long des routes vers Paris, les associés utilisaient les libraires provinciaux comme intermédiaires: A. Chevillier de Luxembourg, François Godard de Reims, Claude Muguët de Verdum, Brice Antoine de Metz, Gabriel de Liège de Sainte-Menehould. En contribuant au réseau de contrebande, tous ces commerçants trouvaient leur profit: ils prélevaient, dans les chargements, les livres désirés par leur propre clientèle en province — livres épuisés, illégaux, contrefaçons pirates de celles de Paris. Ignorant que Huchet en était le destinataire, chaque intermédiaire se chargeait des livres durant une étape. Un exemple: en mars 1703, Godard à Reims reçut trois colis, dont deux contenaient un nombre indéterminé d'*Histoire de Louis XIII* de Levassor, et le troisième des copies du *Dictionnaire historique et critique* de Bayle. Il prit ce qu'il désirait et assura le transport clandestin du reste de la marchandise à travers l'Ile-de-France jusqu'à l'étape suivante, Rouen. Inquiet, Broncart demanda à Huchet si l'œuvre de Levassor avait une chance d'arriver dans le port normand où l'attendaient des clients. Au même moment, il prenait connaissance d'une nouvelle commande de Huchet: des *Contes de La Fontaine*, les *Annales de la Cour et de Paris*, des recueils des œuvres de Fontenelle et de Racine, *Don Quichotte*, l'*Art d'Aymer* d'Ovide, des œuvres de Boileau, de Moréri, imprimées à Liège, les *Essais de Morale* de Nicole, une édition pirate hollandaise in-octavo de la Bible de Sacy (édition de Beuil) et la traduction par Arnauld d'Andilly des *Vies des Saints Pères des Déserts*, pour une valeur de 547 livres. Un envoi dépassait rarement les 100 exemplaires d'une même œuvre. Et l'expédition était presque toujours accompagnée d'un rappel invitant à payer un créancier⁸⁶.

Le fait que les intermédiaires de province se servaient au passage constituait un grave problème pour Huchet et Broncart. Les monopoles de publication des membres de la corporation de Paris ne laissaient aux commerçants de province d'autre possibilité que le commerce des éditions pirates et les livres de prières pour un usage diocésain⁸⁷. Dès lors, puiser le meilleur dans les envois de Hollande ou de Liège constituait une grande tentation; et cela pouvait toujours se justifier comme remboursement pour services rendus. François Godard à Reims était coutumier du fait. Spécialiste de littérature janséniste, il ouvrait régulièrement les colis destinés à Huchet, se servait, et prospectait sa propre clientèle. Le 24 février 1703, Huchet informa Broncart qu'il n'avait pas trouvé toutes les *Histoire de Louis XIII*, *Essais de Morale*, *Justifications d'Arnauld* et *Apocalypses de Meliton* qu'il avait commandées⁸⁸. Il s'avéra que Godard en avait prélevé plusieurs exemplaires. Huchet s'enquit également des œuvres de Molière que Godard avait entreposées chez lui. Que pouvait-on y faire? Jusqu'à ce qu'il soit arrêté le 29 décembre 1703 pour détention de livres interdits et quiétistes, Godard formait un jalon nécessaire pour passer la marchandise par Reims. Prélever ce qu'il désirait dans les commandes de Huchet était pour lui un moyen pratique de se rembourser de ses peines.

Mais la filière de province ne pouvait rien contre le désastre le plus redouté: la saisie. Le 29 avril 1704, les fermiers généraux de Châlons-sur-Marne confisquèrent trois caisses contenant pour une valeur de 594 livres d'ouvrages envoyés par Broncart, alléguant que la plus grande partie du contenu provenait de Hollande. L'envoi comprenait quatre lots d'œuvres de Boileau et de Saint-Evremond, trois lots d'œuvres de Fontenelle, six dictionnaires de Moréri ainsi qu'une grande édition in-folio de Saint-Augustin valant à elle seule 110 livres. Le commerçant qui avait apporté la marchandise, Claude Muguet de Verdun, endossa la responsabilité de ce qui était arrivé; il était hors de lui. Le 10 mai, il écrivit à Huchet: «J'espère que vous pourrez dans le malheur présent me rendre et à monsieur Broncart tous les services qui sont nécessaires pour avoir les livres qui sont arrêté à Chaalon. Je suis au désespoir d'un événement si peu attendu et si contraire à l'ordinaire»⁸⁹. Muguet se rendit à Châlons, consulta des amis et offrit des pourboires. Mais en vain. Il implora Huchet de faire le nécessaire pour que la marchandise soit rendue. Faisant l'épreuve de ses protections, Huchet se mit à l'œuvre. Il écrivit au contrôleur général et secrétaire de guerre, Nicolas Chamillart, en affirmant que les livres saisis à Châlons étaient restés pendant des années dans l'entrepôt de Muguet, bien avant l'instauration de l'embargo sur la Hollande. Aucun livre ne menaçait l'Église ni l'État. Les lecteurs, les gens de lettres et les collectionneurs attendaient désespérément. Les seules personnes intéressées par la perte de l'envoi étaient les membres de la corporation des Libraires et Imprimeurs de Paris, déterminés à protéger leur

injuste monopole. Huchet demanda que les livres soient rendus à Muguet ou bien renvoyés dans un entrepôt scellé, pour être gardés jusqu'à la réouverture du commerce avec la Hollande⁹¹.

Son appel fut entendu. Le 3 juin, Chamillart ordonna aux fermiers généraux de Châlons de «libérer» les livres et de les envoyer au château de Saint-Maur⁹¹. Cependant, en ouvrant les colis, Huchet, furieux, ne trouva que quatre exemplaires de Moréri à la place des six qu'il avait commandés. Une œuvre de Boileau et un *Théâtre italien* manquaient également. Les quatre livres avaient servi de pourboires fournis par le malheureux Muguet, qui avait vainement essayé de faire lever la saisie par le commis de Châlons. Avec le crédit dont il bénéficiait pour avoir récupéré les livres, Huchet se rendit à Châlons pour les enlever. Il accepta également la responsabilité de risques futurs pour passer les envois par Châlons, si Broncart acceptait ses prix⁹². Pour Huchet, la dépendance de Broncart vis-à-vis des commerçants de province devenait une pénible obligation.

Néanmoins, les méthodes traditionnelles d'expédition restaient les meilleures. Le ton de la correspondance entre les deux hommes était discordant à d'autres égards également. Huchet se plaignait des prix de Broncart et utilisait tous les moyens dont il disposait pour les faire baisser. Il faisait état d'envois en retard ou non effectués. Il traitait Broncart de correspondant sur qui on ne pouvait pas compter⁹³. De son côté, le Liégeois prétendait que la guerre avait augmenté les risques pour la contrebande, ainsi que les frais de transport. Les retards s'expliquaient par le fait qu'il recherchait sans cesse des routes plus sûres. Mais il priait quand même Huchet d'honorer ses dettes et de payer ses traites. Sinon il connaîtrait d'interminables procès et finalement la prison⁹⁴.

Du déroulement de leur correspondance, il ressort que Huchet et Broncart avaient une conception différente des goûts du public, en pleine évolution. Témoin direct à Paris et à Versailles, Huchet avait l'impression que ses clients voulaient des œuvres de Bayle, de Moréri, des *Théâtres italiens* et des journaux hollandais. Ils recherchaient des ouvrages d'érudition «moderne» qui mettaient en question les théories politiques, esthétiques et philosophiques d'un système louis-quatorzien finissant. De la position avantageuse qu'il occupait à Liège, Broncart essayait d'approvisionner Huchet avec des ouvrages de ce genre, mais ses presses et ses magasins étaient remplis de livres qui reflétaient d'une façon plus traditionnelle l'inclination d'un certain public pour la provocation, en matière de controverse religieuse. Dans une certaine mesure, Huchet pensait pouvoir encore tirer profit de la querelle entre jésuites et jansénistes. C'est pourquoi il accepta cinquante *Actes des Apostres, ou Histoire de l'Eglise naissante* par Bernardin de Monteuil⁹⁵, une centaine d'exemplaires de *l'Idée générale du Libelle publié en latin sous le*

Titre de Motif de Droit et des Défenses des Théologiens, principalement les Disciples de saint Augustin par Pasquier Quesnel⁹⁶, ainsi que les lettres supposées de celui-ci au Roi et au Père de La Chaise⁹⁷. Broncart confirma son intention de publier une édition pirate de l'*Histoire du Cas de Conscience*, dont le premier volume venait de sortir (« S'ils osoient entrer dans Paris, l'on voudroit débiter mille... »), l'*Avis sincère aux Catholiques* et les *Difficultés proposées à Mgr. de Cambrai sur son Ordonnance*⁹⁸. Broncart demanda à Huchet des copies de la *Lettre spirituelle de Nicole*, du *Diurnale Romanicum et cum officiis minorum* et des *Institutions sur les Sacremens*, qu'il voulait imprimer très rapidement. Pour éviter de révéler le véritable destinataire des livres, on devrait adresser ceux-ci à « M. Hernes, maire de Sedan », qui veillerait à ce qu'ils atteignent Liège⁹⁹.

Malgré son intérêt prépondérant pour la controverse religieuse, Broncart était curieux de connaître les préoccupations scientifiques et littéraires du public français. Il demanda à Huchet des copies du *Journal des Savants*, dont il pourrait produire une contrefaçon¹⁰⁰, et il vendit au moins 50 Molière à Huchet¹⁰¹. Par ailleurs, il pressa son correspondant à Paris d'accepter ses éditions de Scarron, de Rabelais, de Boileau, de Corneille, de Fontenelle, de La Fontaine, « des procès du père Quesnel » et l'histoire de Guillaume III, de Samson¹⁰². Bien que la police soupçonnât Broncart d'être la source des satires politiques interdites trouvées chez Huchet (la *Vie du Prince Eugène*, *Histoire de Guillaume III*, *Nouvelles Caractères de la Famille royale, des ministres d'etat et des principales personnes de la Couronne de France*), le rusé distributeur prétendit les avoir reçues de femmes qui faisaient le colportage dans les rues¹⁰³. Mais en fait, à la demande de Huchet, les deux hommes faisaient également le trafic de tracts politiques hostiles à la diplomatie française d'alors. Huchet demanda l'*Espion dans les cours des princes de Marana*, les biographies de Mazarin et Richelieu par Levassor ainsi que le *Mercure historique et politique*¹⁰⁴. Pour sa part, Broncart envoya à Huchet l'*Histoire de l'Edit de Nantes* d'Elie Benoist, les critiques de la Bible de Richard Simon et les *Annales de la Cour de France*, se demandant toujours comment il pourrait faire parvenir l'*Histoire de Guillaume III* à son correspondant¹⁰⁵.

Reconstituer la correspondance entre Huchet et Broncart est aussi frustrant pour l'historien que devait l'être pour Huchet la façon chaotique, fantaisiste et négligente dont le Liégeois menait ses affaires. En même temps qu'il suppliait Huchet de payer des créanciers qui le poursuivaient, Broncart l'informait qu'une douzaine de livres étaient là, prêts à être expédiés, ou bien déjà partis et arrêtés en cours de route. Broncart ne faisait pas attention à ses factures de sorte que souvent Huchet se demandait quelle facture correspondait à quel envoi. Si l'on tient strictement compte des factures existantes, de la fin de l'année 1702 jusqu'à l'arrestation de Huchet, la valeur

des échanges atteint la somme de 12.000 livres (y compris les bibles). Si l'on y ajoute les ouvrages de Bayle promis, l'*Histoire du Cas de Conscience* et des livres pour lesquels Huchet a préféré ne pas laisser de trace de compte, nous sommes plus proches de la somme estimée par la police. Je me risquerais même à dire que Huchet a remboursé les créanciers de Broncart pour une valeur de 16.000 à 18.000 livres tournois. Environ 1.500 exemplaires des livres de Liège parvinrent dans les mains du premier.

*
* *

Tirer des conclusions quant au rôle joué par Joseph Huchet dans le domaine du livre parisien au début du XVIII^e siècle comporte des éléments de hasard. Bien que son histoire soit celle d'un simple contrebandier et qu'elle n'offre qu'une étude de cas, sa carrière illustre bien le caractère vulnérable du monde qui était le sien. Le réseau de fournisseurs établi avec Broncart depuis Luxembourg jusqu'aux abords de Paris comprenait les services des plus importants libraires du Nord-Est de la France au début du siècle — des hommes en butte au monopole du patriciat de la capitale d'une part, au contrôle exercé par l'État sur le commerce, de l'autre. Le seul moyen de sortir de cette impasse, pour les provinciaux, consistait à assurer des points de relais dans un réseau donné, en passant clandestinement des livres destinés à un distributeur parisien et en prélevant ce qu'ils espéraient pouvoir vendre pour leur propre compte. Huchet, lui, était sûr de ses protecteurs (croyait-il); il disposait de magasins dans des châteaux de banlieue et des hôtels aristocratiques; il pouvait compter sur un bataillon de serviteurs de premier ordre, chez les Grands; il avait aussi l'appui des libraires parisiens qui s'opposaient au monopole de tel imprimeur pour tel ouvrage — ainsi, G. Desprez, avec son privilège sur la Bible in-folio de Sacy. De la sorte, Huchet devint la pièce centrale dans l'organisation d'un commerce clandestin qui va fleurir plus tard.

Les ambitions du Parisien n'étaient pas minces. Liées à la tradition, à l'origine, elles portaient du désir de fournir une grande Bible d'inspiration janséniste au public d'élite qui pouvait se permettre un tel achat. Comme les problèmes d'approvisionnement avec Broncart s'accumulaient, il en vint à remettre en question les chances d'une telle collaboration, la qualité des livres proposés par son partenaire et le type même de littérature que Broncart avait à offrir. Comme son commerce prenait de l'ampleur, Huchet prévoyait de vendre Bayle, plutôt que des Bibles, à sa clientèle privilégiée. La bibliothèque modèle qu'il avait constituée pour Courtin pourrait former la base de ce qu'il espérait fournir aux Parisiens: des éditions pirates des classiques du XVI^e et du XVII^e siècle, des récits de voyage, les testaments

authentiques ou apocryphes de Richelieu ou Mazarin, des histoires marquées d'une touche de scandale et d'irrespect. Les transactions de Huchet avec les libraires révèlent un intérêt persistant pour les controverses religieuses, surtout celles autour du jansénisme. Mais le goût pour la satire anticléricale et pour celle dirigée contre le roi est par ailleurs indéniable. Les charges qui seront retenues à son endroit concerneront surtout la vente de la *Vénus dans le cloître*, des *Intrigues galantes de la Cour de France*, de l'*Histoire du Palais Royal* et d'autres ouvrages visant «le Roy [et] la Religion»¹⁰⁷. Les livres de Huchet dépassaient de loin la littérature décrite par H.-J. Martin comme «ce qu'on lisait aussi à Paris» — controverse catholique et écrits du Refuge. Il était téméraire, de la part de ce personnage évoluant parmi les Grands, de s'occuper surtout des ouvrages qui anticipaient le bouleversement du monde de ses protecteurs. En même temps, les livres qui ébréchaient l'ordre louis-quatorzien devaient l'attirer, de la même manière qu'ils excitaient l'intérêt de la clientèle sur laquelle reposait son commerce.

NOTES

¹ On trouvera une synthèse plus complète de «l'Édition en français hors de France» dans l'*Histoire de l'Édition française*, tome 2, *Le Livre triomphant, 1660-1830*, éd. Henri-Jean Martin et Roger Chartier (Paris: Promodis, 1984), pp. 304-359.

² Pour cet article, on s'est basé sur la documentation provenant de deux cartons des Archives de la Bastille, Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, n° 10.561 et 10.562, «Commerce de livres contre le Roi et la Religion, Dossier de Joseph Huchet, bourgeois de Paris, qui avait été secrétaire de Courtin, conseiller d'État, puis maître de requêtes de Gournes d'Aulnay et de Gourville, il correspondait avec plusieurs libraires de Liège, Tournai et autres endroits pour le commerce des livres prohibés...».

³ François Ravaisson éd., *Archives de la Bastille d'après des documents inédits* (Genève: réimpression Slatkine, 1975), XI, pp. 262-263.

⁴ La plus grande partie de ces informations provient de cinq interrogatoires de Huchet menés par le lieutenant de police d'Argenson entre le 6 juillet 1705 et le 31 août 1705. Arch. Bastille, 10.561. On trouvera des éléments biographiques sur Courtin dans le *Dictionnaire de Biographie française* (Paris, 1961), IX, pp. 1030-1031.

⁵ Livres de comptes et lettres dans les Arch. Bastille, n° 10.561 et 10.562.

⁶ Arch. Bastille, n° 10.562. Livres de comptes pour le 12 décembre 1701 et le 24 janvier 1702. *Ibid.*, brouillon, Huchet à Broncart, le 15 décembre 1703.

⁷ Arch. Bastille, n° 10.562. Livre de comptes du 12 décembre 1701.

⁸ Arch. Bastille, n° 10.561. Lettre non datée de Witte à Huchet : « Par occasion, monsieur, je vous assure que je suis votre serviteur, et que on a donné avis que vous faites de la maison de monsieur Courtin un depot de tous les livres de Hollande, et que l'on se prépare serieusement a vous visiter. Ne vous fiez point sur le respect qu'on doit avoir pour mon dit sieur Courtin. Il ne mettroit pas vos livres ou ceux de vos amis a couvert. Je vous prie de mettre les miens en paquet supposé que j'en aye et je les enverray querir. Songez a ce que vous mavez promis, et je vous seray obligé. Je suis ce que vous croyez. Witte. » Voir aussi le livre de comptes daté du 22 août 1702.

⁹ Arch. Bastille, n° 10.562. Weith à Huchet, le 12 février 1702.

¹⁰ Arch. Bastille, n° 10.562. Veuve de la Motte à Huchet, le 14 décembre 1703.

¹¹ Arch. Bastille, n° 10.562. Foureau à Huchet, le 19 décembre 1703.

¹² Arch. Bastille, n° 10.562. Brouillon d'une lettre non datée de Huchet.

¹³ Arch. Bastille, n° 10.562. Collombat, joaillier d'Alençon, à Huchet, les 13 et 19 septembre 1703.

¹⁴ Arch. Bastille, n° 10.561. Catalogue des livres de monsieur le conseiller.

¹⁵ Arch. Bastille, n° 10.562. « Remis en mains de M. Terreau marchand de vin au gagne petit les livres cy dessous ce 27 decembre 1701. par M. Courtin fils. »

¹⁶ Arch. Bastille, n° 10.562. [1703] « Mémoire de ce qui m'est deub... ».

¹⁷ Arch. Bastille, n° 10.562. Livre de comptes du 6 mars 1702.

¹⁸ Arch. Bastille, n° 10.562. Livre de comptes du 16 janvier 1702.

¹⁹ Arch. Bastille, n° 10.562. Livre de comptes du [?] août 1703.

²⁰ Arch. Bastille, n° 10.562. Livres de comptes de 1702 et 1703.

²¹ Arch. Bastille, n° 10.562. Augereau à Huchet, 8 septembre 1703. *Ibid.*, Augereau à Huchet, 17 septembre 1703 : « ...Monsieur Peusch [secrétaire de l'intendant d'Alençon] me dit hyer qu'il diminueroit la capitation et l'ustensile de votre cousine. il seroit bien aise d'avoir les livres qu'il vous avoit demandé... ».

²² De la Chenage-Debois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, 3^e édition (Paris, 1885), VI, p. 388b.

²³ Arch. Bastille, n° 10.562. Livre de comptes du 12 décembre 1701.

²⁴ Arch. Bastille, n° 10.561. Cinquième interrogatoire. 31 août 1705.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Le pseudonyme le plus fréquemment utilisé par Huchet était M. de la Forest, officier de madame la duchesse de Verneuil à l'hôtel de Sully, rue St-Antoine, Paris.

²⁷ Arch. Bastille, n° 10.562. Notes personnelles non datées.

²⁸ Arch. Bastille, n° 10.561. Brouillon, Huchet à [d'Argenson], [fin 1703].

²⁹ Arch. Bastille, n° 10.561. Deuxième interrogatoire. 12 août 1705.

³⁰ La source la plus complète pour l'histoire de la Bible de Lemaistre de Sacy est « Mémoire pour servir au procès qui est à juger entre Guillaume Desprez... et François Godard, Christophe Ballard, etc. » [1703]. Fonds Français, n° 22.071, 199. Bibliothèque Nationale, Paris.

³¹ H.-J. Martin, « Guillaume Desprez, libraire de Pascal et de Port-Royal » *Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île de France. Mémoires*, II (1950), pp. 205-228.

³² Voir note 28.

³³ On trouvera les documents concernant les tentatives de Duclos pour vendre les bibles et les autres livres interdits à Paris, avant son arrestation en 1705, dans le Fonds Français, 21746, Bibliothèque Nationale, Paris.

³⁴ Pontchartrain à Argenson, 19 mai 1706. Dans Ravaisson, XI, p. 263.

³⁵ Antoine Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3^e édition (Paris, 1872-79), I, p. 403. Prosper Marchand, « Catalogue général de tous les livres imprimés à Paris depuis M.D.C.L. jusqu'en M.D.C.C.V » Manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Leiden, pp. 46-47.

³⁶ Marchand, pp. 46-47. *Catalogue des livres de Guillaume Desprez, imprimeur et libraire ordinaire du roy, qui a acheté tous les livres de défunt Charles Sevreux, & qui demeure rue S. Jacques*

vis-à-vis la porte du cloître des Mathurins, à l'enseigne de saint Prosper & des trois Vertus: tous les livres de ce catalogue avec leur juste prix, ainsi qu'il les vend à sa boutique. [1704], p. 1.

²⁷ Il semble que Marchand, qui n'avait jamais vu cette Bible, s'y réfère erronément en la décrivant comme « imprimée en Hollande en 1 vol. in folio sur de très beau papier, et avec tous les ornements possibles... » *Ibid.*

²⁸ Bib. Nationale, Fonds Français 22071, 199. Bib. Nationale, Fonds Fr. 22131, f° 219^v-224^r. Minutes d'Arrêts du Conseil sur Différents Objets, 1701-1708. Arrêts pour la librairie et l'imprimerie, 1705.

²⁹ Barbier, I, p. 404.

³⁰ Catalogue of Printed Books, British Museum, XVII, p. 238. *La Sainte Bible, traduite en François sur la Vulgate avec des notes courtes, tirées des SS. Pères et de meilleurs interprètes... la traduction du Pseautier selon le Hébreu à côté de la Vulgate & la concorde des 4 Evangelistes.* 3 tomes. Liège: J. Bronckart, 1700. In-4°.

³¹ Bib. Nat. Fonds Fr. 22071, 199. «Mémoire...» Bib. Nat. Fonds Fr. 22131, f° 219^v-224^r. Minutes d'Arrêts du Conseil sur Différents Objets, 1701-1708. Arrêts pour la librairie et l'imprimerie, 1705.

³² Bib. Nat. Fonds Fr. 22071, 199.

³³ National Union Catalogue. Vol. 325, p. 470b. *La Sainte Bible, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, traduite en François sur la Vulgate, par Monsieur Le Maistre de Saci.* Liège: J.F. Broncart, imprim. M.D.C.C.II.

³⁴ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, [?] juin 1703. Catalogue of Printed Books, British Museum, XVII, 238. *La Sainte Bible... traduite en François sur la Vulgate, par Monsieur Le Maistre de Saci.* [3 tomes]. Liège, 1704 [1703]. In-folio.

³⁵ Bib. Nat. Fonds Fr. 22131, fol. 224^r. Arrêts pour la librairie et l'imprimerie, 1705.

³⁶ *Ibid.*, f° 231^v-233^r.

³⁷ Bib. Nat. Fonds Fr. 21949, f° 113. Registres des privilèges et permissions (1705-1716). 22 juin 1706.

³⁸ J.D. Woodbridge, «Censure royale et censure épiscopale: le conflit de 1702», *Dix-Huitième Siècle*, 8 (1976), pp. 335-355.

³⁹ Ravaisson éd., *Archives de la Bastille*, XI, p. 126, note 4. 20 novembre 1703 au 6 juillet 1706.

⁴⁰ Arch. Bastille, n° 10.561. Deuxième interrogatoire. 12 août 1705.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Arch. Bastille, n° 10.561. Facture: «Monsieur Broncart doit à M. Musier...» 11 septembre 1702.

⁴³ Bib. Nat. Fonds Fr. 22071, 199. «Mémoire...».

⁴⁴ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 20 mai 1703.

⁴⁵ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 18 et 24 février 1703; 28 avril 1703.

⁴⁶ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 4 novembre 1703.

⁴⁷ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, [?] juin 1703.

⁴⁸ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 4 mars 1703. Arch. Bastille, n° 10.561. Troisième interrogatoire, 18 août 1705.

⁴⁹ Arch. Bastille, n° 10.561. Arrêt du Conseil du Roi. 28 octobre 1703.

⁵⁰ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet [?] juin 1703.

⁵¹ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 26 juillet 1703.

⁵² Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 17 août 1703.

⁵³ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 22 août 1703.

⁵⁴ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 3 septembre 1703.

⁵⁵ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 8 septembre 1703.

⁵⁶ Arch. Bastille, n° 10.562. Brouillon, Huchet à Broncart, 4 septembre 1703.

⁵⁷ Arch. Bastille, n° 10.562. Brouillon, Huchet à Broncart, 9 septembre 1703.

⁵⁸ Arch. Bastille, n° 10.561. Brouillon, Huchet à Broncart, 13 septembre 1703.

⁵⁹ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 13 [septembre] 1703.

- ⁷⁰ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 16 septembre 1703.
- ⁷¹ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 18 septembre 1703.
- ⁷² Arch. Bastille, n° 10.561. Defense fait par moy par les ordres dud. Sr Broncart aussi qu'il en suit. [Mars 1704].
- ⁷³ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 28 octobre 1703.
- ⁷⁴ Arch. Bastille, n° 10.561. Brouillon, Huchet à Broncart, 31 octobre 1703.
- ⁷⁵ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 21 novembre 1703.
- ⁷⁶ Arch. Bastille, n° 10.561. Brouillon, Huchet à Broncart, 15 décembre 1703.
- ⁷⁷ Arch. Bastille, n° 10.562. Brouillon, Huchet à Savarin, 22 novembre 1703.
- ⁷⁸ Arch. Bastille, n° 10.562. Brouillon, Huchet à Broncart, 29 janvier 1704.
- ⁷⁹ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 24 janvier 1704.
- ⁸⁰ Arch. Bastille, n° 10.562. Brouillon, Huchet à Broncart, 16 février 1704.
- ⁸¹ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 26 mars 1704.
- ⁸² Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 10 avril 1704. *Ibid.*, Claude Muguet à Huchet, 10 mai 1704.
- ⁸³ Arch. Bastille, n° 10.562. Brouillon, Huchet à Broncart, 7 juin 1704.
- ⁸⁴ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 12 juillet 1704. *Ibid.*, «Je sousigne declare & constitue le sieur Pierre Duclos ou celui qui aura son ordre pour regler de conte avec monsieur Huchet tenant pour bon tout ce quil fera avec ledit sieur. Ledit sieur Huchet poura lui rendre à ses ordres les bibles ou autres livres quil ne voudra pas tenir pour son conte comme aussi lui donner le montant les trois balots qui ont etez saisi a Chalon ou qu'il les ait vu ou fait à Liege ce 13 juillet 1704. J.F. Broncart.»
- ⁸⁵ Arch. Bastille, n° 10.561. Facture non datée trouvée chez Huchet.
- ⁸⁶ Par ex., Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, [mars 1703].
- ⁸⁷ Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au xviii^e siècle (1598-1701)*, (Genève: Droz, 1969), II, pp. 732-739.
- ⁸⁸ Arch. Bastille, n° 10.562. Brouillon, Huchet à Broncart, 24 février 1704.
- ⁸⁹ Arch. Bastille, n° 10.561. Muguet à Huchet, 10 mai 1704.
- ⁹⁰ Arch. Bastille, n° 10.561. Brouillon, Huchet à [Chamillart]. [Mai 1704].
- ⁹¹ Arch. Bastille, n° 10.561. Copie de l'ordre de M. Chamillart aux fermiers généraux du 3 juin 1704.
- ⁹² Arch. Bastille, n° 10.562. Brouillon, Huchet à Broncart, 22 novembre 1704.
- ⁹³ Arch. Bastille, n° 10.562. Brouillons, Huchet à Broncart, 28 octobre 1704, 22 novembre 1704, 6 février 1705.
- ⁹⁴ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 23 octobre 1704, 29 octobre 1704, 2 novembre 1704, 13 décembre 1704. n° 10.562. Broncart à Huchet, 1^{er} décembre 1704.
- ⁹⁵ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 26 juillet 1703.
- ⁹⁶ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 29 octobre 1704.
- ⁹⁷ Arch. Bastille, n° 10.561. Quatrième interrogatoire, 22 août 1705.
- ⁹⁸ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 2 novembre 1704.
- ⁹⁹ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 28 octobre 1703.
- ¹⁰⁰ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 2 novembre 1704.
- ¹⁰¹ Arch. Bastille, n° 10.562. Broncart à Huchet, 20 mai 1703.
- ¹⁰² Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 26 avril 1703. n° 10.562. Broncart à Huchet, 28 octobre 1703.
- ¹⁰³ Arch. Bastille, n° 10.561. Quatrième interrogatoire, 22 août 1705.
- ¹⁰⁴ Arch. Bastille, n° 10.561., Brouillon, Huchet à Broncart, 28 août 1704.
- ¹⁰⁵ Arch. Bastille, n° 10.561. Broncart à Huchet, 28 septembre 1703, 21 novembre 1703. N° 10.562. Broncart à Huchet, 28 octobre 1703, 12 janvier 1704.
- ¹⁰⁶ Arch. Bastille, n° 10.561. «Annee 1705. De livres prohibés et déffendus. Joseph Huchet, bourgeois de Paris. Détenu à la Bastille le 17 juin 1705. Libéré le [sic] 12 aoust 1705, & Secrétaire de Mrs. de Gorges d'Aulnay et de Gourville, Mtres.des requestes et de M. Courtin

Conseiller d'Etat. Accusé de faire commerce de livres prohibés et déffendus, qu'il tiroit des pays estrangers de plusieurs libraires et autres ses correspondants, à Liège, Tournay et autres endroits desquels livres l'impression et la v[ente] [sic] avoit été déffendue en France entre lesquels [page déchirée] quelqu'uns contre le Roy, la Religion, sçavoir l'histoire du Pallais royal, l'Apocalypse de Melliton, Le Razibus des Capucins, Venus dans le Cloistre, Le Moine secularisé, l'Histoire amoureuse des Gaules, l'Histoire du P. de la Chaise, Le Parnasse satyrique, les Jésuites sur l'Echaffault, le Corbin [Cochon] mitre, les Medailles du P. de la Chaise, Les Intrigues du P. Petit [Peters], les Intrigues Gallantes de la Cour de France, les Voyages de Mission et les anciennes Dictionnaires de Bayle. Il s'est trouvé dans ses papiers ceux de Schenaure banquier de Paris.

M. D'Argenson, Gaudion Greffier, Le Commissaire Cailly, Duval Conmis Genl. du Guet. »
¹⁰⁷ Martin, II, pp. 889-900.

SYSTÈMES ORNEMENTAUX: LE CAS LIÉGEOIS

par
Daniel DROIXHE

Il n'y a pas longtemps que la bibliographie matérielle a entrepris de confirmer la fâcheuse réputation des imprimeurs liégeois du XVIII^e siècle. Leur activité dans la contrefaçon des best-sellers de l'époque était déjà mise en évidence par les *Visites à l'imprimerie* du peintre DeFrance - sans citer à nouveau Marmontel ou Pilati. On ne connaît pas, pour l'instant, d'archives substantielles qu'auraient laissées nos marchands. L'identification des éditions liégeoises déguisées par une fausse adresse dépend donc essentiellement de l'étude des pratiques compositoriales et du matériel typographique. Celle-ci a permis de rapatrier plusieurs impressions clandestines de textes importants, ou au contraire de rendre douteuse l'origine principautaire d'autres ouvrages se présentant sous cette adresse.

Les travaux de D. Smith en fournissent le meilleur exemple. Sous leur impulsion, quatre éditions d'Helvétius peuvent être désormais imputées à la librairie des «égouts de l'Europe», tandis que la seule édition du même auteur portant ouvertement la marque liégeoise paraîtrait sortir de presses étrangères....

L'originale du traité *De l'esprit* avait été donnée en 1758 par le Parisien Durand. Plusieurs éditions pirates furent bientôt mises sur le marché, avec le nom du libraire de la rue du Foin. L'une d'entre elles, qui a la même date, est due au Liégeois Everard Kints, ainsi que l'atteste une correspondance très révélatrice entre Pierre Rousseau, directeur du *Journal encyclopédique*, et l'imprimeur Marc-Michel Rey¹. Il ne semble pas y avoir de véritable édition Durand de 1759, bien qu'on en trouve alors au moins deux sous cette marque. La plus volumineuse est l'œuvre de la maison Bassompierre — qui va surtout nous intéresser, dans ce qui suit — dénoncée depuis toujours comme particulièrement productive en matière de livres indignes. D. Smith suggérerait l'attribution lorsqu'il y notait un cul-de-lampe figurant dans une des nombreuses et fastidieuses éditions de Caraccioli fournies par

Bassompierre². La gravure « au perroquet » orne un *Tableau de la mort* qui vient effectivement de Liège³ (ce n'est pas toujours le cas, en ce qui concerne les impressions de Caraccioli portant cette adresse) et elle est accompagnée d'autres vignettes en usage dans cet atelier, qu'à identifiées Ph. Vanden Broeck⁴. On peut joindre à cette édition, dont les exemplaires ont essaimé de manière significative (ils sont conservés à Londres, Stockholm ou Hambourg), une réimpression de 1769, copie fidèle de la précédente dont elle a tous les ornements, preuves d'une même origine : quelques-uns sont reproduits en appendice.

On remarquera celui de la page de titre (II, A1), signé I.P.G., où on peut reconnaître le même artiste qui prend ailleurs le nom de « Gram » ou « Grem », c'est-à-dire Jean-Philippe Gramme. « Il était à la fois graveur sur bois, imprimeur et libraire. Quoi qu'on ait dit autre part, ce Gramme a passé son existence à Liège. En 1720, il imprima le *Recueil héraldique des bourgmestres*; il grava les armoiries de ce volume; il dut aussi publier les *Chartes et privilèges des bons métiers de Liège*, avec trente-quatre planches gravées également par lui. Il travailla encore aux *Délices du pays de Liège*; mais ses travaux ne lui amenèrent pas la fortune. En effet, telle était sa piteuse condition financière que, le 21 juin 1751, le Conseil de la Cité accordait trois ducats *par charité à Jean-Philippe Gramme* »⁵. Deux vignettes des Helvétius de 1759 et 1769 sont signées « Grem »; on jugera de son style dans les pièces annexes (II, G1-2) ou par un frontispice conservé dans les collections Capitaine (*Gravures*, 271).

Cet artisan qui, selon Brassinne⁶, exerce de 1705 à 1742, principalement dans le quartier proche du Collège des Jésuites⁷ (à la population duquel ses impressions sont plus d'une fois destinées), avait eu ses heures fastes. A l'époque du *Recueil héraldique* d'Abry (1720), il avait associé son nom par cet ouvrage à celui des Duvivier, graveurs d'où sortira le fameux médailleur de Louis XV, dont Delille célébra le « burin immortel ». Il était subsidié par la Cité. Le baron de Walef, le seul écrivain local un peu notable, encore auréolé d'un compliment ambigu de Boileau, publiait sous sa marque les *Titans* ou le *Triomphe des médecins* (même s'il y avait là un artifice)⁸. Chargé d'une nombreuse famille, peut-être ébranlé par des deuils familiaux⁹, Jean-Philippe Gramme montre une activité en déclin à partir du moment même où la librairie liégeoise va connaître une étonnante expansion notamment grâce à la guerre de Succession d'Autriche, dans les années 1740. Cet homme, qui travaille avec un confrère aussi caractéristique que Guillaume-Ignace Broncart, un des inventeurs de la contrefaçon principautaire¹⁰, clôt une époque de transition, de genèse. Il passe, dirait-on, le relais à des entrepreneurs de type nouveau, tel Bassompierre. Il est fort possible qu'il ait dû malgré son âge chercher du travail à Bruxelles vers 1760, comme le rappelle D. Smith¹¹. Ses modestes contributions à l'édition clandestine ont enfin

trouvé leur prix en ce qu'elles nous permettent, et souvent elles seules, d'identifier cette dernière.

C'est l'endroit de rappeler que les graveurs étaient naturellement amenés à servir divers patrons, quelquefois dans des villes différentes. De la famille d'imprimeurs Boubers sort au moins un artiste qui signe des pièces pour des éditions Bassompierre de Fénelon ou de l'abbé Pluche¹². Le graveur Depas travaille aussi à Liège pour Bassompierre et Desoer, ainsi que pour les éditions maastrichtoises de Dufour et Roux; sa production contribue par exemple à identifier comme émanant de ces derniers une édition «londonienne» des *Œuvres philosophiques* de Fréret, de 1776 (II, G3-6). Il fournit une autre piste à suivre quand il met un de ses bandeaux en tête d'une impression des *Observations de Crevier sur l'Esprit des lois* qui porte l'adresse de «Paris, Desaint et Saillant», en 1764 (G4). Un collaborateur régulier peut ainsi attacher sa marque à ce qui sort de tel ou tel atelier: marque plus ou moins diffuse, il est vrai, et qu'il faut dégager à partir d'une ornementation mélangée. A ce prix, on peut parler d'un certain «style Desoer» ou des «styles de Boubers». On reconnaît, dans le premier cas, la manière Louis XVI qui a délaissé la lourde rocaille, ses palmettes et ses godrons, pour des médaillons avec figure en silhouette, des guirlandes et des faveurs, ou encore pour des motifs plus réalistes. Cette élégance «à l'anglaise» est en tout cas bien distincte de celle que montre l'ornementation florale des éditions produites par Denis de Boubers et son gendre Lemarié. La linéarité, la fraîcheur du dessin et la netteté des contrastes font ici penser en même temps à Depas et à la décoration du meuble local contemporain, avec ce qu'il est convenu d'appeler le style «Régence liégeois». La simplicité deviendra naïveté dans les éditions populaires, dont Boubers fut également un spécialiste (F1). A côté de cet immigré français, dont les livres semblent assez bien accordés aux caractéristiques du décor environnant, sans parler des goûts et mentalités, le Liégeois Plomteux donne des impressions qui ne manquent pas non plus d'unité, parfois, et qui offrent l'avantage d'être infiniment plus intéressantes du point de vue du contenu, comme en témoigne plus loin le groupe d'ornements utilisés dans une autre contrefaçon de *L'Esprit* (section D). On lira ailleurs la description de celle-ci, qui fait partie d'une édition des *Œuvres complètes* d'Helvétius prétendument parues à Londres en 1776; l'attribution à Plomteux s'est fondée sur des ornements «nombreux et fort distinctifs»¹³. On voudrait disposer de quelques éléments aussi sûrs pour identifier l'origine d'une édition qui forme le pendant de la précédente: quatre volumes des mêmes *Œuvres*, datés de 1774 et portant l'adresse de Bassompierre, dont l'authenticité a été vigoureusement contestée.

D'autres textes, essentiels ou moins importants, sont venus rejoindre les clandestines d'Helvétius, en particulier grâce aux trouvailles de P. Gosiaux¹⁴: *Histoire des deux Indes* de Raynal, *Spectacle* ou *Philosophie de la*

nature, œuvres respectives de l'abbé Pluche et de Delisle de Sales, *Magnétisme animal* de Mesmer... Comme d'habitude, ces livres étaient publiés soit avec l'adresse incomplète qui désigne souvent les ouvrages de contrebande («A Londres et dans la plupart des capitales de l'Europe»), soit sous le nom d'un imprimeur avéré: Pellet à Genève, Estienne à Paris, Lockier Davis à Londres. Dans le cas des contrefaçons liégeoises qu'on vient de citer, Plomteux et Bassompierre se partageaient le marché parallèle. Déterminer les mouvements de celui-ci, sa géographie peu cordiale et sa place dans l'histoire littéraire dépend donc en droite ligne de l'ampleur du corpus ornemental constitué. Venons plus précisément aux deux volets qui le forment: les gravures, les compositions typographiques.

Le premier groupe pose quelques problèmes délicats, mais localisés. L'unicité de chaque gravure, une fois celle-ci attribuée à un imprimeur, garantit-elle des identifications incontestables? On a reproduit à la section H un échantillon de «doubles» présentant des degrés variés de similitude. On voit tout de suite la différence séparant les vignettes 1 et 3 d'une part, utilisées par l'imprimeur Plomteux (notamment dans sa contrefaçon de *L'Esprit*), et les «copies» réalisées par un artiste travaillant pour la maison de Boubers - Lemarié. Celle-ci use assez volontiers de ce genre de gravure d'imitation, reproduisant l'original sans finesse ou dans l'esprit de la gravure populaire: le procédé est illustré dans une autre vignette, représentant un bouquet, qui apparaît souvent chez Boubers (par exemple dans Mercier, *Jenneval*, au titre) et qui s'inspire d'un motif également fréquent chez Bassompierre, où il sert à identifier une édition clandestine de Montesquieu (II, B7). Une autre gravure de ce Montesquieu trouve son pendant chez un troisième confrère liégeois, Desoer, qui semble aussi affectionner la copie. Mais celle dont il est ici question ne trompe guère (H5-6).

Il en va différemment de la série de «doubles» reproduits à sa suite. Il n'y a pas beaucoup d'exemples qui montrent mieux à quel point l'ornementation, même là où elle comporte certaines difficultés, constitue de fait une espèce de système. Les gravures reprises sous les n° 7-10 pourraient être confondues sans la discrète signature qui caractérise celles apparaissant dans la *Henriade* éditée en 1785 par Bassompierre. On remarquera la symétrie en vertu de laquelle les doubles utilisés par Desoer le sont dans une même édition de la *Bibliothèque bleue* (1787) — au texte singulièrement rajeuni pour la circonstance, comme Th. Dutilleul l'explique plus loin. La gravure n° 11 appartient également à la *Henriade* de Bassompierre et, comme le n° 9, elle est signée «D». Son double, sans la signature, figure au titre d'une édition qui n'aurait plus rien à voir avec la production liégeoise (*Observations philosophiques sur les principes adoptés par l'Empereur dans les matières ecclésiastiques*, Gand, Wouters, 1787). Mais ces *Observations* sont groupées, dans un volume de la Bibliothèque du Séminaire de Liège qui nous les

conserve, avec d'autres pièces émanant de l'atelier Desoer, toutes relatives à la politique religieuse de Joseph II et en particulier à l'agitation qu'elle provoqua dans les milieux louvanistes. Visiblement, les presses du Pont d'Ile¹⁵, vers 1787, furent plus sollicitées que ne le donnerait à croire la bibliographie ne tenant compte que des éditions reconnues¹⁶. Les Desoer n'avaient pas attendu 1789 pour faire servir ces presses au débat «politique», au sens large; mais il faut reconnaître que ces à-côtés sont trop rares, dans une production qui, comme le soulignait J. Stiennon, privilégiait la littérature utilitaire. Ajoutons-y: les mignardises et la comédie «mêlée d'ariettes». Rien de comparable à ce que risquent Bassompierre ou Plomteux.

Que la maison Desoer ait surtout flatté les goûts et l'ordre dominants apparaît aussi dans ces brochures qui accompagnent les *Observations* sur le joséphisme. Une *Apologie du gouvernement-général des Pays-Bas*, parue en 1787 avec l'adresse «A Louvain, de l'Imprimerie de l'Université», se félicite du renvoi du «Sr. Ferdinand Stoeger, ci-devant directeur du Séminaire à Louvain» et professeur à Vienne, dont on dénonce l'ouverture aux idées montantes. Ce moderniste avait écrit une *Introduction à l'histoire ecclésiastique*. On reproduit un rapport qui la juge sévèrement. «Il règne dans tout le cours de l'ouvrage un ton et une couleur de tolérantisme, qui, pour être à la mode et dans le goût du siècle, n'en est pas moins répréhensible, surtout dans un prêtre, chargé de l'instruction de jeunes clercs. Un de nos nouveaux philosophes ne s'exprimerait pas avec plus d'affectation et d'énergie sur les vexations, les cruautés, les tourments que notre auteur prétend faussement avoir été employés, soit pour convertir les infidèles à la foi, soit pour les y maintenir...» (p. 24). Cette édition de l'*Apologie*¹⁷ doit sortir des presses de Desoer. Elle comporte plusieurs gravures qu'il utilise par ailleurs (app. II, E5-7) ainsi que des ornements stylistiquement apparentés à la décoration générale de sa production. On a retenu, à titre de comparaison, un encadrement figurant dans l'*Apologie* et le bandeau qui ouvre une édition Desoer des *Eléments de la morale universelle* de d'Holbach (1791). L'analogie saute aux yeux (E11-12)¹⁸.

On pourrait étendre l'identification à d'autres brochures suscitées par les mêmes remous politico-religieux, par exemple la *Relation fidelle des troubles arrivés au Séminaire de Louvain, en 1786 et 1787* (encore «Louvain, de l'Imprimerie de l'Université»), ou les *Lettres et remarques pour servir de suite aux Réflexions sur les édits émanés récemment aux Pays-Bas de la part de l'Empereur* («Aux Pays-bas, 1787»)¹⁹. On reproduit deux vignettes qui amorceraient l'identification (E8-9). Mais ce qui importe plus, à nouveau, c'est la conjonction de ces éléments avec l'unité d'un style d'ornementation qui lie de façon évidente les médaillons figurant dans la *Relation fidèle* et l'*Apologie*. C'est le cas de dire que ces concordances ne prennent vraiment leur autorité que considérées ensemble (enchaînement qu'on a développé

indépendamment du fait d'être averti ou non, par d'autres sources ou témoignages, de l'origine liégeoise des éditions).

Tout n'est pas ou ne paraît pas aussi cohérent, dans les gravures qu'on a inventoriées²⁰. Il faut vraiment de bons yeux pour discerner des différences entre trois vignettes de même type apparaissant respectivement dans des éditions de Desoer, Plomteux et de Boubers (II, H13-14)²¹. On trouve encore ce modèle au titre de *Preuves justificatives d'une brochure intitulée Adresse au peuple et au prince de Kaunitz* (1787: H15), qui porte ingénument la mention: «Se vend chez tous les libraires des Pays-Bas». Comment s'assurer qu'on peut rattacher cette édition à l'un ou l'autre atelier (même si la liaison avec celui de Desoer semble à nouveau la plus indiquée)? Ce type de mauvaise rencontre n'est pas unique, dans notre corpus²².

En général, pourtant, le recouplement de l'ornementation permet des attributions peu contestables. On en fournit un autre exemple²³ avec l'édition Bassompierre des *Œuvres* de Montesquieu, parue sous l'adresse de Londres (et reconnue par P. Gossiaux; app. II, B). La décoration y est généreuse et typique de l'imprimeur liégeois, dont elle porte même la marque avec initiales, en tête de la contrefaçon. La liquidation, au XIX^e siècle, d'un fonds de librairie renfermant un lot considérable d'ouvrages vendus autrefois par Bassompierre, dont de nombreux ouvrages en feuilles, devrait normalement ouvrir de nouvelles perspectives, grâce au catalogue établi à cette occasion²⁴. Citons les premières identifications, dans l'ordre alphabétique: les *Mélanges de littérature, de morale et de physique* de Madame d'Arconville, parus sous l'adresse d'Amsterdam en 1775, les *Lettres d'Osman* du chevalier d'Arcq, imprimées à «Constantinople», une édition «parisienne» de *l'Histoire des guerres de Flandre* de Bentivoglio, etc. (cf. II, section C)²⁵.

Si certains livres étaient abondamment pourvus de gravures, d'autres, au contraire, n'en ont aucune. Laissons de côté ce qui relève de la mode et de l'esthétique. On préférerait sans doute, dans certains cas, leur substituer les élégantes combinaisons d'ornements popularisées par Fournier, ces ensembles que le bon goût, venu d'Angleterre selon le fameux typographe Momoro, va bannir à son tour quand approche la Révolution²⁶. Chez nos imprimeurs, l'absence de gravure semble plutôt une précaution. Pratiquant une bibliographie matérielle spontanée, la profession devait s'être familiarisée avec la production des uns et des autres. Mieux valait éviter un décor trop reconnaissable, quand il s'agissait de dissimuler la provenance d'un livre, soit aux censeurs, soit aux confrères dont on empruntait le nom. Il était nettement plus difficile d'identifier les éditions ne s'ornant que de compositions typographiques, réalisées avec des «vignettes» ou fleurons de série. Nous ne nous occuperons pas du tout du style de ces derniers, ou de la qualité des combinaisons. En l'espèce, Audin est assez expéditif. Si les «spécimens

d'application » que procure Fournier « sont des modèles d'arrangement sobre et élégant », d'autres imprimeurs « apportaient à ce jeu de construction une puérilité singulière et digne, vraiment, des plus éminents chefs-d'œuvre de notre art nouveau, un peu moins stupide cependant » (ceci est écrit en 1926)⁷.

Caractériser les types d'ornements et la facture des agencements est une tâche particulière, pour laquelle on disposera de plusieurs répertoires ou travaux généraux (Beaujon, Veyrin-Forrer, Hutt, outre les noms déjà cités), mais aussi d'une documentation locale: mentionnons simplement le *Recueil des caractères qui se trouvent dans l'imprimerie de C. Plomteux*, de 1784. Notre propos sera quant à lui différent et, si on peut dire, de quantification « nue ». Sans égard ni pour la provenance des fleurons, ni pour leur appartenance à une police déterminée ou à un corps typographique commun — quand de vastes séries de types se retrouvent un peu partout — on n'envisagera que leurs récurrences, leurs rapports à l'intérieur d'un échantillon donné. Celui-ci est formé des compositions figurant dans une grosse trentaine d'éditions Bassompierre parues entre 1744 et 1772. On a renoncé à compter ces compositions, qui s'élèvent au moins à deux cents. Le travail entrepris postulera: a) que des fleurons significatifs sont systématiquement absents de telle ou telle production considérée; b) que les types d'éléments communs ou proches, utilisés selon des fréquences différentes et dans des combinaisons caractéristiques, forment des ensembles statistiques propres à un ou plusieurs éditeurs.

Une brève pratique des éditions liégeoises fait en effet remarquer des ornements, ou une façon de grouper ceux-ci, qui sont particuliers aux divers ateliers. Ainsi, on reconnaît chez Tutot un motif de roue dentelée que n'emploie jamais Bassompierre, de même que les Boubiers semblent avoir l'apanage, sur la place, d'un fleuron figurant un buste romain. Il s'agirait donc d'essayer de faire parler cette décoration qui passe d'abord inaperçue, dans les éditions anciennes, parce qu'elle semble banale et partout presque identique, quand elle ne donne pas dans les sinuosités et les « retours de pointes » de l'ornementation anglaise. Du pari énoncé ci-dessus s'ensuivraient deux ordres d'identification, le premier peut-être plus décisif en termes de fréquence: l'un par exclusion, quand un caractère manque à l'arsenal d'un imprimeur, à qui on retire donc la possibilité d'avoir publié certains ouvrages d'origine inconnue où l'élément est repéré; l'autre par extension, quand on inventorie le stock ornemental d'un atelier déterminé, qu'on dresse la fiche signalétique des compositions courantes et qu'on met l'ensemble en rapport avec ce que fournissent ces mêmes éditions.

On va étudier ce stock dans un corpus d'impressions Bassompierre couvrant de manière continue les règnes de Jean-Théodore de Bavière et Charles

d'Oultremont, soit de 1744 à 1772. La période est cruciale, pour le développement des idées nouvelles dans la principauté, avant que le prince-évêque Velbruck ne donne au philosophisme droit de cité. Elle permet de saisir l'évolution d'«une des belles imprimeries de l'Europe», de la jeunesse à l'opulence, de la maison de l'*Arbre d'or*, plutôt modeste (où Jean-François Bassompierre s'établit en 1752), au bel immeuble du *Moriane*, qu'occupera son fils, également prénommé Jean-François, au milieu des années 1770. Comme on l'a dit, le début du règne de Jean-Théodore ouvre ici une nouvelle ère de la typographie. La guerre, qui promène ses officiers peu conformistes et leurs mauvaises lectures, va remuer les conceptions traditionnelles. «Les anciens édits des princes-évêques sur les imprimeries et les librairies n'étant plus bien observés, Jean-Théodore les remit en vigueur par son édit du 24 juillet 1744. (...) Ce fut vers la même époque que les feuilles et les gazettes commencèrent à se répandre dans les pays et à se soustraire à la censure»³⁸.

Le groupe des ouvrages sur lesquels on a travaillé a été constitué comme suit. On a d'abord retenu, échelonnées de manière régulière, un lot d'éditions qui sortent incontestablement des presses de Bassompierre, soit qu'il s'agisse de textes d'intérêt local, soit que des bois gravés bien connus confirment sa marque, utilisée seule. D'autres éditions lui adjoignent son associé bruxellois J. Vanden Berghen, «libraire sur la vieille Halle au bled»: disons tout de suite que les impressions les plus trompeuses se trouveront en fait parmi celles portant sa marque simple, avec au titre la mention «A Francfort, en foire».

Dans la catégorie des ouvrages plutôt «à l'usage de Liège» figurent par exemple: l'*Eloge de Georges-Louis de Berghes* écrit et publié par Bassompierre en 1744, alors qu'il n'était encore qu'un «jeune homme de 23 ans» s'étant «laissé emporter par son zèle pour son Prince»; le *Traité des changes* de Counet (1747-1748), «dédié au corps des marchands de Liège»; le *Traité de la réduction des rentes* de Simonon (1751), etc.

A la seconde catégorie, celle des ouvrages authentifiés par le matériel gravé, appartiennent des impressions qui portent soit le seul nom de Bassompierre, avec une deuxième, voire une troisième localisation, soit en outre l'adresse de Vanden Berghen. Quelques cas choisis parmi beaucoup d'autres: l'*Homme content* («Liège, Bassompierre, 1764») montre en page de titre une vignette à la fontaine (app., II, C2) qui se retrouve encore dans les *Réflexions morales* du P. Lallemand, que l'imprimeur donne à l'extrême fin de sa carrière (1793), tandis qu'un bandeau liminaire se reconnaît plusieurs fois dans les *Sermons* du P. Griffet — sorte de répertoire des gravures dont disposait l'atelier. Les *Lettres d'Emerance* ont la double adresse de Lyon et de Liège, mais elles viennent bien de l'officine principautaire, comme en

témoigne la gravure avec instruments scientifiques figurant au titre du tome II (C12). Il en va de même des éditions à première vue partagées entre Liège et Bruxelles. On se familiarise vite avec les ornements qui unifient une production imputable au seul Bassompierre : chérubins jouant avec une sphère, corbeille encadrée de courbes feuillues, etc. (C13-14).

Trois impressions ont été retenues qui, malgré la marque du libraire liégeois, sont désignées par Ph. Vanden Broeck comme de fabrication étrangère. Elles ont toutes l'adresse de « Francfort, en foire » et reproduisent des textes de Caraccioli : les *Caractères de l'amitié* (1760), le *Tableau de la mort* (id.) et *l'Univers énigmatique* (1762; app. I, n° 16, 17 et 24). « L'utilisation de caractères Fournier, le papier de la Généralité de Rouen et l'absence, inhabituelle chez Bassompierre, de vignettes gravées sur bois constituent leurs principaux traits communs. Or, l'étude de sa production avérée nous apprend qu'il n'utilisa de police typographique Fournier qu'à partir de 1766 et que, si on excepte le *Précis de l'Ecclésiaste* de Voltaire, outre les éditions dont on traite, le papier au filigrane de Rouen n'apparaît jamais dans cet ensemble ». Ce qui est dit du papier vaut d'abord pour d'autres exemplaires que ceux invoqués en l'espèce : ainsi, les *Caractères de l'amitié* ou le *Tableau de la mort* conservés à la Bibliothèque Jagellonne de Cracovie, cotés Lit. fr. 97 et 99, dont les papiers, de même origine, ont respectivement les marques « L. Poulain » et « Toussain », avec la date de 1760. Cette caractéristique matérielle s'observe encore dans d'autres éditions suspectes. Le *Supplément à la Bibliographie* du chevalier de Theux pour le XVIII^e siècle (voir note 4) mentionne une *Conversation avec soi-même* de 1760 et une impression de 1765 de *l'Univers énigmatique*. Ajoutons-y le *Langage de la raison* tel qu'il est répertorié par de Theux (col. 596). L'édition en 208 pages, qui porte au titre « par l'auteur de *la Jouissance de soi-même* », a aussi un papier rouennais, dans l'exemplaire que possède la Bibliothèque de l'Université de Liège, et on va voir qu'elle n'entre pas dans le cadre normal des imprimés de Bassompierre, en termes de style typographique.

Toutes ces précisions bibliographiques fastidieuses sont en effet indispensables, si on veut éviter la confusion, dont de Theux est quelquefois victime, entre les véritables impressions liégeoises et d'éventuelles contrefaçons. Il est remarquable que chaque édition de Caraccioli qu'on vient de citer est doublée, à la même date, d'une autre édition Bassompierre montrant en réalité un style de composition très différent. Deux séries apparaissent. Parfois, la production locale indiscutable se reconnaît en ce qu'elle porte l'adresse de Liège et Bruxelles, comme vue plus haut, alors que l'autre mentionne seulement le nom de Bassompierre : ce doit être le cas des impressions « parallèles » citées en appendice aux n° 17 et 27, qui concernent les *Caractères de l'amitié* et le *Langage de la raison*. Mais le *Tableau de la mort* (n° 16) et la *Conversation* de 1760 ont la même adresse, dans chaque série.

Plus significatif est le nombre de pages. Celui-ci est plus réduit, comme on l'a constaté, dans les éditions de facture étrangère. Des ouvrages d'un moindre volume, moins coûteux en papier et donc moins chers, permettaient de couper le marché à un concurrent qui n'était pas lui-même excessivement scrupuleux. En tout état de cause, on comprendrait mal qu'un imprimeur commandite en sous-traitance des exemplaires d'un livre qu'il vient de publier.

Des éditions successives de la même œuvre ont été envisagées : on y a été parfois contraint par la rareté des documents. On a ainsi dû se rabattre sur le *Traité des changes* ou les *Conseils de l'amitié* de Soubeyran de Scopon vu la pauvreté du matériel ornemental mis en œuvre dans ce qui nous est parvenu, dûment localisé en bibliothèque, de la production correspondant aux quinze premières années. La stabilité de ce matériel compense le déséquilibre quantitatif qui se marque entre la période d'avant 1760 et la tranche suivante.

L'unité de l'ornementation, dans les compositions analysées, est en effet assez grande, si on retire ce qui provient des trois impressions déviantes. Elle n'est pourtant pas aussi large, chronologiquement parlant, que celle fournie par les bois gravés. La vignette légendée «Inde Salus», qui a contribué à authentifier les Helvétius de Bassompierre (A3), traverse toute la carrière de celui-ci, des *Actions chrétiennes* de Simon de la Vierge, deuxième titre de la liste (1744-1746), au *Compendium theologiæ* de Thomas (1791)²⁹. Un bandeau de l'*Eloge de G.-L. de Berghes* (1744) est repris encore dans une *Education des filles* datée de 1788 (C15).

Les éléments décoratifs qui, assemblés, forment les compositions se répartissent plus nettement, quant à eux, en séquences chronologiques. Nous en avons isolés plus de deux cents, au départ. On a écarté un certain nombre d'entre eux, vraiment trop peu distinctifs, à tout le moins à vue d'œil. Les n^{os} 1 à 6 du tableau IV, en appendice, offrent quelques exemples de types voisins mais différents, et montrent à partir de quel seuil de distinction on a travaillé. De l'ensemble de ceux qui paraissaient pertinents, on a retenu 75 éléments, sur lesquels portera donc l'analyse. Ils constituent des figures qui comptent en général de quatre à dix types de caractères. La moyenne va de cinq à sept. On a été obligé de faire intervenir quelques motifs n'employant qu'un ou deux types, par exemple disposés en ligne, afin de combler les lacunes de la documentation déjà évoquées.

Le tableau qui forme l'appendice V présente la répartition de ces éléments selon les ouvrages envisagés. Pour donner une idée de leur fréquence, on a qualifié l'occurrence de tel élément dans telle édition par a, b, c et d, qui désignent le nombre de fois où celui-ci a été relevé : 1-2, 3-5, 6-8 et plus de

8 fois. Les indices des caractères, d'après le tableau IV, sont en ordonnée. L'analyse évolutive proprement dite commence au n° 7. On trouve en abscisse la série des éditions considérées, définies par l'indice qu'elles portent dans la liste de l'appendice I. En-dessous de l'indice, la date de parution a été rappelée (par «44» pour 1744, et ainsi de suite). On constate d'abord que les caractères classés de 7 à 16, utilisés ou introduits pendant les dix premières années de la période choisie, forment une base relativement solide, qui confère à l'ensemble de cette production une homogénéité suffisante; s'y ajoute, au milieu des années 1750, une série d'éléments nouveaux (17-22) apparaissant dans le volume 10, soit la *Jardinière de Vincennes* de Madame de Villeneuve (1757), qui renforcent l'unité générale. En même temps, plusieurs ornements typiques du début (dont on a retenu les n° 7-9) sont délaissés. Le changement qui se dessine devient plus visible encore dans la manière dont seront groupés, à partir de la *Jardinière de Vincennes*, ces éléments communs. Il y a bien sûr des assemblages décoratifs qui traversent les ans (app. III, A3-4: compositions très voisines, de 1757 et 1762; de même pour A15-16, de 1762 et 1767). Mais à côté de ces combinaisons stables, d'autres sont plus datées. Les compositions qu'on utilise dans la *Grandeur d'âme* de Caraccioli en 1761 se retrouvent naturellement dans un *Ami des filles* sorti la même année, ou encore dans une *Grandeur d'âme* parue l'année suivante (autre édition effective; A5-6); un modèle ornant ces deux dernières impressions servira dans un autre ouvrage de Caraccioli qu'on met sous presse (A8)... On a reproduit diverses compositions qui permettent notamment de voir comment celles-ci s'amplifient et gagnent en complexité (comparer A5-6 et A21-22). Cet élément de datation constitue un critère qui pourrait devenir assez utile, en matière d'éditions clandestines: il s'agirait de faire jouer le rapport éventuel entre une composition apparaissant dans un ouvrage daté mais sans nom d'imprimeur, d'une part, et le même ensemble ou une combinaison analogue dans un volume dont on connaîtrait cette fois toutes les coordonnées.

L'unité du tableau V n'est cependant pas totale. Certaines colonnes verticales sont vides des éléments qui nourrissent la généralité des éditions Bassompierre. Cela n'a rien d'étonnant en ce qui concerne les ouvrages portant les n° 16, 17 et 24: nous savons déjà que ces impressions «liégeoises» du *Tableau de la mort*, des *Caractères de l'amitié* et de l'*Univers énigmatique* — toutes œuvres de Caraccioli — sont suspectes. L'absence des caractères employés dans la majorité des productions Bassompierre avérées ne constitue qu'une sorte de lien négatif; une relation positive intervient dans le cas du *Tableau* et de l'*Univers*, qui offrent des caractères qui leur sont spécifiques (35-39). Un repérage rapide serait tenté d'assimiler les éléments 39 et 40, qui sont cependant distincts; ce dernier, appartenant au matériel de Bassompierre, n'apparaît pas dans les éditions suspectes. Le même type de relation

positive unit la colonne 17 des *Caractères de l'amitié*, divergents, et un *Langage de la raison* de 1764 (col. 29), qu'unissent des analogies exclusives (éléments 43-45). L'aspect différent de ce dernier livre, par rapport à l'ensemble des éditions qu'on a vues, donne à penser qu'il ne sort pas non plus, comme les trois précédents, de l'atelier proprement dit de Bassompierre, une opération de sous-traitance restant toujours possible, par ailleurs.

Ajoutons une précision concernant les ornements propres à telle impression. Le tableau final montre que les caractères repris sous les n^{os} 23-34 sont particuliers à la « fausse » édition Bassompierre du *Tableau de la mort* (col. vert. 16). Ces types ne constituent en fait qu'un échantillon, car la liste des éléments spécifiques, dans ce cas, est plus longue. En général, on a essayé que ceux retenus pour figurer dans l'analyse reflètent proportionnellement la distribution que montrent les différents ouvrages, entre ornements isolés, caractères communs à l'une ou l'autre impression, et caractères franchement récurrents. La *Jardinière de Vincennes*, l'*Homme content* ou le *Magasin des jeunes dames* (notés 10, 30 et 34) ont aussi des fleurons particuliers : voir par exemple les caractères 62 et 69-70 (col. hor.). Mais ces types d'éléments sont bien moins nombreux que dans le *Tableau de la mort*.

On retiendra encore, en considérant les colonnes des ouvrages 18-23, très homogènes et abondamment pourvues d'éléments typiques du matériel liégeois, que les impressions mentionnant l'associé Vanden Berghen offrent une plus grande chance d'authenticité. Toutes ces éditions portent en effet la double adresse de Bassompierre et du libraire bruxellois. Par ailleurs, des concordances dans l'utilisation des caractères sont confirmées par l'évidence des ornements gravés. L'*Histoire du Vieux et du Nouveau Testament* illustrée par Back (avec quelle générosité !) montre une police typographique en plein accord avec le reste de la production locale (col. 31). On ne dissimulera pas, pourtant, que l'inventaire relatif aux dernières années est nettement moins clair. Détachons d'abord quatre éditions, sous les n^{os} 34 et 42-44, qui partagent le stock ornemental homogène des colonnes 18 à 23, c'est-à-dire qui sont en conformité avec le carré central des éditions avérées. Mais les *Lettres de Madame Du Montier* (n^o 37) se singularisent par l'absence d'éléments communs à celles-ci et par une concordance, apparemment contradictoire, avec la « fausse liégeoise » de l'*Univers énigmatique* (n^o 24) et les *Lettres à une illustre morte*⁴³...

Touchons-nous les limites d'une analyse portant sur un nombre insuffisant d'éléments ? On peut aussi croire que Bassompierre, vers 1767, rajeunit en partie son matériel et embrouille du coup une facture typographique auparavant plus homogène. Encore incertains, les laborieux comptages qu'on vient d'effectuer posent du reste de nombreuses autres questions.

Quand un imprimeur ne prend aucune précaution pour cacher la provenance d'une édition philosophique, comme pour les *Œuvres* de Montesquieu chez Bassompierre, en 1772, serait-ce le signe d'une entrée de l'ouvrage dans le panthéon des classiques, et dans une relative neutralisation? Le recours aux compositions ornementales est-il un baromètre de la virulence attribuée aux textes? On aimerait mieux connaître, aussi, les réactions des imprimeurs dont on utilise le nom pour publier le scandale à la sauvette ou de la manière la plus ouverte: comment se comporte Bassompierre lors de la diffusion de l'Helvétius qui porte sa marque et qui ne serait pas de lui, en 1774³⁰? On voudrait savoir ce que pense Rey des six volumes d'*Œuvres philosophiques* de Diderot qui paraissent abusivement sous son nom en 1772 (et dont la provenance liégeoise ne serait pas invraisemblable)³¹? Quelle valeur d'indice accorder aux variations qu'on peut relever dans le libellé des adresses typographiques (Plomtaux pour Plomteux, Poubens de Courbeville pour Boubens de Corbeville, etc.)? Quelle connaissance avait le métier des usages des concurrents? Et quelle connaissance en avaient les autorités de police? Le recours systématique à des compositions d'ornements, dans certains cas, doit impliquer l'une ou l'autre. L'opportunité, la rentabilité des pratiques déguisant l'origine véritable des livres anciens nous échappent parfois. Si on ne peut rendre raison de tout, il est à parier qu'une logique discrète régit, comme pour les compositions, ces usages formant une petite partie, mais curieuse, de notre histoire littéraire.

NOTES

¹ Cf. Smith, «Helvétius et l'édition liégeoise», *Livres et Lumières au pays de Liège*, Desoer, 1980, pp. 189 sv.

² «A preliminary bibliographical list of editions of Helvétius's works», *Australian journal of French studies* 7/3, 1970, pp. 317 sv. Il signale aussi des apparentements stylistiques avec l'ornementation du *Costume ou essai sur les habillements* d'A. Lens, publié par Bassompierre en 1776.

³ V. appendice I, n° 19.

⁴ *Supplément à la Bibliographie liégeoise de X. de Theux — XVIII^e siècle*, inédit.

⁵ Th. Gobert, *Liège à travers les âges*, rééd. Culture et Civilisation, 1976, V, p. 428, qui reste le plus instructif.

⁶ «L'imprimerie à Liège jusqu'à la fin de l'Ancien Régime», *Histoire du livre et de l'imprimerie en Belgique*, Bruxelles, Musée du livre, 1929, V, p. 37.

⁷ Gobert, X, p. 435.

⁸ Cf. de Theux, 475, 489, 504, etc. (les *Tians* sortiraient en fait des presses de G.-I. Broncart); Gobert, «L'imprimerie à Liège sous l'Ancien Régime», *BIAL* 47, 1922, pp. 97-98, où l'on mentionne des graveurs Duvivier/Devivier, voire G. Duvivier, sur lesquels on verra: H. Nocq, *Les Duvivier*, Paris, Soc. de propagation des livres d'art, 1911, pp. 22 sv., qui distingue entre Gangulphe, père du médailleur «des rois», et son confrère Guillaume Duvivier.

⁹ Cf. AEL, Reg. par., N.-D. aux Fonts, naiss., 28.9.1702, 9.1.1705, 10.3.1707, 2.7.1709, etc.; St-Martin, déc., 6.1.1741 et 21.5.1744. Ses épouses meurent à 52 et 45 ans.

¹⁰ P. Rambeaux, «L'imprimerie», *Herstal avant les usines*, Musée herst., 1982, pp. 57 sv.

¹¹ D'après le *Künstler-Lexicon* de Nagler, V, p. 359. V. aussi, selon Gobert, Papillon, *Histoire de la gravure sur bois*, 1766, p. 336.

¹² Cf. «Voltaire et l'édition liégeoise jusqu'en 1765», *Livres et Lumières*, p. 154; P.P. Gossiaux, «L'Encyclopédie 'liégeoise' (1778-1792) et l'Encyclopédie nouvelle», *ibid.*, p. 233, n° 11.

¹³ Smith, pp. 194-195.

¹⁴ V. ses notices et celles de Ph. Vanden Broeck dans: *Le siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, cat. de l'exposition, Musée de l'Art wallon, 1980, 220 sv. et 252 sv.; *Les Lumières dans les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège*, id., Bibl. roy. Albert I^{er}, 1983, 76-77, 83, 87, 91.

¹⁵ Cf. J. Stiennon, «Une dynastie d'éditeurs-imprimeurs liégeois: les Desoer», *La Vie wallonne* 24, 1950, pp. 157-185.

¹⁶ La *Bibliographie* du chevalier de Theux, le supplément établi par le libraire Gothier ou la liste reconstituée par les héritiers de l'imprimeur, qui me l'ont aimablement communiquée.

¹⁷ Sém. 21 K6/2; Bibl. de l'Univ. de Liège, XXIII.24.27, pièce 8, et dans le vol. 41785B.

¹⁸ De Theux mentionne (705) une édition liégeoise de l'*Apologie*, mais il est vraisemblable qu'il a en vue une autre impression, qui porte en effet l'adresse de Liège et qui est conservée à la Bibl. de l'Univ. dans le recueil XXIII.24.16 où elle constitue la pièce 10. Comme il arrive de temps en temps, cette impression ne semble pas sortie des grands ateliers de la principauté.

¹⁹ Respectivement: Bibl. de l'Univ. de Liège XXIII.24.27, pièce 12, Sém. 21 K6/2; et BULg XXIII.24.16 (3), pièce 2.

²⁰ Le dépeillement réalisé à l'U.L.B. grâce à Ph. Vanden Broeck a été présenté par P. Rambeaux, «Pour un supplément à la *Bibliographie liégeoise*», *Archives et bibliothèques de Belgique* 56/1-4, 1985, pp. 158-167.

²¹ La gravure chez Boubers (H13) offre quelques menues différences, à peine visibles à l'œil nu, avec les deux autres; celle figurant dans l'*Histoire des Allemands* de Plomteux (H14) ne se distingue guère, apparemment, que par une signature de la même gravure dans *Les quatre fils Aymon* publié par Desoer (p. 363). Même élément distinctif en ce qui concerne: d'Argenson, *Considérations sur le gouvernement*, Plomteux, 1787, p. 1 (DT 708; gravure signée) et Fillassier, *Eraste*, Desoer, 1789, II, p. 3 (ULg 34159A).

²² N'est-ce pas la même gravure qui apparaît — à plus de vingt ans de distance — dans Griffet, *Varia carmina*, Bassompierre, 1766, p. 67 et Baudin, *Considérations sur les guerres de commerce*, Lemarié, 1789, p. 3 (ma collection; décrit par VDB)? Comparer aussi la vignette B2 de Bassompierre, ci-après, et celles figurant au titre de deux éditions Lacombe des *Scythes* de Voltaire, mentionnées par Th. Besterman (avec reprod. du bois; «Some eighteenth-century Voltaire editions unknown to Bengesco. Fourth ed.», *Stud. on Voltaire* 111, 1973, pp. 67 et 69).

²³ Cf. Rambeaux, pp. 166-167.

²⁴ «La vente du fonds de librairie Thibaud-Bassompierre en 1845», *La Vie Wallonne* 57, 1983, pp. 118-121.

²⁵ Exemplaires à la Bibl. royale, respectivement : V.B. 7446 (10); II 20927; IV 37157A, à comparer avec l'éd. au nom du Bruxellois Vanden Berghen, V.B. 10256 (B)A.

²⁶ F. Thibaudeau, *La lettre d'imprimerie*, Paris, Bureau de l'Ed., pp. 306 sv.

²⁷ *Le livre. Son illustration, sa décoration*, Paris, Crès, pp. 36-37.

²⁸ Daris, *Hist. du diocèse et de la princ. de Liège (1724-1852)*, p. 168.

²⁹ Sém. Lg L.XIV.15.

³⁰ Cf. le cat. de l'expos. *Le siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, n° 253.

³¹ Rey ne serait pour rien dans ces volumes : J. Vercruyse. «Recherches bibliographiques sur les premières éditions des *Œuvres complètes* de Diderot (1772-1773)», *Essays on Diderot and the Enlightenment in honor of O. Fellows*, Genève, 1974, pp. 371 sv.; «Les livres clandestins de Bouillon», *Studies on Voltaire* 193, 1980, pp. 1840 sv. On trouve cette édition en feuilles dans le fonds délaissé en 1845 par le libraire liégeois Thibaud.

APPENDICE I: ÉDITIONS BASSOMPIERRE UTILISÉES

On a dû se borner ici au titre court et renoncer à rendre compte de l'adresse, dont la formulation, comme on l'a vu, peut être indicative. Les éditions de Caraccioli qui, entrant en parallèle avec une impression analogue, posent un problème particulier ont été au contraire décrites dans le détail. Le premier chiffre entre parenthèses renvoie au de Theux; l'absence d'indication signifie donc l'omission de l'ouvrage dans ce répertoire: en général, le *Supplément à la Bibliographie liégeoise* de Ph. Vanden Broeck fournit à son sujet une notice bibliographique complète. On a mentionné par ailleurs la localisation et la cote de l'exemplaire consulté, ce qui s'imposait surtout pour les éditions liégeoises nouvellement enregistrées. ULg désigne la Bibliothèque de l'Univ. de Liège; CLg la Bibl. centrale de la Ville de Liège; Cap. le fonds Capitaine; DD ma collection; BR la Bibliothèque royale Albert I^{er}; BN la Bibliothèque nationale. On a marqué d'un astérisque les éd. non conformes au reste de la production Bassompierre.

1. BASSOMPIERRE, Eloge de Georges-Louis de Berghes, 1744 (538; ULg 19863A).
2. SIMON de la VIERGE, Actions chrétiennes, 1744-1746. Contient: A.c. ou discours de morale (...) pour le saint temps de l'Avent, 1744, t. I-II; pour tous les jours du Carême, 1744-1745, t. I-VI; pour l'octave du saint Sacrement, 1745; discours de panégyriques et de morale sur divers sujets, 1745-1746, t. I-VI (536; ULg Th. 9957).
3. COUNET, Traité des changes, 1747 (547; Cap. 3812).
4. Id., 1748 (548; Cap. 3813).
5. SOUBEYRAN de SCOPON, Les conseils de l'amitié, 1749 (ULg 23098A).
6. SIMONON, Traité de la réduction des rentes, 1751 (558; CLg Rés. préc. D17234).
7. VEREEPT (VEREPAEUS), Etymologia, 1752 (561; ULg XVI 42.9).
8. DE MARNE, Histoire du comté de Namur, 1754 (564; ULg 8555C).
9. SOUBEYRAN de SCOPON, id., 1754 (DD).
10. Madame de VILLENEUVE, La jardinière de Vincennes, 1757 (576; ULg 23414A).
11. DENESLE, L'Aristippe moderne, 1757 (576; ULg 23069A).
12. DEBONNAIRE, Les leçons de la sagesse, 1758 (580; ULg 23002A).
13. (HELVETIUS), De l'esprit, Paris, Durand 1759, 481 pp. (= Bass.; Smith 1970, 8; BN Rés. 2463 et 2464. — Une éd. de même date et de même adresse peut-être une contrefaçon allemande, a 456 pp.).
14. Epite du roi de Prusse à la Markgrave de Bareith, 1759 (583; Cap. 6098).
15. Marquise de VILLARS, Lettres, 1760 (585; ULg XXII 118.5).
- 16*. CARACCIOLI, Le tableau de la mort, par l'auteur de *la Jouissance de soi-même*, A Francfort, en foire, Chez J.F. Bassompierre, libraire, à Liège, 1760. In-12 de XVIII-232 pp. (VdB et cf. 585; CLg C8811. — A distinguer de l'éd. en XVIII-352 pp., qui a le même titre: par ex. Cracovie, Bibl. Jagell., Filozofia 1558).

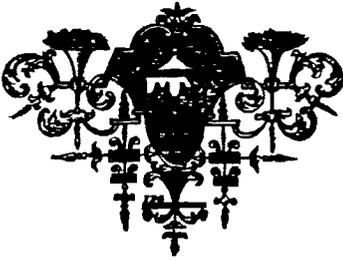
- 17*. Id., Les caractères de l'amitié, par le marquis Caraccioli colonel au service du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, nouvelle édition, A Francfort, en foire, Chez J.F. Bassompierre, libraire à Liège, 1760. In-12 de 118 pp. (VDB et cf. 528, 585; ULg 23047A. — A distinguer de l'impression en VIII-183 pp., CLg C2736, qui précise au titre que l'éd. est « corrigée et augmentée », et qui a en plus l'adresse de Vanden Berghen; nous ne connaissons pas l'éd. en IV-140 pp. mentionnée par de Theux).
18. Id., La grandeur d'âme, A Francfort, en foire, Chez J.F. Bassompierre, libraire à Liège, (et) J. Vanden Berghen, libr. à Bruxelles, 1761. In-12 de XII-391 pp. avec pagination fautive (Cap. 2518, exemplaire d'imprimeur. — De Theux 593 en mentionne seulement une éd. à partir de 1762, de XI-340 pp.).
19. Id., Le tableau de la mort, par l'auteur de *La Jouissance de soi-même*, nouvelle édition, revue, augmentée et corrigée, A Francfort, en foire, Chez J.F. Bassompierre, libraire, à Liège, 1761 (cf. 585, 590; BN 27798/4. — Il existe une éd. fort ressemblante qui doit pourtant être étrangère: BN 27798/3).
20. GRAILLARD de GRAVILLE, L'ami des filles, 1761 (589; ULg 13009A).
21. LENOBLE, L'école du monde, 1762 (592; ULg 23027A).
22. CARACCIOLI, La grandeur d'âme, 1762 (592; ULg 22899A).
23. Id., De la gaieté, 1762 (592; DD).
- 24*. Id., L'univers énigmatique, par le marquis Caraccioli, colonel au service du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, nouvelle édition revue et corrigée par l'auteur, A Francfort, en foire, chez J.F. Bassompierre, libraire à Liège, 1762. In-12 de XIV-138 pp. (VDB et cf. 585, 593; CLg C2103. — A distinguer de l'éd. en XXII-184 pp. mentionnée par de Theux).
25. De HONVLEZ-ARDENNE, Historia litteraria, 1762 (592; ULg 15770B).
26. CARACCIOLI, Le langage de la religion, par le marquis Caraccioli, colonel au service du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, A Liège, Chez J.F. Bassompierre, libraire, (et) J. Vanden Berghen, libraire, à Bruxelles, sur la vieille Halle au Bled, 1763. In-12 de X-224 pp. (596; CLg C2690).
27. Id., Le langage de la raison, par le marquis Caraccioli, etc., (même adresse que ci-dessus) 1763. In-12 de X-227 pp. (VDB et cf. 596; CLg C3839. — A distinguer de l'éd. citée par de Theux, qui comporte 208 pp., a « par l'auteur de *la Jouissance de soi-même* » et appartient peut-être au groupe des éd. non conformes).
28. TISSOT, Avis au peuple sur sa santé, 1763 (ULg Rés. 1386A).
- 29*. CARACCIOLI, Le langage de la raison, par l'auteur de *la Jouissance de soi-même*, A Liège, Chez J.F. Bassompierre, libraire, 1764. In-12 de VI-208 pp. (596, 600; ULg 4789A. — Relié avec une éd. de *La gaieté* portant la marque parisienne de Nyon, 1762).
30. L'homme content, 1764 (ULg 23066A).
31. LEMAISTRE de SACY (ROYAUMONT), Histoire du Vieux et du Nouveau Testament, 1766 (519, 606; ULg 18683A).
32. Madame LE PRINCE de BEAUMONT, Lettres d'Emerance à Lucie, 1766 (ULg 23001A).
33. GRIFFET, Varia carmina, 1766 (604; Cap. 6239).
34. LE PRINCE de BEAUMONT, Magasin des jeunes dames, 1767 (ULg 21612A).
35. BIELFELD, Progrès des Allemands, 1768 (613; Cap. 5314).
36. Id., Institutions politiques, 1768 (613; ULg VIII. 29.18).
37. LE PRINCE de BEAUMONT, Lettres de Madame Du Montier, 1769 (ULg 22957A).
38. GRIFFET, Traité des différentes sortes de preuves, 1769 (616; ULg 20952A).

39. LACOMBE de PREZEL, Galerie de portraits, 1769 (ULg XXIII.177.1).
40. (HELVETIUS), De l'esprit, Paris, Durand, 1769 (= Bass.; Smith 1970, 17; BN R38316).
41. BENTIVOGLIO, Histoire des guerres de Flandre, Paris, Desaint, 1770 et même éd. Paris, Vanden Berghen (= Bass.; BR IV, 37157, A, III et V.B. 10256/B, A, III).
42. (BOUTAUD), Méthode pour converser avec Dieu, 1770 (ULg Rés. 1478A).
43. CARACCIOLI, Lettres à une illustre morte, 1771 (624; ULg 23029A).
44. LE PRINCE de BEAUMONT, Les Américaines, 1771 (624; Cap. 6416).
45. Chev. de W***, Encyclopédie pratique, 1772 (628; ULg 23029A).
46. MONTESQUIEU, Œuvres, Londres, Nourse, 1772 (= Bass.; ULg 5498B).
47. S. FRANÇOIS de SALES, Introduction à la vie dévote, 1772 (CLg C2687).
48. GRIFFET, Sermons, 1773 (635; ULg 31036A).
49. Modèles de lettres sur différents sujets, 1774 (Cap. 5483).
50. Madame d'ARCONVILLE, Mélanges de littérature, de morale et de physique, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1775 (= Bass.; BR V.B. 7446/10).
51. Chev. d'ARCQ, Lettres d'Osman, Constantinople, 1775 (= Bass.; BR II, 20927A).
52. LENS, Le costume, 1776 (649; ULg 1803C).
53. CARACCIOLI, Lettres intéressantes du pape Clément XIV (Ganganelli), 1776-77 (cf. 650; ULg 10266A).
54. ROLLIN, De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres, 1777 (654; ULg XVII.21.3).
55. DESBILLONS, Fables, 1779 (663; ULg Rés. 28824A).
56. BLANCHARD, Les maximes de l'honnête homme, 1779 (664; ULg?).
57. VOLTAIRE, La Henriade, 1785 (692; ULg 23401A).
58. HENRY, Instructions familières, 1786 (704; DD).
59. FENELON, De l'éducation des filles, 1788 (ULg 23226A).
60. Discours philosophique et chrétien sur les Etats-Généraux et l'état actuel de la France, avec une lettre d'un bon citoyen sur le même sujet, 1789 (Sém. Lg 20J21).
61. BONNAUD, Hérodote historien du peuple hébreu, 1790 (746; ULg 20721A).
62. MARABAIL, La catholique par raison, 1791 (Sém. Lg 4K3).
63. LALLEMANT, Réflexions morales, 1793 (774; DD).

APPENDICE II: GRAVURES SUR BOIS

Tous les ornements qui suivent ont dû être réduits pour des raisons de présentation. Le chiffre en caractère gras désigne l'ouvrage selon le classement de l'app. I; un chiffre romain éventuel et le dernier chiffre désignent respectivement le tome et la page; t. = page de titre.

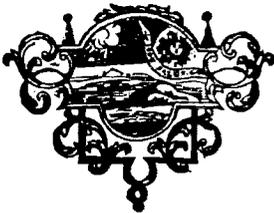
A. GRAVURES IDENTIFIANT LES ÉDITIONS BASSOMPIERRE DE *L'ESPRIT D'HELVÉTIUS* (PARIS, DURAND, 1759, 1769).



1. 13-40, t.; 6, A4^r; 8, t. et 286.



2. 13-40, 186; 48, I, 234.



3. 13-40, 354; 2, I, 29; 6, 132; 8, 478; 39, 388; 58, I.



4. 13-40, 355; 14, 3.

B. GRAVURES IDENTIFIANT L'ÉDITION BASSOMPIERRE DES *ŒUVRES DE MONTESQUIEU* (LONDRES, NOURSE, 1772).



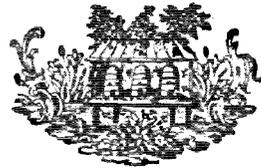
1. 46, I, t.; 35, t.; 36, I, t.



2. 46, I, liv; 28, t.; 36, II, 491; 39, 110; 49, t.



3. 46, I, lxii; 39, 342; 53, I, 222; 63, V, 241.



4. 46, I, 34; 39, 17; 47, 356; 53, IV, 148; 60, 46; 61, t.



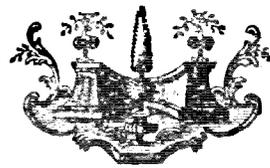
5. 46, I, 86; 49, 100.



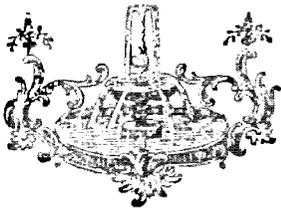
6. 46, I, 167; 49, 227.



7. 46, I, 158; 54, IV, 348; 56, III, 244; 63, V, 308.



8. 46, I, 281; 53, I, [xvi]; 56, III, 142.



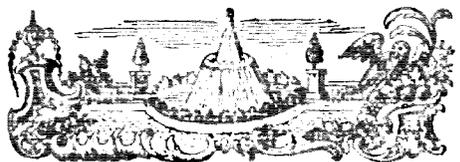
9. 46, I, 229; 53, III, 139; 63, VI, 29.



10. 46, I, 429; 49, 3; 56, III, 350.



11. 46, II, 1; 33, 63.



12. 46, III, 11; 33, 15.



13. 46, III, 525; 33, 76; 36, I, 1.

C.a. AUTRES IDENTIFICATIONS: ÉDITIONS BASSOMPIERRE DES *MÉLANGES* DE MADAME D'ARCONVILLE (AMSTERDAM, AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE, 1775) ET DES *LETTRES D'OSMAN* DU CHEVALIER D'ARCO (CONSTANTINOPLE, 1775).

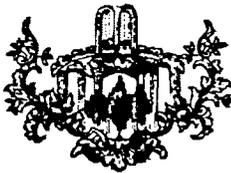


1. 50, I, t.; 20, t.; 48, II, 132; 59, 159; 2. 50, I, 22; 30, t.; 63, VI, t. 61, xi.



3. 50, I, 57; 38, t.; 41, III, 176.

4. 50, I, 63; 23, i; 33, 75.



5. 50, I, 89; 48, I, 261; 63, V, 268.

6. 50, I, 143; 48, II, 1.



7. 50, I, 147; 48, I, 340.



8. 50, I, 165; 48, II, 133.



9. 50, III, 250; 48, II, 78; 55, II, 51.



10. 50, VI, 127; 22, 1; 48, III, 1.



11. 51, 7; 48, I, 77.

C.b. VARIA



12. 32, II, t.; 48, II, t.; 61, vi. — Dissert. sur les tremblements de terre, 1771, 34 (ULg 23027A). — FELLER, Observations philosophiques, 1788, 94 (DT 623).



13. Autre exemple de motif unificateur: 12, 1758, I, 152; 21, 1762, III, t.; 42, 1770, t.; 48, 1773, III, 372. CARACCIOLI, La conversation avec soi-même, 1760, t. (ULg 23167A; cf. DT 582).



14. Id.: 21, 1762, I, t.; 27, 1763, t. — Dissert. sur les tremblements de terre, 1771, 163. — FELLER, Observations philosophiques, 1788, 212.



15. Stabilité de l'ornementation: 1, 1744, 7. — FENELON, Education des filles, 1788, 163 (ULg 23226A; cf. DT 585).

D. GRAVURES À PERSONNAGES IDENTIFIANT L'ÉDITION PLOMTEUX DE *L'ESPRIT D'HELVÉTIUS* (LONDRES, 1776).



1. HELVÉTIUS, I, 572. — STERNE, *Voyage sentimental*, 1770, I-II, t. (DT 620). — PIRON, *Œuvres*, 1776, VI, t. (DT 649). — PALISSOT, *Œuvres*, 1777, IV, t. (DT 653).



2. HELVÉTIUS, I, 290. — PIRON, II, 216. — NECKER, *De l'importance des opinions religieuses*, 1788, 215 (DD; VDB).



3. HELVÉTIUS, I, 57. — NECKER, 281.



4. HELVÉTIUS, I, 120. — PIRON, II, — SCHMIDT, *Histoire des Allemands*, 1784, III, xii (DT 689).

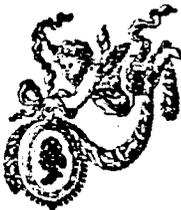


5. HELVÉTIUS, II, 192. — SCHMIDT, II, t. — NECKER, 111.



6. HELVÉTIUS, II, 74. — *Catalogue des livres de la bibliothèque de la ville de Liège*, 1767, 1 (DT 609).

E. LE STYLE DESOER



1. *Histoire de Pierre de Provence*, 1787, t. (DT 707). — VILLENFAGNE, *Mélanges*, 1788, 267 (DT 718).



2. *Les quatre fils d'Aymon*, 1787, 1 (DT 707). — VILLENFAGNE, 231



3. BOURDET, Soins faciles, 1790, t. (ULg 23212A; VDB).



4. D'HARTIG. Mélanges, 1788, 102 (DT 721).



5. D'HARTIG, 107. — Apologie du gouvernement-général des Pays-Bas. Louvain, De l'Imprimerie de l'Université. 1787. 4.



6. D'HARTIG, 150. — Apologie, 13.



7. D'HARTIG, 83. — Apologie, 34.



8. D'HARTIG, 152. — Relation fidèle des troubles arrivés au Séminaire de Louvain, Louvain, De l'Imprimerie de l'Université, 1787. t.



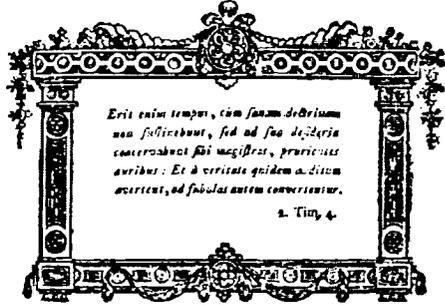
9. D'HARTIG, 90. — Lettres et remarques pour servir de suite aux Réflexions sur les édits émanés récemment aux Pays-Bas. Aux Pays-Bas, 1787. t.



10. FILLASSIER. Eraste, 1789, I, iii (ULg 34159A; VDB).



11. D'HOLBACH, *Elémens de la morale universelle*, 1791, 1 (ULg 22423A; VDB).



12. *Apologie*, 5.

F. LES STYLES DE BOUBERS - LEMARIÉ



1. OXENSTIERN, *Pensées*, de Boubers, 1772, II, 1 (ULg 23168A; VDB). — MERCIER, *Le faux ami*, de Boubers, 1774, 3 (DT 639). — WATIN, *L'art du peintre*, de Boubers, 1774, 183 (DT 638).



2. IMBERT, *Fables*, de Boubers, 1774, 22 (Cap. 6317). — COLARDEAU, *Œuvres*, Lemarié, 1778, II, 222 (ULg 25141A).



3. IMBERT, 74. — COLARDEAU, II, 83.



4. Censure de la Faculté de théologie de Paris contre un livre qui a pour titre: Histoire philosophique et politique des établissemens des Europeens dans les deux Indes, Lemarié. 1781. 1 (Cap. 10163).



5. ROUSSEAU, Les amours de Milord Edouard Bomston, Lemarié, 1784, t. (Cap. 6687).



6. Nouveau dictionnaire d'anecdotes, de Boubers, 1783, II, 1 (Cap. 6536).



7. Abrégé chronologique de l'histoire de Liège, de Boubers, 1784, 3 (DT 682).

G. DEUX GRAVEURS: GRAMME ET DEPAS



1. 8, Bassompierre. 1754. i; 52, 1776. i. — Une gravure similaire, comportant l'indication «excu.», figure dans CLEMENS. Traité du pouvoir de l'Eglise sur le mariage, Plomteux, 1768. 1 (BR II 37086).



2. 20, Bassompierre, 1761, 1.



3. 26. Bassompierre, 1763: 48. 1773, I, 210.



4. CREVIER, *Observations sur l'Esprit des lois*, Paris, Desaint et Saillant, 1764, I (BR VH 2536A).
5. RAYNAL, *Histoire des deux Indes*, Maastricht, Dufour et Roux, 1777, III, 113 (Stadsbibl. Maastricht SB 182.C.15/1-7). — FRERET, *Œuvres philosophiques*, Londres, 1776, I (ULg Th. 9479A).



6. D'HELE, *Le jugement de Midas*, Paris, V^e Duchesne (= Liège, Desoer), 1779, 3 (DD).

H. COPIE ET DISCORDANCE



1. STERNE, *Voyage sentimental*, Plomteux, 1770, I, t. (DT 620).
2. COLARDEAU, *Œuvres*, Lemarié, 1778, I, t. (ULg 25141A; VDB).



3. HELVÉTIUS, *De l'Esprit*, Londres (= Plomteux), 1776, t.
4. COLARDEAU, *Œuvres*, Lemarié, 1778, I, 55.



5. MONTESQUIEU, Œuvres, Londres, Nourse (= Bassompierre), 1772, I, 321.



6. DE GRACE, Le jardinier portatif, Desoer, 1774, 221.



7. VOLTAIRE, Henriade, Bassompierre, 1785, 47.



8. Histoire de Fortunatus, Desoer, 1787, I, t.



9. VOLTAIRE, Henriade, 33.



10. Histoire de Richard sans peur, Desoer, 1787, II, t.



11. VOLTAIRE, Henriade, 27.



12. Observations philosophiques sur les principes adoptés par l'Empereur dans les matières ecclésiastiques, A Gand, Chez Martin Wouters, 1787, t. (Liège, Bibl. du Séminaire 21 K6/2).



13. Nouveau dictionnaire d'anecdotes, de Boubers, 1783, II, t. (Cap. 6536; VDB.
14. SCHMIDT, Histoire des Allemands, Plomteux. 1784, I, xxvi.

4

PREUVES
JUSTIFICATIVES
D'UNE BROCHURE
INTITULÉE
ADRESSE AU PEUPLE
ET AU
PRINCE DE KAUNITZ

En date du 19 Aoust 1787.

DE LA MÉTROPOLE
REPUBLICAINE

Ce 25 Aoust 1787.



SE VEND CHEZ TOUS LES LIBÉRAIRES
DES PAYS-BAS,
M. DCC. LXXXVII.

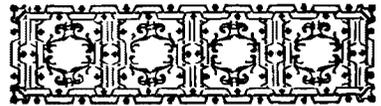
15. Dans le volume ULg XXIII.24.16 (5), pièce 4, coll. «Révolution des Pays-Bas».

APPENDICE III: QUELQUES COMPOSITIONS CARACTÉRISTIQUES

A. STYLE GÉNÉRAL DES ÉDITIONS BASSOMPIERRE



1. 5, 1749, 1.



2. 10 et 11. 1757, 1.



3. 10, 1757, III, t.



4. 23, 1762, 282.



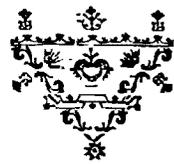
5. 18, 1761, 78;
20, 1761, 38;
22, 1762, 319.



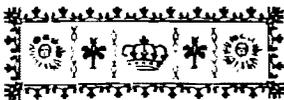
6. 18, 1761, 142.
20, 1761, 11;
22, 1761, 81;



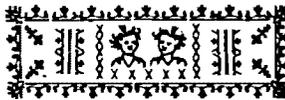
7. 20, 1761, 111;
22, 1762, 295.



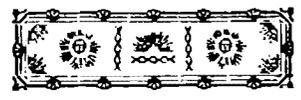
8. 20, 1761, 81;
22, 1762, 49;
23, 1762, 196.



9. 21, 1762, II, 1.



10. 21, V, 1.



11. 21, III, 63.



12. 21, III, 122.



13. 21, IV, 50 et 167.



14. 21, VI, 1.



15. 22, 1762, 201.



16. 34, 1767, IV, t.



17. 30, 1764, 121.



18. 31, 1766, 20.



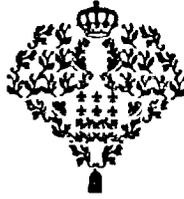
19. 30, 208.



20. 31, 220.



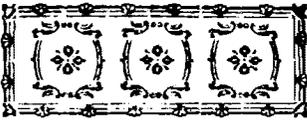
21. 30, 27;
31, 200.



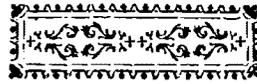
22. 30, 42;
31, 236.



23. 32, 1766, I, ii.



24. 34, 1767, I, 1.



25. 42, 1770, 3.



26. 42, 5.



27. 42, 3.



28. 43, 1771, 337.

B. ÉDITIONS NON CONFORMES



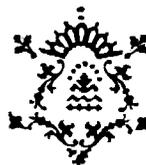
1. 16, 1760, 1.



2. 16, 203.



3. 16, 202.



4. 16, 110.



5. 24, 1762, 1.



6. 24, iii.



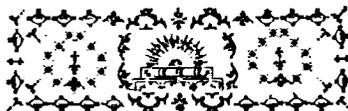
7. 17, 1760, t.



8. 17, 1.

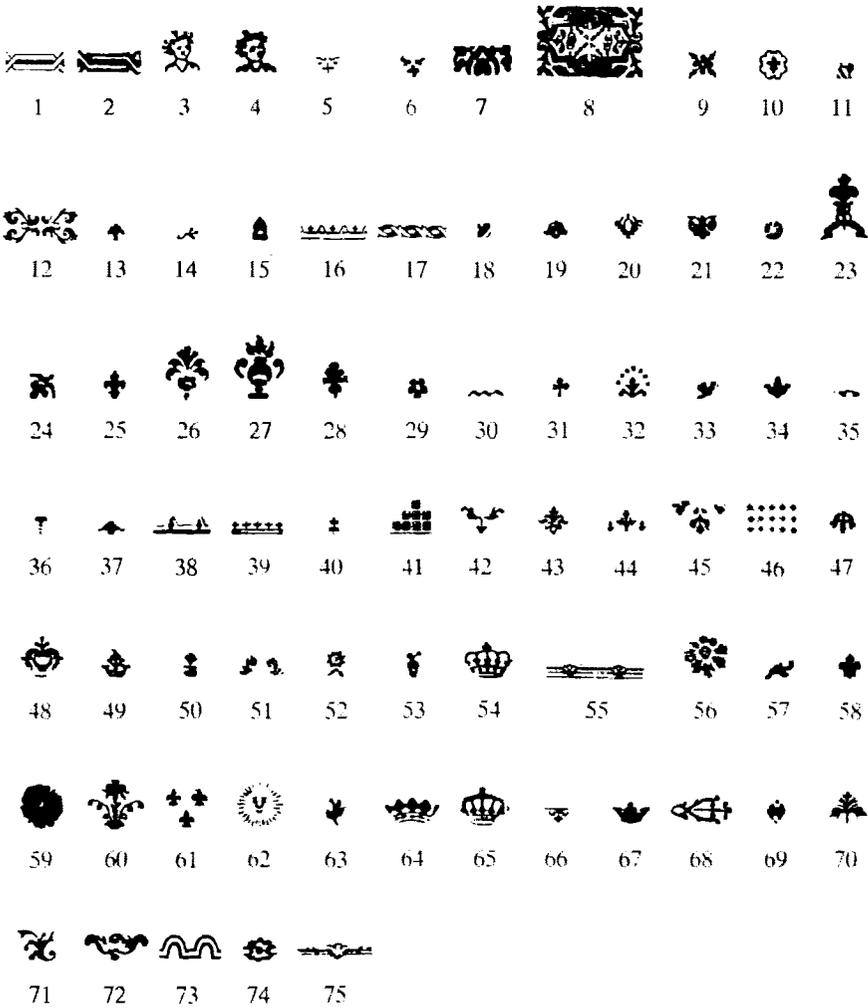


9. 29, 1764, vi.



10. 29, 1.

APPENDICE IV : CARACTÈRES ANALYSÉS



APPENDICE V : RÉPARTITION DES CARACTÈRES DANS LES COMPOSITIONS TYPOGRAPHIQUES DES ÉDITIONS BASSOMPIERRE ENVI-SAGÉES (1744-1772)

Dans la colonne «œuvres», les numéros renvoient à la liste de l'appendice I. Les dates sont simplifiées: «44» = «1744». Les astérisques signalent les éditions non conformes. Les lettres indiquent la fréquence des occurrences: a = 1 ou 2; b = de 3 à 5; c = de 6 à 8; d = plus de 8 occurrences.

œuvres dates	1 44	2 44- 46	3 47	4 48	5 49	6 51	7 52	8 54	9 54	10 57	11 57	12 58	15 60	16 60 *	17 60 *	18 61	20 61
carac- tères																	
1			a		a	a			a								
2														a			
3																	
4														a			
5			a	a												a	a
6														b			
7	a	a															
8		d		a													
9			a					a									
10			a														
11				a				a		a	a		a			a	a
12					a		a	a	a	b	a					c	d
13				a					a	b						a	a
14				a			a		a	a							a
15						a										b	b
16							a		b	a		a				c	c
17										a							
18										a							
19										a						b	b
20										a							a
21										a						a	a
22										a						a	
23-34														a			
35-39														a			
40																	
41-42															a		
43-45															a		
46															a		
47																a	a
48																b	b
49-50																b/a	c/b
51																b	c
52																	b
53-75	pas d'occurrence																

LA BIBLIOTHÈQUE DE CHARLES-NICOLAS D'OUTREMONT, PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE¹

par
Daniel JOZIC

Pour connaître la vie intellectuelle d'une région, d'une époque, d'un milieu et pour juger l'accueil réservé aux idées nouvelles, les historiens de la pensée aux XVII^e et XVIII^e siècles ont analysé les inventaires des bibliothèques tant publiques que privées².

Au cours de nos investigations, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur le «catalogue des livres de feu Son Altesse Celsissime³», le prince-évêque de Liège, Charles-Nicolas d'Oultremont. Cet inventaire, d'une écriture soignée et d'un état de conservation impeccable, se compose de deux folios. Il est dû à la plume de Gabriel-François Laruelle⁴, chanoine de Saint-Barthélemy, qui fut non seulement chargé d'inventorier la bibliothèque mais aussi d'en faire l'estimation. La rédaction de ce catalogue se situe entre le 22 octobre 1771, jour du décès du prince, et le 7 avril 1772, date de la dispersion de la bibliothèque.

Les livres sont classés et numérotés suivant le format (in-folio, in-quarto, in-octavo et *minori forma*). Les indications bibliographiques permettent une identification satisfaisante: le nom de l'auteur accompagne le titre de l'ouvrage dans la moitié des cas; le nombre de volumes, s'il est supérieur à l'unité, est toujours indiqué; la mention du format ne fait jamais défaut et parfois même est précisée (les in-16 sont signalés dans la catégorie des in-octavo et *minori forma*); la qualité de la reliure (veau, mouton, maroquin, broché) est rarement omise. Enfin, le prix de vente de chaque livre, estimé au quatre cinquièmes⁵ de la valeur réelle (livre neuf), figure en regard du titre.

La présence, parmi les manuscrits du château de Warfusée, du catalogue des livres⁶ des comtes Théodore et Charles d'Oultremont de Warfusée⁷, neveux du prince-évêque, a considérablement facilité l'identification des ouvrages. On y retrouve, accompagnée d'indications bibliographiques plus précises encore (nom d'auteur, titre, nombre de volumes, lieu et date d'édition), la majeure partie des volumes du cabinet de lecture du prince-évêque⁸.

Enfin, la documentation relative à la succession de Charles-Nicolas d'Oultremont et des documents comptables ont précisé notre information.

Soumettre la bibliothèque du premier personnage de l'Etat à diverses opérations de comptage, analyser son contenu et en dégager les caractéristiques essentielles, telle est la tâche que nous nous sommes assignée.

1. La personnalité de Charles-Nicolas d'Oultremont

Si une bibliothèque n'est pas le miroir fidèle de la vie d'un homme, elle n'en reflète pas moins ses goûts, ses aspirations et ses inclinations.

Appartenant à une des plus riches familles nobles du Pays de Liège, Charles-Nicolas d'Oultremont naquit le 26 juin 1716 au château de Warfusée. Après avoir étudié à Paris, au collège Louis-le-Grand, et poursuivi de brillantes études de droit canon à l'université de Reims, il fut reçu chanoine noble de la cathédrale de Liège le 5 octobre 1737. Il mena une existence assez effacée et ne prit point une grande part aux affaires de l'Etat, n'ayant jamais occupé de fonctions publiques. Aussi, ce furent moins les services rendus que ses vertus qui le firent élire au siège épiscopal de Liège le 20 avril 1763. Il dut défendre la validité de son élection contre le prince Clément de Saxe et ne put prendre possession de l'administration du diocèse et de la principauté que le 8 avril 1764.

A peine installé, il eut à prémunir ses diocésains contre les attaques du fébronianisme et contre les doctrines erronées du synode d'Utrecht. Il s'opposa également avec énergie à l'invasion des idées propagées par les philosophes français. Animé d'une grande dévotion, il procéda le 1^{er} juin 1766 à l'ouverture solennelle de l'Office de l'adoration perpétuelle et maintint la régularité ainsi que le zèle au sein de son clergé. Il ne se soucia pas seulement de fortifier les fondements de la foi dans son diocèse mais aussi du développement de l'économie liégeoise dont les exigences lui étaient familières. Dans ce domaine, l'industrie métallurgique retint toute son attention. Tombée en décadence suite à la pénurie de charbon de bois, elle ne pouvait être sauvée que par l'apport de techniques nouvelles. C'est pourquoi le souverain encouragea les études et les recherches du docteur de Limbourg sur les possibilités de remplacer le charbon de bois par le charbon de terre.

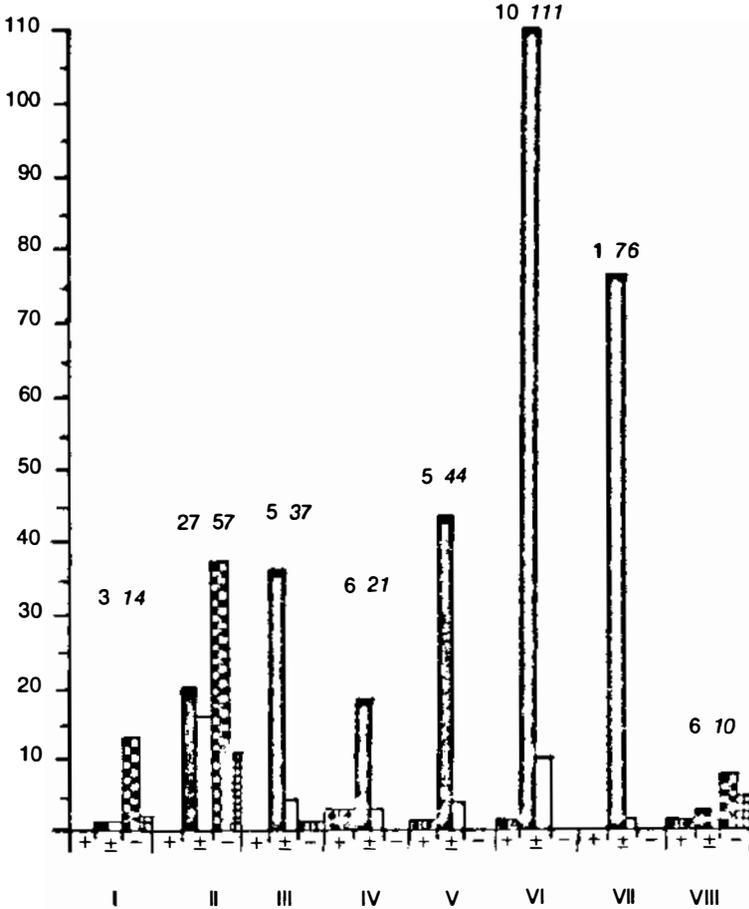
Après huit années de règne, le prélat mourut subitement au château de Warfusée, le 22 octobre 1771. Il fut inhumé le 26 du même mois dans le chœur de la cathédrale et, le 10 novembre, le Chapitre lui rendit un ultime hommage⁹.

2. Analyse du contenu de la bibliothèque de Charles-Nicolas d'Oultremont

La bibliothèque du prince-évêque se compose de 371 volumes et d'un manuscrit distribués en 64 titres. La disproportion entre le nombre de titres et le nombre de volumes est due à la présence de plusieurs collections¹⁰. Parmi ces ouvrages, on dénombre treize in-folio, 103 in-quarto et 255 in-octavo et *minori forma*¹¹.

La jurisprudence, la théologie, l'histoire, les belles-lettres, les arts, les sciences et même la géographie sont les principales catégories présentes sur les rayons du cabinet de lecture du prince. Un tableau synoptique¹² permettra de mieux préciser l'importance accordée à ces diverses disciplines.

Document I. Répartition des livres selon les critères contemporains¹³



10.6 mm = 10 unités (titre ou volume)

En blanc et chiffres en caractère normal: titres (63)

En noir et chiffres en italiques: volumes (370)

Dans nos comptages, nous n'avons pas pris en considération le « livre allemand en veau », non évalué d'ailleurs.

La prépondérance accordée à la théologie est incontestable. L'histoire occupe le second rang mais combien distancée (elle représente le tiers des livres religieux). Ensuite viennent les sciences naturelles, le droit, les arts et métiers, les belles-lettres, les ouvrages de référence. La géographie fait figure de parent pauvre¹⁴.

La philosophie et la théologie spéculative ne connaissent guère la faveur du prélat. Seule la littérature parénétiq ue, pieuse et polémique semble retenir son intérêt. Ainsi l'éloquence de la chaire s'illustre des noms de Bullonde, Griffet et Perrin. La foi, en butte aux attaques des jansénistes et des philosophes, trouve en Henri-Jacques de Montesquiou, évêque de Sarlat, Etienne de la Croix, Royaumont, le chancelier Séguier et les abbés Nonnotte et de Feller ses plus ardents zélateurs.

Les principales codifications du droit liégeois (Méan, Louvrex, Manigart) côtoient les recueils diplomatiques de Rousset, les dissertations juridiques de Desroches et les traités pratiques de Simonon.

Si l'histoire de l'antiquité, représentée par les meilleurs auteurs (Rollin, Crevier, Lebeau), passionne le prince, l'histoire ecclésiastique (Fleury) et l'histoire régionale (Demarne et Bouille) n'en sont pas pour autant négligées.

L'*Histoire naturelle* de Buffon, les doctes études du docteur de Limbourg et les mémoires de Morand forment la catégorie des sciences de la nature.

A l'exception des *Caractères* de La Bruyère, aucun auteur classique ne se découvre dans le cabinet de lecture de Charles d'Oultremont. Le roman, la poésie, en sont absents. Seules les œuvres propres à former le goût, telles l'*Histoire littéraire* de l'abbé Paquot et les *Conseils pour former une bibliothèque* de Formey, suggèrent quels étaient les loisirs du souverain.

Les ouvrages de Chanvallon et de Liger¹⁵ évoquent les charmes de la vie champêtre tandis que ceux de Barême et Simonon rappellent les soucis de la vie quotidienne.

La *Gazette de Liège* rapporte les nouvelles de l'Europe, l'*Almanach royal* se fait l'écho de la cour de Versailles et l'inventaire imprimé de la bibliothèque du cardinal de Bavière fait découvrir les goûts littéraires d'un descendant des Wittelsbach.

L'œuvre monumentale de l'abbé Prévost témoigne de la curiosité du prélat pour la géographie.

L'étude du degré d'intellectualité de la bibliothèque du prince-évêque met en lumière l'abondance des ouvrages de culture générale et la rareté des livres d'érudition¹⁶ comme il appert du document I.

De cette double analyse, il résulte que le cabinet de lecture de Charles d'Oultremont n'est pas celui d'un bibliophile ni d'un bibliomane, ni même d'un fin lettré mais bien celui d'un «honnête homme», propre à aiguïser l'esprit et à former le cœur à la vertu.

3. Quelques particularités de la bibliothèque de Charles-Nicolas d'Oultremont

Si la collection rassemblée par le souverain liégeois ne présente aucune originalité, elle révèle néanmoins des caractéristiques qui méritent d'être soulignées.

Notre attention fut attirée par la présence parmi les livres du prélat des *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse mais choisie* de J. Formey et du *Catalogue des livres de la Bibliothèque... de Jean-Théodore duc de Bavière...* (E. Kints, 1755). Doit-on attribuer ce fait au hasard ou bien au désir du prince de s'inspirer de ces deux ouvrages pour la constitution de sa bibliothèque?

Dans son essai, Formey mentionne les œuvres historiques de Rollin «dont le mérite est décidé», l'*Histoire des Empereurs* de Crevier, l'*Histoire des voyages de l'abbé Prévost*, l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury «qui soit pour l'exactitude, soit pour l'impartialité, soit pour le tour et le style ne laisse presque rien à désirer», l'*Histoire naturelle de Buffon* «qui efface les autres», les *Leçons de physique* de l'abbé Nollet et *Les Caractères* de La Bruyère qui «ont une supériorité décidée dans le genre», toutes productions que l'on retrouve dans le cabinet de lecture du prince-évêque.

Une comparaison attentive des catalogues de Jean-Théodore de Bavière et de Charles-Nicolas d'Oultremont révèle la présence de dix-huit titres identiques: Louvrex, Barême, Simonon, Buffon, La Bruyère, Rousset, Liger, Rollin, Crevier, Demarne, Griffet, Fleury, Prévost, Vaubrière et l'*Almanach royal* ont joui du même crédit auprès des deux souverains¹⁷.

Une analogie aussi grande entre les ouvrages mentionnés dans le traité de Formey et le catalogue du cardinal de Bavière d'une part, et ceux contenus dans la bibliothèque de Charles-Nicolas d'Oultremont d'autre part incline à penser que ces deux livres ont exercé une influence certaine sur les choix du prélat. Cependant, il semble bien que cette influence soit plutôt le fruit de l'éclectisme de la formation que celui du conformisme des goûts.

Une autre particularité de ce cabinet de lecture en est le caractère liégeois très prononcé ainsi qu'en témoigne le document II.

Document II. Lieux d'édition des livres

LIEUX D'ÉDITION		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	TOTAL
PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE		7	26	12	3	-	6	-	4	58
	Liège	2	15	4	3	-	3	-	2	29
FRANCE	Paris	7	22	-	18	23	104	-	3	117
		1	3	-	3	2	6	-	2	17
PAYS-BAS AUTRICHIENS	Bruxelles	-	1	-	-	-	1	-	-	2
	Louvain	-	-	-	-	18	-	-	-	2
		-	-	-	-	1	-	-	-	18
EMPIRE	Berlin	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	Leipzig	-	1	-	-	-	-	-	-	1
	Manheim	-	1	-	-	-	-	-	1	1
		-	-	-	-	-	-	-	1	1
PROVINCES-UNIES	Amsterdam	-	-	-	-	2	-	-	-	2
	La Haye	-	-	25	-	1	-	76	-	101
	Utrecht	-	-	1	-	-	-	1	-	2
		-	4	-	-	-	-	-	-	4
		-	4	-	-	-	-	-	-	4
INCONNU		-	3	-	-	-	-	-	2	5
		-	3	-	-	-	-	-	1	4
TOTAL		14	57	37	21	44	111	76	10	370
		3	27	5	6	5	10	1	6	63

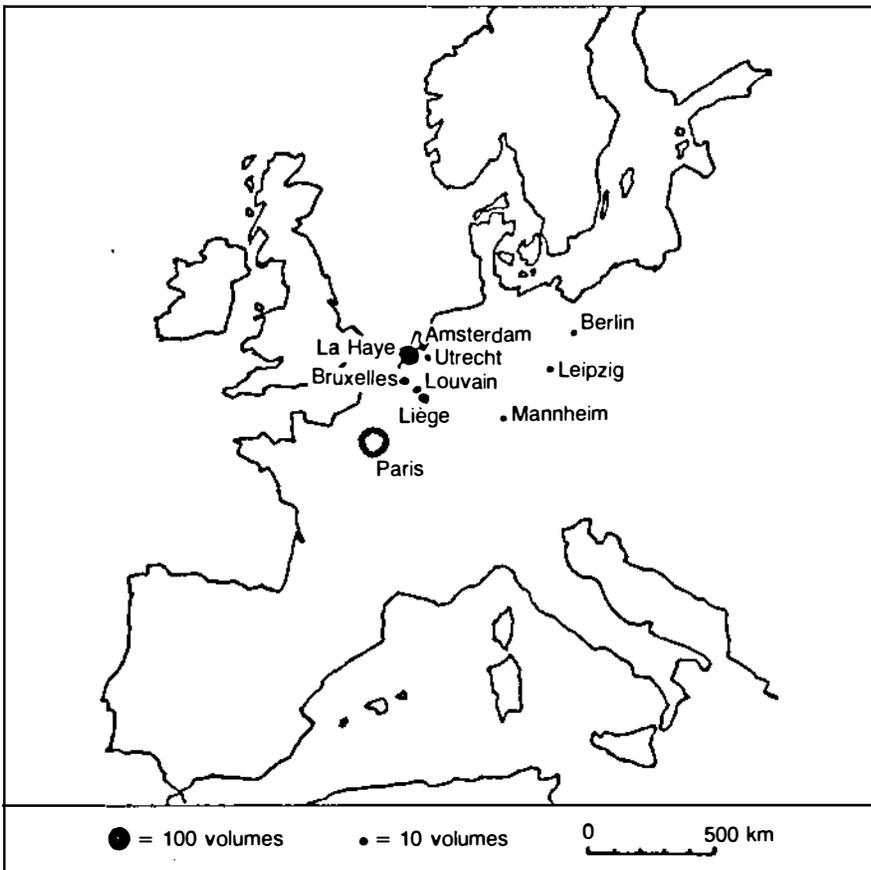
* Selon de THEUX, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd., col. 621, cet ouvrage, dû à la plume de l'abbé de Feller, aurait été imprimé à Liège et non à Leipzig.

Outre les œuvres dues à la plume de Liégeois, (Méan, Bouille, Louvrex, Simonon, Vivegnis, de Limbourg, etc.), on rencontre un très grand nombre d'auteurs imprimés dans des officines principautaires. Sur un total de 29 titres, six proviennent des presses de Desoer, cinq ont vu le jour dans l'atelier de Dessain, quatre émanent de l'imprimerie de Bassompierre, trois sont édités chez Kints et trois autres chez Bourguignon, deux sont à porter à l'actif de Plomteux et deux autres sont réalisés par les soins de Colette. Tutot, de Boubers, Broncart et Barnabé en ont chacun imprimé un¹⁸.

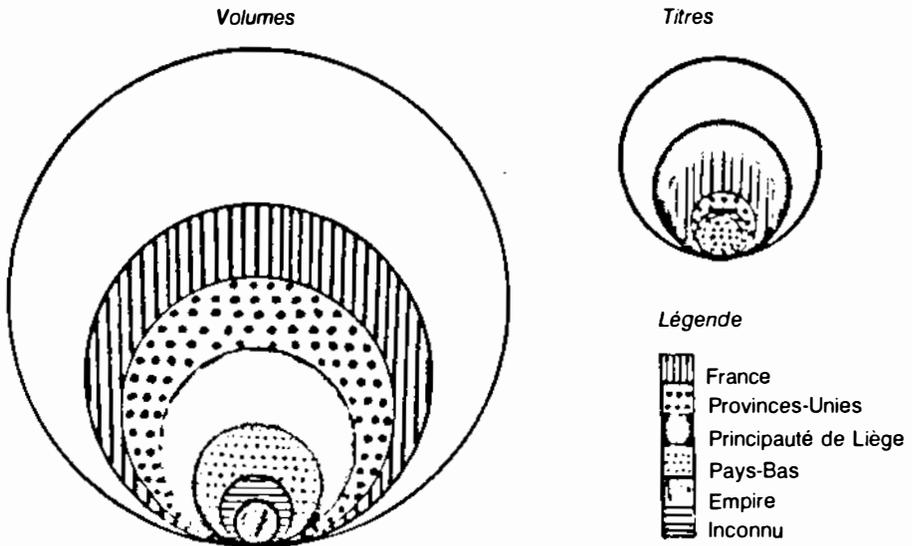
Cette abondance d'impressions liégeoises s'explique dans une large mesure par le nombre élevé d'octrois accordés par Charles-Nicolas d'Oultremont aux imprimeurs-libraires de la Cité qui durent selon toute vraisemblance lui offrir en hommage un exemplaire de leurs publications. C'est ainsi qu'entre 1764 et 1771, Bassompierre se voit accorder six octrois, Bourguignon et Dessain en reçoivent respectivement trois, Desoer, Tutot et Kints en obtiennent deux tandis que de Boubers et Colette doivent se contenter d'un unique privilège d'exclusivité. Seul le nom de Plomteux n'est pas repris parmi les privilégiés mais il succède à son beau-père, Everard Kints, dans la charge d'imprimeur du prince et de ses Etats¹⁹.

Les Desoer, Bassompierre, Plomteux, Bourguignon et Tutot fournissent au souverain non seulement les livres liégeois mais aussi les œuvres étrangères (voir documents III et IV). C'est ainsi que Tutot livre le *Recueil des Mémoires du Clergé de France...* Le *Grand Vocabulaire français* est souscrit chez Plomteux. L'*Histoire générale des voyages* et *L'année du chrétien* sont achetés chez Gilles Vasset²⁰. Le *Manuel des Champs* de Chanvallon et *La mauvaise foi du philosophe impie* sortent de la boutique de Desoer²¹. Le *Réquisitoire contre les livres impies* du chancelier Séguier est acquis chez Dessain²².

Document III. Répartition des livres suivant le lieu d'édition



D'après J. Bertin, *Sémiologie graphique*, p. 413.

Document IV. Répartition des volumes et des titres selon le lieu d'édition

Charles-Nicolas d'Oultremont ne se fournit qu'à l'officine des marchands-libraires liégeois. Il ne se soucie nullement d'être en rapport avec les principaux éditeurs de l'Europe des Lumières et ne se pique pas, comme certains de ses contemporains, de goûts littéraires et artistiques²³.

La date de constitution du cabinet de lecture, le montant consacré aux acquisitions et sa dispersion appellent également quelques observations.

La plus ancienne œuvre cataloguée est celle du mathématicien Barême, imprimée chez Broncart en 1702, tandis que les derniers achats furent réalisés l'année même du décès du prélat²⁴.

De l'analyse de documents comptables, il ressort que certains auteurs ont été commandés longtemps après leur date de parution²⁵. Dès lors, n'est-il pas permis de supposer qu'aucun volume ne fut acquis par le prince avant son accession au trône épiscopal? L'existence au château de Warfusée d'une très riche bibliothèque peut en partie confirmer cette hypothèse. Pourquoi rassembler une collection d'ouvrages alors qu'on dispose déjà du cabinet de lecture familial, si ce n'est dans l'intention de se constituer une bibliothèque personnelle? En outre, Charles-Nicolas aurait-il attendu plus de dix ans avant de se procurer son premier volume²⁶? D'autre part, l'examen des deux catalogues²⁷ montre qu'à l'exception des recueils de Louvrex et de Méan, aucune publication achetée par le souverain ne fait double emploi avec celles

contenues dans la demeure paternelle. Enfin, il importe de signaler que malgré ses fréquents séjours à Saint-Georges, les livres du prince-évêque reposaient au château de Seraing.

Toutes ces considérations nous incitent à penser que cet inventaire nous place en présence du cabinet de lecture du souverain de l'Etat liégeois et non en face de la bibliothèque privée de Charles-Nicolas d'Oultremont.

L'estimation de l'ensemble des volumes s'élève à 1.000 florins et quatre sous²⁸. Si l'on compare ce montant au total que représente le produit de la vente de la succession du prince-évêque²⁹, on constate que les sommes allouées à l'achat de livres sont légèrement inférieures à un pour cent. Ce faible pourcentage ne doit pas laisser supposer que la dépense consentie par le prélat à la constitution de son cabinet de lecture est dérisoire. En effet, la valeur moyenne de chaque titre est de 17 florins³⁰ et celle de chaque volume de 3 florins. Par ailleurs, le prix moyen d'un in-folio est de 6 florins et 4 sous, celui d'un in-quarto de 5 florins et 11 sous, celui d'un in-octavo et *minori forma* d'un florin et 15 sous (cf. document V)³¹.

Document V. Prix des livres selon les critères contemporains

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	TOTAL
+ f°	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+ 4°	-	-	-	-	-	30	-	-	30
+ 8°	-	-	-	45	22	-	-	5	72
± f°	-	-	1.280	50	-	280	-	-	1.610
± 4°	20	37	-	3.200	2.500	4.880	-	300	10.937
± 8°	-	375	1.055	6	870	1.870	2.800	-	6.976
- f°	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- 4°	80	-	-	-	-	-	-	430	510
- 8°	240	1.539	20	-	-	-	-	45	1.844
TOTAL	840	1.951	2.355	3.301	3.392	7.060	2.800	780	21.979

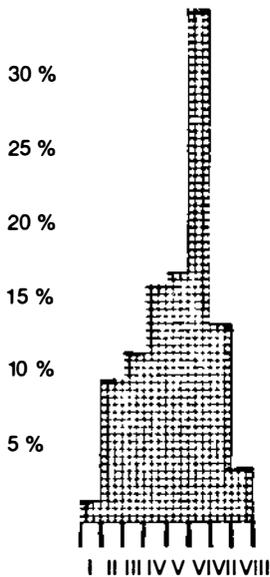
* Les prix sont exprimés en sous.

Il résulte de l'analyse du document V que le prix du livre est fonction de la clientèle à laquelle il s'adresse. Les grands formats, traités doctes et savants, ont une audience limitée et concernent un public de lettrés et d'érudits. De là leur coût relativement élevé. Les autres volumes, œuvres de vulgarisation destinées à instruire et à édifier un chacun, se doivent d'être à la portée de toutes les bourses.

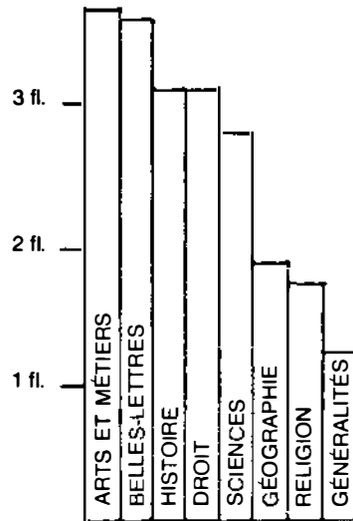
Sous le rapport de la valeur marchande, les catégories contemporaines se classent de la manière suivante: l'histoire est nettement en tête, suivie des

belles-lettres et des sciences, puis viennent la géographie, le droit, la religion, les arts et métiers et pour terminer les généralités (cf. document VI). Si on envisage non plus le montant en valeur relative, mais le prix moyen d'un volume, on obtient un classement quelque peu différent : les arts et métiers, les belles-lettres, le droit, l'histoire, les sciences, la géographie, la religion et les généralités (cf. document VII).

Document VI. Prix du livre selon les critères contemporains (en valeur relative)



Document VII. Valeur moyenne d'un volume selon les critères contemporains



En conclusion, il se dégage qu'au XVIII^e siècle, le livre reste, malgré l'essor prodigieux de l'imprimerie, une marchandise onéreuse pour ne pas dire un produit de luxe réservé aux personnes de condition et que l'usage personnel d'œuvres choisies peut être considéré comme l'apanage des classes privilégiées et des élites.

Charles-Nicolas d'Oultremont, se souvenant sans doute des avances en numéraire qui lui avaient été faites lors de la compétition au trône épiscopal, avait constitué comme héritiers testamentaires ses neveux et nièces des branches de Warfusée et de Wégimont³². Cette disposition explique le partage du revenu de la vente entre les tuteurs respectifs lors de la dispersion de la bibliothèque le 7 avril 1772³³.

Le comte Jean³⁴, frère du prince, acquit l'*Histoire naturelle* de Buffon, *Les Caractères* de La Bruyère, les ouvrages de Crevier, de Rousset et de Demarne. La comtesse douairière³⁵, belle-sœur du défunt, acheta les œuvres de Morand, de Ligier, de Desroches, de Simonon, de Chanvallon, de Formey, du chancelier Séguier, de Nonnotte, de Paquot, de Manigart, de Lebeau, de Perrin, de Griffet, de Bullonde, d'Etienne de la Croix, de Prévost, *Le Grand Vocabulaire français*, le *Recueil des Mémoires du Clergé de France*, les *Lettres d'une mère à son fils*, le *Dictionnaire des dits et faits de l'histoire moderne*, l'*Office de l'adoration perpétuelle*, *La mauvaise foi du philosophe impie* et l'*Histoire abrégée de l'institution de la fête du Saint-Sacrement*. Lambert Brocal³⁶, secrétaire particulier du prélat, porta son choix sur les études de Rollin et une production de l'abbé de Feller. Le comte de Lannoy-Clervaux³⁷, exécuteur testamentaire, se contenta des *Fungorum Bavariae et Palatinatus Icones* et l'avocat Dambremont³⁸, guidé sans doute par le souci professionnel, se fit allouer la somme du jurisconsulte de Méan. Enfin, le chanoine Laruelle se vit gratifié pour fruit de son labeur du manuscrit en vélin et des livres censurés³⁹.

4. Conclusion

L'étude du cabinet de lecture de Charles-Nicolas d'Oultremont a permis de déceler ses goûts littéraires et de préciser certains aspects de sa personnalité. Ainsi, l'imposante majorité d'œuvres pieuses laisse supposer qu'à ses yeux la lecture doit édifier avant de divertir. Cette observation s'explique en partie par son extrême dévotion et surtout par la conception qu'il se faisait de son devoir et de sa mission pastorale⁴⁰.

Mais l'analyse de la bibliothèque du souverain liégeois autorise la formulation de considérations plus générales. Elle permet d'affirmer que les Liégeois affichent une nette préférence pour les ouvrages religieux et historiques au détriment des belles-lettres et autres productions littéraires, que la majeure partie des lettrés de la principauté acquiert ses livres chez les libraires de la Cité et non dans les officines des grandes capitales européennes.

Ces quelques réflexions ne prétendent nullement être définitives. Elles sont de simples jalons en vue de recherches ultérieures. Seule, la publication de nombreuses autres monographies, traitées suivant les mêmes méthodes d'analyse, permettra d'élaborer une typologie des bibliothèques privées et d'apporter une contribution significative à l'étude de la vie intellectuelle à Liège au XVIII^e siècle.

NOTES

¹ Une première version de ce travail a été élaborée au cours de critique historique de la section d'histoire de l'université de Liège, en 1966-1967, sur le thème: «Les bibliothèques privées à Liège aux xviii^e et xviii^e siècles».

Voir l'état de la question par E. Hélin, «Les bibliothèques à Liège au xviii^e siècle» dans *Sommaire des Travaux du Groupe de Recherche sur la Sociologie des Arts et de la Littérature*, Liège, 1968, pp. 55-57.

Des enquêtes similaires ont déjà été publiées par Péremans, N., «Une bibliothèque: reflet d'une culture et d'une personnalité», dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 84, Liège, 1972, pp. 87-106; Laumont-Maréchal, M., «Recherches sur Jean-Mathieu de Saroléa, sa fortune, sa bibliothèque», dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 14, Liège, 1973, pp. 129-155; Hodeige, M., «Les catalogues des bibliothèques comme source pour l'historien», dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 89, Liège, 1977, pp. 63-85; Haesenne-Péremans, N., Delbouille, P., «La présence française dans les bibliothèques liégeoises au xviii^e siècle», dans *Etudes sur le xviii^e siècle*, t. 6, Bruxelles, 1979, pp. 177-192.

² Mornet, D., *La pensée française au xviii^e siècle*, Paris, 1926; Trénard, L., *Histoire sociale des idées*, Lyon de l'*Encyclopédie au pré-romantisme*, Grenoble, 2 vol., 1958; Escarpit, R., «Le littéraire et le social» dans *Eléments pour une sociologie de la littérature*, Paris, 1970; Doesseler, E., «Kulturpflege beim Adel am preussischen Niederrhein gegen des alten Reiches», dans *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, t. 166, Düsseldorf, 1964, pp. 193-284; Dupront, A., *Livre et société dans la France du xviii^e siècle*, Paris, 1965.

³ Le catalogue repose au château de Warfusée dans le fonds intitulé *Prince-évêque*, boîte n° 82b.

⁴ Gabriel-François Laruelle, fils de Jean-Laurent, lieutenant bailli de Ciney, et d'Anne-Marie Dothée, vit le jour à Ciney le 1^{er} septembre 1720. Boursier et étudiant en théologie au séminaire de Liège en 1742, il y enseigna la philosophie à partir du 15 février 1749. Pourvu en 1765 d'une prébende capitulaire à la collégiale Saint-Barthélemy à Liège, il fut élevé à la dignité de chantre en 1779. Nommé en 1767 examinateur synodal et censeur des livres, il exerça ces fonctions jusqu'en 1781. Il mourut le 17 mars 1794. A.E.N., *Registres paroissiaux*, Ciney, f° 380; A.E.L., *Patrimoines presbytéraux*, n° 20, f° 84^v - 86^v; Paquay, J. *La collégiale Saint-Barthélemy à Liège*, p. 86; Lahaye, L., *Scel des Grâces...*, t. 3, p. 178; Daris, J., «Notice sur le séminaire de Liège», dans *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. 4-2, p. 196; Levert, A., *Contribution à l'histoire de la censure des livres à Liège au xviii^e siècle (1694-1789)*, mémoire de licence, université de Liège, 1976-1977, pp. 105, 131-133.

⁵ Archives Oultremont à Warfusée (A.O.W.), *Prince-évêque*, n° 82b. «[...] avec les prix en déduisant à peu près un cinquième.»

* Ce manuscrit, non folioté, comprend 119 pages calligraphiées avec soin. Cependant, une dizaine de folios ont été arrachés. Les ouvrages, cités de manière exemplaire (nom d'auteur, titre, format, nombre de volumes, lieu et date d'édition, qualité de la reliure et de l'état du livre, etc.), sont classés alphabétiquement. En regard de chaque titre figure une cote qui devait correspondre à la place qu'occupait le livre dans la bibliothèque. Le rédacteur du catalogue ainsi que sa date de rédaction nous sont inconnus. Le dernier ouvrage acquis porte le millésime 1793.

Nous citons ce manuscrit sous le sigle B.O. W. (Bibliothèque Oultremont à Warfusée), n° 112.

⁷ Théodore-Henri-Antoine, comte d'Oultremont de Warfusée, naquit à Saint-Georges, le 29 juillet 1753, de Florent-Henri-Emile et d'Anne-Louise-Florence de Lannoy-Clervaux. Il fut reçu chanoine noble de la cathédrale de Liège le 18 septembre 1772. Il mourut le 5 décembre 1814. De Theux, J., *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 4, p. 92; Yans, M., «Warfusée, patrie du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont», dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 7, Liège, 1964, pp. 110-111, 113.

Charles-Joseph-François, comte d'Oultremont de Warfusée, naquit à Warnant (Oultremont), le 7 novembre 1756, de Florent-Henri-Emile et d'Anne-Louise-Florence de Lannoy-Clervaux.

Il fut reçu chanoine noble de la cathédrale de Liège, le 5 septembre 1791. Il décéda le 15 mai 1809. De Theux, J., *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 4, p. 109; Yans, M., « Warfusée, patrie du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont », dans *l'Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 7, Liège, 1964, p. 112.

* Lors de la vente de la bibliothèque du prince-évêque, sa belle-sœur, la comtesse de Lannoy-Clervaux, acquit presque les trois-quarts des livres (48 titres sur 64). A.O.W., *Prince-évêque*, n° 82b, cf. annexe n° 2.

° Daris, J., *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1852)*, t. 1, pp. 206-208; Harsin, P., « L'élection du prince-évêque de Liège Charles d'Oultremont, 1763-1764 », dans *l'Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 8, Liège, 1964, pp. 1-67; de Theux, J., *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 4, pp. 51-52; *Biographie nationale de Belgique*, t. 16, col. 387-392; Yans, M., « Warfusée, patrie du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont », dans *l'Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 7, Liège, 1964, *passim*; Puraye, J., « Le prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont au château de Seraing », dans *l'Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 7, Liège, 1964, *passim*; Silvestre, M., *Histoire religieuse de Charles d'Oultremont*, mémoire de licence, université de Liège, 1973, 106 p.; Gérard, M-F., *Aspect de l'édition et de la librairie à Liège sous le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont (1763-1771)*, mémoire de licence, université de Liège, 1977-1978, pp. 5-9; Levert, A., *Contribution à l'histoire de la censure...*, pp. 72-73, 154-155.

¹⁰ Les quatorze collections (*Histoire ancienne* de Rollin, de Crevier, de Lebeau; *Histoire naturelle* de Buffon; *Recueil de voyages* de l'abbé Prévost; etc.) totalisent 287 volumes.

¹¹ La catégorie des *minori forma* comprend 160 volumes in-12 et deux volumes in-16. Sur l'évolution de l'emploi des divers formats de livres et sur la multiplication des petits formats dans les éditions du XVIII^e siècle, cf. Mortet, Ch., *Le format des livres*, Paris, 1925, pp. 49-56; Laumont-Maréchal, M., « Recherches sur Jean-Mathieu de Saroléa, sa fortune, sa bibliothèque », dans *l'Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 14, Liège, 1973, p. 147; Péremans, N., « Une bibliothèque: reflet d'une culture et d'une personnalité », dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 84, Liège, 1972, p. 92.

¹² Pour l'analyse des bibliothèques privées, il a été établi au cours de critique historique de M. le Professeur E. Hélin un tableau type de classement qui se trouve à la disposition des chercheurs au séminaire d'histoire moderne de l'université de Liège; cf. Péremans, N., « Une bibliothèque... », dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 84, Liège, 1972, pp. 98-99; Laumont-Maréchal, M., « Recherches sur... », dans *l'Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 14, Liège, 1973, pp. 141-142; Hodeige, M., « Les catalogues des bibliothèques... », dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 89, Liège, 1977, pp. 73-76; Haesenne-Péremans, N., Delbouille, P., « La présence française... », dans *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. 6, Bruxelles, 1979, pp. 180-181.

¹³ Les chiffres romains correspondent à un classement analytique: I = Généralités; II = Religion-Philosophie; III = Droit-Sciences sociales et économiques; IV = Sciences naturelles-Mathématiques-Médecine; V = Belles-Lettres; VI = Histoire; VII = Géographie; VIII = Arts-Loisirs-Vie domestique.

Les signes mathématiques correspondent à un classement qualitatif, à savoir le degré de diffusion et de pénétration du livre dans le public: + = ouvrage d'érudition nécessitant des connaissances approfondies; ± = ouvrage de « culture générale »; - = ouvrage de vulgarisation. Une neuvième catégorie et un quatrième niveau, marqué ?, ont été ajoutés à l'intention des ouvrages dont le titre est peu révélateur de son contenu ou la matière mal précisée. Le chiffre imprimé en caractère gras représente le nombre de titres tandis que l'autre indique la quantité de volumes. On trouve un autre exemple de classification dans Bruneel, C., « La diffusion du livre français à l'université de Louvain (1765-1771) », dans *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. 6, Bruxelles, 1979, pp. 121-123.

¹⁴ Si l'on envisage comme unité de compte, non plus le titre mais le volume, on obtient un classement quelque peu différent: l'histoire conquiert la place d'honneur, suivie de près par la géographie, viennent la théologie (qui représente la moitié des volumes consacrés à l'histoire),

les belles-lettres, la jurisprudence, les sciences naturelles, les ouvrages de référence et les arts et métiers.

¹⁵ A la mort du prince-évêque, ces deux auteurs se trouvaient au château de Seraing, dans son cabinet de travail. Puraye, J., «Le prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont au château de Seraing», dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 7, Liège, 1964, pp. 148, 191.

¹⁶ Les ouvrages de culture générale se rencontrent dans les huit catégories énumérées. Les recueils d'érudition ne se découvrent que parmi la jurisprudence, les sciences naturelles, les belles-lettres et les arts et métiers sous la forme de traités, de mémoires, d'essais et d'analyses critiques. Les œuvres de vulgarisation ont trait à la théologie (piété et parénétiqne), au droit (notariat), à la vie domestique et à la presse. Seuls les arts et métiers sont représentés aux trois niveaux. Parmi les sciences et les belles-lettres, aucun ouvrage de vulgarisation n'est mentionné tandis que la religion et les ouvrages de référence ne comptent aucun livre d'érudition. Enfin, l'histoire et la géographie ne se signalent que par des ouvrages généraux.

¹⁷ Le catalogue de la bibliothèque de Jean-Théodore de Bavière fut imprimé en 1755. Dès lors, la comparaison avec les livres du cabinet de lecture de Charles d'Oultremont ne porte que sur les titres antérieurs à cette date. Ceux-ci sont au nombre de vingt-six.

Il ne nous a pas été permis d'entreprendre la même étude comparative avec la bibliothèque de François-Charles de Velbruck car sa composition est très mal connue. On peut néanmoins relever la présence du *Recueil* de Louvrex, de *L'art d'exploiter les mines de charbon de terre* de Morand. De Froidcourt, G., *Velbruck prince-évêque philosophe*, pp. 19-20; Puraye, J., *Histoire du château de Seraing de 1082 à 1817*, pp. 263-264, 270.

Sur les goûts littéraires du prince philosophe, on consultera Jozic, D., «François-Charles de Velbruck, prince-évêque francophile. Aperçu de l'influence de la France sous le règne d'un prélat éclairé (1772-1784)», dans *Études sur le XVIII^e siècle*, t. 6, Bruxelles, 1979, p. 60.

A titre de curiosité, nous avons comparé la bibliothèque de Charles-Nicolas avec celle du vicaire général de Stoupy (1713-1785), postérieure de quinze ans. On y retrouve 29 titres, à savoir les œuvres de Méan, de Louvrex, de Bouille, de Morand, de Fleury, de Buffon, de Liger, de Rousset, de Simonon, de Demarne, de La Bruyère, de Vaubrière, de Manigart, de Paquot, de Chanvallon, de Séguier, de Nonnotte, de Lebeau, de Rollin, de Crevier, de Formey, de Prévost, le *Formularium parochiale*, les *Lettres d'une mère à son fils...*, l'*Office de l'adoration perpétuelle*, les *Mémoires du clergé de France*. Malgré une génération d'écart, on compte encore treize ouvrages identiques à ceux du cabinet de lecture de Jean-Théodore de Bavière mais il ne faut pas perdre de vue que le chanoine fut le contemporain de ces deux prélats.

¹⁸ Sur l'activité de la librairie liégeoise sous le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont, cf. Gérard, M.-F., *Aspects de l'édition et de la librairie à Liège sous le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont (1763-1771)*, pp. 24-25, 30, 33-34, 36-37, 39, 53, 55-67; Droixhe, D., Gérard, M.-F., «Voltaire et l'édition liégeoise jusqu'en 1765. A propos d'un embastillement», dans *Livres et Lumières au pays de Liège (1730-1830)*, Liège, Desoer, 1980, pp. 131-171.

¹⁹ Gobert, Th., «L'imprimerie à Liège sous l'ancien régime», dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 47, Liège, 1922, pp. 74-77; Gérard, M.-F., *Aspects de l'édition...*, pp. 10-54.

²⁰ A.O.W., *Prince-évêque*, n° 68, 82b, documents comptables.

²¹ *Gazette de Liège*, 28 janvier 1765, 1^{er} février 1769.

²² *Gazette de Liège*, 12 janvier 1771. Les Mémoires littéraires de l'abbé Paquot se vendent chez Tutot, cf. *Gazette de Liège*, 3 juin 1771.

²³ Gérard, M.-F., *Aspects de l'édition...*, pp. 10-67.

²⁴ La composition du cabinet de lecture de Charles-Nicolas d'Oultremont semble s'être déroulée en deux étapes. Durant la première qui couvre les années 1747 à 1763, quinze ouvrages (un quart de la totalité des volumes) seulement ont été achetés. Au cours de la seconde qui va de 1764 à la mort du prince, 42 titres nouveaux (les deux tiers de l'ensemble) ont été acquis.

²⁵ Il s'agit de l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost et de *L'année du chrétien* du père Griffet. A.O.W., *Prince-évêque*, n° 68, quittance du 9 avril 1768.

²⁶ Si l'on excepte l'*Examen ordinandorum* (1723) et l'*Histoire de Liège* du père Bouille (1725) qui sont avec certitude le résultat d'un achat postérieur, le premier ouvrage date de 1747.

²⁷ A savoir le catalogue de la bibliothèque du prince-évêque (A.O.W., *Prince-évêque*, n° 82b) et celui des chanoines d'Oultremont (B.O.W., manuscrit, n° 112).

²⁸ Une erreur d'un florin et cinq sous s'est glissée dans l'addition du chanoine Laruelle. Le compte exact devrait porter 1.098 florins et 19 sous.

²⁹ A.O.W., *Prince-évêque*, n° 82b. La vente de la succession du prince-évêque rapporta la somme de 128.488 florins et 9 sous.

³⁰ Ce chiffre élevé doit être, selon toute vraisemblance, attribué à la qualité de la reliure et au parfait état de conservation du livre. Sur les 371 volumes dénombrés, 238 (26 titres) sont reliés en veau, 44 (5 titres) sont revêtus de mouton, 26 (9 titres) sont recouverts de maroquin rouge et 44 (15 titres) sont brochés. La mention de la reliure fait défaut pour 16 volumes (8 titres) et elle n'est pas spécifiée pour 3 volumes (un titre). Le manuscrit a les honneurs du vélin. Cette remarque valable pour le livre usagé ne se justifie plus pour le livre neuf dont le prix demeure supérieur à celui du livre relié.

³¹ Ces chiffres doivent être rapprochés des études de Péremans, N., « Une bibliothèque... », dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 84, Liège, 1972, pp. 101-103; Laumont-Maréchal, M., « Recherches sur... », dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 14, Liège, 1973, pp. 153-154; Jozic-Hiernaux, N., *Quelques notes sur le commerce du livre à Liège au milieu du XVIII^e siècle*, travail dactylographié, université de Liège, 1966-1967.

³² Yans, M., « Warfusée, patrie du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont », dans l'*Annuaire liégeois*, t. 7, Liège, 1964, p. 110. « Je laisse mon frère, le comte Jean d'Oultremont, et ma belle-sœur, la comtesse d'Oultremont de Warfusée, mes héritiers universel et veut qu'ils appliquent le provenu de mon hérité au profit de mes neveux respectifs. » A.O.W., *Prince-évêque*, n° 82b, testament de Charles-Nicolas d'Oultremont, copie.

³³ A.O.W., *Prince-évêque*, n° 82b. La vente de la bibliothèque rapporta 1.002 florins et 5 sous. Une vingtaine de livres invendus furent répartis entre les deux héritiers; cf. le document reproduit sous l'annexe n° 2.

³⁴ Jean-Baptiste-François-Georges, comte d'Oultremont de Wégimont, militaire, homme politique, né au château de Warfusée, à Saint-Georges-sur-Meuse, le 24 avril 1715 et décédé à Anvers le 5 avril 1782. *Biographie nationale de Belgique*, t. 33, col. 547-560, notice de M. Yans.

³⁵ Anne-Louise-Florence, fille d'Adrien-Damien-Gérard de Lannoy et d'Aldegonde-Louise-Françoise, baronne de Warnant, fut ondoyée en l'église paroissiale de Saint-Jean-l'Évangéliste à Saint-Aubin, à Namur, le 24 mai 1726 et baptisée au château de la Neuville le 23 juillet suivant. Elle épousa, le 7 décembre 1748, Florent-Émile d'Oultremont qui mourut à Liège le 23 avril 1762. Elle décéda à Saint-Georges le 23 février 1789. Yans, M., « Warfusée, patrie... », dans l'*Annuaire d'hist. liégeoise*, t. 7, Liège, 1964, pp. 103-108.

³⁶ Lambert Brocal, secrétaire privé du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont, naquit à Montegnée et fut baptisé en l'église paroissiale de Grâce-Saint-Martin le 17 septembre 1725. Il débuta d'abord comme sous-greffier de l'État-tiers (1758-1762), puis administra, dès 1764, le Scel des grâces. Le 11 mai 1765, à l'intervention du prince-évêque, il fut reçu au chapitre de la collégiale de Saint-Martin et élevé à la dignité de chantré le 19 juin 1769. Il décéda à Liège, au Mont-Saint-Martin, dans la nuit du 6 au 7 avril 1801. *Biographie nationale de Belgique*, t. 32, col. 68-71, notice de M. Yans.

³⁷ Adrien-Jean-Baptiste de Lannoy-Clervaux, seigneur de Bolland, de Trembleur, Julémont, Goesne, Filée, Neuville-en-Condroz, naquit à Namur le 27 février 1729, de Damien-Adrien-Gérard et d'Aldegonde-Françoise de Warnant. Il fut admis à l'État noble de la principauté de Liège le 26 janvier 1753 et à l'ordre noble du duché de Luxembourg le 14 mai 1754. Inscrit le 7 août de la même année sur le chapitre Saint-Thomas, il fut élu à la place noble, le 10 août, et reçu le 16 octobre 1754. Nommé conseiller privé du prince-évêque le 9 avril 1764, il occupa à deux reprises la charge de grand-mayeur de Liège, une première fois du 9 avril 1764 à 1772 et une seconde fois du 22 août 1789 à 1791. Le 4 novembre 1765, il fut désigné pour remplir

les fonctions de grand bailli de Moha, charge qu'il occupa jusqu'en 1791. Il mourut le 12 mai 1797 à Neuville-en-Condroz. Il avait épousé le 17 août 1753, Constance-Polixène-Reine de Wignacourt. De Borman, C., *Les échevins de la Souveraine justice de Liège*, t. 2, p. 453; Hansotte, G., *Inventaire des archives de la famille Lannoy-Clervaux*, n° 56, 57, 63; Lahaye, L., *Scel des grâces...*, pp. 150, 170, 217, 302, 335; Jozic, D., «Lettres de François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liège, à Claude-Etienne Darget, son ministre à Paris (1773-1778)», dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, t. 18, Liège, 1977, p. 98.

* Il s'agit peut-être de René-Maximilien Dambrement, originaire de Barvaux, licencié en droit de l'université de Pont-à-Mousson, le 24 juillet 1731, et inscrit à la cour spirituelle de Liège le 18 décembre de la même année. De Borman, C., «Les avocats de la cour spirituelle de Liège de 1604 à 1794», dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 21, Liège, 1888, p. 224; Helin, E., «Etudiants de Liège et des Pays-Bas à la Faculté de droit de Pont-à-Mousson», dans le *Bulletin de la Société Royale le Vieux-Liège*, t. 4, Liège, 1955, p. 428.

** Il s'agit de quatre livres relatifs aux actes du synode d'Utrecht de 1763.

*** Gérard, M.-F., *Aspects de l'édition...*, pp. 132-136.

ANNEXE 1

Catalogue des livres de feu Son Altesse Celssissime avec les prix en déduisant a peu près un cinquième.

In-folio

1. Méan ¹ , 4 vol., dernière édition. Il est actuellement commun	32-0
2. Recueil de Louvrex ² , 4 vol., dernière édition, relié en veau	32-0
3. Bouille, Histoire de Liège ³ , 3 vol., relié en mouton	14-0
4. Morand, L'art d'exploiter les Mines et Mémoires sur le feu de houille, 2 brochures	2-10

In-quarto

1. Fleury, Histoire Ecclésiastique ⁴ , 37 vol., relié en mouton	170-0
2. Buffon, Histoire Naturelle ⁵ , 15 vol., relié en veau	160-0
3. Catalogue de la Bibliothèque de S.A.S. Jean-Théodore ⁷	1-0
4. La nouvelle Maison Rustique ⁸ , 2 vol., en veau	15-10
5. Mémoires sur la Question, Quels étoient les endroits compris dans l'étendue des contrées qui composent les 17 Provinces des Pais-Bas et du Pais de Liège qui pouvoient passer pour ville avant le 7 ^e siècle ⁹ , broché	1-10
6. Le Grand Vocabulaire François ¹⁰ , 19 vol., broché	125-0
7. Mémoires du Clergé de France ¹¹ , 12 vol., broché. Les 14 vol. se vendent à Paris 120 livres. La suite doit être fournie chez Tutot par souscription	68-0
8. Fungorum Bavariae et Palatinatus Icones, 2 vol., magnifique édition, relié en veau	15-0
9. De Marne, Histoire du Comté de Namur ¹² , en veau	6-0
10. Gazette de Liège ¹³ , depuis 1765 jusque 1770, 6 vol.	4-0
11. Simonon, Sur les rentes et monnoies ¹⁴ , 3 vol. en maroquin rouge	6-0

In-octavo et minori forma

1. Sermons de Bullonde ¹⁵ , 4 vol., in-8vo magno, en veau	6-0
2. Caractères de la Bruière ¹⁶ , 2 vol., édition d'Hollande, en mouton	1-10
3. Recueil historique d'Actes, Négociations, Traités, etc., par Rousset ¹⁷ , 25 vol., en veau	48-0
4. Prévôt, Recueil des Voiages ¹⁸ , 76 vol., en veau	140-0
5. Réfutation de l'évangile du jour ¹⁹ , 3 vol., belle reliure	5-0
6. Lettres d'une Mère à son fils ²⁰ , 3 vol., en veau	4-0
7. L'Année du Chrétien ²¹ , 18 vol., en veau	34-0
8. Sermons du P. Griffet ²² , 4 vol., en maroquin rouge	7-0
9. Sermons du P. Perrin ²³ , 4 vol., in-8vo magno, maroquin rouge	8-0
10. Manigart, Theologia ²⁴ , 3 vol., en veau	4-15
11. Almanach Roiale ²⁵ , depuis 1765 inclus 1771, 7 vol., maroquin	12-0
12. Un livre allemand, en veau	---

13. Roiaumont, Histoire de la Bible ²⁶ , fig., en maroquin rouge	4-10
14. Rollin, Manière d'enseigner et étudier les Belles-Lettres ²⁷ , 4 vol., reliés en veau	6-0
15. . . ., Histoire ancienne ²⁸ , 13 vol., en veau	20-15
16. . . ., Histoire Romaine ²⁹ , 16 vol., en veau	25-10
17. Crevier, Histoire des Empereurs ³⁰ , 12 vol., en veau	19-15
18. Le Beau, Histoire du Bas-Empire ³¹ , 14 vol., en veau	22-0
19. Mémoires pour l'histoire Littéraire des Pays-Bas ³² , 18 vol., en veau	36-0
20. Dictionnaire des faits et dits de l'histoire moderne ³³ , 2 vol., en veau	5-10
21. Barême, Comptes faits ³⁴ , 1 vol., en veau	1-
22. Vauvrière, Principes d'Education ³⁵ , tome 3 ^e , en mouton	0-03
23. P. Ancion, Prières et Méditations ³⁶ , fig., en maroquin rouge	2-0
24. Simonon, Office du Notaire ³⁷ , en maroquin rouge	1-0
25. L'Office de l'Adoration perpétuelle ³⁸ , maroquin rouge	1-05
26. Catéchisme de l'âge mûre ³⁹ , maroquin rouge	—
27. Essais sur les eaux, par M. Lucas ⁴⁰ , traduit par M. Vivegnis	1-0
28. Formularium Parochiale ⁴¹ , en veau	1-02
29. Lettres sur l'électricité, par l'abbé Nollet ⁴² , 3 ^e tome, en veau	0-06
30. Conseil pour former une Bibliothèque ⁴³ , en veau	1-02
31. Dissertations sur les humeurs vagues, item sur les bains, par Limbouurg ⁴⁴ , 2 vol., en veau	1-05
32. La mauvaise foi du Philosophe impie ⁴⁵ , en veau	0-08
33. Examen ordinandorum, in 16to, en mouton	0-02
34. Sermons, chez Dessain, broché	1-0
35. Chanvallon ⁴⁶ , Manuel des Champs, broché	1-0
36. Les erreurs de Voltaire ⁴⁷ , broché	1-15
37. Instruction Pastorale de Sarlat ⁴⁸ , broché	0-08
38. P. Ancion, Instruction historique sur le chemin de la Croix ⁴⁹ , broché	0-06
39. Réflexions pour chaque jour du mois ⁵⁰ , in 16to, broché	0-05
40. Fratel, la cire alliée avec l'huile, ou la peinture... ⁵¹ , broché	0-05
41. Réquisition de M. Séguier, Avocat Général ⁵² , broché	0-04
42. Histoire abrégée de l'Institution de la fête du Saint-Sacrement ⁵³ , broché	0-03
43. Jugement d'un Écrivain Protestant contre Febronius ⁵⁴ , broché	0-03
44. Livre à Prières, Manuscrit ancien de plus de 400 ans, en velin	18-0

Brochures défendues in-quarto

1. Divers témoignages en faveur de la Catholicité des Églises des Provinces- Unies ⁵⁵	0-15
2. Acta Synodi Ultrajectensis, 1763 ⁵⁶	0-16
3. Mémoires des Jurisconsultes et Théologiens de France touchant les moïens de se pourvoir contre le refus de Rome ⁵⁷ , 98 pages	0-05
4. Epistola Archiepiscopi Ultrajectensis ad Benedictum XIV ⁵⁸ , 8 pages	0-01

177-09

ensemble f. 1.100-04

[signés], le comte de Lannoy de Clervaux,
L. Brocal, constitué.

NOTES

¹ «*Observationes et res judicata ad jus civile Leodiensium, Romanorum aliarumque gentium, canonicum et feudale. A nob. D. Carolo de Méan, toparche d'Atrin, serenissimo principi Maximiliano archiepiscopo et electori Coloniensi episcopo et principi Leodiensi... a conciliis status privati et ordinariis. Editio tertia non modo a pluribus quae in prioribus editionibus irreperant mendis accurate mundata et expurgata, sed et insuper doctissimi Dni M.-G. de Louvrex, equitis, toparchae de Ramlot, a privati S.C. episcopi et principis Leodiensis consiliis... notis locupletata atque illustrata, ac indice generali foecundissimo opera et studio Dni M. Gordine, jurisconsulti et advocati Leodiensis peritissimi completa.*», É. Kints, 1740-1741, 8 vol. in folio. [de Theux, col. 526].

Le catalogue de la bibliothèque de Stoupy donne 8 tomes en 4 volumes, n° 984, pp. 113-114. Prix du livre neuf: 25 florins. A.É.L., *État tiers*, n° 82, f° 49 v°-50 r°, 27 mai 1749.

² «*Recueil contenant les édits et règlements faits pour le pais de Liège et comté de Looz, par les évêques et princes tant en matière de police que de justice, les privilèges accordez par les empereurs au même pais et autres terres dépendantes de l'église de Liège, les concordats et traités faits avec les puissances voisines et ceux faits entre l'évêque et prince et les états et autres membres dudit pais, le tout accompagné de notes par Mr G. de Louvrex, écuyer, seigneur de Ramlot, conseiller au conseil privé, eschevin de la souveraine justice de la cité et pais de Liège, et jadis bourguemaitre. Nouvelle édition continuée, augmentée, corrigée et remise en meilleur ordre avec des notes ultérieures, par Beauvain Hodin, licencié ès droits de l'université de Rheims, et avocat aux cours et tribunaux de la ville et pais de Liège.*», É. Kints, 1750-1752, 4 vol. in folio. [de Theux, col. 552-553].

Prix du livre neuf: 35 florins. A.É.L., *État tiers*, n° 87, f° 83 r°, 29 janvier 1756.

³ «*Histoire de la ville et pays de Liège.*», G. Barnabé, 1725, 1731, 1732, 3 vol. in folio, œuvre du R.P. Théodose Bouille. [de Theux, col. 487-488].

⁴ «*L'Art d'exploiter les mines de charbon de terre, par M. Morand, ...*», Paris, Saillant et Nyon. In fol., pl.

* I. *Du charbon de terre et de ses mines, 1768*».

* II. *Essai de théorie pratique sur l'art d'exploiter les mines. Mémoires sur les feux de houille, 1776*».

* III. *Table des matières, 1779*», [B.N., t. 118, col. 986].

⁵ «*Histoire ecclésiastique, par M. Fleury. T. I-XX*».

* *Histoire ecclésiastique pour servir de continuation à celle de M. l'abbé Fleury par le P. J.-C. Fabre et Goujet... t. XXI-XXXVI*», Paris, P.-J. Mariette, 1691-1738, 36 vol. in-4°.

* *Table générale des matières contenues dans les XXXVI volumes de l'Histoire ecclésiastique de M. Fleury et du P. Fabre... par Rondet*». Paris, D. Desaint et C. Saillant, 1758. In-4°, XVI-796 p. [B.N., t. 52, col. 708, n° 525; col. 710-711, n° 543].

⁶ «*Histoire naturelle générale et particulière (Théorie de la terre; histoire naturelle de l'homme; animaux quadrupèdes). Par Buffon et Daubenton*». Paris, Impr. royale, 1749-1767, 15 vol. in-4°. [B.N., t. 21, col. 70].

⁷ «*Catalogue des livres de la bibliothèque de Son Altesse Sérénissime et Eminentissime Jean Théodore, duc de Bavière, cardinal, évêque et prince de Liège*». É. Kints, 1755, in-4°. [de Theux, col. 567].

* «*La Nouvelle maison rustique, ou Economie générale de tous les biens de campagne... donnée ci-devant au public par le sieur Ligier, 8^e édition, augmentée considérablement et mise en meilleur ordre, avec la Vertu des simples, l'Apoticairerie et les décisions du droit françois sur les matières rurales... par M*** [H. Besnier]*». Paris, Savoy, 1762, 2 vol. in-4° [B.N., t. 98, col. 107].

⁹ «*Mémoires sur la question: Quels étoient les endroits compris dans l'étendue des contrées qui composent aujourd'hui les 17 provinces des Pays-Bas et le pays de Liège qui pouvoient passer pour ville avant le VII^e siècle par J. Des Roches*». Bruxelles, 1770, in-4°. [de Theux, col. 1549].

Prix du livre neuf: 18 sous. *Gazette de Liège*, n° 65, 31 mai 1771.

¹⁰ « *Le Grand Vocabulaire françois, par une société de gens de lettres [P.-J.-J.-G. Guyot, S.-R.-N. Champfort, F.-C. Duchemin de la Chenaye, et autres]* », Paris, Panckoucke, 1767-1774, 30 vol. in-4°. [Barbier, t. 2, col. 565].

¹¹ « *Recueils des Actes, Titres et Mémoires concernant les affaires du Clergé de France augmentée d'un grand nombre de Pièces et d'Observations sur la discipline présente de l'Église, divisée en 12 tomes, auxquels on a ajouté un treizième contenant une table raisonnée, en deux Parties; et un quatorzième, où se trouvent les Cahiers présentés, et les remontrances et harangues faites aux Rois et aux Reines par le Clergé de France, etc. . .* », Paris, Desprez, 1768-1771, 14 vol. in-4°. [Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. de Stoupy, p. 144, n° 1168].

¹² « *Histoire du comté de Namur. Par le Père Jean-Baptiste de Marne, de la compagnie de Jésus* ». A Liège, chez J.-F. Bassompierre, 1754, in-4°. [de Theux, col. 564].

¹³ « *Gazette de Liège avec privilège* », Liège, F.-J. Desoer, in-4°. [de Theux, col. 345].

¹⁴ « *Traité de la réduction des rentes ou méthode d'évaluer les capitaux et revenus de muids et autres fonds constitués depuis l'an 1225, avec un tarif des anciennes espèces d'or et d'argent, suivi d'une géométrie pratique. Par Mr P. Simonon, notaire immatriculé de Liège, rédacteur, géomètre et arpenteur juré* ». J.-F. Bassompierre, 1751, 1753, in-4°. [de Theux, col. 558, 563].

« *Traité historique et méthodique sur l'usage et la nature des anciennes monnoyes d'or et d'argent, et rehausse des capitaux, divisé en sept parties, faisant une suite du traité précédent sur la réduction des rentes. Par P. Simonon, rédacteur juré des rentes, notaire immatriculé de Liège, géomètre arpenteur. Aux dépens de l'auteur* ». A Liège, et se vend chez l'auteur et chez A. Broncart, 1758, in-4°. [de Theux, col. 579].

¹⁵ « *Sermons du P. H. de Bulonde de la Compagnie de Jésus, prédicateur de S.M.T.C. la Reine de France* ». J. Dessain, 1770, 4 vol. in 12. [de Theux, col. 617-618].

¹⁶ « *Les Caractères de Théophraste, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle, par M. de La Bruyère. [Précédé de la Clef des Caractères et suivi du Discours à l'Académie]. Nouvelle édition, augmentée de la Défense de M. de La Bruyère et de ses Caractères, par M. Coste...* ». Amsterdam, chez les libraires associés, 2 vol. in 12. [B.N., t. 84, col. 884-886].

¹⁷ « *Recueil historique d'actes, négociations, mémoires et traités, depuis la paix d'Utrecht jusqu'au second congrès de Cambray inclusivement, par M. Rousset...* », La Haye, H. Scheurleer, 1728-1754, 21 t. en 23 vol., in-8°. [B.N., t. 157, col. 849].

¹⁸ « *Histoire générale des voyages, ou Nouvelle Collection de toutes les relations de voyage par mer et par terre qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes langues... pour former un système complet d'histoire et de géographie moderne qui représentera l'état actuel de toutes les nations par M. l'abbé Prévost* ». Paris, Didot, 1746-1789, 80 vol. in 12. [B.N., t. 142, col. 804]. Prix de 64 volumes neufs: 160 florins. A.O.W., Prince-évêque, n° 68, 9 avril 1768.

¹⁹ « *Réfutation d'un libelle impie intitulé: l'Évangile du jour, précédée de la défense du canon des livres saints contre les philosophes modernes et autres ennemis de la religion révélée par [le Père Étienne de la Croix, S. J.]* ». J. Dessain, 1769, 3 vol. in 12. [de Theux, col. 615].

Prix du livre neuf: 2 florins et 5 sous. *Gazette de Liège*, n° 99, 19 août 1769.

²⁰ « *Lettre d'une Mère à son fils pour lui prouver la vérité de la Religion chrétienne* », Paris, 1767, 3 vol. [B.O.W., p. 69, n° 668; Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. de Stoupy, p. 71, n° 527].

²¹ « *L'Année du chrétien, contenant des instructions sur les mystères et les fêtes, l'explication des épîtres et des évangiles avec l'abrégé de la vie d'un saint pour chaque jour de l'année, par le Père Henri Griffet, S.j.* », Paris, H.-L. Guérin, 1747, 18 vol. in 12. [B.N., t. 64, col. 532].

Prix du livre neuf: 40 florins. A.O.W., Prince-évêque, n° 68, 9 avril 1768.

²² « *Sermons pour l'advent, le carême et les principales fêtes de l'année, prêchés par le R.P.H. Griffet de la compagnie de Jésus, prédicateur ordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne* », J.-F. Bassompierre, 1766, 4 vol. in-8°. [de Theux, col. 604].

²³ « *Sermons sur la morale et les mystères. Par le P. Perrin* », C. Plomteux, 1768, 4 vol. in-8°. [de Theux, col. 612].

²⁴ « *Manipulus theologiae moralis de sacramentis, cum resolutione difficultatum circa illa in praxi*

occurentium, de censuris, casibus papae et episcopo reservatis cum dilucida eorum explicatione, de peccatis et Dei praeceptis, confessariis pastoribus et ordinandis non solum dioecesis Leodiensis sed et Coloniensis, Trevirensis, Rhemensis, Mechliniensis, Namurcensis, Ruremundensis utile... Accessit brevis et facilis methodus de quacumque materia cum fructu concionandi. Auctore J. Henrico Manigart, S.T.L. pastore S. Remigii Leodii et examinatore dioecetano. Editio nova cum bullis novis et mandatis episcopalibus quae in dioecesi Leodiensi vim legis obtinent. Accedunt decreta synodi dioecetanae Leodiensis anni 1618, et statuta generalia cleri secundarii et archidiaconalia. Leodii, S. Bourguignon », 1754, 3 vol. in-8°. [de Theux, col. 227].

²⁵ « *Almanach royal, année bissextile MDCCLXIV contenant les naissances des princes et princesses d'Europe, les archevêques, évêques, cardinaux et abbés commendataires, les maréchaux de France...* », Paris, Le Breton imprimeur ordinaire du Roy, 1764, 524 p. in-8°.

²⁶ « *L'Histoire du vieux et du nouveau Testament, avec des explications édifiantes tirées des SS. Pères pour régler les mœurs dans toutes sortes de conditions, par le sieur de Royaumont [Lemaître de Sacy]* », J.-F. Bassompierre, 1766, in-8°. [de Theux, col. 606].

²⁷ « *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres, par rapport à l'esprit et au cœur, par M. Rollin* », Paris, V° Estienne et fils, 1748, 4 vol. in 12. [B.N., t. 155, col. 27-29].

²⁸ « *Histoire ancienne des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Perses, des Macédoniens, des Grecs, par Charles Rollin* », Paris, les frères Estienne, 1758-1764, 13 t. en 14 vol., in 12. [B.N., t. 155, col. 8].

²⁹ « *Histoire romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la République, par M. Rollin, ...* », Paris, les frères Estienne, 1758-1768, 16 vol. in 12. [B.N., t. 155, col. 13].

³⁰ « *Histoire des empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Constantin, par M. Crevier, ...* », Paris, J. Desaint et C. Saillant, 1763-1771, 12 vol. in 12. [B.N., t. 34, col. 84].

³¹ « *Histoire du Bas-Empire, en commençant à Constantin-le-Grand, par M. Le Beau, ...*, Paris, J. Desaint et C. Saillant, 1757-1817, 29 vol. in 12. [B.N., t. 91, col. 38].

³² « *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines, par l'abbé J.-N. Paquet* », Louvain, imprimerie académique, 1763-1770, 18 vol. in-8°. [B.N., t. 130, col. 29].

Prix du livre neuf: 36 florins. *Gazette de Liège*, n° 66, 3 juin 1771.

³³ « *Dictionnaire portatif des faits et dits mémorables de l'histoire ancienne et moderne par J.-Fr. de La Croix* », Paris, Vincent, 1768, 2 vol. in-8°. [B.N., t. 85, col. 413].

Prix du livre neuf: 2 florins et 14 sous. *Gazette de Liège*, n° 39, 31 mars 1769.

³⁴ « *Le livre des comptes faits, ou le tarif général de toutes les monnoies d'or et d'argent à tel prix qu'elles soient mises où l'on trouve toutes faites les supputations qui se font par les multiplications, pour la valeur de quelque chose que l'on puisse s'imaginer et à telles sommes qu'elles puissent monter... Par Barrême, arithméticien. Revu, corrigé et beaucoup augmenté dans cette nouvelle édition* ». Chez J.-F. Broncart, 1702, in 12. [de Theux, col. 411].

³⁵ « *Principe d'éducation pour la noblesse, concernant les bonnes mœurs et la religion avec un abrégé historique et dogmatique des religions du monde, schismes, sectes et hérésies, où est compris un traité de mythologie dans lequel la fable est expliquée moralement et historiquement pour l'instruction de la jeunesse chrétienne qui trouvera dans de courtes notes l'intelligence des principaux faits fabuleux développés par l'histoire sainte et profane. Par de Vaubrières, maître de mathématiques de messieurs les pages de Sa Sérénissime Eminence, et ancien professeur à l'Université de Heidelberg* », B. Colette, 1751, in-8°. [de Theux, col. 557].

³⁶ « *Prières et méditations affectueuses sur les quatorze stations de la voie douloureuse de la croix... Par F. Paschal Ancion, récollet de la province de Flandre* », D. de Boubers, 1764, in-8°. [de Theux, col. 557].

³⁷ « *Introduction à l'office de notaire et de prélocuteur, avec des formules de toutes sortes d'actes et d'ajours. Ouvrage utile aux curés, aux vicaires et aux particuliers, par P. Simonon* », F.-J. Desoer, 1764, in-8°. [de Theux, col. 599].

³⁸ « *Office de l'adoration perpétuelle de Jésus Christ, au très saint sacrement de l'autel, avec les*

règlements de la confrairie, diverses prières et indulgences», S. Bourguignon, 1766, in-8°. [de Theux, col. 604].

³⁹ «*Le catéchisme de l'âge mûr ou les principes fondamentaux de la religion... par M. Alletz*», F.-J. Desoer, 1767, in 12. [de Theux, col. 607].

Prix du livre neuf: 18 sous. *Gazette de Liège*, n° 25, 27 février 1771.

⁴⁰ «*Essai sur les eaux, par C. Lucas, M.D., traduit de l'anglais par le conseiller de Vivegnis, médecin de S.A.C. Mgr Charles Nicolas Alexandre d'Oultremont, évêque et prince de Liège, etc., à Spa, et médecin de l'hôpital des étrangers de S. Abraham à Liège*», J. Dessain, 1765, in-8°. [de Theux, col. 602].

⁴¹ «*Formularium parochiale continens modum scribendi libros parochiales, necnon varias testimonialium, supplicarum, aliorumque instrumentorum formulas et instructiones pastoralis negotia concernentes, etc.*», J.-J. Tutot, 1769, in-8°. [de Theux, col. 614].

Prix du livre neuf: 1 florin et 5 sous. *Gazette de Liège*, n° 67, 5 juin 1771.

⁴² «*Lettres sur l'électricité... par M. l'abbé Nollet, ...*», Paris, H.-L. Guérin et L.-F. Delatour, t. 3, 1767, 3 vol. in 12. [B.N., t. 125, col. 488].

⁴³ «*Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse mais choisie par [J.-H.-S. Formey]. Nouvelle édition corrigée et augmentée, suivie de l'Introduction générale à l'étude des sciences et des belles-lettres par M. de la Martinière*», Berlin, Haude et Spener, 1756, in-8°. [B.N., t. 53, col. 562].

⁴⁴ «*Dissertation sur les douleurs vagues connues sous les noms de gouttes vagues et de rhumatisme goutteux, laquelle a remporté le prix au jugement de Mrs les docteurs régens de l'étroite faculté de médecine de l'Université de Louvain, l'an 1763. Par J.-P. de Limbourg, docteur en médecine*», J.-F. Desoer, 2^e éd., 1768, in-8°. [de Theux, col. 614].

«*Dissertation sur les bains d'eau simple, tant par immersion qu'en douches et en vapeurs. Par Jean-Philippe de Limbourg, docteur en médecine*», J.-F. Desoer, 1766, in-8°. [de Theux, col. 575].

Prix du livre neuf: 18 sous et 9 sous. *Liste des Seigneurs et Dames... Spa*, 1763.

⁴⁵ «*La mauvaise foi du philosophe impie*», Bruxelles, 1767. [*Gazette de Liège*, 1^{er} février 1769].

Prix du livre neuf: 9 sous. *Gazette de Liège*, n° 14, 1^{er} février 1769.

⁴⁶ «*Manuel des champs ou recueil choisi, instructif et amusant de tout ce qui est le plus nécessaire et le plus utile pour vivre... à la campagne. Par M. de Chanvalon, prêtre de l'ordre de Malthe*», J.-F. Desoer, 1765, in-8°. [de Theux, col. 602].

Prix du livre neuf: 1 florin et 7 sous. *Gazette de Liège*, n° 34, 14 mars 1781.

⁴⁷ «*Les erreurs de Voltaire, par M. l'abbé Nonnotte*», B. Colette, 1766, 2 vol. in 12. [de Theux, col. 605].

⁴⁸ «*Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Sarlat Henri-Jacques de Montesquiou au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de son diocèse (28 novembre 1764)*», [Sarlat], 1765, in-4°. [C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la compagnie de Jésus*, t. 11, col. 646, 650, n° 1000, 1034].

⁴⁹ «*Instruction historique sur les principaux points qui concernent les quatorze stations du saint chemin de la Croix... Par F. Paschal Ancion, récollet...*», D. de Boubers, 1764, in-8°. [de THEUX, col. 598].

⁵⁰ «*Réflexions pour chaque jour du mois sur les principales qualités de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, avec les préparations et actions de grâce pour les prêtres, avant et après la messe, et un entretien pour les fidèles pendant le saint sacrifice de la messe, avant et après la communion et dans l'adoration du saint Sacrement. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée*», C. Phomteux, 1768, in 12. [de Theux, col. 612].

⁵¹ «*La Cire alliée avec l'huile, ou la Peinture à l'huile-cire, trouvée à Mannheim par M. Charles Baron de Taubenheim, expérimentée, décrite et dédiée à l'Electeur par le Sr Joseph Fratel, ...*», Mannheim, Imprimerie de l'Académie électorale, 1770, in-8°. [B.N., t. 54, col. 1058].

⁵² «*Réquisitoire de M. Séguier sur lequel est intervenu l'arrêt du Parlement du 18 août 1770 qui*

condamne à être lacérés et brûlés différens livres comme impies... et séditeux... », Paris, 1771, in-8°. [B.N., t. 169, col. 866].

Prix du livre neuf : 15 sous. *Gazette de Liège*, n° 5, 12 janvier 1771.

⁵³ « *Histoire abrégée de l'institution de la fête du très Saint-Sacrement, traduite du latin en français* », V° S. Bourguignon, 1771, in-8°. [de Theux, col. 622].

⁵⁴ « *Jugement d'un protestant touchant le livre de Justinus Febronius. Troisième édition corrigée et considérablement augmentée, [abbé de Feller]* », Leipzig [Liège], 1771, in 12. [de Theux, col. 621].

Prix du livre neuf : 8 sous. *Gazette de Liège*, n° 5, 12 janvier 1771.

⁵⁵ « *Recueil de divers témoignages de plusieurs cardinaux, archevêques, évêques, universités, facultés de théologie ou de droit, docteurs, dignités d'églises cathédrales et collégiales, abbés, chanoines, curés, supérieurs d'ordres ou de communautés, magistrats, jurisconsultes et autres personnes célèbres, en faveur de la catholicité et de la légitimité des droits du clergé et des chapitres, archevêques et évêques de l'église catholique des Provinces-Unies, contre le schisme introduit dans cette église depuis le commencement de ce siècle, par les manœuvres des jésuites et de leurs adhérents* ». À Utrecht, chez Van der Weyde, 1763, in-4°, sans la longue préface et in 12. [G. Dupac de Bellegarde, *Histoire abrégée de l'église métropolitaine d'Utrecht...*, 3^e éd., Utrecht, 1852, p. 505, n° 13; L. Willaert, *Bibliotheca Janseniana Belgica*, t. 2, p. 495, n° 7036].

⁵⁶ « *Acta et decreta synodi... Ultrajectensis... celebratae mense septembri 1763* », s.l., 222 p. in-4°. [L. Williaert, *Bibliotheca Janseniana Belgica*, t. 3, p. 734, n° 11069].

⁵⁷ « [Le Maire, Dupin, Le Gros, Pouget, Varlet, Gibert, Chevalier] *Mémoires par les plus célèbres jurisconsultes et théologiens de France... contre le refus [de]... la cour de Rome [à cause de l'Unigenitus] d'accorder des bulles aux évêques et abbés nommés par la cour de France* », 1768. [L. Willaert, *Bibliotheca Janseniana Belgica*, t. 3, p. 780, n° 11157].

⁵⁸ « *Epistola illustrissimi et reverendissimi archiepiscopi ultrajectensis ad SS. dominum Benedictum XIV* ». Idibus Februarii, 1758, 8 p. in-4°. [G. Dupac de Bellegarde, *Histoire abrégée de l'église métropolitaine d'Utrecht...*, 3^e éd., Utrecht, 1852, p. 505, n° 12].

« *Meindarts. Lettres de l'archevêque d'Utrecht à... Benoît XVI* », s.l., 77 p. in 16, latin et français. [L. Williaert, *Bibliotheca Janseniana Belgica*, t. 3, p. 765, n° 10929].

ANNEXE 2

Livres de la bibliothèque de feu Son Altesse qui ont été achetés par Monsieur le comte d'Oultremont de Wégimont sur le pied de l'estime en faite¹.

Buffon, Histoire naturelle, 15 vol. relié en veau	160
Demarne, Histoire du Comté de Namur	6
Caractère de la Bruière, 2 vol., édition d'Hollande	1-10
Recueil historique d'actes, négociations, traités de paix, etc. par Rousset, 25 vol. reliés en veau	48
Crevier, Histoire des Empereurs, 12 vol. en veau	<u>19-15</u>

f. 235-05

Livres achetés par Madame la Comtesse Douairière d'Oultremont de Warfusée.

Morand, L'art d'exploiter les mines, etc. 2 brochures	2-10
Fleuri, Histoire Ecclésiastique	170
La nouvelle maison rustique	15-10
Mémoires sur la question, quels étoient les endroits compris dans les 17 provinces des Pays-Bas	1-10
Le grand vocabulaire françois, 19 vol. brochés	125
Mémoire du Clergé de France, 12 vol.	68
Simonon, Sur les rentes et monnoies, 3 vol. en maroquin rouge	6
Sermons de Bullonde, 4 vol.	6
Prévot, Recueil des voyages, 76 vol.	140
Réfutation de l'évangile du jour, 3 vol.	5
Lettre d'une mère à son fils	4
L'année du chrétien, 18 vol.	34
Sermons du père Griffet	7
Sermons du père Perrin, 4 vol. en maroquin rouge	8
Manigart	<u>4-15</u>

f. 597-05

Le Beau, Histoire du bas-empire	22
Mémoire pour l'histoire Littéraire des Pays-Bas	36
Dictionnaire des faits et dits	5-10
Simonon, office de notaire	1
L'office de l'adoration perpétuelle	1-05
Conseils pour former une bibliothèque	1-02
La mauvaise foi du philosophe impie	0-08
Chanvalon, Manuel des champs	1
Les erreurs de Voltaire, broché	1-15
Réquisitoire de Mr Séguier	0-04
Histoire abrégée de l'institution de la fête du Saint-Sacrement	<u>0-03</u>

f. 70-07

597-05

de l'autre page

Pour Madame la Comtesse Douaïrière en tout	f. 667-12
Pour Monsieur le Comte de Wégimont	f. <u>235-05</u>
faisant les deux sommes	f. 902-17
Item Méan, 4 vol. dernière édition vendu à Monsieur l'avocat d'Aubremont	32
Item Fungorum bavariae et palatinatus icones, 2 vol. magnifique édition, obtenu par Monsieur le Comte Lannoy de Clerveau	15
Item Manière d'enseigner et étudier les belles-lettres, 4 vol. obtenu par Monsieur Brocal	6
Item Histoire ancienne, 13 vol. obtenu par le même	20-15
Item Histoire Romaine, 16 vol. obtenu par le même	20-10
Item Jugement d'un écrivain protestant contre Febronius, broché	<u>0-03</u>
	f. 99-08

Lesquels nonante-neuf florins et huit sols joints aux neuf cent deux florins et dix-sept sols forment une somme totale de mille deux francs et cinq sols dont la moitié appartient à Madame la Comtesse Douaïrière d'Oultremont de Warfusée et l'autre à Monsieur le Comte d'Oultremont de Wégimont.

Il faut observer qu'on a donné à Monsieur Laruelle, chanoine de Saint-Barthélemi, le livre aux prières, manuscrit en vélin et tous ceux contenus dans l'article des livres déffendus en reconnaissance des peines qu'il s'est données pour faire l'estime de la bibliothèque de feu Son Altesse.

Il faut de plus observer qu'ayant considéré que le prix des livres qui restoient à vendre n'alloit que à une très modique somme, les soussignés ont pris le parti d'en faire un partage pour les deux héritiers, et en conséquence, ils ont fait deux lots, l'un contenant le recueil de Louvrex et l'autre le reste des livres qui réunis n'alloient pas à la valeur du premier. Le sort a donné le recueil de Louvrex à Monsieur le Comte d'Oultremont de Wégimont et le résidu à Madame la Comtesse Douaïrière d'Oultremont de Warfusée. Ces livres ont été renvoyés dans les maisons des héritiers respectifs.

Fait le 7 avril 1772.

[signé] le comte Lannoy de Clervaux.

L. Brocal, chanoine et chantre de Saint-Martin.

¹ A.O.W., *Prince-évêque*, n° 82b.

COUP D'ŒIL SUR QUELQUES BIBLIOTHÈQUES PRIVÉES BRUXELLOISES DU XVIII^e SIÈCLE

par
Bernard DESMAELE

L'étude des bibliothèques privées est à la mode et le nombre de publications qu'elle engendre en est la preuve¹. En Belgique, ce domaine commence seulement à être exploré de façon plus ou moins systématique. Depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion d'Étienne Hélin², les bibliothèques privées liégeoises ont fait l'objet d'une série d'analyses, très ponctuelles du reste³. Plus récemment, Daniel Droixhe tentait une première généralisation, limitée toutefois à certains points définis⁴. Pour notre part, nous allons essayer, à l'instar de Michel Marion pour Paris⁵, de fournir une photographie du contenu de quelques bibliothèques bruxelloises du XVIII^e siècle en conservant, autant que possible, un certain équilibre entre la substance des œuvres et le couperet statistique⁶.

1. Les sources

Plusieurs sources permettent d'appréhender la présence du livre dans la vie quotidienne, et parmi elles, les catalogues de vente publique dressés à l'occasion de vacations, ainsi que les inventaires après-décès, fruits de successions contestées ou juridiquement impossibles. Les premiers favorisent l'approche des classes aisées de la population — il fallait qu'économiquement, la vente soit rentable et qu'elle contienne donc un nombre suffisant de lots susceptibles d'attirer le client⁷; les seconds par contre, dont l'intérêt n'est plus à démontrer⁸, touchent indistinctement toutes les catégories socio-professionnelles.

Parmi les nombreux inventaires après-décès bruxellois⁹, nous en avons dépouillé 250, exhumant ainsi 14 listes descriptives de bibliothèques comportant ensemble 2.263 titres ou lots¹⁰. Quant aux catalogues de vente, ils ne sont pas légion, pour Bruxelles du moins. Sur un total de 57¹¹, nous en avons retenu 7 qui serviront d'échantillon (apportant encore 5.160 numéros supplémentaires)¹².

Tableau 1 : Répartition socio-professionnelle des inventaires après-décès et des catalogues de vente bruxellois¹³

Catégorie socio-professionnelles	Inventaires		Catalogues	
	n*	%	n	%
Nobles, fonctionnaires, grand commerce	61	19,06	38	66,66
Ecclésiastiques	26	8,12	7	12,28
Petits commerçants, artisans	68	21,25	—	—
Ouvriers	—	—	—	—
Domestiques	14	4,37	—	—
Mendiants	—	—	—	—
Militaires	6	1,87	—	—
Non spécifié	145	45,31	11	19,29
	320		57	

* En valeur absolue.

Si nous comparons la ventilation socio-professionnelle des sources avec la répartition réelle de la population¹⁴, nous devons conclure à une sur-représentation des classes aisées face à une absence quasi totale des classes « laborieuses ». Image inversée de la structure sociale qui s'explique aisément. La cause est intrinsèque aux sources utilisées. En effet, les offices d'un notaire coûtant cher, ils n'étaient pas à la portée de toutes les bourses. La réquisition de ceux-ci n'avait lieu que dans des cas avantageux. Par conséquent, les inventaires ne concernent, presque exclusivement, que des gens d'une certaine aisance¹⁵. Quant aux catalogues de vente, nous en avons déjà souligné l'aspect économique qui implique une certaine consistance des ensembles mis aux enchères. Dénrée chère¹⁶, le livre était acquis seulement par une minorité quelque peu fortunée et ayant un minimum d'instruction.

2. Les résultats

Ces préliminaires établis, nous pouvons passer à l'étude du contenu des bibliothèques retenues dans notre échantillon. Nous nous intéresserons successivement aux dates et aux lieux d'édition, à la présence des livres prohibés, à la langue des ouvrages et, pour terminer, aux divers thèmes abordés par les livres.

Précisons, une fois pour toutes, que la discordance des totaux dans les tableaux qui vont suivre n'est pas le fait du hasard ou d'une négligence. Elle est due, tout simplement, au manque d'uniformité des références. Toutes les mentions, en effet, ne comportent pas systématiquement les indications

qu'on souhaiterait y trouver. La compétence du rédacteur et sa rigueur sont les principaux éléments qui influent sur la qualité des renseignements fournis.

a) *Évolution chronologique*

Le classement par date d'édition est le seul chemin qui nous permette de nous faire une idée sur la vie interne d'une bibliothèque. Son évolution temporelle avec ses temps forts et ses stagnations peuvent ainsi être mieux cernés. Rien, bien entendu, ne peut faire présumer de l'exactitude de l'image ainsi fournie. Il est, en effet, toujours possible que des ouvrages, dans les catalogues de vente essentiellement, aient été retirés ou rajoutés¹⁷. A ce titre, les inventaires après-décès paraissent plus fiables¹⁸.

Tableau 2: Répartition des données par date d'édition

Dates	Inventaires en val. abs.	Catalogues en val. abs.	Total	%
Avant 1500	—	10	10	0,13
1501-1525	—	17	17	0,23
1526-1550	3	53	56	0,77
1551-1575	12	105	117	1,61
1576-1600	8	168	176	2,43
1601-1625	43	474	517	7,14
1626-1650	98	538	636	8,79
1651-1675	201	700	901	12,45
1676-1700	325	1.128	1.453	20,09
1701-1725	306	1.182	1.488	20,57
1726-1750	542	600	1.142	15,79
1751-1775	531	186	717	9,91
Après 1775	1	1	2	0,02
Total	2.070	5.162	7.232	99,93

Les incunables ne valent même pas un pour cent de l'ensemble. Quant aux autres titres, ils sont répartis de la manière suivante: 5,06 % pour le XVI^e siècle, 48,49 % pour le XVII^e siècle et, pour le XVIII^e siècle, 36,36 % pour la première moitié et 9,94 % pour la seconde, la majorité des éditions étant situées entre 1676 et 1750, à la charnière des deux siècles. On ne peut donc que constater le détachement des bibliothèques privées bruxelloises face à l'actualité. Près des neuf dixièmes des ouvrages sont antérieurs à 1750, dont la moitié pour le XVII^e siècle seul. Pourtant, la fourchette 1701-1775 comporte près de la moitié des titres ventilés, et ce malgré la diminution très nette du nombre d'acquisition après 1750. Parallèlement, les mêmes tendances ont été remarquées dans les bibliothèques parisiennes, les chiffres étant, au surplus, presque identiques¹⁹.

Le fond du problème semble pourtant nous échapper. Le tableau que nous venons d'analyser neutralise l'échelle métrique, et il paraît bien difficile de décrire l'ouverture des bibliothèques bruxelloises à la nouveauté. Nous avons donc pris le problème par l'autre bout afin d'essayer de mettre en évidence l'intérieur du mécanisme. Pour ce faire, nous avons ventilé nos données par rapport à la date de confection du relevé (inventaire ou catalogue).

Tableau 3: Répartition des dates d'édition en fonction de la date de confection du relevé (en valeur absolue)

a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
0	6	17	23	0,60	- 10	61	107	168	4,42
- 1	10	25	35	0,92	0-10	395	593	988	25,97
- 2	13	31	44	1,15	- 11-20	187	174	361	9,49
- 3	19	28	47	1,23	- 21-30	178	213	391	10,27
- 4	34	38	72	1,89	- 31-40	202	188	390	10,25
- 5	40	55	95	2,50	- 41-50	230	210	440	11,56
- 6	46	63	109	2,86	- 51-60	198	216	414	10,88
- 7	49	69	118	3,10	- 61-70	165	241	406	10,67
- 8	50	80	130	3,42	- 71-80	162	252	414	10,88
- 9	67	80	147	3,87	total	1.717	2.087	3.814	99,96

a: année; b: nombre de données dans les inventaires; c: dans les catalogues; d: total; e: pourcentages.

Les constatations qui se dégagent de cette démarche quant à l'accueil des nouveautés sont nettement plus rassurantes. Plus de la moitié des ouvrages envisagés, soit 52,59 % exactement, sont repris dans notre tableau et sont donc antérieurs à 80 ans par rapport à la date du relevé. Parmi eux, 25 % sont des éditions ayant moins de 10 ans, mais face à l'ensemble des titres brassés, cela ne fait plus que 13,66 %. Il semble donc que l'accès aux livres nouveaux ne soit, en fin de compte, pas aussi faible que le laissait croire le tableau précédent.

Si nous séparons les résultats, on sera surpris de constater un certain retard des catalogues de vente par rapport aux inventaires après-décès. Ainsi, notre tableau 3 reprend 40,43 % de l'ensemble des titres contenus dans les premiers et 82,94 % dans les seconds. Quant aux titres antérieurs aux dix années, ils forment successivement 11,48 % et 19,08 %, laissant présager une rigidité plus grande des descriptions des catalogues de vente. Seule une analyse plus complète de ceux-ci permettrait de mettre à jour les causes de ce phénomène.

b) Provenance géographique

Un autre élément intéressant, au niveau de la géographie du livre, est l'indication du lieu d'édition. Mais d'emblée, il nous faut insister sur la fragilité des résultats obtenus. Ceux-ci, en effet, ne tiennent pas compte des fausses adresses, fréquentes au XVIII^e siècle²⁰. S'il est vrai que celles-ci ne concernent que les livres prohibés, on peut dire que sur l'ensemble, seuls 4,92 % sont sujets à caution. Ce qui influence très peu le résultat final²¹.

Tableau 4: Répartition, par pays, des localisations des éditions (en valeur absolue)

Pays	Inventaires	Catalogues	Total	%
Allemagne	128	570	697	9,35
Autriche	6	17	23	0,30
Belgique	565	1.648	2.213	29,64
Espagne	1	9	10	0,13
France	824	1.359	2.183	29,24
Grande-Bretagne	48	47	95	1,27
Grèce	—	1	1	0,01
Italie	28	79	107	1,43
Luxembourg	1	19	20	0,26
Pays-Bas	632	1.353	1.985	26,59
Portugal	—	1	1	0,01
Suisse	1	97	98	1,31
Tchécoslovaquie	—	1	1	0,01
Total	2.263	5.201	7.464	99,95

Trois pays émergent du lot: la Belgique, évidemment, la France et les Pays-Bas. La répartition par ville fait ressortir, pour la Belgique, les noms d'Anvers, Bruxelles, Louvain et Liège. Cette dernière exceptée, il semble donc que la diffusion de l'imprimé soit essentiellement limitée à un territoire restreint, en l'occurrence le duché de Brabant²². Pour la France, nous avons noté la prééminence de Paris, Lyon, Rouen et Douai. Quant aux Pays-Bas, ils sont représentés par des éditions essentiellement originaires de La Haye, Leyden, Utrecht et Rotterdam. La forte présence de ces deux pays est compréhensible car, au seul niveau des matières premières de l'imprimerie, nous entretenons des relations commerciales intenses avec eux²³.

En ce qui concerne les autres pays, certaines villes méritent d'être signalées pour leur fréquence élevée: Bâle, Francfort, Venise et Vienne. Il nous faut mettre en évidence la similitude de ces grands centres avec ceux remarquables par Henri-Jean Martin²⁴ qui, dans sa thèse, avait noté comme principaux foyers d'éditions pour le XVII^e siècle: Francfort, Leipzig, Cologne, Venise, Paris, Lyon, Amsterdam, Leyden et Anvers.

Un nom, jusqu'ici, semble avoir été oublié : Liège, dont le laxisme vis-à-vis des idées nouvelles n'est plus à démontrer. Sa réputation tient surtout à la contrefaçon et à l'impression des ouvrages dits « éclairés »²⁵. Dès lors, on est tenté de franchir le pas qui mène à l'équation entre éditions liégeoises et idées des Lumières, du moins pour la production qui inonde nos provinces. Cela relève de l'hypothèse mais nous entraîne à nous pencher sur la présence du livre prohibé dans les catalogues.

c) *Présence des éditions prohibées*

Notre attention a été attirée, au début de cet article, par la faible proportion des nouveautés. Afin de se rendre compte de la perméabilité des Bruxellois aux idées du temps, nous avons comptabilisé un indice important qu'est le livre prohibé. Il faut toutefois signaler que cette démarche ne s'est effectuée que dans les catalogues de vente, car le repérage dans les inventaires après-décès est assez difficile. Il est vrai que lors des ventes publiques, les livres indexés sont précédés d'un astérisque. De plus, d'autres catalogues ont été pris en considération, cela afin d'augmenter les chances de trouver des indices de la présence des Lumières²⁶.

Tableau 5: *Présence des livres prohibés*

Nom du propriétaire	Nombre val. abs.	% dans l'ensemble de la vente
J.-A.-J. Sireiacob	66	9,60
H. de Wynants	2	0,23
G. Delpier	8	1,80
Opdenbosch	28	5,21
J.-M. de Ludovisi	20	4,07
Tricot	1	0,67
. De Griek	91	3,57
J.-A. Ories	69	13,01
Du bois de Fiennes	28	2,14
Lortye	29	3,29
J. Ermens	16	2,05
J.-F. De Meeus	42	6,74
J.-B. De Smet	13	4,56
Baronne de Celles	58	4,31
S. de Satander	83	4,39
A. de Steenhault	246	4,66
Vente du 4-1-1769	16	4,96
Vente du 26.9.1780	22	5,51
Vente du 17-8-1789	11	2,30
	<u>849</u>	

La proportion de la littérature défendue est donc très faible (4,37 % en moyenne). Mais comme l'affirme Robert Darnton, il fallait s'y attendre : «Les catalogues étaient soumis à la censure. Aussi n'est-il pas surprenant qu'aucune référence aux Lumières n'y apparaisse»²⁷. H. De Schamphelre, dans son étude sur la lecture éclairée à Anvers atteint le taux de 10 %²⁸. Ce qui laisserait supposer soit une inattention des censeurs, soit une ruse du libraire organisateur²⁹. A moins que, tout simplement, la société bruxelloise soit plus conservatrice. Malheureusement, il nous est impossible de trancher, faute de renseignements plus probants.

En tenant compte du fait que dans les 5 % extraits, tous les titres n'ont pas un rapport avec les Lumières, nous allons tenter de mettre ces derniers en évidence. La comparaison de la liste de «best sellers», telle qu'elle nous est donnée par De Schamphelre, avec les titres prohibés trouvés dans les bibliothèques bruxelloises met en évidence une discordance assez considérable, dont la cause est peut-être inhérente à la grandeur de l'échantillon.

Tableau 6: Comparaison des «best sellers» prohibés à Anvers et à Bruxelles³⁰

Titres	Anvers	Bruxelles
Le nouveau Testament	111	12
Histoire des flagellants (J. Boileau)	64	—
La vie et les aventures de Robison Crusoe (D. Defoe)	60	—
Bible	57	—
Œuvres de Voltaire	53	5
Histoire du peuple de Dieu (I. Berryer)	46	—
Le diable boiteux (A. Lesage)	41	—
Le spectateur (Addison et Steele)	40	1
Histoire de Charles XII (Voltaire)	37	—
Histoire philosophique des deux Indes (Raynal)	26	1
Le siècle de Louis XIV (Voltaire)	31	2
Lettres historiques et galantes (Mad. du Noyer)	27	—
Bélisaire (Marmontel)	22	2
La Henriade (Voltaire)	25	3
Regel van het Bidden	25	—
La bibliothèque janséniste (D. De Colonia)	24	3
Mille et une nuits (R. Galland)	22	3
Œuvres de Pope	22	2
Lettres persanes (Montesquieu)	22	1
Histoire du vieux et du nouveau Testament (J. Basnage)	22	1
L'Encyclopédie	19	4
Les œuvres de Montesquieu	18	4
Œuvres diverses de J.-J. Rousseau	11	3
La nouvelle Héloïse (J.-J. Rousseau)	10	—
	833	35

Sur l'ensemble des deux villes, il semble qu'Anvers soit plus ouverte que la capitale aux idées du siècle (5,95 % contre 3,88 %). Dans les catalogues bruxellois, d'autres titres et d'autres noms apparaissent toutefois, parmi lesquels nous avons noté Bayle³¹, Rousseau³² et Voltaire³³, dont la présence est caractérisée par d'autres œuvres, différentes de celles relevées à Anvers.

Il n'en demeure pas moins que bon nombre des titres indexés sont passés sous silence. Il nous reste donc à trier cet amalgame et à en extraire les œuvres marquantes. Nous y avons trouvé *l'Éloge de la folie*, traduction de Gueudeville³⁴, les *Colloques* d'Érasme³⁵, les *Œuvres* de Rabelais³⁶, les *Essais* de Montaigne³⁷ et les *Fables* et *Contes* de La Fontaine³⁸, mais rien apparemment qui traduise l'idéologie des Lumières.

d) La langue des ouvrages

La langue d'un ouvrage constitue un autre indice pour l'histoire culturelle. Par ce biais, il nous est possible de voir, par exemple, dans quelle mesure Bruxelles appartenait bien à la fameuse «Europe française»³⁹.

Tableau 7: Répartition des titres selon la langue

Langue	Inventaires	Catalogues	Total
Latin	600	1.857	2.457
Français	1.326	2.192	3.518
Néerlandais	202	804	1.006
Italien	19	74	93
Espagnol	2	18	20
Allemand	21	77	98
Anglais	6	13	19
	2.176	5.035	7.211

La majorité des titres sont en français, suivis par les ouvrages latins. Nous trouvons ensuite les livres en langue néerlandaise. Enfin, l'allemand, l'italien, l'anglais et l'espagnol ne constituent qu'une faible part de l'ensemble.

Les non comptés, qui influent donc sur le total, sont composés essentiellement de lots que la formulation ne permettait pas de classer, sinon dans la langue de rédaction. Citons, à titre d'exemple, les mentions d'«un paquet d'almanachs», d'«un paquet de hazard» ou encore de «menichten boecken».

Si nous essayons, à présent, d'expliquer le tableau 7, on est tenté, en ce qui concerne le français, d'attribuer sa prééminence à la francisation de l'élite sociale⁴⁰. Il est vrai que notre échantillon, à ce point de vue, ne pêche pas par défaut. Ce qui semblerait s'accorder aussi avec quelques travaux récents sur l'emploi des langues à Bruxelles au XVIII^e siècle⁴¹. Le latin,

toujours langue scientifique et religieuse, marque de son empreinte la production livresque en ces domaines⁴², qui sont bien représentés dans notre corpus. Quant aux autres langues, elles sont probablement présentes par l'action de circonstances diverses souvent en étroite relation avec le possesseur.

e) Les grands thèmes

Que lisaient les Bruxellois au XVIII^e siècle? C'est à cette interrogation importante que nous tâcherons de répondre à présent. La démarche s'effectuera en deux phases. Dans un premier temps, il s'agira de répartir les données selon les cinq catégories employées à l'époque, à savoir la théologie et la religion, le droit et la jurisprudence, l'histoire et la géographie, les sciences et les arts et, enfin, les belles-lettres⁴³.

Nous détaillerons ensuite le contenu de chaque classe afin d'y mettre en valeur les noms et les œuvres les plus fréquentes.

Tableau 8: Répartition des titres par catégorie du savoir qu'ils embrassent

Catégories	Inventaires		Catalogues		Total	
	n	%	n	%	n	%
Théologie et religion	647	30.12	1.966	39.10	2.163	36.41
Droit et jurisprudence	246	11.45	622	12.37	868	12.09
Histoire et géographie	554	25.79	1.222	24.30	1.776	24.74
Sciences et arts	590	27.46	881	17.52	1.471	20.49
Belles-lettres	111	5.16	337	6.70	448	6.24
	2.148		5.028		7.176	

La théologie et la religion arrivent en tête. Au deuxième rang, nous trouvons l'histoire et la géographie suivis par les sciences et les arts. Le droit, affaire de spécialiste, est relégué à la quatrième place. Les belles-lettres ne paraissent pas retenir les faveurs du public et se contentent donc de la dernière place. Ce classement correspond à celui dressé par H.-J. Martin pour le Paris du XVII^e siècle⁴⁴. Au XVIII^e siècle, les goûts de la capitale française ont quelque peu changé. L'histoire retient les succès de librairie face à un public qui se veut dans l'esprit du temps. La théologie n'est plus qu'au second rang mais les belles-lettres sont remontées à la troisième place. Les branches plus techniques, c'est-à-dire le droit et les sciences, sont reléguées aux dernières places⁴⁵.

Tableau 9: Répartition, en %, des différentes catégories composant d'autres bibliothèques ou fonds de librairie*

Catégories	a	b	c	d	e
Théologie et religion	22,29	10,00	14,00	70,50	22,88
Droit et jurisprudence	12,94	0,80	9,00	5,78	10,49
Histoire et géographie	34,96	29,00	35,00	11,08	17,25
Sciences et arts	9,07	36,00	31,00	6,60	10,35
Belles-lettres	20,74	24,20	11,00	5,89	39,21

Un autre élément pouvant nous indiquer la tendance des lectures à cette époque réside dans l'analyse des demandes d'octrois. Sans entrer dans les détails, on remarque que la production brabançonne est fortement axée sur la théologie ainsi que sur le droit (ordonnance essentiellement)⁴⁷. Fait très compréhensible, car il existait, pour ce genre d'édition, un public certain dont les goûts étaient à caractère professionnel.

Mais l'échantillon, en lui-même, peut aussi être un élément influent. Afin de mettre cette particularité en évidence, nous allons étudier la relation probable entre le contenu des bibliothèques et le statut socio-professionnel.

Tableau 10: Concordance entre les thèmes des ouvrages et le statut socio-professionnel (indication du rang)

Catégories	a	b	c	d	e	f
Théologie et religion	2	1	3	1	1	1
Droit et jurisprudence	5	5	2	3	5	4
Histoire et géographie	1	2	1	4	2	2
Sciences et arts	3	3	4	2	3	3
Belles-lettres	4	4	5	5	4	5

a : nobles; b : ecclésiastiques; c : juristes; d : gens de métier; e : statut indéterminé; f : moyenne.

Il ressort de cette démarche que le rang auquel certaines catégories se trouvent n'est guère influencé par le statut social ou professionnel du possesseur. Tel est le cas de domaines généraux tels que la théologie, la religion, l'histoire et la géographie, les belles-lettres. Les domaines plus spécialisés comme le droit ou les sciences sont, par contre, très marqués par la fonction du détenteur.

Si nous analysons à présent les tendances par classes sociales, nous obtenons une diversité qu'il est parfois bien difficile d'expliquer. S'il est normal que chez les ecclésiastiques la principale rubrique soit la théologie, il n'en va pas de même chez les juristes où le droit est loin d'être la classe majoritaire. Il est vrai, aussi, que la plupart des conseils possédaient leur propre bibliothèque⁴⁸. Curieusement, les livres de sciences n'ont pas l'air de retenir

les faveurs des gens de métiers. A part ces quelques anomalies, le tableau n'offre rien d'autre qui ne soit déjà connu.

f) Étude particulière des grands thèmes

A. La théologie et la religion

La littérature religieuse est la grande vaincue du siècle de la Raison. Mais elle fait encore bonne figure dans l'ensemble des bibliothèques bruxelloises. Pour l'essentiel, elle est composée d'éditions du XVII^e siècle auxquelles s'ajoutent quelques incunables et manuscrits. Si les ouvrages de piété sont en «langue vulgaire», les livres de théologie, les bréviaires et les catéchismes sont encore en latin. Que ce soit par intérêt ou pour se donner bonne conscience, toutes les bibliothèques en possèdent.

La *Bible* reste l'ouvrage le plus lu. A côté, un nom revient souvent : Le Maître de Sacy⁴⁹, dont les œuvres abondent, non seulement chez les ecclésiastiques, mais aussi chez les nobles. Les *Psaumes de David* sont aussi très présents.

Comme aide-mémoire, le clergé possède surtout le *Pastor bonus* de Jean Opstraet et *De officio sacerdotis* de Thomas Dujardin. Les sermonnaires sont surtout représentés par les œuvres nombreuses du Père Bourdaloue, alors que Bossuet en est absent. Une foule de catéchismes en tout genre pullulent dans les bibliothèques d'ecclésiastiques et forment jusqu'à 8 % de celles-ci. Parmi ces derniers, nous retiendrons le *Catéchismus concilii Trident* et le *Cathéchismus ad ordinandos*.

La théologie atteint à peine 6 % des ouvrages de la catégorie, ce qui s'explique par le fait qu'elle s'adresse à un public très restreint. Parmi les nombreux auteurs rencontrés, nous avons noté, comme émergeant du lot, Becanus⁵⁰, Wiggers⁵¹ et Neesens⁵².

Mais ce sont les ouvrages de dévotion qui fournissent la matière essentielle de ce domaine (38 %). Les considérations chrétiennes, exercices de piété et pensées chrétiennes se côtoient. Ici aussi, certains noms s'imposent surtout par la prolifération de leurs œuvres. Tel est le cas d'Arnoult van Geluwe⁵³, Abraham A Sancta Clara⁵⁴, Thomas A Kempis⁵⁵ et Caraccioli⁵⁶. A eux seuls, ces quatre auteurs forment 46 % des ouvrages de dévotion. Nous ne pouvons omettre, pour terminer, de citer le *Palmier céleste* de Nakatenus qui, avec ses 16 mentions, arrive en première place des titres cités dans cette catégorie⁵⁷.

B. Le droit et la jurisprudence

Le droit reste, au XVIII^e siècle, affaire de spécialiste. Seuls les juristes confrontés aux rouages administratifs et judiciaires et quelques nobles sou-

cieux de préserver leurs prérogatives se sentent concernés par cette discipline.

Sans entrer dans les détails, il nous faut rappeler que le droit romain est la base de notre science juridique. Il a pénétré dans notre pays par deux voies: les hommes et les livres. Commencée progressivement depuis le XIII^e siècle, cette pénétration s'est intensifiée aux XVI^e et XVII^e siècles, époque où le droit romain va influencer les mentalités⁵⁸. Le succès du droit romain et du droit canonique s'explique par le fait qu'ils sont les seuls à être enseignés à l'université⁵⁹. Avec l'homologation des coutumes et la naissance du droit naturel, il sera reconnu comme droit supplétoire (avant cette époque, il n'avait aucune force de loi)⁶⁰.

Parmi les titres le plus fréquents, nous mentionnerons le *Corpus juris civilis* de Justinien suivi de ses compilations, traductions et commentaires. Si, au total, nous trouvons peu de textes d'ensemble du *Corpus*, les études de ses différentes composantes (institutes, pandectes, codes et nouvelles) sont nombreuses⁶¹.

L'influence du droit canon décroît et il ne se compose plus, dans les bibliothèques du XVIII^e siècle, que du *Corpus juris canonici*, de la littérature conciliaire⁶² et des traités sur les biens de l'Église. Si nous trouvons peu de recueils complets de ce droit, les *Décrétales* éditées par Zoesius⁶³ connaissent un vif succès.

Les points particuliers qui retiennent l'attention des Bruxellois concernent, essentiellement, le droit de patronat et les bénéfices ecclésiastiques, tous deux étant un moyen de s'assurer un revenu pour le laïc.

C'est le droit civil qui forme la majeure partie de la classe juridique. Le corps de droit civil se compose des coutumes, édits, ordonnances et arrêts des tribunaux. Les recueils des *Pluccaerten van Brabant* et des *Pluccaerten van Vlaanderen*, qui sont la base de la loi, se retrouvent non seulement chez les juristes mais aussi chez les nobles, les membres du clergé et même chez les gens de métier. Les *Coutumes de la ville de Bruxelles*⁶⁴ sont, à ce titre, représentatives en tant que livre fondamental du droit quotidien. Les premiers commentaires voient peu à peu leur place dans les bibliothèques avec Georges de Gewiet, *Institutions du droit Belgique*, que nous avons relevé à 8 reprises et qui est le premier à jouir d'une bonne réputation.

Les principales questions abordées par les interprètes du droit civil se bornent aux manières de procéder et au droit fiscal. Loovens, *Practyke ende manier van procederen in de souvereyne raede van Brabant*⁶⁵ est le plus fréquent avec, pour la partie fiscale, *Het recht domaniael van Brabant* de Martinez⁶⁶.

Enfin, nous noterons l'arrivée des premiers ouvrages de droit naturel qui marquent la doctrine juridique du XVIII^e siècle. En tête, nous trouvons Gro-tius et son traité sur *Le droit de la guerre et de la paix*⁶⁷ qui totalise 9 mentions et que côtoient Pufendorf, *Droit de la nature et des gens*, et le *Corps universel du droit des gens* par Dumont. A remarquer également la fréquence de *L'esprit des lois* de Montesquieu⁶⁸.

D'autres centres d'intérêts, moins importants, ont aussi été découverts. Le droit militaire, contenu dans le *Code militaire des Pays-Bas* a été cité 5 fois. Le droit féodal semble regagner du prestige avec la *Jurisprudentia héroica* de Christyn et le *Tribonianus belgicus* d'Anselmo⁶⁹. Enfin, le *Notaire Belgique*, seul manuel pratique à leur usage, se retrouve fréquemment⁷⁰.

Nous ne pouvons terminer sans citer quelques noms appréciés, semble-t-il, pour l'ensemble de leurs œuvres. Tel est le cas de Wesel⁷¹, Van Espen⁷² et Tuldenus⁷³.

C. L'histoire et la géographie

Sans reprendre ici l'évolution de la pensée historique, nous soulignerons seulement quelques points concernant cette discipline au XVIII^e siècle. Comme toutes les sciences, elle est marquée par le rationalisme. De plus, si au XVII^e siècle elle est essentiellement locale, un siècle plus tard son champs s'élargit au niveau national. La «Belgique» devient le centre des recherches suscitées et encouragées par le gouvernement.

L'histoire sacrée n'est plus à l'honneur; elle était le fait des XVI^e et XVII^e siècles. Au XVIII^e siècle, elle ne constitue plus que le cinquième environ de l'ensemble «histoire». Les bibliothèques bruxelloises, cependant, ne la dé-daignent pas et nous voyons régulièrement des mentions de l'*Histoire de la Bible* ou de l'*Histoire des Juifs* de Flavius Josèphe. Un auteur s'est fait une place de choix dans cette spécialité; le sieur De Royaumont⁷⁴. Que ce soit avec l'*Histoire de la Bible* ou l'*Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, ce prieur de Sombreval atteint, à lui seul, 11 % de la catégorie. En histoire ecclésiastique, les œuvres nombreuses de Mainbourg⁷⁵ lui valent la première place avec ses 17 mentions. Au niveau des biographies, c'est l'*Histoire du cardinal Ximénès* de Fléchier qui remporte un vif succès: d'un côté Mainbourg avec ses études sur le calvinisme, l'arianisme ou le schisme; de l'autre Fléchier qui dresse le portrait du grand inquisiteur espagnol ayant lutté, au XV^e siècle, contre les Maures. Ce succès de l'histoire ecclésiastique, qui ne comporte peut-être pas ce qu'on y voudrait voir figurer, doit tenir au fait qu'elle n'est pas l'apanage des seuls membres du clergé. Les nobles et les juristes s'y intéressent aussi. Enfin, Fleury et sa grande fresque historique en 36 volumes, l'*Histoire ecclésiastique*, n'a été rencontrée que 2 fois. Sa prolixité lui a, sans doute, été fatale.

Parce que sociologiquement limité, le succès de l'histoire ancienne est faible (17 % de l'histoire profane, 7 % de l'ensemble de la catégorie). Un nom pourtant se détache : Rollin dont l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine* ne se retrouvent que dans les bibliothèques nobiliaires. Tout comme Fleury, le gigantisme de ses œuvres qui font, respectivement, 14 et 16 volumes est un obstacle à son acquisition. En Bretagne, la majorité des lecteurs de Rollin sont des ecclésiastiques car l'œuvre, qui se veut moralisatrice, se trouve dans la ligne de la pédagogie de l'époque⁷⁶.

L'histoire nationale ne paraît guère prisée. Elle ne constitue que 15 % de l'ensemble de la catégorie. L'importance des moments forts de la vie nationale se traduit par la présence des œuvres de Strada⁷⁷ et Bentivoglio⁷⁸ ainsi qu'une foule d'*Histoires des Pays-Bas*, souvent anonymes. L'absence de l'histoire provinciale est une marque du particularisme des élites, phénomène qui n'est par ailleurs pas propre à notre pays⁷⁹.

L'histoire nationale étrangère semble, elle, plus recherchée (25 % de l'ensemble). En tête vient la France avec sa litanie d'*Histoires de France* et ses biographies de monarques (surtout François I^{er} et Louis XIV). Viennent ensuite, par ordre d'importance, l'Angleterre, l'Italie, les Pays-Bas du nord, l'Espagne et la Hongrie.

L'intérêt pour le monde connu par les grandes découvertes ne se résume pas aux seules relations de voyages. L'histoire des pays extra-européens n'est pas totalement absente. Elle se manifeste par la présence de l'*Histoire de l'empire ottoman* de Leiss, l'*Histoire des Arabes* de l'abbé Morigny et l'*Histoire du Japon* de Kempfler⁸⁰. Au total pourtant, cet intérêt se révèle faible (à peine 10 % de l'histoire étrangère) et ne donne qu'une image bien imparfaite du regard porté sur l'étranger. Une place privilégiée est laissée à l'histoire universelle de Chevreau ou de Bossuet.

C'est sans doute la géographie qui reflète le mieux le cosmopolite du siècle des Lumières. Si la diversité règne parmi les traités généraux de géographie, il n'en va pas de même des atlas où les noms de Le Rouge et Blaeu sont bien représentés⁸¹.

Parmi les relations de voyages, deux noms émergent : Jean-Baptiste Tavernier et Jean-Baptiste Labat dont les descriptions multiples concernent toutes les parties du monde connu⁸². Si nous retirons les ouvrages concernant la Belgique, la place occupée par chaque continent est la suivante : Europe (28 %), Asie (25 %), Afrique (5 %) et Amérique (4 %). L'Océanie est absente.

Mais la Belgique est aussi le centre des préoccupations et forme, tout de même, 16 % de l'ensemble. Nous y trouvons Sanderus et sa *Flandria illus-*

trata (9 mentions), *Les délices des Pays-Bas* (6 mentions)⁸³, le *Théâtre profane du Duché de Brabant* de Le Roy⁸⁴, le *Théâtre sacré du Duché de Brabant*⁸⁵ et *Les trophées, tant sacré que profanes* du même duché⁸⁶. Honneur donc au Brabant, et cela ne suscite aucun commentaire.

D. Les sciences et les arts

Ch. Moraze a défini le XVIII^e siècle scientifique comme celui «de la curiosité»⁸⁷. Les grandes découvertes, l'essor commercial et la recherche du confort aboutissent à de nouvelles découvertes ou, du moins, créent un climat qui leur est favorable. La physique, la chimie, les mathématiques en subissent les conséquences. Il suffit de citer les noms de Newton, Leibniz, Gauss, Ampère ou Fourier pour s'en convaincre. Aussi ne sommes-nous pas étonné de voir ces disciplines hissées au rang des préoccupations de l'époque.

Bien que réservées aux spécialistes, les sciences ont leur place dans les bibliothèques profanes. L'accès à ces disciplines se fait par la lecture de traités généraux et de dictionnaires. Dans leur diversité, nous avons noté le *Dictionnaire médical*, l'*Agronome ou dictionnaire portatif du cultivateur*, le *Dictionnaire philosophique*, le *Dictionnaire des arts et des sciences* et le *Dictionnaire universel de médecine*⁸⁸.

Peu de travaux se rapportent aux mathématiques (10 %). La plupart d'entre eux sont des ouvrages élémentaires intitulés «cours» «éléments» ou «institutions». Deux rubriques, cependant, ressortent de la masse : les traités de construction d'instruments mathématiques et la cosmographie, où l'*Histoire du ciel* de l'abbé Pluche est, malgré son caractère parfois anti-scientifique et sa critique des idées de Newton, la référence habituelle⁸⁹.

Le livre médical est en plein essor au XVIII^e siècle. La tendance générale qui se dégage de l'ensemble des titres rencontrés est la grande diffusion du savoir médical élémentaire. *Le médecin et le chirurgien des pauvres* de Dube, le *Recueil des remèdes facile* de Madame Fouquet et le *Manuel des dames de charité ou formules de médicaments faciles à préparer* illustrent cette tendance. Dans la même optique, il faut noter les travaux de prévention et d'hygiène tels l'*Art de conserver sa santé* et l'*Avis au peuple sur sa santé* de Tissot. Les autres titres, à vocation plus scientifiques, restent l'apanage de quelques nobles ou médecins. C'est dans les mêmes bibliothèques que nous trouvons les ouvrages de physique et de chimie. Si cette dernière se cantonne dans les ouvrages généraux, la physique, par contre, est contenue dans le livre de l'abbé Nollet⁹⁰ et dans l'*Amusement physique sur le système newtonien*.

L'histoire naturelle tient la première place avec ses 37,5 % de l'ensemble de la catégorie. Il s'agit d'un ensemble disparate de titres se rapportant au

règne animal. Dans le règne végétal, c'est visiblement l'agriculture qui retient l'attention du public et l'*Agriculture parfaite*⁹¹ est fréquente. Deux noms dominant, avec des œuvres diverses: Duhamel Du Monceau dont le *Traité des arbres fruitiers* et la *Physique des arbres* obtiennent un large succès; Ligier, remarqué par son *Nouveau théâtre d'agriculture et ménage des champs*. A souligner encore la présence des traités sur les eaux de Spa⁹² et du *Spectacle de la nature* de l'abbé Pluche.

D'autres domaines sont encore inclus dans cette catégorie des sciences et méritent d'être étudiés: économie, philosophie, politique, morale et éducation.

Deux auteurs dominent les études sur le commerce: Savary et son *Dictionnaire universel de commerce*, et Chomel avec son *Dictionnaire économique*. *Le parfait négociant*, également de Savary, reste la base de la science du commerçant, au même titre que le *Négociant des Pays-Bas ou tarif général de tous les comptes de commerce*. Nous noterons également la présence de l'*Art des lettres de change* et du *Négociant anglois*, image de l'internationalisme du négoce. L'économie politique n'est pas encore, contrairement à la France, un sujet de prédilection.

La philosophie est encore marquée par Descartes ou son *Principia philosophia* se retrouve souvent. On rencontre moins les *Éléments de la philosophie de Newton*, par Voltaire. Le reste des ouvrages de cette catégorie est confiné à des traités sur l'âme des bêtes ou sur la philosophie de la nature.

Les *Pensées du comte d'Oxenstiern* dominent l'idéologie politique du siècle, à côté des *Institutions politiques* du baron de Bielfelt et de l'*Aristippe moderne*⁹³. Bien que la majorité des œuvres soit anonyme, on peut tout de même dégager une tendance bien nette quant aux thèmes abordés: l'ordre naturel des sociétés et les principes de gouvernement, représentés par les livres de Machiavel.

L'éducation et la pédagogie sont au centre des préoccupations du siècle des Lumières et l'ouvrage de référence reste toujours le *Traité des études* de Rollin. Les œuvres de Bellegarde⁹⁴ sont également prisées. La ligne directrice en matière d'éducation tourne autour du savoir à inculquer à la noblesse et à l'homme de cour. Peut-être s'agit-il, tout simplement, d'une vision tronquée par l'échantillon des catalogues retenus qui favorisent ces classes sociales.

L'art, enfin, ne compte que 7 % des titres repris et semble négligé. Il s'agit d'un amalgame d'œuvres tellement diverses qu'aucun point particulier ne peut en être mis en évidence. La majorité des titres, cependant, traitent de la miniature, de la peinture, du dessin, de la teinturerie et de la soie.

E. Les belles-lettres

Nous avons déjà abordé, par le biais des livres prohibés, la catégorie des belles-lettres et nous avons remarqué leur faible proportion dans le corpus. De même, nous sommes attiré par le petit pourcentage de la catégorie littéraire dans l'ensemble des titres possédés.

La littérature antique, qui avait imprégné le siècle classique, perd, au XVIII^e siècle, de son prestige et ne forme plus que 15 % de l'ensemble belles-lettres contre 50 % au siècle précédent⁶⁵. Seules les comédies de Térence représentent le théâtre. Les auteurs classiques le plus connus sont, apparemment, Ovide, Cicéron, Tacite et Horace. Ça et là, nous trouvons quelques ouvrages de Quinte-Curce, Lucrèce, Quintillien, Sénèque, Virgile ou Homère, mais dans une proportion qui reflète plutôt le manque relatif d'intérêt. Si en Bretagne, Plutarque et Homère sont les seuls écrivains connus du public, à Bruxelles, par contre, ils semblent totalement ignorés. Ce recul de l'antiquité serait du, d'après Quéniart, à la scolarisation de la culture antique⁶⁶. Nous n'en prendrons pour preuve que le nombre impressionnant de dictionnaires grecs et latins qui foisonnent dans les bibliothèques et qui constituent 9 % des dictionnaires, soit 56 % de la littérature ancienne ! Les plus réputés sont le *Dictionnaire royal* de Pomey et le *Dictionarium tetraglotton* de Martinez.

C'est au contact de la littérature étrangère et française que les esprits se forment. Dans le faible lot qu'elles constituent (seulement 5 % de la catégorie), c'est la production française qui prime, rassemblant 80 % des titres. Parmi les œuvres étrangères non françaises, peu sont en langue originale (2 %), le restant étant constitué de traductions. La mode est au *Don Quichotte* de Cervants et aux *Aventures de Robinson Crusoë* de Defoe. La littérature néerlandaise est absente. La cause en est son atonie, qui la paralyse depuis 1680 environ et qui continue durant le XVIII^e siècle⁶⁷.

Nous avons déjà été frappés par la faible proportion des grandes œuvres du siècle, que les problèmes de diffusion pourraient expliquer. Mais les contrefaçons et les éditions pirates ne rendaient-elles pas celles-ci plus accessibles ? Dans ce désert, cependant, quelques noms sont présents : Pour n'en citer que quelques-uns : Montesquieu, Rousseau et Voltaire. Le XVII^e siècle, par contre, est mieux représenté. Quatorze noms se retrouvent fréquemment, parmi lesquels Racine, Boileau, Balzac et Voiture. Dans une moindre mesure, nous y relevons également les œuvres de Régnard, La Bruyère, Madame de Sévigné et Cyrano de Bergerac. Du XVI^e siècle survivent, outre Cervantès cité plus haut, Rabelais et Montaigne.

Molière tient, à lui seul, l'essentiel du théâtre. Le souffle poétique est surtout présent grâce au *Télémaque* de Fénelon, éventuellement accompagné

de ses critiques, telle la *Télécomanie ou le Télémaque dévoilé*. Les fabulistes sont à la mode avec La Fontaine et La Motte.

D'autres noms apparaissent également, mais de façon diffuse. A titre d'exemple, nous ne citerons que Marivaux dont la *Vie de Marianne*, le *Paysan parvenu* et la *Paysanne parvenue* côtoient les célébrités des deux siècles alors que son théâtre semble inconnu.

3. Conclusions

Il paraît bien difficile, au terme de cette brève analyse des bibliothèques privées bruxelloises du XVIII^e siècle, de tirer quelques conclusions. Seules des situations bien spécifiques se sont présentées à nous et il faut, à présent, en tenter la synthèse. Les inventaires après-décès et les catalogues de vente ne mettant en lumière qu'une partie de l'iceberg, il serait abusif de vouloir juger, à partir de leur seule étude, des habitudes littéraires bruxelloises.

L'analyse permet de dégager certaines tendances communes : primauté du livre presque contemporain, d'origine brabançonne ou française, écrit le plus souvent dans la langue de Voltaire ou de Cicéron. La prépondérance des éditions « récentes » est logique. D'un tirage plus élevé (par rapport au XVII^e siècle), cette production plus facile à acquérir satisfait mieux les désirs des clients potentiels. L'origine géographique des éditions achetées est restreinte — le duché de Brabant pour la plupart — car les agents et les circuits de diffusion ne fonctionnent pas encore convenablement vu leur petit nombre. Quant à la langue des titres possédés, la diversité règne, guidée uniquement, semble-t-il, par les goûts de l'acquéreur.

La trame idéologique relevée d'après l'étude des titres semble empreinte de conservatisme. Bien que livre possédé ne signifie pas livre lu, l'orientation générale qui a été mise en évidence est révélatrice. L'absence de spécialisation, par exemple, reflète bien l'esprit du siècle qui se tourne vers tous les domaines du savoir. Face aux idées des Lumières, Bruxelles n'apparaît pas comme un humus favorable à leur développement. Nombre d'ouvrages, bien que d'édition assez récente, ne font que transmettre la morale et la substance du siècle classique. Les auteurs les plus connus, ou ayant le plus de succès, appartiennent à celui-ci. Voilà qui ne surprendra pas; la Révolution brabançonne se situera dans la suite logique de cet état d'esprit des classes supérieures.

NOTES

¹ Nous ne pouvons en donner ici la liste exhaustive. L'*Annual Bibliography of the history of the printed books and libraries*, qui reprend tous les travaux publiés depuis 1970, donnera les renseignements utiles à celui que la chose intéresse.

² E. Hélin, *Les bibliothèques à Liège au XVIII^e siècle*, in *Sommaire des travaux du groupe de recherches sur la sociologie des arts et de la littérature de l'université de Liège*, 1968, pp. 55-57.

³ Une liste assez complète de ces études nous est fournie par D. Droixhe, *Etude quantitative et analyse interne de quelques bibliothèques liégeoises du XVIII^e siècle*, in *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. VIII, 1981, pp. 151-175.

⁴ Id., *Ibid.* Parmi les paramètres abordés, citons-en deux : le prix du livre et le lieu d'édition.

⁵ M. Marion, *Recherches sur les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII^e siècle (1750-1759)*, Paris, 1978 (Comité des travaux historiques et scientifiques. Mémoires de la section d'histoire moderne et contemporaine, 3).

⁶ La base de cet article est mon mémoire de licence intitulé : *Le livre à Bruxelles au XVIII^e siècle (1740-1780). Un double reflet : les inventaires après-décès et les catalogues de vente*, Louvain-la-Neuve, 1983.

⁷ C. Bruneel, *La diffusion du livre dans la société bruxelloise (1750-1796)*, in *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. LIV, 1983, p. 32.

⁸ Les éléments essentiels de la problématique et de l'intérêt de ces sources ont été réunis dans *Les actes notariés, source de l'histoire sociale (XVI-XIX^e siècle)*. Actes du colloque de Strasbourg, mars 1978. Textes réunis par B. Vogler, Strasbourg, 1979 (Collection des publications des sociétés savantes d'Alsace et des régions de l'Est, 16). Quant aux problèmes spécifiques aux inventaires après-décès, ils ont fait l'objet d'une publication intitulée *Probate inventories. A new source for the historical study of wealth, material culture and agricultural development*, Papiers présentés à la conférence Leeuwenbosch, Wageningen, 5-7 mai 1980 (A.A.G. Bijdragen, 23).

⁹ « Sur base d'un échantillon, le nombre d'inventaires présents dans ces archives (notariales) peut, au seuil de signification de 5 %, être estimé entre 3 et 4.000 » (Bruneel, C., *op. cit.*, p. 33).

¹⁰ Toutes les données sont extraites du notariat général de Brabant conservé aux archives générales du Royaume à Bruxelles. Les références que nous donnons comportent le nom du propriétaire, son statut socio-professionnel suivis des indications entre parenthèses : date de l'inventaire, numéro de la liasse et numéro de l'acte.

Pierre Louis de Nachtergaele, conseiller au conseil souverain de Brabant (14 août 1759; 6783/non numéroté); Théodore Fabri, prêtre (11 septembre 1760; 6971/31); Nicolas Hazard, premier chapelain du couvent des carmélites déchaussées de Bruxelles (19 avril 1762; 6972/22); Jean Rycam, prêtre de l'Oratoire (20 septembre 1762; 6786/non numéroté); Charles Henri Boot, seigneur de Velthem (25 avril 1764; 9226/64); Jacques Nicolas de Cock, conseiller du conseil privé commis aux causes fiscales (20 novembre 1766; 6976/69); le duc de Croy (22 mai 1767; 9229/107); Jean-Baptiste van der Straeten, prêtre et chapelain (14 juin 1770; 6794/57); Charles Joseph Frison (5-13 juillet 1773; 9235/81); Melchior Holler, administrateur de la trésorerie de S.A.S. Marie Elisabeth (10 janvier 1777; 6991/6); la baronne douairière de Ways (14 mai 1777; 8122/23); Pierre Alexandre François de Landres, avocat au conseil souverain de Brabant (4 février 1779; 9241/18); A. Truys (14 juin 1779; 9241/81); Suzanne Catherine, baronne de Hoens de Butansky (17-23 décembre 1780; 7372/48).

¹¹ Le repérage des catalogues de vente bruxellois s'est effectué dans les collections des bibliothèques de l'Université de Louvain (U.C.L.) de la Katholieke Universiteit te Leuven (K.U.L.) et de la Rijksuniversiteit te Gent (R.U.G.). Pour la bibliothèque royale (B.R.), nous nous sommes reporté à J. Blogie, *Répertoire des catalogues de ventes de livres imprimés*, t. I : *catalogues belges appartenant à la bibliothèque royale Albert I^{er}*, Bruxelles, 1982 (collection du centre national d'archéologie et d'histoire du livre, 4).

¹² Ont été dépouillés les catalogues suivants : Jean-Mathias de Ludovisi, conseiller aulique des

finances, 1752 (U.C.L., 3 A 9208 III); Jean de Witt, conseiller, 1752 (B.R., VI 87.084 A 16-17); Tricot, avocat, 1758 (B.R., II 97914 B 5/13); Nicolas Kerpen, chapelain de Saints Michel et Gudule, 1760 (B.R., V.H. 22542 A); Henri de Wynants, vicomte, 1763 (B.R., R 47903/45); J. A. J. Sireiacob, écuyer, 1764 (B.R., II 1759 A 2); plusieurs défunts, 1769 (B.R., V.B. 2921 A 7); Gabriel Delpier, prêtre, 1777 (B.R., 7 A 4048).

¹³ Les chiffres de la ventilation des inventaires sont extraits de C. Bruneel, *op. cit.*, p. 34.

¹⁴ Id., *Ibid.*

¹⁵ Sur la représentativité de l'échantillon, voyez Id., *Ibid.*, pp. 34-35.

¹⁶ Pour un manouvrier, un petit in-octavo représentait une dépense équivalant à un tiers d'une semaine de travail. (B. Desmaele, *Le prix du livre en Brabant au XVIII^e siècle. Un obstacle économique à sa diffusion*, in *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. LV, 1984, pp. 351-353).

¹⁷ La comparaison de la liste fournie dans l'inventaire après décès de Charles-Henri Boot avec le catalogue de la vente de sa bibliothèque a permis de mettre en lumière un aspect de la confection des dits catalogues. Sur 788 titres composant l'inventaire, 13 ne sont pas repris dans le catalogue. Parmi ceux-ci, 3 sont remplacés par la mention «vacat», ce qui laisserait supposer un tri du libraire.

¹⁸ Cf. note 17 à laquelle on ajoutera également le fait que la présence d'un ou plusieurs témoins lors de la confection de l'inventaire diminuait les tentatives possibles de fraude.

¹⁹ M. Marion, *op. cit.*, pp. 122-123.

²⁰ Dans l'abondante littérature concernant les fausses adresses, on consultera, par exemple, J. Vercrucysse, *Les livres clandestins de Bouillon*, in *Transactions of the fifth international congress on the Enlightenment*, t. IV, Oxford, 1980, pp. 1840-1852.

²¹ Cf. *infra* p. 9.

²² Bon nombre d'éléments entrent dans l'explication de cette situation. Seule une étude particulière et systématique de chacun d'entre-eux permettrait de voir la part exacte qu'ils occupent dans ce phénomène. Parmi ceux-ci, nous citerons, entre autres, l'état lamentable des routes, les coûts des droits de douane et l'état, encore embryonnaire, du réseau commercial et de l'infrastructure de diffusion.

²³ Les imprimeurs «belges» du XVIII^e siècle se fournissaient en caractères importés de Hollande et le papier utilisé provenait, essentiellement, de France et des Pays-Bas actuels. (A.-M. Dermul, et H.-F. Bouchery, *Bibliografie betreffende de antwerpse drukkers*, Anvers, 1938, p. 33 et A. Vincent, *La typographie bruxelloise au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1927, p. 6).

²⁴ H.-J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, t. 1, Genève, 1969, pp. 27-29.

²⁵ *Les Lumières dans les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège*, catalogue de l'exposition de la bibliothèque royale Albert I^{er}, Bruxelles, 1983, pp. 107-184 et *Le siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, catalogue de l'exposition, Liège, 1980.

²⁶ Nous avons ajouté au corpus de départ les catalogues suivants: Emmanuel de Grieck, bibliophile, 1753 (B.R., VI 87084 A 14); Simon de Satander, écuyer, 1767 (B.R., VH 22567 A 2); Baronne douairière de Celles, 1776 (B.R., VH 30404 A 2); plusieurs défunts, 1780 (B.R., VB 12150 A 4); J.-A. Ories 1789 (K.U.L., A 48647/7); plusieurs défunts 1789 (K.U.L., A 48647/6); du Bois de Fiennes, écuyer, 1789 (K.U.L., A 48647/8); Lortye, greffier du tribunal aulique, 1791 (U.C.L., A 48648/1); J. Ermens, libraire, 1791 (U.C.L., A 48648/2); Jean-François de Meeus, maître brasseur, 1792 (U.C.L., A 48648/3); J.-B de Smet, avocat au conseil souverain de Brabant, 1792 (U.C.L., A 48648/5).

²⁷ R. Darnton, *L'aventure de l'Encyclopédie. Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, 1982, p. 23.

²⁸ H. De Schamphelre, *Verlichte lectuur te Antwerpen en Parijs in de 18^e eeuw. Een comparatief quantitatief leesonderzoek naar Voltaire, Rousseau en de «Encyclopédie»*, in *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. VI, 1979, p. 138.

²⁹ Cf. *supra* note 17, à laquelle on ajoutera l'ouvrage, devenu classique, de A. Puttemans, *La censure dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1935, pp. 176-188 (Mémoire de l'Académie

royale de Belgique. Classe des lettres, collection in-8, t. XXXVII) qui met en lumières les dissensions existant entre les censeurs royaux et les censeurs ecclésiastiques.

³⁰ Les références complètes de chaque titre sont données par H. De Schampheleire, *op. cit.*, pp. 140-142.

³¹ Nous avons relevé comme œuvre de Pierre Bayle les titres suivants: *Dictionnaire historique et critique*, 5 vol., Amsterdam (Trévoux), 1734; *Œuvres diverses contenant tout ce que cet auteur a publié sur des matières de théologie, de philosophie, de critique, d'histoire et de littérature, excepté son dictionnaire historique et critique*, 4 vol., La Haye, 1727-1731; *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ, contraint-les-d'entrer ou traité de la tolérance universelle*, 2 vol., Rotterdam, 1713 et le *Supplément au dictionnaire historique et critique pour les éditions de MDCCII et MDCCXV*, Genève, 1722.

³² J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne et sur sa réformation projetée*, Londres, 1782; Id., *Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogue*, Londres, 1780; Id., *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Amsterdam, 1755 et *Emile ou l'éducation*, 4 vol., La Haye, 1766 sont les titres de cet auteur les plus fréquents dans nos bibliothèques.

³³ *Monsieur de Voltaire peint par lui-même ou lettres de cet écrivain dans lesquelles on verra l'histoire de sa vie*, préface et notes de L. Angliviel de la Beaumelle, Lausanne, 1769 et *Lettres secrètes de M. de Voltaire*, publiées par M.L.B., Lausanne, 1765 sont citées de nombreuses fois. Mais la prééminence revient au *Tableau philosophique de l'esprit de M. de Voltaire pour servir de suite à ses ouvrages et mémoires à l'histoire de sa vie* (par l'abbé Sabatier De Castres), Genève, 1771.

³⁴ D. Érasme, *L'éloge de la folie imprimé en forme de déclamation*, Leyden, 1715.

³⁵ Id., *Colloquia familiaria. Nunc emendatoria cum omnium notis*, Berne, 1709.

³⁶ F. Rabelais, *Œuvres de maître François Rabelais avec des remarques historiques et critiques de M. Le Duchat*, 3 vol., Amsterdam, 1741.

³⁷ M. Montaigne, *Essais de Michel, seigneur de Montaigne, donnez sur les éditions les plus anciennes et les plus correctes, avec des notes par Pierre Coste*, 5 vol., Genève, 1727.

³⁸ J. de La Fontaine, *Contes et nouvelles en vers*, Paris, 1671 et *Fables choisies, mises en vers par M. de la Fontaine, avec la vie d'Esopé*, Amsterdam, 1723.

³⁹ L. Réau, *L'Europe française au siècle des lumières*, Paris, 1938 (Évolution de l'humanité, LXX).

⁴⁰ Id., *Ibid.*, p. 291.

⁴¹ L. Van den Bruwaene, *Le français à Bruxelles aux siècles passés*, Bruxelles, 1980, pp. 162-196 et surtout H. Hasquin, *Le français à Bruxelles entre 1740 et 1780. Premier essai de quantification*, in *Études sur le XVIII^e siècle*, t. VI, 1979, pp. 193-200.

⁴² La lecture des registres d'octrois d'impressions du conseil de Brabant corrobore ce phénomène qu'il faut toutefois nuancer avec le néerlandais qui est important dans les éditions pieuses. Nous publierons prochainement une étude sur ces registres qui mettra en évidence la relation probable entre le thème de l'ouvrage et la langue dans laquelle il est publié.

⁴³ L'utilisation de ce classement est recommandé par Trénard (L.), *Diffusion du livre et de la culture: conclusions*, in *Transactions of the fifth international congress on the enlightenment*, t. IV, Oxford, 1980, p. 1.874. Le contenu de chaque catégorie est donné par J.-M. Cels, *Coup d'œil éclairé d'une bibliothèque*, Paris, 1773. Il a servi de base à notre travail de classement.

⁴⁴ H.-J. Martin, *op. cit.*, t. 2, p. 774.

⁴⁵ M. Marion, *op. cit.*, p. 135.

⁴⁶ a: Id., *Ibid.*

b: A. Blanchard, *Les ingénieurs du «Roy» de Louis XIV à Louis XVI. Etude du corps des fortifications*, Montpellier, 1979, p. 462.

c: J. Robert, *La bibliothèque d'un grand seigneur en Gascogne au XVII^e siècle*, in *XVII^e siècle*, n° 117, 1977, p. 60.

d: T. Pisvin, *La vie intellectuelle à Namur sous le régime autrichien*, Louvain, 1963, p. 190

(Recueil de travaux d'histoire et de philologie de l'université de Louvain, 4^e sér., fasc. 26). Les chiffres se rapportent à la bibliothèque du séminaire de Namur au XVIII^e siècle.

e: H.-J. Martin et M. Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, t. 1, Genève-Paris, 1977, p. 84. Il nous faut souligner l'absence de la géographie dans les collections de ce libraire grenoblois.

⁴⁷ Un rapide comptage dans les registres d'octrois d'impressions du conseil de Brabant permet d'établir le classement suivant: religion (56,06 %), histoire et géographie (12,22 %), sciences et arts (12,13 %), belles-lettres (11,10 %) et droit (8,46 %). (Archives générales du Royaume, *Conseil de Brabant*, n^o 3679-3680).

⁴⁸ Pour le Brabant, deux bibliothèques d'institutions nous sont connues par les études de L. Paris, *La bibliothèque du conseil souverain de Brabant*, in *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, t. XXXVII, 1934, pp. 5-83 et M. Soenen, *La bibliothèque des états de Brabant au XVIII^e siècle*, in *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. XL, 1968, pp. 127-139.

⁴⁹ La biographie de ce polygraphe français du XVII^e siècle a été dressée par G. Delassault, *Le Maître de Sacy et son temps*. Thèse de l'université de Paris, Paris, 1957. Sa bibliographie se trouve dans Cioranescu, pp. 1254-1257, où nous avons relevé 23 titres commentant la Bible.

⁵⁰ Martin Becanus, théologien controversiste (ca 1561-1624) qui lutta fermement contre les protestants (*Biographie nationale*, t. II, Bruxelles, 1868, col. 69-71). Son œuvre la plus rencontrée est intitulée *Summa theologiae scholasticae*, Paris, 1634.

⁵¹ Joannes Wiggers, théologien belge (1571-1639) qui se spécialisa dans les commentaires de saint Thomas (*Nationaal biografisch woordenboek*, t. 9, Bruxelles, 1981, col. 29-31). Ses *Commentaria in totam D. Thomae summam*, 5 vol., Louvain, 1639-1689 sont réputés.

⁵² Laurant Neesens, écrivain ecclésiastique (1576-1656) qui fut, au début du XVII^e siècle, censeur de livres (*Biographie nationale*, t. XV, Bruxelles, 1899, col. 560-561). Sa *Theologia moralis christiana de actibus humanis ad mentem SS Augustini et Thomae*, Malines, 1675, est prise en compte par les Bruxellois.

⁵³ Arnoult van Geluwe, controversiste religieux belge (1604-1675). Sa bibliographie est reprise dans W.-J. Hubert et F.-J. Vanden Branden, *Bibliographisch woordenboek der noord en zuid nederlandsche letterkunde*, Deventer, 1878, p. 162.

⁵⁴ Pour sa bibliographie, on se reportera à la *Bibliotheca catholica neerlandica impressa, 1500-1727*, La Haye, 1954.

⁵⁵ Une bonne synthèse se trouve dans *Thomas A Kempis et la dévotion moderne*, catalogue de l'exposition organisée à bibliothèque royale, Bruxelles, 1971.

⁵⁶ Louis-Antoine Carracioli, polygraphe français (1723-1803). Une liste complète de ses œuvres nous est donnée par Cioranescu, pp. 443-445.

⁵⁷ Dès sa première publication, cet ouvrage de l'écrivain allemand connu un vif succès. Pour donner un ordre de grandeur, de 1660 à 1668, 14.000 exemplaires de son *Palmier céleste* furent imprimés en Allemagne (*Allgemeine deutsche Biographie*, t. 23, 2^e éd., Berlin, 1970, p. 243).

⁵⁸ J. Gilissen, *Introduction historique au droit*, Bruxelles, 1979, pp. 265-267; Id., *A propos de la réception du droit romain dans les provinces méridionales des Pays de par-deçà aux XVI^e et XVII^e siècles*, in *Revue du Nord*, t. 40, 1958, pp. 259-269; R.-C. Van Caenegem, *Le droit romain en Belgique*, in *Ius romanum medii aevi*, V, 5, b, Milan, 1972.

⁵⁹ *Université catholique de Louvain (1425-1975)*, Tielt, 1976, pp. 107-115.

⁶⁰ J. Gilissen, *Le problème des lacunes du droit dans l'évolution du droit médiéval et moderne*, in *Le problème des lacunes en droit*, études publiées par C. Perelmans, Bruxelles, 1968, p. 202.

⁶¹ Voir M. Camus et J. Dupin, *Bibliothèque choisie des livres de droit qu'il est plus utile d'acquérir et de connaître pour faire suite aux lettres sur la profession d'avocat*, Bruxelles, 1833, pp. 40-52.

⁶² Selon J.-M. Cels, *op. cit.*, la littérature conciliaire fait partie intégrante de la théologie. Nous avons cru plus judicieux de l'insérer dans le droit canon.

⁶³ Sur les différentes éditions, voir R. Dekkers, *Bibliotheca belgica juridica. Een bio-bibliographisch overzicht der rechtsgeleerdheid in de Nederlanden van den vroegste tijd af tot 1800*,

Bruxelles, 1951, p. 197 (Verhandelingen van de vlaamse academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten, klasse der letteren, XIV).

⁶⁴ J.-B. Christyn, *Les coutumes de la ville de Bruxelles*, 2 vol., Bruxelles, 1762.

⁶⁵ Loovens, *Practyke, stiel ende maniere van procederen in Haere Majesteys souvereïne raede van Brabant, vermengelt met den stiel generael van subalterne banken ende gerichten*, 3 vol., Bruxelles, 1745.

⁶⁶ D.-F. Martinez, *Het recht domaniael van Syne Majesteit in dese hertogdome van Brabant, mitsgaders het Gesagh, Bewin ende Hanteringe die desaengaende zyn hebbende die Raedt en Rentmeister generael ende de gesworen erflaten deselvs Hooft-Tol-Camere binnen Brussele*, 2 vol., Bruxelles, 1729.

⁶⁷ Voyez, à ce sujet, *The world of Hugo Grotius (1583-1645)*, Actes du colloque international, Rotterdam, 6-9 avril 1983, Amsterdam, 1984 et plus particulièrement les communications de A. Dufour, *Grotius et le droit naturel au xvii^e siècle* et J.-T. Smidt, *The expansion of Dutch private law outside Europe in the seventeenth and eighteenth centuries*.

⁶⁸ Cf. supra p. 12.

⁶⁹ A. Anselmo, *Tribonianus belgicus sive dissertationes forenses ad Belgarum principem edicta*, Bruxelles, 1663.

⁷⁰ J.-B. Huygens, *Le notaire belge ou la science des notaires divisée en théorie et pratique*, Bruxelles, nombreuses éditions.

⁷¹ La bibliographie de Abraham A. Wesel se trouve dans Dekkers (R.), *op. cit.*, p. 188.

⁷² Id., *Ibid.*, pp. 51-53.

⁷³ Id., *Ibid.*, pp. 172-173.

⁷⁴ Pseudonyme de Isaac-Louis le Maistre de Sacy.

⁷⁵ Louis Mainbourg, jésuite (1610-1686). Pour sa bibliographie, voyez C. Sommervogel, *Bibliographie de la compagnie de Jésus*, t. 5, Bruxelles-Paris, 1890, col. 343-356.

⁷⁶ J. Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'ouest au xviii^e siècle*, t. 2, Lille, 1977, p. 811.

⁷⁷ F. Strada, *Histoire de la guerre des Flandres*, Anvers, 1705; Id., *Histoire de la guerre des Pays-Bas*, traduite par P. Du Ryer, 4 vol., Bruxelles, 1717-1739.

⁷⁸ G. Bentivoglio, *Histoire des guerres de Flandres*, Paris, 1770.

⁷⁹ J. Quéniart, *op. cit.*, t. 2, pp. 812-813.

⁸⁰ Une vue d'ensemble de la littérature géographique peut être obtenue grâce à E.-G. Cox, *A reference guide to the literature of travel; including voyages, geographical descriptions, adventures, shipwrecks and expeditions*, 3 vol., Saettle, 1969 (Publications in language and literature of the university of Washington, 9, 10, 12).

⁸¹ Toutes les éditions de ces atlas sont reprises dans Koeman (I.-C.), *Atlantes neerlandici. Bibliography of terrestrial, maritime and celestial atlases and pilot books published in the Netherlands up to 1880*, 5 vol., Amsterdam, 1969-1971.

⁸² E.-G. Cox, *op. cit.*, t. 1, pp. 42, 175 et 276 et t. 2, p. 235.

⁸³ J.-B. Christyn, *Les délices des Pays-Bas ou description géographique et historique des XVII^e provinces Belgique*, 3 vol., Bruxelles, 1711.

⁸⁴ J. Le Roy, *Le grand théâtre profane du duché de Brabant contenant la description générale et abrégée de ce païs*, La Haye, 1730.

⁸⁵ A. Sanderus, *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant contenant la description de toutes les églises*, 2 vol., La Haye, 1729.

⁸⁶ C. Butkens, *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, 2 vol., La Haye, 1724.

⁸⁷ C. Moraze, *Le siècle de la curiosité*, in *Histoire générale des sciences*, publiée sous la direction de R. Taton, t. II, Paris, 1958, pp. 425-432.

⁸⁸ R. James, *Dictionnaire universel de médecine, de chirurgie, de chymie, de botanique, d'anatomie, de pharmacie et d'histoire naturelle (...)*, traduit de l'anglois par Mrs Diderot, Eidous et Toussaint, 6 vol., Paris, 1746-1748.

⁸⁹ J. Quéniart, *op. cit.*, t. 2, p. 794 a constaté la même chose.

⁹⁰ J.-A. Nollet, *Leçons de physique expérimentale*, 6 vol., Paris, 1743-1748.

⁹¹ Ouvrage non identifié.

⁹² Voyez, pour une ample bibliographie, Body (A.), *Bibliographie spadoise et des eaux minérales du pays de Liège*, Verviers, 1875.

⁹³ Denesle, *L'Aristippe moderne ou réflexions sur les mœurs de ce siècle*, Liège, 1757.

⁹⁴ On aura une bonne idée de la prolixité de Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde en consultant la liste dressée par Cioranescu, pp. 1503-1505.

⁹⁵ H.-J. Martin, *op. cit.*, t. 2, p. 206 et Quéniart (J.), *op. cit.*, t. 2, p. 818.

⁹⁶ ID., *Ibid.*, p. 819.

⁹⁷ Sur la littérature néerlandaise du XVIII^e siècle, on consultera E.-J. Vieu-Kuik et J. Smeyers, *De letterkunde in de achttiende eeuw in noord en zuid*, in *Geschiedenis van de letterkunde der Nederlanden*, t. VI, Anvers-Amsterdam, 1975, pp. 331-562 et J. Smeyer, *La littérature néerlandaise à Bruxelles au cours du XVIII^e siècle*, in *Études sur le XVIII^e siècle*, t. IV, 1977, pp. 101-116.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET LES BIBLIOTHÈQUES DE GRANDS COMMIS DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS

par
Claude SORGeloos

Cette étude portera sur les lectures économiques de dix hommes politiques des Pays-Bas autrichiens, et plus précisément de l'administration centrale, dont les carrières se sont étendues sur une grande partie du XVIII^e siècle. Certains de ces grands commis ont d'ailleurs occupé des fonctions identiques. Jean De Witt († 1751), conseiller des Finances depuis 1734, fut promu à la présidence de la Chambre des Comptes en 1740¹. Augustin de Steenhault (1672-1758) présida le Conseil Privé de 1739 à sa mort². Paul-François de Cordeys († 1759) devint successivement conseiller des Finances, président de la Chambre des Comptes en 1752, trésorier général et président du Conseil des Finances en 1757³. Charles-Joseph Van Heurck (1708-1766) fut nommé conseiller député aux affaires du commerce en 1754⁴. Louis-François de Wavrans (1715-1785) entama une brillante carrière en 1745 comme auditeur surnuméraire à la Chambre des Comptes. Il devint conseiller des Finances et présida la Chambre des Comptes de 1759 à 1783⁵. Denis-Benoît-Joseph, baron de Cazier (1718-1791) eut une carrière parallèle. Conseiller-maître à la Chambre des Comptes en 1745, conseiller des Finances cinq ans plus tard, il fut ensuite président de la Chambre des Comptes en 1757 puis trésorier général des Finances de 1759 à 1787⁶. Enfin, nous dirons également quelques mots des lectures économiques du secrétaire d'État et de Guerre Patrice Mac Neny († 1745), du ministre Cobenzl († 1770), du gouverneur général Charles de Lorraine († 1780) et du président du Conseil Privé Patrice-François de Neny († 1784)⁷.

La bibliothèque de Patrice Mac Neny contenait 18 titres économiques, dont les *Mémoires présentés à Monseigneur le duc d'Orléans* (Paris, 1727) par le comte de Boulainvilliers, le *Traité général du commerce* (Amsterdam, 1705) de Samuel Richard et *Discourse on the public revenues and on the trade of England* (Londres, 1697-1698) de Charles Davenant, qui étudiait la notion de crédit et faisait référence à William Petty en insistant sur l'utilité de l'«arithmétique politique», nos statistiques d'aujourd'hui. Étaient présents également: le *Projet d'une dixme royale* (s.l., 1708) de Vauban et les *Considérations sur le commerce et sur l'argent* (La Haye, 1720) de John Law dont l'échec a manifestement frappé les esprits car on retrouvera cet ouvrage chez De Witt, Van Heurck, Cobenzl, Neny et Cazier.

Il n'y avait que 16 ouvrages économiques dans les collections de Jean De Witt, parmi lesquels l'*Essai politique sur le commerce* (Amsterdam, 1742) de Melon, les *Réflexions politiques sur les finances et le commerce* (La Haye, 1740) de Dutot, qui critiquait dans le détail l'ouvrage de Melon, l'*Essai sur la marine et sur le commerce* (s.l., 1743) de Boureau-Deslandes, ainsi que l'indispensable *Dictionnaire universel de commerce* (Paris, 1723) de Savary des Bruslons, qui apparaissait pratiquement dans toutes les bibliothèques de nos grands commis. Cette somme d'articles abordait les sujets les plus divers, depuis la banque, les minerais ou les produits agricoles jusqu'à la description de produits manufacturés. L'article «commerce» s'étendait sur plus de 200 pages et dressait un état minutieux des échanges. Voulait-on connaître les produits exportés de Chine, de Surate, Macao, Pernambouc ou de la Nouvelle-Angleterre, il suffisait de se reporter aux tables du dictionnaire dont le maniement pratique et rapide faisait tout le succès. Deux néo-mercantilistes furent longtemps très populaires : Melon (il réapparaîtra chez Van Heurck, Cobenzl, Charles de Lorraine, Neny, Wavrans et Cazier) et son complément obligé Dutot (chez Steenhault, Van Heurck, Cobenzl, Neny, Wavrans et Cazier). De Witt lisait des ouvrages plus anciens comme le *Discours sur le négoce des gentilhommes de la ville de Marseille* (Marseille, 1671) de François Marchetti, un lointain prédécesseur de Coyer. S'y ajoutaient des écrits plus particuliers dont le fameux *Projet* de Vauban, un ouvrage qui pour être économique était surtout dû à des préoccupations sociales, et les *Mémoires* du comte de Boulainvilliers. Les idées avancées par l'abbé de Saint-Pierre dans son *Projet de taille tarifée* (Paris, 1723) furent en partie appliquées par l'intendant de Tourny dans la généralité de Limoges⁸. Enfin, le président de la Jointe des Monnaies qu'était De Witt consultait des recueils d'ordonnances sur les monnaies et des traités de numismatique.

La bibliothèque du trésorier général Cordeys contenait le strict minimum : 14 titres pour la plupart techniques et consacrés à la monnaie, des œuvres de Savary, le *Traité des prêts de commerce, ou de l'intérêt légitime et illégitime de l'argent* (Lille, 1738) de l'abbé Mignot. Cette modestie apparente n'empêchait pas notre trésorier, selon Charles de Lorraine, d'avoir «une expérience 'réfléchie' en matière de finances»⁹. Héritage de l'époque mercantiliste, le commerce et la monnaie étaient toujours les préoccupations dominantes durant la première moitié du siècle.

Le chef-président de Steenhault possédait 33 ouvrages économiques, dont le dictionnaire de Savary, Dutot, ainsi que *Le Parfait négociant* (Lyon, 1701) et *Parères, ou Avis et conseils sur les plus importantes matières du commerce* (Paris, 1688) de Jacques Savary. Un ouvrage de John Locke économiste figurait parmi les auteurs anciens : les *Several papers relating to money, interest and trade* (Londres, 1696) réunissaient trois critiques des projets de

dévaluation du gouvernement anglais à la fin du XVII^e siècle. De nouvelles tendances apparaissaient cependant, comme en témoignaient les *Discours politiques* (Amsterdam, 1754) de David Hume, un auteur libéral qui en Angleterre réfuta une à une les thèses de ses prédécesseurs mercantilistes. Il y traitait de sujets aussi divers que le luxe, les taux d'intérêt ou le crédit. Les tomes II à V de ces *Discours* contenaient des œuvres d'autres auteurs: O'Heguerty, Forbonnais, Cantillon, Goudar, Bolingbroke, ainsi qu'une brève liste de publications économiques accompagnées de quelques commentaires. Les *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne par rapport au commerce et autres sources de la puissance des Etats* (Dresde, 1754) de Plumard de Dangeul ne se limitaient pas à l'étude des relations commerciales. L'auteur y traitait du commerce et se déclarait populationniste, mais il réhabilitait l'agriculture, critiquait le corporatisme, les compagnies à monopole et une noblesse qui dépensait et consommait sans rien produire car «par un préjugé ancien, reçu et encouragé, un Noble ne (pouvait) sans déshonneur faire le commerce»¹⁰. Ce dernier point a d'ailleurs retenu l'attention du chef-président car il a suivi les débats suscités par la publication en 1756 de *La Noblesse commerçante* de Coyer. Outre ce célèbre essai, on pouvait en effet retrouver *Développement et défense du système de la noblesse commerçante* (Amsterdam, 1757) du même Coyer, *La Noblesse militaire* (Paris, 1756) du chevalier d'Arcq et *La Noblesse oisive* (Paris, 1756) par Rochon de Chabannes. Enfin, on voyait pour la première fois apparaître Véron de Forbonnais, qui sera un des auteurs favoris de nos grands commis. Il était représenté ici par une traduction, *Théorie et pratique du commerce et de la marine* (Paris, 1753), que l'on retrouvera chez Van Heurck, Neny, Wavrans et Cazier. Une autre traduction, *Le Négoiant anglois* (Dresde-Paris, 1753), prendra place dans les bibliothèques de Van Heurck, Cobenzl, Neny, Wavrans et Cazier, parfois aux côtés de l'original. Ses ouvrages ne furent pas moins répandus: *Elémens du commerce*, Leyde-Paris, 1754 (Cobenzl, Charles de Lorraine, Neny, Wavrans et Cazier); *Considérations sur les finances d'Espagne*, Dresde, 1753 (Van Heurck, Cobenzl, Neny, Wavrans, Cazier); *Recherches et considérations sur les finances de la France*, Bâle, 1758 (Cobenzl, Neny, Cazier); *Examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes*, Marseille, 1755 (Wavrans, Cazier); *Questions sur le commerce des François au Levant*, Marseille, 1755 (Wavrans, Cazier); *Principes et observations économiques*, Amsterdam, 1767 (Wavrans, Cazier) et l'*Histoire et commerce des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale*, Londres-Paris, 1755 (Cazier). Le succès de certains auteurs ne se limitait d'ailleurs pas aux membres de l'administration centrale. Dans la quinzaine d'ouvrages économiques laissée par le conseiller de Flandre G.J. Rooman¹¹ apparaissent à nouveau Dutot, les *Elémens du commerce* et la *Théorie et pratique du*

commerce et de la marine de Forbonnais, des œuvres de Jacques Savary, Cantillon, Boureau-Deslandes et l'*Ami des hommes* de Mirabeau père, un auteur que l'on retrouvait lui aussi fréquemment.

La solide réputation de financier acquise par Charles-Joseph Van Heurck, créateur d'une manufacture à Anvers, échevin et trésorier de la ville, lui valut d'être nommé conseiller député aux affaires du commerce et conseiller-asseesseur de la jointe des monnaies à Bruxelles. Sa bibliothèque offrait une rubrique économique particulièrement fournie: elle réunissait 81 titres. On y remarquait des écrits de Law, Dutot, Cantillon, Forbonnais et la *Dissertation sur les effets que produit le taux de l'intérêt de l'argent sur le commerce et l'agriculture* (Amiens-Paris, 1755) de Clicquot de Blervache, probablement moins en raison des idées physiocratiques de celui-ci que des implications commerciales et monétaires de son ouvrage. Les écrits sur les manufactures et le commerce retenaient l'attention de notre conseiller, comme le *Rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne* (Amsterdam-Paris, 1753) traduit par Plumard de Dangeul ou, plus techniques, le *Mémoire sur les laines* (Bruxelles, 1755) de Claude Carlier et le *Traité sur les toiles peintes* (Amsterdam-Paris, 1760) de Quarellès. En bon Anversois, les activités des Hollandais l'intéressaient tout spécialement: il parcourait le *Grand trésor historique et politique du florissant commerce des Hollandois dans tous les Etats de ce monde* (Amsterdam, 1718) de Huet et consultait un *Recueil de pièces en faveur des compagnies hollandaises pour le commerce des Indes, contre la prétention de la nouvelle Compagnie d'Ostende* (Rotterdam, 1728). Il se tournait aussi vers l'Angleterre, un autre modèle de réussite commerciale, en lisant l'*Essai sur l'état du commerce d'Angleterre* (Londres, 1755) de John Cary traduit par Butel-Dumont ou en utilisant un ouvrage sur les douanes *The nett duties and drawbacks payable on importation and exportation of all sorts of merchandize* (Londres, 1752) de Thomas Langham.

Dans le cadre de ses fonctions, Van Heurck adressa au gouvernement plusieurs mémoires sur le commerce des Pays-Bas. Il avait lu Dutot avec suffisamment d'attention pour le citer dans ses travaux consacrés à la monnaie, notamment dans une «Dissertation historique et théorique des monnoies belgiques»¹², où il faisait également allusion aux numismates Calmet, Van Loon, Van Mieris et Boizard¹³. Dans des «Observations sur la consistance actuelle de la monnoie dans les Païs-Bas» destinées à Cobenzl, il utilisa à nouveau Dutot¹⁴ ainsi qu'un mémoire rédigé par Isaac Newton en 1717 et dont le ministre reçut une copie¹⁵. Il ne se limitait pas aux Pays-Bas; il étudiait aussi les monnayages anglais et allemands¹⁶, de même que les variations des prix grâce à l'*Essai sur les monnoies, ou réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées* (Paris, 1746) de Dupré de Saint-Maur. Il utilisait donc tant des ouvrages sur le rôle de la monnaie dans l'économie

que des traités plus techniques sur ses procédés de fabrication ou sa teneur en métal, des manuels de comptabilité, des livres destinés aux changeurs ou des recueils d'ordonnances, placards et règlements dont le catalogue de sa bibliothèque nous apprend, pour ces derniers, qu'ils étaient annotés. Association d'ouvrages techniques et d'œuvres d'économistes, c'était là une constante dans ces bibliothèques de grands commis: on apprenait d'abord à manier les chiffres et à tenir des livres avant de s'attaquer aux comptes de l'État. Rappelons qu'un autre conseiller de commerce, Nicolas Bacon, avait lu Melon et Butel-Dumont; il connaissait par ailleurs Coyer, Forbonnais et Plumard de Dangeul¹⁷.

Le cas de Charles-Joseph Van Heurck ne devait pas être isolé. Ses lectures économiques ne dataient certainement pas de sa promotion de conseiller; elles devaient probablement beaucoup à ses activités dans les milieux d'affaires anversoises. Quelques années plus tard, on retrouvera en effet un même intérêt pour les publications économiques dans la bibliothèque du comte Charles de Proli (1723-1786), un autre financier anversois consulté par le gouvernement¹⁸. Ce créateur de la Compagnie de Trieste avait le commerce maritime pour préoccupation principale: depuis la construction des navires, l'art nautique et le droit maritime jusqu'à la *Dissertation sur l'ouverture et la navigation de l'Escaut* (Bruxelles, 1784) de Linguet associée à des cartes marines de l'Escaut, de la Manche et des contrées exotiques avec laquelle la Compagnie entretenait des relations d'affaires. Parmi les économistes, citons Mirabeau et Quesnay, Véron de Forbonnais, Melon, Accarias de Sérionne, Plumard de Dangeul, Coyer et ses défenseurs, Clicquot de Bler-vache et Herbert. Lui aussi fut attentif à la concurrence hollandaise et anglaise ainsi qu'aux perturbations des échanges entre l'Angleterre et l'Amérique suite à la déclaration d'indépendance des États-Unis. Suivant la tradition familiale, il s'était initié à la banque¹⁹ et même aux finances de l'État en lisant Necker. Dans un «Examen sur la liberté commerciale» qui lui est attribué, Proli citait Montesquieu et les *Discours politiques* de David Hume. Il commentait longuement *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Lemercier de La Rivière, critiquait Mirabeau père, Dupont de Nemours, Beaudau et les *Meditazioni sulla economia politica* (Livourne, 1772) de Pietro Verri²⁰. Charles de Proli était donc plus ouvert que Van Heurck dont les vues se bornaient au commerce et à la monnaie. Proli, il est vrai, était aussi de la génération suivante.

Charles de Cobenzl appartenait précisément à cette nouvelle génération de grands commis. Le ministre possédait 81 ouvrages économiques et les thèmes et les tendances y étaient nettement plus diversifiés qu'auparavant. Il lisait tant des néo-mercantilistes que des physiocrates ou des libéraux. Signalons, parmi d'autres, Law, Melon, Dutot, Deschamps et Paris-Duver-

ney, Goudar, Coyer, Carlier, Accarias de Sérionne et Hume. Les physiocrates Abeille, Le Trosne, Herbert et Morellet étaient surtout représentés par des écrits sur le commerce des grains, un thème fort apprécié par le ministre dont l'auteur favori fut le marquis de Mirabeau. En outre, ses collections renfermaient des manuscrits de travail, des mémoires du conseiller Delplancq ou de Benoît-Marie Dupuy.

L'économie politique chez Charles de Lorraine présentait la même diversité même si elle se réduisait à 38 titres. Il avait réuni des œuvres de Samuel Richard, Melon, Deschamps et Paris-Duverney, Boureau-Deslandes, Dupré de Saint-Maur, Accarias de Sérionne, Forbonnais et Mirabeau père. L'agriculture fut chez lui un sujet de prédilection. Il possédait une série d'ouvrages de Duhamel du Monceau, notamment son *Traité de la culture des terres* (Paris, 1753) qui révéla au continent toutes les ressources de l'agronomie anglaise au travers des expériences de Jethro Tull tout en décrivant ses propres expériences et de nouveaux instruments agricoles. Ces traités, cependant, portaient plus sur la technique elle-même que sur le rôle de l'agriculture dans l'économie. Les Pays-Bas ne furent pas absents de ses préoccupations : les *Réflexions sur les finances de la Flandre* (s.l., 1755) de Vilain XIII, des recueils de tarifs et des manuscrits de B.M. Dupuy ou Nicolas Bacon pouvaient en témoigner.

La bibliothèque du chef-président de Neny offrait une rubrique économique forte de 99 titres pour la plupart consacrés au commerce. Outre Melon, Dutot, Cantillon, Coyer et Plumard de Dangeul, on notait la présence d'auteurs libéraux comme Forbonnais ou Galliani et de physiocrates tels Le Trosne ou Morellet. Cette collection se signalait surtout par un grand nombre de mercantilistes anglais de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e siècle, d'où un relatif vieillissement de cette rubrique. Neny a pu suivre toute l'évolution de la pensée économique anglaise depuis Josiah Child, John Cary, Davenant, Locke et Henry Martin jusqu'à Hume, Grenville et Charles Whitworth en passant par Law, Gee et Tucker. Il fut même le seul à encore lire des mercantilistes purs comme l'auteur anonyme de *Britannia languens* (Londres, 1680) qui faisait de l'abondance de la monnaie le critère de prospérité d'un État. Toutefois, une partie de ces ouvrages anciens provenait peut-être de son père. On retrouvait aussi des essais sur les finances et la population dont à nouveau quelques auteurs anglais²¹.

La rubrique économique dans la bibliothèque de Louis de Wavrans avait la même importance (96 titres) que chez Neny mais elle était nettement plus actualisée et centrée sur les auteurs français. Ces ouvrages formaient une documentation particulièrement abondante dans laquelle les recueils de tarifs et ordonnances étaient réduits au minimum, laissant ainsi la place aux économistes. Si Wavrans consultait des traités consacrés aux relations commer-

ciales, les dictionnaires de Savary des Bruslons et Lacombe de Prezel (Paris, 1761), les œuvres de Dutot, Melon, Cantillon ou *La Noblesse commerçante*, le commerce n'était plus son seul souci et les physiocrates et les libéraux étaient largement représentés. Il alignait consciencieusement *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (Londres, 1767) de Lemercier de La Rivière, les *Considérations sur le commerce et en particulier sur les compagnies, sociétés et maîtrises* (Amsterdam, 1758) de Clicquot de Blervache, *Le commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre* (Amsterdam, 1776) de Condillac, les *Inconvénients des droits féodaux* (Londres, 1776) de Boncerf ainsi que d'autres essais physiocratiques, ceux d'Abeille, Herbert, Quesnay, Mirabeau père, Morellet et Turgot notamment. Il possédait 7 œuvres et traductions de Véron de Forbonnais, les *Essais sur le commerce, le luxe...* (Paris, 1767) de Hume, le *Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts, établie par les Etats de Bretagne* (Rennes, 1760) publié par Montaudouin, ou encore des écrits de C.E. Pesselier ou Necker, tous des libéraux²².

Les physiocrates avaient réhabilité l'agriculture et étudié son rôle économique. D'autres ouvrages allaient diffuser les techniques agricoles comme ici l'*Essai sur l'amélioration des terres* (Paris, 1758) de Pattullo, le *Mémoire sur les défrichements* (Paris, 1760) et la *Pratique des défrichements* (Paris, 1760) du marquis de Turbilly, et des traités de La Salle de l'Étang, Duhamel du Monceau, Nolin et Blavet. Quant à l'*Essai sur l'administration des terres* (Paris, 1759) de Quesnay, il était destiné aux propriétaires terriens et traitait de la gestion d'un domaine, par exemple des avantages respectifs de l'affermage et de la régie, des baux généraux ou particuliers, ou encore des qualités nécessaires pour devenir un parfait régisseur. La population n'était qu'un des thèmes de *L'Ami des hommes* de Mirabeau, qui voyait en elle une source de richesse, d'où l'importance qu'il accordait aux moyens de subsistance et à l'agriculture. Wavrans y ajouta *De l'économie politique moderne, discours fondamental sur la population* (Londres, 1786) par Herrenschwand.

Les finances constituaient toujours un sujet de prédilection et tout partait à nouveau d'une littérature très pragmatique : *Traité des fonds de commerce, ou jeu d'actions* (Londres, 1772), manuels de comptabilité, *Bibliothèque des jeunes négociants, ou l'arithmétique à leur usage* (Paris, 1747) de J. Larue. Deux traités sur *La Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles* (s.l., 1785) et sur *La Caisse d'escompte* (s.l., 1785) étaient du comte de Mirabeau. Relevons également la *Théorie de l'impôt*, une suite de *L'Ami des hommes* et le premier essai de Mirabeau converti à la physiocratie. L'ouvrage était accompagné d'une critique de Pesselier, d'un *Plan de régie ferme des domaines et droits y joints* (Paris, 1751) et du nouveau *Plan d'imposition économique* (Paris, 1774) de Richard Des Glaniers. Wavrans recueillait donc tout ce

qui pouvait avoir un rapport avec ses fonctions de président de la Chambre des Comptes, même indirectement en lisant une *Dissertation sur la chambre des comptes française et sur l'origine, l'état et les fonctions de ses officiers* (Paris, 1765).

Il était manifestement fort attentif à la politique économique pratiquée en France et plus particulièrement à l'état de ses finances. L'*Histoire du système des finances sous le règne de Louis XV* (La Haye, 1739) de Du Hautchamp traitait de la Régence, de la personnalité et du système de John Law, dont les *Considérations sur le commerce et sur l'argent* prenaient place dans la bibliothèque aux côtés des *Mémoires pour servir à l'histoire générale des finances* (Londres, 1758) de Beaumont. Signalons également les *Lettres d'un citoyen à un magistrat, sur les vingtièmes et les autres impôts* (Amsterdam, 1768) de Beaudau et *De l'Impôt du vingtième sur les successions et de l'impôt sur les marchandises chez les Romains, essais historiques* (Paris, 1772) de M.A. Bouchaud. Le *Mémoire concernant l'administration des finances sous le ministère de M. l'abbé Terrai* (Londres, 1776) étudiait la période 1769-1774. Wavrans suivit aussi les débats entourant la libéralisation du commerce des grains grâce aux *Principes sur la liberté du commerce des grains* (Amsterdam, 1768) d'Abeille, à l'*Essai général sur la police générale des grains* (Berlin, 1755) d'Herbert et au traité *Sur la législation et le commerce des grains* (Paris, 1775) de Necker. Enfin, sous Louis XVI, Turgot et Necker se succédèrent au gouvernement. Ils donnèrent chacun une nouvelle orientation à la politique économique et s'abandonnèrent à la polémique en publiant divers écrits que l'on pouvait retrouver dans les lectures de Wavrans²³. Dans le *Compte rendu au Roi* (Paris, 1781) et *De l'Administration des finances* (s.l., 1784), Necker dressait un bilan de son passage au ministère. Ces deux ouvrages allaient rapidement devenir des succès de librairie; ils seront traduits et commentés partout en Europe, par Joseph II notamment²⁴. En dressant et en publiant ainsi le budget de l'État, Necker avait attiré l'attention sur la gestion de ses prédécesseurs et, ce qui contribua certainement au retentissement du *Compte rendu*, sur les dépenses de la Cour enfin livrées au public. Quant au *Mémoire donné au Roi en 1778* (Londres, 1781), il abordait une réforme fondamentale: la décentralisation. Wavrans connaissait également *M. Turgot à M. Necker, et sur l'administration de M. Necker* (Londres-Paris, 1780) et l'*Introduction à l'ouvrage De l'administration des finances* (Paris, 1785) de Blondel, qui fut une de ses dernières lectures. Le catalogue cite encore d'autres ouvrages mais, vu les dates, il s'agissait de livres de famille: Wavrans décéda en 1785 et sa bibliothèque ne fut vendue qu'en 1798. Parmi ces ouvrages, on relève la *Vie de Turgot* (Londres, 1786) de Condorcet, la *Requête au Roi* (Londres, 1787) de Calonne et sa *Réponse... à l'écrit de M. Necker, publié en avril 1787, contenant l'examen des comptes de la situation des finances* (Londres, 1788),

ainsi que des libelles de Jean-Louis Carra contre la personne du ministre Calonne. Wavrans lisait aussi des livres séditieux, de la veine de la *Vie privée de Louis XV* ou *Des Lettres de cachet et des prisons d'Etat* du comte de Mirabeau. Voilà donc une série d'ouvrages propres à éclairer le lecteur sur les derniers soubresauts de la politique pratiquée en France et sur le désarroi de ses grands commis. Dans une moindre mesure, Wavrans jetait un regard vers l'Angleterre par le biais d'un *Mémoire sur l'administration des finances de l'Angleterre* (Mayence, 1768) du chancelier de l'Échiquier George Grenville, un autre «collègue». Citons encore l'*Essai sur l'état du commerce d'Angleterre* de Butel-Dumont et l'*Essai sur les causes du déclin du commerce étranger de la Grande-Bretagne* (s.l., 1757) du chevalier Decker, traduit par Gua de Malves.

La bibliothèque du baron de Cazier présentait les mêmes caractéristiques que celle de Wavrans mais amplifiées. Ici, l'économie politique atteignait en effet 141 titres. Cazier lisait beaucoup, depuis le *Discours sur l'économie politique* (Amsterdam, 1763) de J.-J. Rousseau ou la *Première introduction à la philosophie économique, ou Analyse des Etats policés* (Paris, 1771) de Beaudau, publié sous le pseudonyme de Louvay jusqu'aux mémoires de sociétés savantes²⁵. Toutes les tendances étaient ici confondues : Cazier recherchait un maximum d'informations, consultait tout ce qui lui tombait sous la main. Son auteur favori était Véron de Forbonnais. D'Accarias de Sérionne, un autre libéral, il possédait les *Intérêts des nations de l'Europe*, *Le Commerce de la Hollande*, le *Journal de commerce et d'agriculture* et son supplément l'*Almanach des négociants*²⁶. Il leur ajoutait des écrits de Béardé de l'Abbaye, Galliani, Pesselier, Necker et Graslin. Les physiocrates étaient tout aussi nombreux, à commencer par Quesnay et sa *Physiocratie, ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain* (Paris, 1768). Apparaissaient également : la *Philosophie rurale* (Amsterdam, 1763) et les *Eléments de la philosophie rurale* (La Haye, 1767) de Mirabeau et Quesnay, les *Economiques* (Paris, 1769) de Mirabeau seul, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Lemer cier de La Rivière, le *Recueil de plusieurs morceaux économiques* (Paris, 1768) de Le Trosne et *Le Commerce et le gouvernement* de Condillac.

Cazier avait rassemblé 35 ouvrages sur les finances, dont la *Théorie de l'Impôt* de Mirabeau, les *Recherches sur les moyens de supprimer les impôts* (Amsterdam, 1770) de Béardé de l'Abbaye, *La Richesse de l'Etat* (Amsterdam, 1764) de Roussel de La Tour, l'*Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt* (Londres, 1767) de Graslin, ainsi que bien d'autres auteurs²⁷. Il n'en restait pas à la théorie; il étudiait aussi le fonctionnement des systèmes comme le montrait une critique de la ferme générale due à l'avocat Dari-grand : *L'Anti-financier, ou Relevé de quelques-unes des malversations dont*

se rendent journellement coupables les fermiers généraux et des vexations qu'ils commettent dans les provinces (Amsterdam, 1763).

Le dictionnaire de Savary des Bruslons avait toujours sa place parmi les 68 titres consacrés au commerce, mais le catalogue signalait déjà le *Prospectus* du dictionnaire de Morellet (Paris, 1769). Outre les ouvrages désormais classiques de Melon, Dutot et Cantillon, Cazier se plongeait dans les *Remarques sur plusieurs branches de commerce et de navigation* (s.l., 1757) d'O'Hequerty, dans les *Vues politiques sur le commerce* (Amsterdam, 1759) et *La France agricole et marchande* (Avignon, 1762) de Goyon de La Plombanie, y ajoutant la *Dissertation sur l'état du commerce en France sous les rois de la première et de la seconde race* (Amiens, 1753) de Carlier ou encore une *Théorie des traités de commerce entre les nations* (Paris, 1777) due à Bouchaud. Deux ouvrages traitaient plus particulièrement des compagnies à monopole et des métiers : *Du commerce et de la Compagnie des Indes* (Paris, 1769) par Dupont de Nemours et les *Considérations sur les compagnies, sociétés et maîtrises* de Clicquot de Blervache. L'école anglaise était représentée par John Law, Josiah Child et son *Traité sur le commerce et sur les avantages qui résultent de la réduction de l'intérêt de l'argent* (Amsterdam, 1754) dans une traduction de Gournay et Butel-Dumont, par Thomas Mun et son *Traité du commerce* (Paris, 1700) et par les *Questions importantes sur le commerce* (Londres, 1755) de Josiah Tucker dans une traduction de Turgot. Les *Considérations sur le commerce et la navigation de Grande-Bretagne* (Londres, 1740) étaient de Josiah Gee. Tous ces auteurs britanniques étaient des mercantilistes, des néo-mercantilistes ou annonçaient déjà des idées plus libérales. Ils ne traitaient d'ailleurs pas uniquement du commerce mais quelquefois de l'agriculture, souvent des manufactures et toujours, en bons populationnistes, de la lutte contre la mendicité par le travail forcé, ce qui était peut-être une des raisons de leur survivance. *De commercio dissertatio* (Rome, 1750) du marquis Belloni, dont Cazier acheta ensuite la traduction française (La Haye, 1765), se rattachait à l'école italienne.

La bibliothèque n'échappait pas aux débats sur la circulation des grains, comme en témoignaient 16 ouvrages et « autres pièces » non précisées. Les physiocrates y étaient majoritaires²⁸, mais on pouvait y découvrir deux auteurs de l'école libérale et non des moindres : Galliani et Necker²⁹. Le baron de Cazier s'informait de la fabrication et de la commercialisation des toiles peintes en parcourant les ouvrages de Véron de Forbonnais, J.N. Moreau et Morellet. Sa bibliothèque renfermait elle aussi quelques manuscrits de travail³⁰. Toujours en liaison avec le commerce, il avait réuni 11 ouvrages sur la dérogeance, *La Noblesse commerçante* précédant *La Noblesse militaire* du chevalier d'Arcq, *La Noblesse commerçable et ubiquiste* de J.H. Marchand, des *Lettres... au sujet de la noblesse commerçante* de Lacoste, *L'Une*

et l'autre, ou la noblesse commerçante et militaire par Billardon de Sauvigny et *La Noblesse telle qu'elle doit être* par de La Hausse. Il remontait même aux sources en étudiant le commerce dans son évolution historique et dans sa diversité géographique comme le montraient notamment l'*Economique* (Paris, 1768) de Xénophon, l'*Histoire du commerce et de la navigation des peuples anciens et modernes* (Paris, 1758) du chevalier d'Arcq, les *Observations sur le commerce et sur les arts d'une partie de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et des Indes Orientales* (Lyon, 1762) de J. Flachet, ou encore l'*Histoire du commerce et de la navigation des Egyptiens sous le règne des Ptolémées* (Paris, 1766) d'Ameilhon et *Sur le commerce du nord* (Paris, 1762) de Jacques Duval d'Epréménil.

On observait la présence de nombreux physiocrates dans le chapitre sur l'agriculture, dont l'*Essai sur l'administration des terres* de Pattullo et les *Observations sur divers moyens de soutenir et d'encourager l'agriculture* (s.l., 1756) du chevalier de Vivens. Une place importante était réservée à la population. Cazier fut lui aussi attiré par le sous-titre de *L'Ami des hommes* (Avignon, 1756) dont il se procura ensuite une édition augmentée. Il compléta cette lecture par la *Dissertation historique et politique sur la population des anciens tems, comparée avec celle du nôtre* (Amsterdam-Paris, 1769) de R. Wallace, les *Recherches et considérations sur la population de la France* (Paris, 1778) de Moheau, les *Recherches sur la population* (Paris, 1766) de Messance et *Des causes de la dépopulation et des moyens d'y remédier* (Paris, 1767) de P. Jaubert. La *Dissertation sur la traite et le commerce des nègres* (Paris, 1764) et l'*Appel des étrangers dans nos colonies* (Paris, 1763) par Turmeau de La Morandière permettaient d'évoquer le rôle économique de l'esclavage et de l'émigration. Signalons, enfin, qu'il recevait le *Journal économique* (1754-1757), le *Journal de l'agriculture, du commerce, des arts et des finances* (1765-1772), les *Ephémérides du citoyen* (1765-1768) de Beaudau, qui popularisait les idées des physiocrates, et le *Journal de commerce et d'agriculture* (1759-1762) d'Accarias de Sérionne, qui diffusait des thèses plus nuancées. Le baron de Cazier était donc bien informé, et ce sur les thèmes les plus divers³¹. Toute cette littérature aurait peut-être servi à la rédaction d'un mémoire sur l'économie des Pays-Bas destiné à l'éducation du futur Joseph II. Ce mémoire resta cependant à l'état de projet³².

Les informations bibliographiques semblaient circuler entre les membres de l'administration. En 1755, par exemple, Cordeys envoyait à Cobenzl des exemplaires des *Réflexions sur les finances de la Flandre*, un traité, il est vrai, rédigé par le président des États de Flandre³³. Neuf ans plus tard, Cobenzl signalait à Cazier la publication d'un ouvrage «sur les monnoies étrangères», mais le trésorier général n'avait pas attendu l'intervention du ministre pour en faire l'acquisition. Il l'avait même déjà communiqué à N.

Marquart, waradin de l'hôtel des monnaies à Bruxelles, en le priant d'y faire quelques observations. Cazier, quant à lui, trouvait «défectueux» le chapitre sur les Pays-Bas³⁴. De la lecture en solitaire, on passait ainsi à l'échange de critiques.

En 1769, Henri Delplancq proposait au Conseil des Finances la création d'une bibliothèque économique au sein du bureau de régie, ceci afin de former les officiaux. «Ces livres, disait-il, dont l'étude est fructueuse, à ceux mêmes qui travaillent en grand et qui ont de l'expérience, ouvrent l'esprit de ceux qui commencent à travailler et leur servent à diriger leurs idées, à rapporter à des principaux généraux les mémoires particuliers qui résultent de leurs besognes». Il ajoutait que «la plupart des officiaux (n'étaient) pas à même de se procurer une petite bibliothèque», probablement pour des raisons financières. Delplancq dressa lui-même une liste de 52 ouvrages, qui n'a pas été retrouvée mais dont on peut présumer qu'il en avait lu une grande partie. Après la formation de cette bibliothèque, il y eut des acquisitions ultérieures comprenant effectivement des ouvrages techniques comme l'historique du tarif français de 1664³⁵. On y remarquait cependant des ouvrages plus généraux : *Mémoires concernant les impositions en Europe* (Paris, 1768) par Moreau de Beaumont, *La Richesse de la Hollande* (Londres, 1778) par Accarias de Sérionne et l'*Essai sur le commerce de Russie* (Amsterdam, 1777) de Marbault. L'ouverture préconisée par Delplancq était donc suivie. Marbault, pour ne citer que lui, donnait une description minutieuse de la Russie, des productions du sol et de l'industrie, du commerce dans la Baltique et dans la mer Noire en critiquant au passage l'occidentalisation trop rapide réalisée par Pierre le Grand. Cet essai offrait son lot de pages techniques : liste des poids et mesures (p. 176), «état général des marchandises et productions qui s'exportent de Russie» (177-189) et «comptes simulés d'achats et de ventes des marchandises d'exportation et d'importation» (190-242). La fin de l'ouvrage était plus insolite. Marbault y rappelait les découvertes de Béring et ce chapitre contenait des notes anthropologiques sur de bons sauvages «n'ayant aucune notion de leur âme, (qui) vivent et meurent, comme les animaux, sans soucis, sans crainte et sans regrets» (p. 287). L'économie menait ainsi de manière détournée à des perspectives plus larges.

De cet inventaire quelque peu fastidieux, tirons quelques conclusions. Il est clair, tout d'abord, que les économistes ont eu une large audience auprès de nos grands commis. Dans les bibliothèques, le nombre d'ouvrages économiques tendait en effet à augmenter, tant en proportion qu'en chiffres absolus³⁶. A la fin du siècle, les chiffres dépassent les 4,8 % de livres consacrés au commerce et aux finances relevés en France dans les collections des fermiers généraux³⁷. Les progrès furent particulièrement sensibles chez Wa-

vans — un ouvrage sur onze était un traité d'économie — et chez Cazier. Cette évolution ne fut toutefois pas le résultat d'un engouement subit. Certes, elle provenait de l'intérêt que portaient nos hommes politiques à ce type de littérature, mais aussi de la multiplication des publications économiques à partir du milieu du siècle. Il est cependant rassurant de voir nos grands commis suivre cette croissance et leur intérêt se renforcer. Cette ouverture aux nouvelles théories entraînait d'ailleurs un net rajeunissement de cette partie des collections : on ne se contentait manifestement plus de Samuel Richard ou de Jacques Savary. Quant aux écoles, on remarque que les physiocrates et les libéraux supplantèrent rapidement les néo-mercantilistes. Mais parmi ceux-ci, certains, comme Melon ou Dutot, furent encore longtemps populaires. En outre, si la modernité des physiocrates et des libéraux l'emportait, les premiers ne dominèrent pas les seconds : les deux tendances ont suivi une progression parallèle dans les bibliothèques. Nos grands commis ne s'arrêtaient donc pas à une école en particulier ; ils s'ouvraient à toutes les propositions, ce qui traduisait bien, finalement, le pragmatisme qui caractérisait la politique du gouvernement des Pays-Bas.

On observe également que nos fonctionnaires autrichiens ont les yeux tournés vers la France. Les auteurs français sont de loin les plus nombreux et, paradoxe, on chercherait en vain un représentant de l'école autrichienne, comme Sonnenfels.

Si l'on s'intéressait toujours beaucoup au commerce, les sujets ne s'en diversifiaient pas moins. Réhabilitation et amélioration de l'agriculture, utilité économique de la dérogance, inégalités sociales, réforme des systèmes d'imposition, calcul de la population, débats sur les compagnies à monopole ou sur les sociétés de maîtrise devinrent autant de préoccupations nouvelles. Un thème revenait constamment : les finances, probablement le souci majeur de tout grand commis. L'abondance de toute cette littérature avait l'avantage de souligner la finesse des mécanismes de l'économie et la dépendance mutuelle de ses différents secteurs. D'où, peut-être, ce refus du dogmatisme physiocratique attesté ici par la présence de nombreux auteurs libéraux. Un refus qui aurait traduit une bonne compréhension de l'économie ?

Il s'agissait donc d'une littérature professionnelle, mais pour certains ouvrages, le succès d'édition voire mondain n'était pas exclu³⁸. L'audience des économistes n'était pas due qu'à une réaction de curiosité ; leur lecture donnait lieu à d'intéressantes comparaisons. Le gouvernement des Pays-Bas fut confronté à des problèmes similaires à ceux que connaissait la France, notamment aux difficultés d'approvisionnement des marchés céréaliers, à la hausse des prix des grains et aux problèmes sociaux qui y étaient liés³⁹. Les économistes venaient à point nommé pour se forger une opinion, d'autant plus si on y ajoutait des ouvrages sur les expériences de Turgot et de Necker

car dans ce cas la théorie rencontrait la pratique. C'est précisément ce que fit en 1781 Henri Delplancq, le dynamique directeur du bureau de régie, en rédigeant un «Recueil de pièces sur la législation des grains» dans les Pays-Bas. Dans son introduction, il évoquait l'œuvre des physiocrates en se gardant toutefois d'y adhérer⁴⁰. Dans d'autres travaux, il s'inspira du *Mémoire sur les tarifs des droits de traite en général, et en particulier sur le nouveau projet de tarif unique et uniforme* publié en 1762 par de Montaran; il consultait aussi des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre et de l'Espagnol Ustariz⁴¹. Les comparaisons pouvaient s'étendre à l'administration des finances et au commerce et donc à l'Angleterre et aux Provinces-Unies.

Tous ces ouvrages élaboraient des systèmes; ils tentaient de donner une description de l'économie en s'appuyant sur des «tableaux économiques» ou sur des recensements sommaires. Ils créaient ainsi une conscience plus ou moins diffuse de la notion de quantification, essentielle à la bonne connaissance de l'économie d'un État, ce qui contribue à expliquer cet intérêt croissant pour la statistique⁴². En résumé, de cette inflation de traités économiques dans les bibliothèques vers 1760-1770, de l'usage qui en était fait par les membres de l'administration et, enfin, de la création d'une bibliothèque technique dans un département particulièrement dynamique, on peut conclure qu'il y eut une prise de conscience au sein de la classe politique, qui sentit tout le parti que l'on pouvait tirer de l'économie politique, une science promise à un brillant avenir.

Ainsi l'économie vint-elle rejoindre dans les bibliothèques d'autres types de littérature technique. Ces collections de grands commis étaient en effet des bibliothèques de délassement, érudites même, mais elles formaient aussi des bibliothèques de travail. Elles contenaient des manuscrits rédigés par des fonctionnaires des Pays-Bas et l'administration centrale intervint quelquefois pour récupérer certains documents au décès d'un de ses membres. Après la mort du chef-président de Steenhault, Neny se manifesta auprès des héritiers; ceux-ci durent restituer au Conseil Privé des inventaires d'archives qui allaient être dispersés en vente publique⁴³. Il y eut des interventions similaires aux décès de Cobenzl et de Charles de Lorraine.

Ces collections dépassaient généralement le millier d'ouvrages, comme celles des nobles et du clergé⁴⁴. Quelques bibliothèques furent constituées par des bibliophiles (Cordeys, Steenhault, De Witt); elles devenaient ainsi un signe de promotion sociale. Dans d'autres cas, la composition résultait d'un choix guidé par le contenu des ouvrages (Neny, Cazier, Wavrans). Toutes avaient en commun des caractères techniques. Elles contenaient toujours un fonds juridique plus ou moins important selon les cas, allant d'un dixième des collections chez Charles de Lorraine à plus d'un tiers chez Mac Neny. Pour ceux qui avaient fait carrière dans les Pays-Bas, c'était là

une conséquence de leur formation, acquise à Louvain, et de leurs débuts comme avocats. On y observait d'ailleurs un progrès constant du droit naturel. Si Mac Neny et De Witt ne possédaient pas l'*Esprit des Lois*, tous les autres avaient lu cet ouvrage, qui était en outre toujours flanqué de la *Défense* publiée par Montesquieu, de l'apologie de Boulanger de Rivery, ou encore des observations de Crevier, de l'analyse raisonnée de Pecquet ou du *Véritable esprit des lois* du comte Cataneo. A cet égard, les bibliothèques étudiées ici semblaient plus actualisées que celles de Paris, où l'*Esprit des lois* n'apparaissait qu'une fois⁴⁵. Quant à Beccaria, on le retrouvait dans toutes les collections à partir de Cobenzl; le *Traité des délits et des peines* était même souvent associé à d'autres écrits sur le droit criminel. Cazier, par exemple, lisait Beccaria en parallèle avec le commentaire publié par Voltaire, avec le *Résultat des principes hasardés du Traité des délits et des peines* de Muyart de Vouglans ou encore, parmi d'autres, avec le *Traité des violences publiques et particulières* de Murena. Une place de choix était aussi réservée au droit canon, où figuraient toujours les œuvres de Van Espen et de Fébronius. On remarquait également de nombreux écrits sur les Jésuites ainsi qu'un courant janséniste plus ou moins affirmé, qui tendra à diminuer à partir des années 1760. On retrouvait cette même prédominance du droit associé à un courant janséniste dans les bibliothèques des magistrats parisiens⁴⁶.

Les ouvrages sur la diplomatie constituèrent eux aussi une littérature technique. Le catalogue de la bibliothèque de Van Heurck porte quelquefois des noms d'acheteurs. On y relève un certain «Crompipen», peut-être un membre de la famille Crumpipen. Sur les 8 livres acquis par ce personnage, 5 étaient précisément des ouvrages de diplomatie⁴⁷. Quant à l'histoire, elle offrait elle aussi quelque intérêt pour les affaires. Les ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas donnaient les antécédents d'une situation vécue. C'est pourquoi on avait notamment recours aux auteurs anciens dans les cas de territoires contestés⁴⁸. Enfin, on pouvait observer une laïcisation progressive de ces bibliothèques, un phénomène qui n'était cependant pas propre aux collections des hommes politiques. Dans la série étudiée, cette évolution est même quelque peu forcée par la présence *in fine* de Wavrans et de Cazier, deux brillants représentants de cette génération de politiques acquis aux idées nouvelles. Ils lisaient tout Voltaire, tout Rousseau, Helvétius, d'Holbach, Toussaint et quantité d'ouvrages relatifs aux *Mœurs*, au *Système de la nature* et à bien d'autres polémiques. Dans le cas de Cazier, il y eut même une lecture attentive de l'*Encyclopédie* car notre homme se plongeait également dans la *Justification de plusieurs articles du dictionnaire encyclopédique* de C.A.J. Le Clercq, dans les lettres de l'abbé Saas sur les sept premiers volumes du dictionnaire, dans les *Questions* de Voltaire ou encore — et la liste n'est pas close — dans l'*Histoire générale des dogmes et opinions philo-*

sophiques. Cazier s'était déjà arrêté avec un même intérêt au dictionnaire de Bayle et aux écrits publiés sur celui-ci par l'abbé de Marsy, Frédéric II et le marquis d'Argens, et J. Le Fèvre.

Finalement, il y a dans ces bibliothèques quelques lectures qui cadrent bien avec les idées de l'Aufklärung viennois et qui tendent même, chez un Louis de Wavrans ou un baron de Cazier, à les dépasser. Promue au rang de savoir technique dans le troisième quart du XVIII^e siècle, la littérature économique venait elle aussi bousculer la routine administrative et quelques idées reçues sur les systèmes économiques et sur la société en invitant le lecteur à lever les yeux de ses dossiers, à généraliser les problèmes et à développer une réflexion sur l'économie.

NOTES

¹ *Catalogus librorum bibliothecae illustrissimi et nobilissimi domini Joannis de Witt [...]*, Bruxelles, Charles De Vos, 1752 (Bibliothèque Royale, VI/87.084/A/16).

² *Catalogus librorum bibliothecae illustrissimi et nobilissimi viri domini Augustini de Steenhaut [...]*, Bruxelles, Charles De Vos, 1758 (B.R., VH/22.539).

³ *Catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri domini domini [sic] Pauli Francisci de Cordeys [...]*, Bruxelles, H. Vleminckx, 1760 (B.R., VH/22.543).

⁴ *Catalogue des livres délaissés par feu Monsieur Jean Charles Van Heurck [...]*, Bruxelles, P. De Bast, 1766 (B.R., VI/87.084/A/39).

⁵ *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu L. De Wavrans [...]*, Bruxelles, J.G. Simon, An VI (B.R., VI/87.084/A/320).

⁶ *Catalogue d'une belle collection de livres, contenant des ouvrages curieux et intéressants en tous genres, délaissés par M. De Cazier [...]*, Bruxelles, A.J.D. De Braeckener, 1804 (B.R., VI/87.085/A/38).

⁷ C. Sorgeloos, *La bibliothèque de Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens*, dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, LX, 1982, pp. 809-838; *La bibliothèque du comte Charles de Cobenzl, ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas autrichiens, et celle de son épouse la comtesse Marie-Thérèse de Palfy*, dans *Le Livre et l'Estampe*, XXX, 1984, pp. 115-210; *Les bibliothèques de Patrick Mac Neny et de Patrice-François de Neny*, dans *Études sur le XVIII^e siècle*, XII, 1985, pp. 87-112.

⁸ M. Kiener et J.-C. Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin*, Paris, 1979, pp. 144-146.

⁹ J. Lefèvre, *Documents sur le personnel supérieur des Conseils Collatéraux du Gouvernement des Pays-Bas pendant le dix-huitième siècle*, Bruxelles, C.R.H., 1941, p. 208.

¹⁰ *Remarques sur les avantages et désavantages de la France et de la Grande-Bretagne par rapport au commerce et autre sources de la puissance des Etats*, Leyde, 1754, p. 43.

¹¹ *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Monsieur G.J. Rooman [...]*, Gand, P.-F. De Goesin, 1791 (B.R., VI/87.084/A/266).

¹² B.R., Cabinet des Manuscrits, II/1242JA, *Dissertation historique et théorique des monnoies belgiques*, tome 1, f^o 22; Dutot, *Réflexions politiques sur les finances et le commerce*, édition P. Harsin, Liège-Paris, 1935, p. 57.

¹³ *Ibidem*, *Dissertation* [...], f° 6-7. Ce cas n'est pas isolé. A l'époque, la numismatique n'était pas considérée uniquement comme science auxiliaire de l'histoire.

¹⁴ Archives générales du Royaume [A.G.R.], Secrétairerie d'État et de Guerre [S.E.G.], 1235, f° 83; Dutot, *op. cit.*, p. 67.

¹⁵ A.G.R., S.E.G., 1235, f° 82-85 et 92-93, lettre de Cobenzl à Van Heurck, 10 novembre 1753, et réponse de celui-ci, 13 novembre 1753. Isaac Newton était Master of the Mint depuis 1699; à ce titre, il présentait au Parlement plusieurs rapports sur les finances de l'Angleterre et sur l'état de sa monnaie.

¹⁶ *An historical account of English money*, Londres, 1745; J.-P. Graumann, *Lettre [...] concernant les monnaies d'Allemagne* [...], Berlin, 1752.

¹⁷ H. Hasquin, *Les « Réflexions sur l'état présent du commerce, fabriques et manufactures des Pays-Bas autrichiens (1765) », du négociant bruxellois Nicolas Bacon (1710-1779), conseiller député aux affaires du commerce*, Bruxelles, C.R.H., 1978, p. 52.

¹⁸ *Catalogue d'une fort riche et très-belle collection de livres [...] recueillis [...] par le comte Charles de Proli*, Anvers, 1785 (B.R., VH/22.591/A). Sur Charles de Proli, voir: H. Houtman-De Smedt, *Charles Proli, Antwerps zakenman en bankier, 1723-1786. Een biografische en bedrijfshistorische studie*, dans: *Verhandeling van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren*, 45, 1983.

¹⁹ Citons quelques ouvrages techniques: P. Gobain, *Le Commerce en son jour, ou l'Art d'apprendre en peu de temps à tenir les livres de comptes à parties doubles et simples par débit et crédit*, Bordeaux, 1702; De La Porte, *La Science des négociants et teneurs de livres*, Paris, 1754; R. Néron, *Comptes-faits pour les changes qui se font dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1757; T. de Bleville, *Le Banquier et négociant universel, ou Traité général des changes étrangers et des arbitrages, ou viremens de place en place*, Paris, 1760; P. Girardeau, *La Banque rendue facile aux principales nations de l'Europe*, Lyon, 1769.

²⁰ V. Brants, *Une critique de la liberté commerciale aux Pays-Bas en 1773*, dans *Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts*, 1907, pp. 636-650.

²¹ Comme Jonas Hanway et ses *Letters on the importance of the rising generation of the labouring part of our fellow-subjects containing plans for increasing the population by preserving infant life, with some accounts of the London death-rate and an estimate of the expectation of life at different ages [...]*, Londres, 1767.

²² Il lisait également J. Child, J. Tucker, Goudar, Ouder-Meulen, J.-N. Moreau, Mignot, Goyon de La Plombanie, Boureau-Deslandes, Beaudau, etc.

²³ Sur cette période et sur l'influence des physiocrates, voir: G. Weulersse, *Le mouvement physiocratique en France (de 1756 à 1770)*, Paris, 1910 et *La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker, 1774-1781*, Paris, 1950.

²⁴ H. Grange, *Les idées de Necker*, Lille, 1973, pp. 22-42.

²⁵ Thebault, *Essais de la Société de Dublin*, Paris, 1759; *Délibérations de la Société d'agriculture de Paris*, Paris, 1761; *Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne*, Berne, 1764; Montaudouin et Abeille, *Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts, établie par les Etats de Bretagne*, Paris, 1762.

²⁶ Sur les libéraux éclectiques, voir: J. Airiau, *L'opposition aux physiocrates à la fin de l'ancien régime*, Paris, 1965.

²⁷ J.-P. Gua de Malves, *Discours pour et contre la réduction de l'intérêt naturel de l'argent [...]*, Wesel-Paris, 1757; C.-E. Pesselier, *Idée générale des finances [...]*, Paris, 1779; J.-B. Naveau, *Le financier citoyen*, s.l., 1755; Faiguet de Villeneuve, *Mémoires politiques sur la conduite des finances*, Amsterdam, 1770; M.-F. Grouber de Groubentall de Linière, *La Finance politique réduite en principe et en pratique, pour servir de système général en finance*, Paris, 1775; J.B.L. Coquereau, *Mémoire concernant l'administration des finances sous le ministère de M. l'abbé Terrai*, Londres, 1776; Boesnier de l'Orme, *Du Rétablissement de l'impôt dans son ordre naturel*, Yverdon, 1769.

²⁸ L.-P. Abeille, *Principes sur la liberté du commerce des grains*, Amsterdam-Paris, 1768; Herbert, *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'agriculture*, Berlin, 1755 et *Observations sur la liberté du commerce des grains*, Amsterdam-Paris, 1759; Le Trosne, *Lettres à un ami sur les avantages de la liberté du commerce des grains et le danger des prohibitions*, Amsterdam-Paris, 1768; Dupont de Nemours, *De l'Exportation et de l'importation des grains*, Soissons-Paris, 1764; Roubaud, *Représentations aux magistrats contenant l'exposition raisonnée des faits relatifs à la liberté du commerce des grains et les résultats respectifs des réglemens et de la liberté*, s.l., 1769.

²⁹ Galliani, *Dialogues sur le commerce des blés*, Londres, 1770; Necker, *Sur la législation et le commerce des grains*, Paris, 1775.

³⁰ Véron de Forbonnais, *Examen des avantages et désavantages de la prohibition des toiles peintes*, Marseille, 1755; Morellet, *Réflexions sur les avantages de la libre fabrication et de l'usage des toiles peintes en France*, Genève, 1758; J.N. Moreau, *Examen des effets que doivent produire dans le commerce de France l'usage et la fabrication des toiles peintes*, Genève, 1759.

³¹ *Projet de finance pour la continuation de la guerre, et mémoire pour faciliter le gouvernement des subsides extraordinaires*, 1765; Delplanq, *Mémoires sur la théorie et la pratique de l'administration des douanes; Règlement et tarif pour les douanes de l'archiduché d'Autriche; Tarif pour la levée des droits d'entrée et sortie du 1^{er} juillet 1717, avec les ordonnances dérogoires « en MS jusqu'en 1756 »; Tarif des droits d'entrée et sortie sur les marchandises, manufactures et denrées du 21 Xbre 1680 « avec les ordonnances dérogoires en MS pour les départemens de Navagne et Rurmonde jusqu'au 27 mars 1764 »; Histoire d'un projet d'édit concernant le commerce maritime et le commerce en gros [...]*, 1765.

³² Ph. Moureaux, *Les préoccupations statistiques du gouvernement des Pays-Bas autrichiens et le dénombrement des industries dressé en 1764*, Bruxelles, 1971, pp. 271-273.

³³ A.G.R., S.E.G., 110, f° 23, lettre de Cordeys à Cobenzl, 20 mars 1755.

³⁴ A.G.R., S.E.G., 1081, f° 505, lettre de Cazier à Cobenzl, 9 novembre 1764; L. Danhieux, *Inventaire de la jointe des monnaies*, Bruxelles, 1957, pp. 7-8. Le waradin de l'hôtel des monnaies à Bruxelles avait hérité d'une partie des responsabilités de la jointe des monnaies, notamment l'évaluation des monnaies étrangères. L'ouvrage cité était l'*Essai sur les qualités des monnaies étrangères* (Paris, 1764) de Macé de Richebourg.

³⁵ J. Pricken, *Delplanq l'oublié*, Bruxelles, 1967, p. 33.

³⁶ Mac Neny: 18 ouvrages (1,88 % de la bibliothèque); De Witt: 16 (0,49 %); Steenhault: 33 (0,60 %); Cordeys: 14 (0,38 %); Van Heurck: 81 (4,28 %); Cobenzl: 81 (2,94 %); Charles de Lorraine: 38 (1,09 %); Neny: 99 (6,92 %); Wavrans: 96 (9,18 %); Cazier: 141 (4,59 %).

³⁷ Y. Durand, *Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, 1971, p. 565.

³⁸ Comme les ouvrages de Necker, l'*Ami des Hommes* et la *Théorie de l'impôt* de Mirabeau, les *Remarques* de Plumard de Dangeul, etc. (cf. Weulersse, *Le mouvement physiocratique [...]*, pp. 28-29, 53, 72-74).

³⁹ Sur ce sujet, voir: H. Hasquin, *Cherté, interventionnisme et psychologie populaire: deux périodes de nervosité dans les Pays-Bas autrichiens (1767-1769 et 1771-1774)*, dans *Études sur le XVIII^e siècle*. VII, 1980, pp. 47-56.

⁴⁰ A.G.R., Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, 505, *Recueil des pièces sur la législation des grains dans les Provinces Belges-Autrichiennes*, p. i-ii.

⁴¹ J. Pricken, *op. cit.*, p. 47 et 124.

⁴² Sur ce sujet, voir: Ph. Moureaux, *Les préoccupations statistiques [...]* ainsi que *Un organisme peu connu du gouvernement des Pays-Bas autrichiens: le bureau de régie des droits d'entrée et de sortie*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XLIV, 1966, pp. 479-499.

⁴³ A.G.R., Conseil Privé, 1056, note de Neny sur la séance du Conseil Privé du 10 août 1758. Il s'agissait de récupérer un *Inventaire alphabétique des registres verts du Conseil Privé*, un *Inventaire des papiers qui se trouvent à la Tour de la Chambre des Comptes*, des archives du Conseil d'État et de l'Audience, un registre des consultes du Conseil Privé ainsi que plusieurs décrets et consultes manuscrits.

* Mac Neny: 953 unités; De Witt: 3.114; Steenhault: 5.080; Cordeys: 3.594; Van Heurck: 1.891; Cobenzl: 2.821; Charles de Lorraine: 3.473; Neny: 1.416; Wavrans: 1.045 et Cazier: 3.068; C. Bruneel, *La diffusion du livre dans la société bruxelloise (1750-1796)*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, LIV, 1983, p. 31, tableau 1 et pp. 41-42.

* M. Marion, *Les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, 1978, pp. 143 et 149. Dans les bibliothèques de De Witt, Steenhault et Cordeys, on retrouvait aussi des œuvres de Puffendorf, Strube de Piermont ou Burlamaqui, ainsi que des collections d'ouvrages politiques parmi lesquelles l'*Anti-Machiavel* de Voltaire et Frédéric II (y compris en néerlandais) et des écrits sur le tyrannicide.

* F. Bluche, *Les magistrats du parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771)*, Paris, 1960, pp. 291-292.

* Numéros 1380, 1401, 1521, 1536, 1548, 1656, 1698 et 1699 du catalogue de vente. Il s'agissait de: *Oorspronck, begin en vervolgh der Nederlandsche Oorlogen* (Amsterdam, 1679) de P. Bor; *Recueil des Traitez de Paix, de Trêve, de Neutralité, de Confédération, d'Alliance et de Commerce faits par les Rois de France avec tous les Princes de l'Europe* (Rotterdam, 1693) de F. Léonard; *Recueil van Tractaten gemaect ende gesloten tusschen de H.M. Staten Generael van verscheide Coningen en Prinsen* (s.l.n.d.); *Recueil historique d'Actes, Négociations, Mémoires et Traitez depuis la Paix d'Utrecht* (La Haye, 1728) de Rousset; *Les Souverains du monde* (La Haye, 1722); *Phaedri Fabulae* (Amsterdam, 1701 et Leyde, 1727) et *Annales et historiae de rebus Belgicis* (Amsterdam, 1657) de Grotius.

* C. Sorgeloos, *La bibliothèque du comte Charles de Cobenzl*, pp. 170-172, à propos de Fontaine-l'Évêque.

JEAN CASTILHON ET LA BIBLIOTHÈQUE BLEUE : LES ENJEUX D'UNE RÉÉCRITURE

par
Thierry DUTILLEUL

En 1787, l'éditeur liégeois François-Joseph Desoer publiait la *Bibliothèque bleue*, entièrement refondue et considérablement augmentée, qui regroupe en trois volumes in-8° quelques-uns des titres les plus célèbres de la littérature de colportage: l'*Histoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne*, l'*Histoire de Robert le Diable, Duc de Normandie*, l'*Histoire de Richard sans peur, Duc de Normandie, fils de Robert le Diable*, l'*Histoire de Fortunatus*, l'*Histoire des enfans de Fortunatus*, l'*Histoire de Jean de Calais sur de nouveaux Mémoires*, et *Les quatre fils d'Aymon, Histoire héroïque*¹. Il ne s'agissait pas en l'occurrence de l'une de ces innombrables rééditions destinées à alimenter la Bibliothèque bleue. Jean Castilhon, érudit, journaliste au service de la philosophie des Lumières — il fut à Paris le correspondant du *Journal Encyclopédique* — s'est intéressé à ces contes et romans qui sont parmi les plus populaires en raison de leur appartenance au fonds de la littérature de colportage et de leur succès extrême². C'est grâce à un très important travail de réécriture qu'il réalise son projet: mettre à la portée d'un nouveau public, c'est-à-dire d'une élite cultivée, «des romans que la plus mince Bourgeoise n'oseroit se vanter d'avoir lus, non pas à cause du style et du langage (...) mais précisément parce qu'ils ont fait l'amusement de la plus vile Populace, qui commence à ne plus les entendre» (préface de l'éditeur, p. V). On peut s'attendre à ce que cette refonte complète, destinée à faire retrouver aux livrets bleus leur public d'origine (à l'exception de l'*Histoire de Jean de Calais*, ils sont issus d'un fonds littéraire médiéval auquel seules les classes supérieures avaient accès), qui n'est pas seulement adaptation mais réactualisation, assume les valeurs de la catégorie sociale à laquelle elle sera prioritairement destinée. C'est pourquoi cette étude se propose, au moyen d'une confrontation de l'édition liégeoise de 1787 et des éditions populaires correspondantes qui lui sont antérieures, de dégager la spécificité culturelle du nouveau monde romanesque élaboré par Jean Castilhon³.

Que l'on ne se méprenne donc pas sur les véritables enjeux de l'entreprise. Il ne s'agissait évidemment pas que d'un retour aux sources de l'authenticité et de la naïveté auxquelles seule la Bibliothèque bleue s'alimenterait encore;

il ne s'agissait pas seulement de promouvoir, ainsi que la préface le proclame, «le langage simple et le mouvement impétueux des passions» (p. X), ou «l'imagination» dans ce siècle de «l'esprit» («il n'y a pas un de ces Romans, qu'on ne lit plus, qui n'en offre mille fois davantage [que la littérature traditionnelle]»). On sait la littérature de colportage peu engagée, puisque peu ouverte à la description, à l'évocation des réalités sociales. La revendication n'y a pas sa place: bien que destinée à un public populaire, elle véhicule l'idéologie d'un monde aristocratique dont elle tend à perpétuer indéfiniment les valeurs⁴. Aussi un Castilhon, en adepte de la philosophie des Lumières (à la diffusion desquelles il va d'ailleurs consacrer toute sa vie), ne pouvait-il opérer qu'une transformation radicale. Sous le masque de la fiction romanesque, sans doute sera-t-il possible de déceler la substitution d'une éthique propre à une classe — la bourgeoisie — aux valeurs traditionnelles qui régissaient la société représentée dans les livrets bleus. Cette réécriture sera donc perçue comme l'instrument de diffusion d'une idéologie nouvelle par le biais d'une œuvre de divertissement.

Son analyse suivra trois axes privilégiés: on s'interrogera d'abord sur la place qu'occupe encore le thème chrétien dans une œuvre désormais destinée à un milieu cultivé; il s'agira ensuite de définir l'éthique qui est à la base des représentations de la société; enfin, il conviendra d'établir l'originalité des modèles politiques proposés sous le couvert de la fiction.

Un affaiblissement de la tonalité religieuse

Si les éditions populaires de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle recèlent encore un discours chrétien, répondant au besoin d'une profonde piété populaire, le remaniement de Jean Castilhon trahit une modification radicale de la sensibilité religieuse, suivant en cela le procès de désacralisation qui touche à sa fin dans les ultimes décennies du XVIII^e siècle; et ce, au moment où «la religion et la morale achèvent la transformation par laquelle elles ont pris l'homme pour centre à la place de Dieu»⁵.

Un premier examen lexical montre que cette modification se manifeste d'abord par la disparition d'une série de termes constitutifs d'un vocabulaire pieux, auquel il était jusqu'alors abondamment puisé pour établir et célébrer la dimension chrétienne du héros noble, «dévôt» et «honorant Dieu». Ce dernier n'est plus présenté comme un modèle d'observation des pratiques religieuses, par la fréquence de ses «prières, jeûnes, aumônes». Cette désacralisation n'atteint évidemment pas seulement son identité profonde, mais aussi ses actes. L'association étroite des vertus chrétiennes aux valeurs chevaleresques cesse: «ne faites rien qui déplaît et qui soit contraire à la

noblesse; aimez Dieu, servez-le surtout» (*Pierre de Provence*, in *Robert le Diable et autres récits*, p. 175) Enfin, on voit s'estomper les expressions stéréotypées qui plaçaient toute action sous la dépendance de l'autorité divine: «je prie Dieu que/de», «pour l'amour de Dieu»...

L'édification religieuse était à ce point présente dans les versions populaires que certains récits en acquéraient la dimension d'une vaste prière à l'Éternel par le recours à une formulation rituelle: «Ainsi soit-il», par exemple, soulignait la fin de la narration de l'*Histoire de Richard sans peur*. Qu'elle ne soit plus un but pour Castilhon, c'est ce qui apparaît clairement dans l'*Histoire de Robert le Diable*. D'un roman qui est avant tout le récit de la rédemption d'un homme voué au démon, Jean Castilhon fait un conte merveilleux. La destinée exceptionnelle du héros naît non plus d'un défi lancé à un Dieu terrible, mais d'une injure faite à «la Providence», cet ordre mystérieux des choses. L'évocation beaucoup plus prolixe des efforts faits par la future mère de Robert pour assurer la descendance des ducs de Normandie (elle fait appel à un charlatan et non plus au démon) recourt à un merveilleux païen peuplé de «génies», d'«esprits incubes et succubes» et de «lutins»: c'est donc une débauche de fantastique et de féerie qui s'est substituée au thème chrétien original.

Mais la désacralisation, curieusement, s'accomplit au prix d'une écriture autodestructrice. Non content d'avoir teint profondément le récit de magie, Castilhon dénonce celle-ci comme «les voies ridicules de la superstition la plus absurde», mêlant l'incrédulité à l'émerveillement (*Robert le Diable*, p. 12). Il y a là une attitude peut-être ambiguë de l'auteur vis-à-vis de sa fiction, qui génère la contradiction. Mais le miracle chrétien une fois évacué et son substitut combien fragile et provisoire, le thème féérique, une fois condamné, que reste-t-il, sinon l'affirmation de fait d'un rationalisme positif qui s'accompagne d'un appel en faveur de la science?

«Nous savons, en général, que l'esprit humain a ses bornes; mais qui peut les déterminer? L'espoir et le désir nous persuadent aisément qu'il nous reste encore bien des secrets à découvrir dans les sciences; et qui nous a dit que ce qui n'a pas été trouvé jusqu'à nous, ne le sera jamais? Telle invention qui paraissait impossible avant sa découverte, nous semble un jeu, depuis que nous la possédons» (*Robert le Diable*, p. 13).

C'est sans doute au nom de cet idéal sous-jacent de progrès et de raison que l'*Histoire de Fortunatus*, conte féérique s'il en est, livre un passage significatif où les superstitions, les croyances, les errements coutumiers du peuple sont dénoncés, tout comme l'impuissance des plus hautes autorités à dissiper ces ténèbres.

«La crédulité publique saisit avidement tout ce qui tient du prodige; et il faut mille ans de raisonnements et de preuves pour détruire une erreur qui s'est établie en un jour. Les Saints, les Papes, et les Rois, ont employé l'autorité pour détruire cette opinion, que leurs efforts n'ont fait qu'accréditer» (p. 84).

Cet appel en faveur d'un «peuple inconstant et superstitieux» (cette dernière qualification est un cooccurrent fréquent du mot «peuple» chez Castilhon) n'est qu'une première composante d'un discours humanitaire qui s'inspire sans doute des préoccupations du propre frère de l'auteur, Jean-Louis Castilhon⁶. Dans son *Essai sur les erreurs et les superstitions anciennes et modernes* (1766), celui-ci va d'ailleurs plus loin dans son procès des élites cultivées, peu soucieuses de dissiper «la nuit de ces superstitions» où on laisse languir le peuple. Il ne s'agit plus d'impuissance, mais d'«inhumanité»⁷.

De la réfutation des prodiges à la remise en question de l'authenticité des manifestations de Dieu ici-bas, il n'y a qu'un pas, vite franchi par la logique d'une claire profession de déisme : «de quels miracles Dieu a-t-il besoin pour manifester sa puissance?» (*Histoire des Enfants de Fortunatus*, pp. 55-56). C'est là, sans doute, un des chapitres centraux du message philosophique que la fiction romanesque délivre. Il existe «un ordre moral et physique de l'univers, où le triomphe du mal ne pouvait être que momentané, parce que l'ordre étant une émanation de l'Être Incréé, il était nécessaire que tout rentrât dans l'ordre, quelque renversement qu'il eût éprouvé» (*Quatre fils Aymon*). Des versions populaires au remaniement, l'évolution va dans le sens d'une disparition des interventions divines. Et comme le déisme n'a pas besoin d'évangélistes, prêtres et autres représentants de la hiérarchie ecclésiastique suivront cette tendance. D'ailleurs, le langage religieux se transforme très vite en un langage social, lorsque le bien-fondé de l'institution monastique est contesté au nom d'un idéal d'utilité publique⁸. Le service de Dieu ne doit-il pas aller de pair avec celui des hommes? Il y a là un discours utilitariste que Jean Castilhon n'hésite pas à soutenir par la satire la plus précise, lorsqu'il décrit complaisamment «une vingtaine d'Augustins, qui partagent leur temps entre la bonne chère, la chasse et le sommeil, priant, au surplus, pour les preux Chevaliers et pour leurs dames» (*Quatre fils Aymon*, p. 161)⁹. Ce discours ne renvoie d'ailleurs pas seulement à un christianisme utilitaire. Il puise de nouveaux arguments dans un idéal de prospérité et de bonheur familial, tout particulièrement lorsqu'il est condamnation de la vie érémitique.

«De quels secours êtes-vous au monde? Le Ciel vous a-t-il fait pour y être inutile? Si quatre hermites comme vous fussent venus, dans ce désert, avec autant d'épouses, depuis le temps que vous y êtes, ces lieux seroient cultivés; vos enfants s'y seroient établis; ils auroient élevé des temples au créateur» (*Fortunatus*, p. 93).

Mais c'est au détriment des ordres mendiants que la critique la plus vive est exercée. La mendicité n'est-elle pas «source de la plupart des maux qui affligent les États?» L'ordre mendiant ne va pas seulement à l'encontre des exigences d'un utilitarisme impérieux. Il est encore décrit comme un parasite de l'ordre économique dans un chapitre nouveau de l'*Histoire de Richard*

sans Peur, qui aura pour charge d'exposer longuement les «inconvéniens de la mendicité des religieux».

En fait, fondamentalement, les modifications qu'a entraînées la réécriture des romans et contes bleus attestent un bouleversement des cadres de référence. Les lois divines ne gouvernent plus le monde. Leurs transgressions disparaissent et laissent place aux atteintes à l'ordre social. C'est une nouvelle définition de la criminalité que propose *Robert le Diable*. Robert n'est plus sacrilège — il s'attaquait aux pèlerins et ne respectait aucun jeûne dans la version populaire — mais libertin. Quant à ses complices, il ne s'agit plus de «gens excommuniés», mais de «politiques», de «libertins» et de «tous ceux que leur oisiveté avait jetés dans l'indigence». L'évacuation de toute mystique chrétienne ne signifie pas seulement que le grand mythe religieux et guerrier de la croisade n'est plus chez Castilhon qu'un vaste fait d'armes privé de toute motivation. Elle autorise l'expression d'un idéal raisonnable de tolérance religieuse. Pierre de Provence, réduit en esclavage par les Sarrasins, deviendra l'homme de confiance du sultan, réformera le royaume pour assurer sa prospérité et recouvrera sa liberté tout en préservant sa foi; tout cela au delà des différences de condition et de conviction. Inutile de dire que les héros de Castilhon assimilent le discours rationaliste et critique que tient alors la philosophie des Lumières sur les religions: affirmation de la contingence historique de ces dernières, dissociation entre le dogme et la morale¹⁰, constitution d'une éthique sociale en lieu et place de la croyance. Tels sont les concepts-clés que livre une analyse exemplaire de la religion islamique. Il est dit du mahométisme que «ses dogmes n'étoient que l'apologie des goûts, des vues politiques et ambitieuses de leur auteur; que ce qu'il contenoit de plus raisonnable, étoit une législation accommodée au génie et au caractère des peuples, que ce Prophète avoit soumis, ou qu'il espéroit de soumettre; il ne voyoit rien de divin, rien même qui ne fût au dessous du grand homme dans sa morale» (*Quatre fils Aymon*, pp. 95-96). C'est cette analyse qui suscitera la conversion d'un des principaux adversaires de Renaud, dans la mesure où le «système» et les «absurdités» du mahométisme ne peuvent qu'être délaissés face à un christianisme considéré comme plus «raisonnable» (deuxième occurrence de ce mot en l'espace de quelques lignes).

Dans l'univers romanesque mis en scène par Castilhon, l'ordre de Dieu a cessé de coïncider avec l'ordre du monde. Ses personnages obéissent à présent à une éthique autonome, constituée en référence à la conscience ou à l'ordre social.

Vers une société nouvelle

On a pu dire de la philosophie des Lumières qu'elle était, à certains égards, l'«idéologie d'un complexe de frustration», dans la mesure où elle a pu naître de la pensée d'une classe en pleine expansion, la bourgeoisie, qui se heurte à la rigidité de la société traditionnelle. On verra plus loin ce qu'il en est sur le plan politique. C'est d'abord dans le champ du social qu'il faut chercher la pleine expression de ce sentiment de frustration. Jean Castillon établit entre les individus des rapports autres, puisque fondés sur des valeurs nouvelles. Les livrets bleus perpétuaient jusqu'alors la croyance profonde en une identité entre noblesse morale et noblesse de sang, faisant du même coup de cette classe un ordre exemplaire. «Là où il n'y a pas noblesse de sang, il ne peut y avoir vraiment vertu»¹. S'alimentant au légendaire historique de la société nobiliaire, diffusant le mythe politique et social de la société féodale comme le mythe religieux et guerrier de la croisade, les versions populaires de *Robert le Diable*, des *Quatre fils Aymon*, de *Richard sans peur* et de *Pierre de Provence* mettaient en avant les notions de lignage, de vassalité, la recherche de la gloire et la préoccupation de l'honneur chevaleresque. Mais déjà un roman plus récent, l'*Histoire de Jean de Calais* (il fait partie d'un ouvrage publié en huit volumes par Madame de Gomez entre 1722 et 1731 : *les Journées amusantes dédiées au roi*), témoigne du poids de la société nouvelle qui tend à s'imposer. Un commerçant, fils de bourgeois, accède au trône en épousant la fille du roi du Portugal. Mais à côté de ce récit particulièrement propice à la diffusion des valeurs nouvelles, les autres contes bleus demandaient à être réaménagés. Certes, le héros reste noble, et la bourgeoisie en tant qu'acteur social est tout aussi absente du remaniement qu'elle l'était des versions populaires. Simplement, le héros traditionnel va se voir conférer une nouvelle identité culturelle. Il se meut à présent dans un univers social dont l'éthique est commandée par une idéologie que l'on peut qualifier de bourgeoise. Les qualités qui fondaient la noblesse — l'honneur, le sang, la valeur — disparaissent, sapées par l'apparition d'un nouveau critère : le mérite. Le rapport étroit établi entre noblesse et vertu, la première dispensant la seconde, s'inverse radicalement.

«La noblesse n'est que la vertu reconnue, et transmise des pères aux enfants. Où la vertu cesse, la noblesse finit, et l'homme dégénère» (*Fortunatus*, p. 123).

C'est pourquoi chacun des héros de la fiction refusera, en dépit de son rang, toute hiérarchie, toute revendication fondées sur l'extraction. «Tel est l'empire du préjugé, que les Grands ne s'estiment qu'autant qu'ils peuvent compter un certain nombre d'aïeux, et que, dans leurs alliances, ils ne donnent pas seulement au vice annobli la préférence sur la vertu roturière, mais qu'ils la regardent comme une flétrissure». Aucune qualité morale ne

peut être conférée par une caste quelconque. Quand bien même l'ordre de chevalerie exigerait les « vertus qui constituent l'honnête homme », « il suffit de vivre parmi les hommes, pour être assujetti aux mêmes devoirs ». « Ces vertus doivent naître avec nous, leur développement dépend des circonstances; l'ordre de chevalerie ne les donnant, ni ne pouvant les donner, il est assez indifférent à l'honnête homme qui les possède d'être ou de n'être point chevalier » (*Robert le Diable*, p. 26).

Un discours aussi subversif est cependant assez rare. Dans son désir d'imposer une nouvelle éthique fondatrice d'une hiérarchie autre, Castilhon s'appuie moins sur un certain rationalisme philosophique (auquel la fiction romanesque ne se prête guère) qu'il ne sollicite le registre de l'affectif. Rejetant au loin la tyrannie de l'esprit qui sévit dans tout ouvrage portant le titre de « philosophique », il a choisi le chemin du cœur.

« Nos Romanciers et nos auteurs dramatiques, mettant l'esprit à la place du sentiment, font parler aux passions un langage étranger, raisonnent quand il faudroit toucher, amusent l'esprit, ou cherchent à lui en imposer par des expressions singulières, quand il faudroit porter dans l'âme les coups les plus sensibles » (préface de l'éditeur, p. IX).

Aussi est-ce d'abord dans les relations amoureuses des héros nobles que l'espace d'une nouvelle liberté est fondé, toute passion véritable ne pouvant être qu'indifférente aux préjugés de rang et de fortune. La Maguelonne des versions populaires qui soumettait l'inclination de son cœur à la tyrannie du lignage (« si j'étois bien assurée qu'il fût de noble lignage, j'en ferai mon seigneur et ami ») ne se préoccupe plus, dans le remaniement, que de son amour. « Tu me parles de trônes, de grandeur, de fortune, qu'est-ce que tout cela a de commun avec l'amour » ? Des épisodes seront créés pour être consacrés tout entiers à cette stratégie conventionnelle, mais d'autant plus efficace qu'elle en appelle à la sensibilité de chacun (*Fortunatus*, pp. 71-83).

Il est une contestation plus radicale que cette simple remise en question de la coïncidence entre qualités morales et appartenance nobiliaire. Fondamentalement, c'est un nouvel égalitarisme social qui sera prôné ici, puisqu'il est la condition essentielle au bon exercice du seul critère de distinction entre les hommes, le mérite. Castilhon a donc fait sien le projet politique d'un d'Argenson. « Il faut enfin se rapprocher de ce but d'égalité où il n'y aura d'autre distinction entre les hommes que le mérite personnel »¹². Le projet est inscrit entre les lignes de sa fiction romanesque. C'est dans les *Quatre fils Aymon*, le récit peut-être le plus aristocratique, le plus féodal du remaniement, qu'il faut chercher les prises de position les plus nettes.

« Renaud envisageoit tous les hommes comme égaux; il ne les distinguoit que par leurs vertus; il regardoit comme des jeux d'enfans, ces distinctions que la fortune et la naissance ont mis entr'eux; il faisoit peu de cas de ce mérite de convention qui n'existe que dans l'opinion et, à cet égard, il ne s'estimoit pas plus que le plus pauvre, et le dernier des hommes » (p. 383).

Que cette profession d'égalitarisme s'inquiète davantage des hasards et du déterminisme de la naissance (« je pouvois naître d'un père maçon comme je suis né d'Aymon, allié de Charlemagne ») que des structures sociales qui entretiennent l'inégalité, voilà qui circonscrit très vite l'entreprise et lui ôte beaucoup de son ton polémique. Il arrive cependant qu'elle se teigne de radicalisme, notamment lorsque la réflexion s'appuie sur un exemple social concret. « Ennemi de toute distinction, Renaud trouva qu'être Maître de Maçons, c'était encore blesser cette loi d'égalité qu'il eût voulu rétablir sur la terre » (p. 384). Ailleurs, elle attribue la responsabilité de la perte de l'égalité originelle aux « puissans » et aux « riches » qui, « abusant de la faiblesse de l'innocence, ont fait des victimes de leurs semblables » (p. 385).

Tout bien pesé, c'est là un discours peu polémique qui privilégie le registre de l'humanité et de la sensibilité au détriment de toute virulence sociale ou politique, et ne s'aventure guère sur le terrain glissant des mécanismes d'assujettissement. Aussi la dénonciation de la puissance et de la richesse des Grands, « réaction d'une pensée bourgeoise contre une classe dont la puissance n'apparaît plus fondée sur l'utilité ni sur la vertu »¹³, procède plus d'une révolte de la conscience que d'une remise en question de la société. *L'Histoire de Jean de Calais* est le seul récit à offrir, grâce à l'utopie de l'Île Heureuse, un nouveau modèle de société d'où toute hiérarchie est bannie, et ce au nom de l'utilité collective.

Une autre facette de cet égalitarisme est révélée par l'attrait qu'exercent les plus démunis sur les héros nobles. L'harmonie d'un art de vivre fondé sur l'équilibre est opposée à la démesure des classes supérieures.

« Il y a cent fois plus de charmes dans un état plus humble et médiocre, que dans l'élévation des Grands. La douceur de leur caractère [des paysans], l'uniformité de leur manière de vivre, la sincérité qui régnoit dans leurs discours et dans leurs actions, tout me faisoit regretter de n'être pas née dans un hameau » (*Pierre de Provence*, p. 97).

Les classes inférieures n'apparaissent en fait dans le remaniement que pour une célébration bien ambiguë de leurs attraits. Cette valorisation, qu'ignoraient les versions populaires, n'implique en aucun cas une quelconque revendication politique ou sociale en leur faveur. L'idéologie bourgeoise ne se contente pas de rejeter à la fois « la grandeur stérilisante » et la « dégradante pauvreté », soit « les deux pôles morbides d'un univers, dont le bourgeois représente le seul élément sain »¹³. Elle les oppose l'un à l'autre, joue contre les « Grands » la carte du « peuple » pour son plus grand profit. Les livrets bleus ignoraient ou méprisaient le peuple. Si les romans de Jean Castilhon lui ont accordé une importance accrue, c'est en tant que justification mythique des revendications bourgeoises.

Et là s'arrête son rôle politique et social. Comment, d'ailleurs, vouloir modifier la condition d'un peuple « inconstant et volage, que la sévérité

révolte, qui s'accoutume aux bienfaits, et qui les dédaigne, toujours prêt d'abuser de la bonté des meilleurs princes, de les rendre responsables des événements les plus inattendus» et qui «croit toujours les choses les plus extraordinaires» (*Fortunatus*, p. 145 et *Jean de Calais*, p. 84)? Célébrant l'idéal moral que les humbles sont censés incarner pour le dresser contre l'ambition des Grands, flétrissant l'image du peuple pour mieux conjurer toute aspiration à une reconnaissance politique, l'idéologie qui s'affirme ici est bel et bien bourgeoise. Elle trahit l'orientation d'un combat pour les Lumières tout entier consacré au profit d'un seul groupe, la bourgeoisie. L'opposition «peuple»/«Grands» s'accompagne de la dichotomie «peuple»/«gens raisonnables» (*Fortunatus*, p. 27), qui doit fermer aux classes les moins favorisées l'accès à la société nouvelle.

Ce modèle égalitaire à sélection méritocratique mis en place par Jean Castilhon a donc ses limites. Il renvoie davantage au mythe de l'égalité originelle qu'il ne se préoccupe de changer l'ordre du monde. Est-ce vraiment un hasard si la critique des sociétés du monde africain — une critique dont les enseignements devraient concerner le monde européen — s'articule autour des termes «liberté», «égalité», mais omet la «fraternité»¹⁴?

«C'étoit par-tout la force qui abusoit de ses avantages: Par-tout, on connoissoit le prix de l'égalité et, par-tout, on regardoit comme un perturbateur du repos public, quiconque osoit désirer qu'elle fût rétablie. Là, on chérissoit la liberté, et quiconque osoit prononcer son saint nom, étoit regardé comme un rebelle. Ici, l'on détestoit la tyrannie et le despotisme, et tous s'empressoient à demander des chaînes. Par-tout, les méchans célébroient la vertu, afin d'avoir un titre pour opprimer les gens vertueux; les riches se vengeoient par le mépris, de la haine et de l'envie des pauvres» (*Fortunatus*, p. 87).

Enfin, que la «générosité» et la «libéralité» soient les seules solutions envisagées par les héros romanesques aux inégalités suscitées par la fortune confirme encore, s'il en était besoin, la modération de ton dont Castilhon fait preuve ici.

Aussi le discours égalitaire s'accompagne-t-il d'une argumentation humanitaire destinée à occulter ses lacunes. C'est bien évidemment dans l'*Histoire de Fortunatus* qu'une morale de la charité et de la bienfaisance atteindra, grâce aux vertus d'une bourse magique, son développement idéal. A la mort de Fortunatus, il n'y a plus aucun pauvre dans l'île de Chypre. Au centre de ce discours humanitaire, le terme-clé «vertu» dans son acception voltairienne: «Bienfaisance envers le prochain»¹⁵. Quoi d'étonnant à cela, si l'on sait que la vertu-bienfaisance rencontre la vocation morale de la classe bourgeoise tout en ayant l'avantage de ne pas contester l'ordre social? Il ne s'agit pas d'aller à l'encontre des condamnations et des rejets de la société. La bienfaisance ne peut s'adresser aux exclus, à ces «paresseux», ces «vagabonds» qui ignorent le travail, à ces «hommes lâches se faisant un devoir de la paresse, et un métier de la mendicité» (*Pierre de Provence*).

Les attitudes et les jugements des personnages romanesques définissent ainsi une nouvelle sociabilité qui est à la fois conscience et action. Elle est une philosophie du bienfait qui ouvre la voie du bonheur — car peut-on atteindre à la félicité sans faire des heureux? Aussi l'enseignement profond de l'*Histoire de Fortunatus* est-il à rechercher dans cette phrase: «ce n'est ni dans l'opulence, ni dans la gloire que réside la félicité; je ne l'ai trouvée que dans la vertu».

Toutefois, la cohérence du système égalitaire proposé ici ne sera entièrement révélée qu'une fois établies les valeurs qui le dirigent. On sait l'importance du mérite et de la vertu dans cette société idéale. L'ordre du monde doit désormais dépendre d'une morale individualiste émancipée de toute transcendance divine («il n'est point d'état sur la terre, où la vertu ne puisse élever l'homme»). La destinée à laquelle se sent appelée la bourgeoisie n'est pas seulement morale. Cette classe a avant tout une vocation économique. Le bourgeois ne se définit-il pas comme un «homo œconomicus»¹⁶? Les héros embourgeoisés de Jean Castilhon développent un idéal d'«aurea mediocritas» fondé sur les valeurs de compétence, d'assiduité et de travail, soit les nouveaux critères de la sélection sociale.

«La fortune est souvent un obstacle aux talens: Tel qui, pour acquérir du bien, eût été obligé de donner l'essor à son génie, languit dans une molle oisiveté, lorsque rien ne lui manque: la médiocrité est la mère du travail, et celui-ci n'a jamais marché sans la vertu» (*Fortunatus*, p. 45).

Le négoce est à coup sûr la voie royale de la réussite sociale du bourgeois. Le discours sur l'«économie» et la «modération» s'amplifie parfois jusqu'à un vibrant éloge du commerce et du cosmopolitisme.

«Quelle joie je ressentis en débarquant en Angleterre! Je m'acheminai vers Londres, où je crus me trouver au rendez-vous de toutes les nations; le commerce les y attire des extrémités de l'univers, et semble ne faire qu'une même famille des peuples dispersés sur la surface de la terre. Quel art que celui qui facilite aux habitants des contrées les plus éloignées, les moyens de se communiquer leurs secours mutuels!» (*Fortunatus*, p. 23).

Un tel discours fonde la grandeur du bourgeois-négociant en le consacrant dans son rôle d'outil au service de la prospérité de sa patrie, dont il fait «la richesse et la sûreté», et même «les délices». Quel récit pourrait mieux témoigner de cette idéologie nouvelle que l'histoire de Jean de Calais? Mais c'est aussi le roman où Castilhon, curieusement, fait apparaître un préjugé nobiliaire que les versions populaires ignoraient. Jean, commerçant bourgeois, est aussi d'une «naissance illustre qui ne l'exclut pas du rang des souverains». Peut-être la transgression aura-t-elle été jugée trop forte pour la composante noble de l'élite cultivée à laquelle ce remaniement était destiné? Au contraire, certaines additions de Castilhon iront dans le sens de la contamination de l'idéologie nobiliaire par les vertus nouvelles. Des

nobles n'hésitent plus à regarder «le commerce comme le moyen le plus honnête de soutenir la grandeur de leur naissance» (*Jean de Calais*, p. 45).

Respectant le sens de l'évolution de son siècle, Castilhon met en scène des gentilhommes bourgeois et non des bourgeois gentilhommes. Mais il ne s'agit là que d'une ébauche de rapprochement idéologique des deux ordres. Le langage de la revendication sociale tenu par les personnages des romans se fonde prioritairement sur l'antagonisme noblesse parasite/bourgeoisie industrielle. La condamnation des vieux préjugés est sans appel.

«Le comte de Falkland auroit pu, par son travail et son industrie, trouver, dans le commerce et les arts, une ressource contre les disgrâces de la fortune: il aime mieux se plaindre de ses injustices, et souffrir que de prendre l'état qui l'eût mis au niveau des autres hommes» (*Fortunatus*, p. 77).

Au reste, l'éloge du nouveau monde économique s'accompagne encore d'une dénonciation des anciennes structures de la société féodale, considérées comme un obstacle au progrès et symbolisées par les exactions multiples qu'exerce «un petit tyran subalterne, favori du Duc de Bretagne», sur «quelques malheureux qu'il appeloit ses serfs» (*Fortunatus*, p. 53). C'est avec des accents dignes d'un La Bruyère que sont décrites, dans une page misérabiliste, les multiples entraves à la liberté du commerce, à la prospérité de l'agriculture, à l'essor de l'industrie la plus modeste. Pour la première fois, le peuple, enfin perçu dans ses réelles conditions d'existence, cesse d'être envisagé comme une entité abstraite.

Il ne suffit pas de conjurer les périls auxquels une noblesse rétrograde et le poids des survivances féodales exposent un idéal bourgeois de progrès, de prospérité et de bonheur collectif. On sait combien les valeurs morales bourgeoises sont indispensables à la stabilité de la société. De là la nécessité d'un discours moralisateur défendant une exigence de mesure et de raison contre l'expression débridée des passions — c'est-à-dire le libertinage.

«De quelques couleurs odieuses que le libertinage nous peigne la régularité des mœurs, elle a plus de charmes, pour qui sait en jouir, que le système de volupté le mieux combiné ne peut en procurer» (*Pierre de Provence*, p. 3).

La transgression n'est pas seulement morale, mais sociale. Le libertinage sera d'abord ressenti comme une atteinte à l'ordre économique, et les libertins comme des perturbateurs de cet ordre. Le personnage de Don André (*Histoire de Fortunatus*), qui exerce à Londres, capitale internationale du commerce, des méfaits dont les négociants sont les premières victimes, est défini par Castilhon comme «le libertin le plus décrié par ses mœurs». Aussi serait-il vain de chercher dans ces romans autre chose qu'une condamnation sans appel des libertins et du libertinage. On n'y trouvera en tout cas aucune trace de cette mansuétude que l'*Encyclopédie* leur accorde pourtant¹⁷.

Un modèle politique cohérent

Le remaniement de Jean Castilhon décrit, sur le mode de la fiction, une société nouvelle soumise à l'exigence d'une structure morale stricte en étroite dépendance avec un ordre économique et social. Licencié «in utroque», l'auteur a suivi les cours de la faculté de droit de l'université de Toulouse de 1739 à 1742 et a été l'origine d'un éphémère *Journal de Jurisprudence*¹⁸. Dans sa recherche de la formule la mieux à même de répondre à cette exigence, il fait preuve d'une véritable «pédagogie constitutionnelle»¹⁹. Les schémas politiques mis en place dans les divers romans exploitent tous l'un des principes essentiels qui fondent la politique des Lumières : la loi est une limite nécessaire du pouvoir. La découverte (dans *Jean de Calais*) de l'Ile Heureuse est aussi la découverte d'une société suffisamment utopique pour s'ériger en modèle, et assez réaliste pour un transfert aisé des solutions qu'elle propose. C'est un «corps de lois simples, et peu nombreuses qui avoient pour but l'union et la concorde» qui doivent régenter la vie tant publique que familiale. Dans cet ensemble législatif, la «loi naturelle qui est dans tous les cœurs» ressort nettement. Suit alors une analyse des différents modes de gouvernement qui sont proposés aux membres de la communauté à la suite de la mort du fondateur. Une première théorie politique fonde l'alternative de la république et de la monarchie, en même temps qu'elle ébauche la distinction fondamentale entre le législatif et l'exécutif.

«Il faut, au gré de la nation, ou un corps dépositaire de la loi, ou un chef, qui, laissant à la nation, représentée par un corps de Magistrats qu'il nommera, le droit d'interpréter la loi, se réserve la force pour la faire observer, et partage, avec le corps des Magistrats, la prérogative d'ajouter à la loi, et de modérer sa sévérité en cas de besoin» (p. 10).

Dans la logique de la pensée des Lumières qui conduit à sa désacralisation, Castilhon définit l'objet de tout pouvoir comme le «bonheur de tous», ici-bas. Dès lors, le rejet du «gouvernement populaire», où «il ne faut qu'un ambitieux pour jeter le désordre parmi les concitoyens», est acquis au nom de «la diversité même des opinions» qui y règne. Par contre, on retrouvera dans la description du modèle monarchique les valeurs bien bourgeoises de la probité et de la vertu, valeurs qui feront de la personne royale un exemple. «Si le souverain est juste, grand, vertueux, voulant tout savoir par lui-même, qui est-ce qui, sous un tel règne, osera ne pas être juste, grand et vertueux?» (p. 12). A ces qualités s'ajoute encore la stabilité nécessaire à tout pouvoir. En cas de faiblesse du monarque, l'État se relèvera de lui-même grâce au règne suivant, selon un phénomène d'auto-régulation politique. C'est en fonction d'un réformisme modéré que la tentation démocratique sera écartée — se diriger soi-même est un «soin fatigant et dangereux» — au profit d'une monarchie qui se doit d'être constitutionnelle. Le gouvernement monarchi-

que n'est-il pas «le meilleur de tous, pour le peuple, lorsque le Souverain est le premier à se soumettre à la loi» (p. 13)? Les lois ne sont pas les seules garanties contre tout arbitraire qu'apporte le système politique proposé : la monarchie cesse d'être héréditaire, et s'il appartient au monarque de «former à la vertu celui qu'il a désigné pour lui succéder», «la liberté de réformer ce choix, si l'on trouvoit un plus honnête homme à mettre à sa place», sera laissée au peuple. Il y a là un discours où l'on chercherait en vain une quelconque exclusive fondée sur les critères de rang et de fortune, mais où le label de l'«honnête homme» rappelle la précellence d'un ensemble de qualités morales résumées par le mot-clé «vertu». Très loin du nihilisme d'un d'Holbach, et bien près d'un Montesquieu pour qui «il faut, que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir»²⁰, Castilhon réalise ici un scénario de politique-fiction en tous points conforme à l'idéologie bourgeoise des Lumières. Conséquent avec lui-même, il fera désormais agir les héros principaux des anciens livres bleus en conformité avec cette nouvelle théorie politique : dans *l'Histoire de Robert le Diable*, un roi sera élu par un conseil; Richard sans peur, qui brigue le trône d'Angleterre, aura soin d'assembler et de consulter le peuple anglais.

Il reste à établir le projet politique de ce gouvernement idéal. Il faudra chercher celui-ci dans une formulation vague mais récurrente, dont «peuple» et «bonheur» sont les termes centraux. «Faire le bonheur de son/ses peuple(s)», «faire des heureux»: ces expressions définissent un programme apparemment d'autant plus modeste qu'elles créent l'opposition avec les ressorts traditionnels de l'action héroïque dans le monde féodal, à savoir la gloire et l'honneur. Ses objectifs sont «des devoirs importants plus honorables pour les Souverains, que les faits d'armes les plus éclatans».

Au surplus, c'est une image bien débonnaire de l'autorité royale qui nous est offerte ici, puisque toute description du monarque sollicitera de façon préférentielle le registre du paternalisme. Le roi, «père de ses sujets», voit son autorité se revêtir de la légitimité naturelle de la domination d'un père sur ses enfants. Ici encore, comme l'a dit Bossuet, «on a fait les rois sur les modèles des pères» — une image que l'on retrouve jusque dans les Cahiers de doléances de 1789²¹. Mais quelle est la signification exacte de cette représentation idéologique? L'opposition fréquente établie entra la tyrannie et l'autorité paternelle démontre qu'il ne s'agit pas de trouver un renforcement au pouvoir royal par la référence à la structure familiale, mais plutôt de mettre en avant les qualités royales de bienfaisance, de bienveillance et d'humanité.

«Notre roi ressemble plutôt à un père de famille qui se fait une affaire des moindres détails de sa maison, qu'à un souverain absolu, qui, d'un coup d'œil, fait trembler ses courtisans et ses esclaves» (*Pierre de Provence*, p. 87).

C'est une version bien bourgeoise de la monarchie, somme toute, qui s'inscrit, dès le milieu du XVIII^e siècle, dans la ligne d'une contestation des notions de hiérarchie et d'autorité absolue qui avait alors cours. Mais la rupture avec les anciens cadres de référence n'est pas complète. La désacralisation du pouvoir royal reste hésitante : « Le ciel n'a donné des Rois à la terre, que pour faire le bonheur des peuples » (*Jean de Calais*, p. 61). En affirmant la sainteté de la fonction royale — il n'hésite pas à qualifier le mystérieux et surnaturel protecteur de Jean de Calais d'« Ange tutélaire des Rois » —, Jean Castilhon trahit l'attachement nostalgique de sa pensée politique à un système idéologique ancien où « la domination du père sur les enfants renvoie à la domination du roi sur les sujets — et aussi à la domination de Dieu sur ses créatures »². Il n'empêche que, par le biais de la fiction, l'auteur diffuse un idéal moderne de monarchie modérée (parce que constitutionnelle) et paternaliste, qui, tout en rejetant la tyrannie de l'absolutisme, répond au besoin d'ordre et de stabilité d'une classe en pleine expansion.

Asseoir un tel pouvoir signifie non seulement le garantir contre tout ce qui pourrait interférer dans les relations harmonieuses, quasi familiales, entre le roi-père et ses sujets-enfants, mais aussi, plus politiquement, désigner les vrais responsables des échecs encourus dans la pratique du gouvernement. L'un et l'autre objectifs seront atteints dans la dénonciation de la noblesse de cour. Les courtisans mis en scène par Castilhon seront les ennemis de l'État, du roi et du peuple. « Ils ont l'art de satisfaire leurs passions au nom de leur souverain, qui ne s'en doute pas, et au préjudice de ses sujets, qui voyent la perfidie, en souffrent et n'osent s'en plaindre » (*Quatre fils Aymon*, ch. 11). « Insolents », « lâches », « fourbes », « esclaves », « cruels » : telles sont les expressions constitutives d'une caractérogologie hostile à une classe dont l'absence apparente ou réelle de fonction crie l'inutilité — un vice insupportable en ce siècle de l'utile. Suscitant et entretenant la tyrannie, les « courtisans », les « politiques » substituent à la loi du bien public l'empire de leurs passions : un terme suspect, dans cette société éprise de mesure et de raison. Jean Castilhon ne s'est pas contenté de raviver la peinture négative que la bibliothèque bleue avait déjà proposée de la noblesse de cour. Il inscrit dans cette réécriture l'opinion éclairée de son époque sur un groupe considéré comme un obstacle au progrès. En 1788 — soit un an après sa réédition par François-Joseph Desoer —, d'Antraigues fournit dans son *Mémoire sur les Etats-Généraux* un écho à la théorie politique que suggère Castilhon dans son remaniement.

« S'il est un homme incapable par sa position d'exercer le pouvoir législatif, c'est un roi et surtout un roi héréditaire. Né dans le foyer de la corruption, ses premiers regards se fixent sur les ennemis naturels de l'ordre public. Ce sont leurs maximes empoisonnées qui se font d'abord entendre à son inexpérience. Il s'accroît au milieu des courtisans; il ne voit donc autour de lui que cette foule avilie d'esclaves »³.

Preuve nouvelle, s'il en était encore besoin, de la sensibilité de l'œuvre à l'esprit de son siècle, ainsi qu'aux préoccupations qui le marquent. Ce sont bel et bien les thèmes majeurs de la religion des Lumières qui sont inscrits dans la marge de cette fiction: réformisme, égalitarisme, croyance dans le progrès, déisme... La liste est loin d'être close, car la réécriture s'avère tout entière au service de la pensée éclairée. Ceci est d'autant plus remarquable que Castilhon s'est inspiré d'un matériel littéraire que l'on pouvait a priori juger peu propice à la diffusion des valeurs nouvelles en raison de son conformisme social et de son traditionalisme. Mais le calcul était habile: non seulement les contes bleus entraînaient le remaniement dans la dynamique du succès qu'ils rencontraient encore alors, mais en offrant aux aspirations nostalgiques de la composante noble des milieux privilégiés les grands thèmes d'un Moyen Age mythique, Castilhon s'assurait un public que son propagandisme visait sans doute tout particulièrement.

La persuasion s'opère d'ailleurs latéralement. Le recours à la sensibilité au détriment de l'esprit, qui se prolonge dans une hostilité ouverte à l'égard de la Philosophie et des philosophes, montre que la voie choisie est celle du sentimentalisme et non d'un rationalisme qui ne serait guère de mise dans une œuvre de «divertissement». Que la fiction apporte en outre les moyens de l'atténuation des propos subversifs tenus par la pensée éclairée, l'auteur des *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, etc.* (1774) en est assurément convaincu. Le ton employé par Jean Castilhon dans la célébration de la religion des Lumières sera donc modéré. Tout comme son prosélytisme. Considérant que «le soleil n'éclaire les vallons et les plaines qu'après que ses rayons ont frappé le sommet des montagnes», il ne s'est pas contenté d'inverser le fonctionnement idéologique de la littérature populaire; il a visé un autre public potentiel: celui des classes privilégiées. Voilà qui rapproche davantage Castilhon d'un Fontenelle que des préoccupations de Diderot, pour qui «il serait absurde de condamner à l'ignorance les conditions subalternes de la société»²⁴.

Toutefois, les limites de l'engagement en faveur des idées nouvelles ne procèdent pas seulement d'une stratégie précise de vulgarisation. Elles correspondent à la personnalité d'un auteur qui, à sa mort en 1799, laisse la réputation d'un «doctrinaire convaincu mais sans âpreté, d'un écrivain élégant, plus porté à écrire dans un genre tempéré qu'à être un polémiste vigoureux»²⁵.

NOTES

¹ L'œuvre avait déjà été éditée à Paris de 1776 à 1783, chez Costard; et plus tôt encore, en 1769, elle paraissait chez Lacombe, à l'exception des *Quatre fils d'Aymon*, en deux volumes in-8°, sous le titre: *La Bibliothèque bleue, ou recueil d'histoires singulières et naïves*. En outre, plusieurs des romans remaniés par Castilhon ont connu des éditions séparées: c'est le cas pour l'*Histoire de Fortunatus et de ses enfans* (Paris, Costard, 1770; puis rue St-Jean de Beauvais, 1776); l'*Histoire de Jean de Calais sur de nouveaux Mémoires* (Paris, Costard, 1770; Fournier, 1776); *Les Quatre fils d'Aymon, Histoire héroïque* (Paris, Fournier, 1783) et l'*Histoire de Robert le Diable* (Paris, Lacombe, 1769). Sur François-Joseph Desoer, cf. J. Stiennon, «Une dynastie d'éditeurs-imprimeurs liégeois: les Desoer», *La Vie Wallonne*, vol. XXIV, 251, 1950, pp. 157-185, ainsi que l'*Album édité à l'occasion du deuxième centenaire de la Maison Desoer (1750-1950)*. Liège, Desoer, 1951, pp. 17-20.

² Sur Jean Castilhon, on verra la notice de M. Gilot dans le *Dictionnaire des Journalistes (1600-1789)*, Presses Universitaires de Grenoble, 1976, pp. 74-76, ainsi que l'article de M. Caillet, «Un ami des lumières: Jean Castilhon», *Un humanisme actif. Mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*, Paris, Herrman, 1968, t. II, pp. 21-35. Sur son rôle de correspondant du *Journal Encyclopédique*, cf. R. Birn, «Pierre Rousseau and the philosophes of Bouillon», *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, vol. XXIX, 1964.

³ Pour ce qui concerne le choix de ces éditions populaires, nous nous en sommes remis à deux rééditions récentes des livrets bleus: L. Andries, *Robert le Diable et autres récits*, Paris, Stock, 1981; G. Bollème et L. Andries, *Les contes bleus*, Paris, Montalba, 1983 (Coll. Bibliothèque bleue).

⁴ Sur la Bibliothèque bleue, voir R. Mandrou, *De la culture populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles: la Bibliothèque bleue de Troyes*, Paris, Stock, 1964; G. Bollème, *La Bible bleue*, Paris, Flammarion, 1978; *La «Bibliothèque bleue». Littérature populaire en France du XVII^e au XIX^e siècle*, Paris, Julliard, 1971, ainsi que L. Andries, «La Bibliothèque bleue: les réécritures de 'Robert le Diable'», *Littérature*, VIII, 30 mai 1970, pp. 51-66.

⁵ R. Mercier, *La réhabilitation de la nature humaine, 1700-1750*, Villemonble, la Balance, 1960, p. 441.

⁶ Sur Jean-Louis Castilhon, voir la notice de M. Gilot dans le *Dictionnaire des journalistes, (1600-1789)*, pp. 76-77.

⁷ Pp. 119-120. L'*Essai sur les erreurs et les superstitions anciennes et modernes*, paru à Francfort chez Knoch et Eslinger en 1766, offre un remarquable exemple des efforts déployés par les philosophes des Lumières dans leur lutte contre les croyances populaires, ainsi qu'un condensé pittoresque de ces dernières: «sorcèleries», «enchentemens», «songes», interprétation des signes, fantômes, oracles et présages, etc.

⁸ Cf. G. Gusdorf, *Dieu, la nature, l'homme au siècle des Lumières*, Paris, Payot, 1972, pp. 31 et sq.

⁹ Que Castilhon vise ici un ordre religieux précis, celui des Augustins, n'est peut-être pas le pur effet du hasard. On sait en effet les difficultés suscitées par un groupe d'Augustins peu après l'installation des presses du *Journal Encyclopédique* à Bouillon: ne refusaient-ils pas d'accorder tout sacrement aux travailleurs employés par Rousseau? Jean Castilhon, qui se joignit à l'entreprise peu après, en a sans doute conservé le souvenir. Cf. à ce sujet R. Birn, *op. cit.*, pp. 82-83.

¹⁰ «Qu'est-ce qui est le plus essentiel à la Religion, de sa morale ou de ses dogmes? Si la loi n'étoit descendue du ciel que pour enchaîner nos esprits, et que nos mœurs n'eussent d'autre guide que le hasard, on seroit fondé à soupçonner son origine» (*Journal Encyclopédique*, 15 avril 1756, iii-II.75).

¹¹ G. Bollème, «Littérature populaire et littérature de colportage au 18^e siècle», *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1965, p. 86.

¹² Cité in G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle. De la féodalité aux lumières*, Paris, Hachette, 1976, p. 34.

¹³ R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée française au XVIII^e siècle*, Paris, Colin, 1960, p. 164.

¹⁴ L'analyse du langage d'une douzaine de mémoires relatifs à des procès où intervinrent, après 1750, des habitants du pays de Liège établissait déjà curieusement le même constat de carence : si l'expression politique de ces mémoires fait appel au lexique de l'humanité et de l'égalité, «on cherche en vain, ailleurs, l'affleurement non rhétorique et parfois même la simple mention d'une fraternité immédiate» (p. 44). La bourgeoisie éclairée de la principauté et Jean Castilhon manifestent la même prudence dans leurs choix lexicaux. Cf. D. Droixhe, «Noblesse éclairée, bourgeoisie tendre dans la principauté de Liège au XVIII^e siècle», *Etudes sur le XVIII^e siècle*, IX, 1982, pp. 9-47.

¹⁵ Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, art. Vertu.

¹⁶ Cf. W. Sombart, *Le bourgeois. Contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, Paris, Payot, 1926.

¹⁷ «Quand il [le libertinage] est l'effet de l'âge ou du tempérament, il n'exclut ni les talents ni un beau caractère (...). Horace, Chaulieu, Anacréon étoient libertins de toutes les manières de l'être; mais ils ont mis tant de philosophie, de bon goût et d'esprit dans leur libertinage qu'ils ne l'ont que trop fait pardonner; ils ont même eu des imitateurs que la nature destinoit à être sages» (*Encyclopédie*, t. IX, 1765, art. Libertinage).

¹⁸ Cf. R. Birn, *op. cit.*, p. 90.

¹⁹ Fr. Furet, «La librairie du royaume de France au XVIII^e siècle», *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1965, p. 19.

²⁰ Cité in G. Chaussinand-Nogaret, *op. cit.*, p. 31.

²¹ R. Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV-XVIII^e siècles)*, Paris, Flammarion, 1978, p. 277.

²² G. Snyders, *La pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1965, cité in R. Muchembled, *op. cit.*, p. 278.

²³ Cité in G. Chaussinand-Nogaret, *op. cit.*, p. 35.

²⁴ M. Caillet, *op. cit.*, p. 31.

²⁵ *Ibid.*, p. 35.

VARIA

L'ARMÉE ET LES MILITAIRES AU XVIII^e SIÈCLE

par
Michèle MAT
(Université libre de Bruxelles)

S'ils ont leurs historiens, l'armée et les militaires du XVIII^e siècle sont encore mal connus et bien des zones d'ombre subsistent qui rendaient d'autant plus intéressante la journée de réflexion organisée en mai 1987 sous la présidence de Roland Mortier et Hervé Hasquin à l'Université libre de Bruxelles.

François Moureau (Université de Dijon) évoqua la naissance de l'une des premières presses professionnelles, la presse militaire, à l'époque de la Guerre de Sept Ans. L'unique numéro connu d'un journal de propagande rédigé notamment par le polygraphe Chevrier, le *Journal militaire publié avec permission*, fut imprimé à Hanovre sur les presses du maréchal-duc de Richelieu à destination de l'armée française d'occupation et de la population allemande. De la Guerre de Sept Ans à la Révolution française, on relève les noms de cinq autres périodiques qui paraissent ou disparaissent au gré des circonstances politiques: subventionnés et contrôlés — ouvertement — par le pouvoir, ils devaient assurer le réarmement moral des troupes et restaurer le crédit de l'armée auprès de la population civile ou des nations étrangères. Le titre de l'*Encyclopédie militaire* (1770-1771) annonçait son ambition: couvrir un secteur défini, faire entrer les sciences militaires dans le grand concert des Lumières. Ses lecteurs y trouvaient des extraits des articles militaires de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, des textes sur l'art de la manœuvre, sur les armes nouvelles. L'ancien officier de cavalerie qui rédigeait l'*Encyclopédie militaire* évoquait les gloires du passé sans pour autant négliger l'actualité.

La rubrique mondaine (nominations, promotions, biographies...) y était importante comme dans les feuilles éphémères intitulées toutes *Journal militaire* et vendues, comme l'*Encyclopédie militaire*, au prix assez élevé de 24 livres pour les abonnés parisiens et de 30 livres pour les provinciaux. Dédié au comte de Provence, le *Journal militaire* des années 1778-1779 était plutôt un magazine d'information qui privilégiait l'actualité: on y souscrivait à Paris et chez des libraires étrangers. Le périodique du même nom, daté de 1784, invita ses lecteurs à lui envoyer des «pièces fugitives» en vers ou en prose, sans grand succès semble-t-il. Enfin, on a conservé le prospectus d'un *Journal militaire*, annoncé pour janvier puis pour... juillet 1789, dont le sous-titre

— *Bibliothèque universelle portable* — renouait avec l'esprit de l'*Encyclopédie militaire*, plus technique, comme l'était aussi le *Journal militaire* de 1785-1786.

L'armée d'Ancien Régime n'était-elle pas constituée d'hommes de métier ? Le « système de guerre moderne », préconisé par un Guibert (1779) et axé sur des manœuvres savantes, n'était d'ailleurs pas concevable avec des régiments de soldats-citoyens. Mais sans remettre en cause la professionnalisation de l'armée, la littérature militaire de la seconde moitié du XVIII^e siècle, analysée par Jean Chagniot (Université de Dijon), témoigne d'un souci de changer les mentalités. Elle valorise un idéal de modération et de bienfaisance, invite les officiers à maîtriser leurs passions. En un mot, elle tend à l'humanisation du héros. De préférence aux chefs de guerre les plus renommés, les modèles à suivre sont désormais des militaires, bien mal récompensés de leurs services, qui firent leur métier par devoir plus que par goût et, soucieux d'épargner leurs hommes à la différence d'un Condé, évitaient les risques inutiles : le général romain Bélisaire, héros éponyme d'un conte moral célèbre de Marmontel, et le maréchal Nicolas de Catinat, « âme douce et bienfaisante » (Rousseau, *Confessions*, XII), dont l'éloge fut mis au concours en 1775 par l'Académie française. De même, l'article « Valeur » de l'*Encyclopédie* préférait le *courage*, vertu de l'homme civil, à la *valeur*, spécifique au militaire, expression d'une vanité noble, d'un idéal courtois, sans être une vertu.

Impossible de faire son salut dans le métier des armes, affirmaient encore les catholiques au début du XVIII^e siècle. Après 1750, le salut de l'âme importe moins que le bon ordre de la société militaire : la religion se doit d'y contribuer. Pas question cependant de tolérer à l'armée le « cagotisme » des confréries ou les débats théologiques. La profession de foi du militaire sera simple et efficace : elle se réduira à un théisme, étranger à tout cléricanisme fanatique, comme le recommandait la version originale du *Militaire philosophe*.

On trouve l'écho d'un autre grand débat des Lumières dans les écrits des moralistes militaires. Comme le *De L'Esprit* d'Helvétius, *Le Vrai Mérite de l'Officier* (1769) nie l'innéité des dons : tout s'apprend, tout s'acquiert par l'éducation. Il ne suffit pas d'être né dans le second ordre pour être un grand capitaine. La noblesse est une simple avance qu'il s'agit de mériter. Aussi la littérature militaire de la fin des années soixantes valorise-t-elle les droits des vieux officiers, justifiés par une longue expérience du métier des armes.

Mais les principes sont une chose, la pratique en est une autre, y compris en maçonnerie.

Dès l'origine, les *Constitutions* d'Anderson (1723), la charte de fondation de l'ordre, interdisaient de se prévaloir en loge de sa naissance ou de son rang social : les maçons s'y rencontraient « sur le niveau », symbole d'égalité. Cet égalitarisme de principe, déjà limité de droit dans son exercice aux seules tenues maçonniques — obligation était faite aux frères, et de façon tout aussi impérative, de respecter la hiérarchie sociale dans la vie profane — subit dans la pratique nombre de restrictions et il n'était pas rare de trouver dans la même ville un atelier d'aristocrates et un atelier de bourgeois.

A la fin de l'Ancien Régime, la maçonnerie militaire n'est pas seulement élitiste, elle est même aristocratique. Jean-Luc Quoy-Bodin (Institut catholique de Paris) en a donné des preuves convaincantes, fondées sur une analyse rigoureuse des tracés, de la correspondance et de la composition des loges militaires du Grand Orient de France.

En France, les plus anciennes remontent à 1744. En 1777, le G.O.F. correspond avec 13 loges constituées à l'Orient d'un régiment; elles seront 69 en 1789. L'emprise de la maçonnerie sur l'armée est forte : 25 % des officiers sont maçons aux Gardes suisses, 53,2 % au Penthièvre-Infanterie, commandé par le colonel et vénérable Destutt de Tracy, et 63 % au Noailles-Dragons. C'étaient pour la plupart des officiers particuliers (capitaines, lieutenants et sous-lieutenants), issus de la petite et moyenne noblesse de province. Accentuée par la cooptation maçonnique, l'endo-initiation résultait surtout de la ségrégation sociale introduite à l'armée par l'édit du 22 mai 1781 du ministre de la Guerre Ségur qui exigeait la preuve de quatre quartiers de noblesse pour le grade de sous-lieutenant.

Il y eut, par réaction, des loges de bas-officiers qui battaient maillet à part mais, en règle générale, soldats et bas-officiers participèrent fort peu à la maçonnerie sous l'Ancien Régime. Le coût de l'initiation au premier degré était dissuasif : environ 70 livres, soit 10 % du traitement annuel des Gardes du Corps, mieux payés pourtant que les troupes réglées. La maçonnerie est un loisir trop dispendieux pour un bas-officier, déclarait le colonel du Royal-Italien en 1787 : elle ne pourrait « qu'occasionner sa perte ». Consulté, le G.O.F. s'est souvent rallié à l'avis de l'État-major.

Certains ateliers militaires écartaient radicalement toute idée d'égalité et déploraient la « confusion des états que nous avons reçus indistinctement ». D'autres condescendaient à voir dans l'égalité « la base de notre ordre » mais, ajoutait l'orateur des *Elèves de Minerve*, « elle a ses bornes [et] quand il est question de l'intérêt de l'ordre, nous avons la liberté de n'élever jusqu'à nous que ceux que nous croyons dignes de cette faveur » (1779). Comme la quasi-totalité des ateliers d'officiers, la loge des *Trois Frères Unis* limitait l'exercice de l'égalité :

«Le système de l'égalité maçonnique tout révérend qu'il est, n'est pas assez important pour rapprocher sur un même niveau des hommes dont les caractères, les âmes, l'esprit, la fortune ou l'état ne sont point assortis» (1787).

Et de préciser un peu plus tard :

«L'intelligence du principe maçonnique n'admet qu'une égalité morale, l'assortiment des âmes que jamais la confusion des rangs et des conditions ne favorisera».

Le G.O.F. avait ratifié cette option en 1787. La société maçonnique ne pouvait faire abstraction des «convenances de caractères, de mœurs et d'états»; elle se voulait, non une contre-société, mais une extension de la société profane, une société affinitaire qui *mimait* l'égalité dans un temps et un espace bien circonscrits, comme le racontera dans ses *Mémoires* le comte Louis-Philippe de Ségur, vénérable de *La Candeur* en 1775 :

«On trouve du plaisir à descendre, tant qu'on croit pouvoir remonter dès qu'on le veut; et sans prévoyance, nous goûtions tout à la fois les avantages du patriciat et les douceurs d'une philosophie plébéienne».

La fragilité de ce compromis apparaîtra dès les premiers mois de la Révolution¹.

A défaut d'être un maçon assidu, le Frère Charles-Joseph de Ligne, le «prince rose», fut un passionné d'art militaire. Tout jeune, il rêvait de gloire et dévorait Quinte-Curce et les *Commentaires* de César. Mais, malgré un début fulgurant dans la carrière des armes — il était colonel-proprétaire du régiment de Ligne-Infanterie et général-major à 28 ans — il n'égalait pas les héros de ses rêves, les Charles XII et les Condé. La liberté de ses propos, son esprit frondeur lui valurent la méfiance du gouvernement autrichien qui l'écarta du commandement et il ne reçut le titre de feldmaréchal qu'en 1808, à soixante-treize ans. L'homme de guerre se consola de cette semi-disgrâce en jetant sur le papier des réflexions dont Jacques-Henri Michel (Université libre de Bruxelles) a montré la pertinence et l'originalité.

Ce grand seigneur était un professionnel de la guerre qui avait le respect du soldat et se montrait attentif, jusque dans le détail, à tous les aspects du métier des armes. Ses *Mélanges militaires, littéraires et sentimentales* contiennent des pages, qu'appréciera le duc de Wellington, sur la vie des camps, les problèmes d'intendance, les innovations technologiques et, bien sûr aussi, des réflexions sur la stratégie. Radicalement hostile aux fortifications, il était en revanche partisan des retranchements de campagne, d'une guerre de mouvement, de coups de main audacieux, sinon même de coups de bluff : toutes idées propres à effaroucher les généraux, traditionnalistes et tergiversants, de l'armée autrichienne. Et c'est sous la plume du prince de Ligne que l'on rencontre le premier emploi, en français, du mot *commando*, dans un texte de 1779 intitulé *Le Hussard ou les maximes de la petite guerre* —

ou guérilla — et présenté comme la traduction d'*Instructions secrètes dérobées à Frédéric II, roi de Prusse*: le prince de Ligne était friand des mystifications littéraires.

La victoire de Frédéric II à Rossbach avait grandement contribué au prestige du modèle prussien aux yeux des officiers français. Même si, dans l'article «Transfuge» de l'*Encyclopédie* (1765) ou l'*Examen critique du militaire français* (1781), des voix s'élèvent contre l'application rigide d'un système, conçu pour des serfs, et donc contraire au génie national français.

A lire les mémoires d'Ulrich Bräker, analysés par Henri Plard (Université libre de Bruxelles), les cinq mois passés dans l'armée prussienne furent un enfer: *Candide* était en deçà de la réalité. Écrite à l'usage de ses enfants, bien des années après les faits, l'autobiographie de Bräker, calviniste suisse issu du «quatrième État», est une démystification radicale du mythe prussien, le témoignage accablant d'un Huron en uniforme sur les méthodes brutales des recruteurs, le drill féroce imposé aux soldats, le nombre élevé de transfuges qui passent d'une armée à l'autre pour toucher double prime, la modicité de la solde qui oblige les soldats à mendier ou à exercer des petits métiers, sur l'effroyable supplice des baguettes: passé par les baguettes, *Candide* «demanda en grâce qu'on voulût bien avoir la bonté de lui casser la tête» (ch. II). Battus, vérolés, mal nourris, abrutis par l'exercice, les soldats n'avaient qu'un espoir: désertre à la première bataille, comme Bräker à Lobositz (1756), comme *Candide* après la «boucherie héroïque» qui opposa Bulgares et Abares.

Seule dans son genre en langue allemande, cette autobiographie d'un prolétaire n'est pas la moindre découverte de cette journée qui remet en cause nombre d'idées reçues sur la vie militaire au XVIII^e siècle².

NOTES

¹ Voir aussi Jean-Luc Quoy-Bodin, *L'Armée et la Franc-maçonnerie au déclin de la monarchie, sous la Révolution et l'Empire*, Paris, 1987.

² Ont également participé à ce colloque franco-belge: Jean-Jacques Heirwegh, Jacques Lemaire, Alain Préaux et Léon Zylbergeld.

DANS LA MÊME COLLECTION

Les préoccupations économiques et sociales des philosophes, littérateurs et artistes au XVIII^e siècle

1976, 273 pages + 6 pages d'ill., 450 FB

Bruxelles au XVIII^e siècle

1977, 160 pages + 9 pages d'ill., 345 FB

L'Europe et les révolutions (1770-1800)

1980, 210 pages, 585 FB

La noblesse belge au XVIII^e siècle

1982, 208 pages + 8 pages d'ill., 560 FB

Idéologies de la noblesse

1984, 148 pages, 495 FB

Une famille noble de hauts fonctionnaires: les Neny

1985, 128 pages, 395 FB

Hors série

La tolérance civile

Ed. par Roland Crahay

1982, 224 pages, 375 FB

Les origines françaises de l'antimaçonnisme

Jacques Lemaire

1985, 120 pages, 350 FB

L'homme des lumières et la découverte de l'Autre

Ed. par Daniel Droixhe et Pol-P. Gossiaux

1985, 226 pages + illustrations, 610 FB

Morale et vertu

Ed. par Henri Plard

1986, 132 pages, 425 FB

Emmanuel de Croÿ (1718-1784). Itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire au siècle des Lumières

Marie-Pierre Dion

1987, 352 pages, 1.250 FB

TABLE DES MATIÈRES

	Avant-propos	7
BIRN, R.	De Liège à Paris: la route du livre à l'aube du XVIII ^e siècle	11
DROIXHE, D.	Systèmes ornementaux. Le cas liégeois	39
JOZIC, D.	La bibliothèque de Charles-Nicolas d'Oultremont, prince-évêque de Liège	75
DESMAELE, B.	Coup d'œil sur quelques bibliothèques privées bruxelloises du XVIII ^e siècle	101
SORGELOOS, Cl.	L'économie politique et les bibliothèques de grands commis dans les Pays-Bas autrichiens	125
DUTILLEUL, Th.	Jean Castilhon et la <i>Bibliothèque bleue</i> : les enjeux d'une réécriture	145
VARIA :		
MAT, M.	L'armée et les militaires au XVIII ^e siècle	163

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. *Gratuité*

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. *Buts poursuivis*

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. *Citation*

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. *Liens profonds*

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. *Sous format électronique*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. *Sur support papier*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. *Références*

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.